



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



Librairie Ancienne et Moderne

H. DAUTHON

8, Rue des Beaux-Arts
PARIS (6^e)

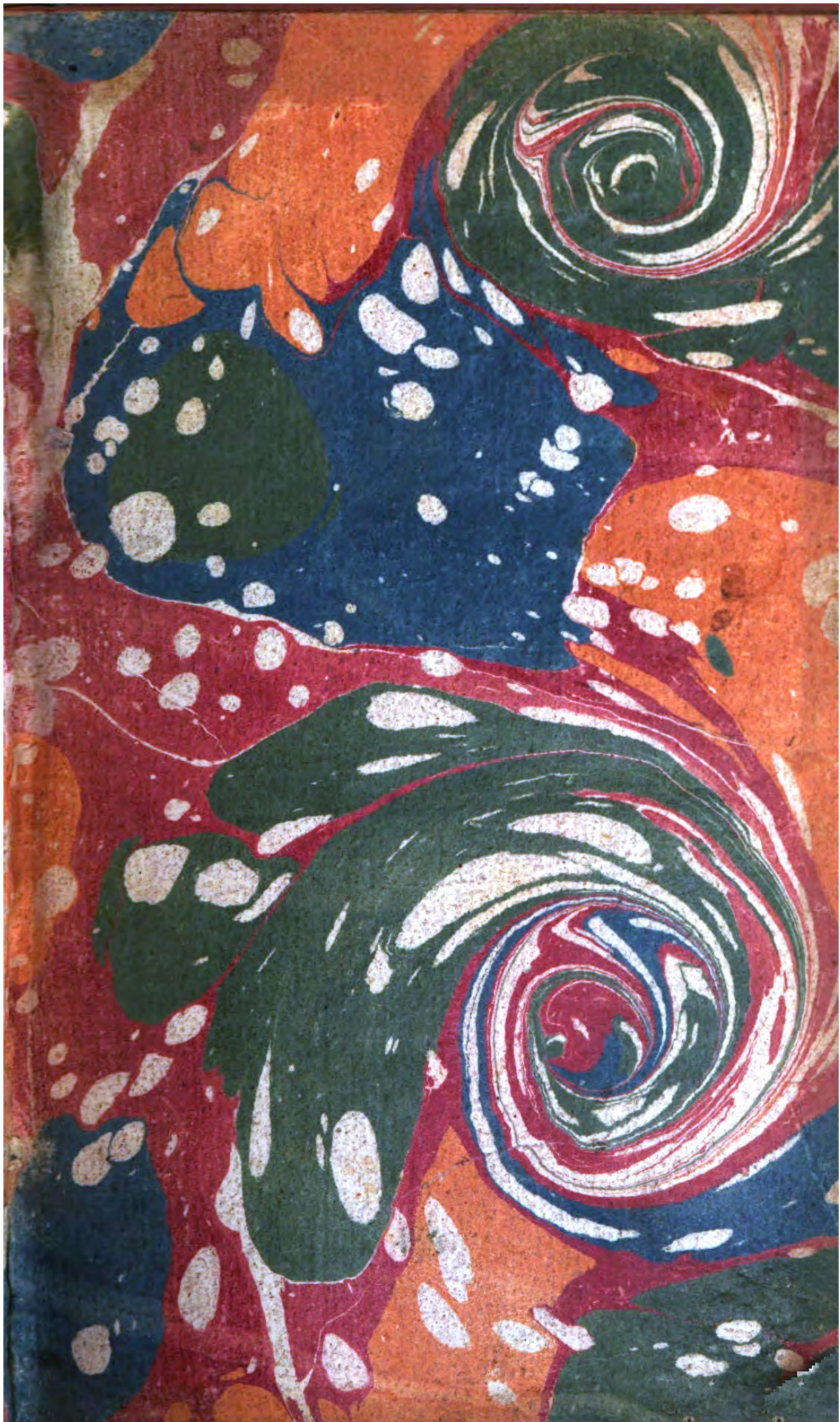
Achat & Vente de Livres

1925

Envoi du catalogue sur demande

✓ 294. b. 24.





15

294 G. 24

(Final Add)

horiz. ...

ECLAIRCISSEMENT

SUR LES

MOEURS.

P A R

L'AUTEUR DES MOEURS.



A AMSTERDAM,

Chez MARC MICHEL REY.

MDCCLXII

EXHIBIT

1945





P R E F A C E.

Depuis 1748. que le Livre des *Mœurs* est fait, chacun l'a jugé suivant ses principes: les gens du monde avec indulgence; les Théologiens avec sévérité; quelques gens de lettres avec mauvaise foi. Je l'abandonnerois volontiers pour toujours à la merci du Qu'en-dira-t-on, si je ne m'étois pas apperçu que le mal qu'on disoit du livre réjaillissoit indirectement sur l'auteur; qu'on s'accoûtumoit à me croire mécréant. J'ai beau être anonyme & caché derriere un rideau: le voile qui me couvre est pourtant assez clair pour laisser passer des soupçons. Parmi les conjectures hasardées sur le vrai nom de l'auteur, quelques-unes ont été justes. Et quand je pourrois m'envelopper d'une ombre un peu plus épaisse, je ne puis pas me cacher à moi-même que j'existe, ni

IV P R E F A C E.

regarder comme indifférentes les conséquences qu'on prétendrait tirer des *Mœurs* au désavantage de mes vrais sentimens.

Puisqu'il faut enfin m'expliquer , je le ferai. Il y a trop longtems qu'on me juge sur la seule étiquette de mon livre : je veux une bonne fois être entendu.

Je suis vrai : je conviendrai tant que l'occasion s'en présentera , de mes torts , de mes inadvertances , de mes incorrections : mais avec la même véracité , je défendrai la droiture de mes intentions , même dans les cas où je défavouerais mes expressions.

Je fais bien que ce n'est pas là donner pleine satisfaction aux esprits *haineux* , qui veulent qu'un homme soit coupable pour avoir droit d'en médire , & à qui c'est faire une forte d'offense , que de justifier au moins l'intention. Il faudroit leur dire humblement : „ Vous avez raison , Messieurs : vos imputations sont toutes les „ plus justes du monde ; j'ai eu tous les „ mau-

P R E F A C E. ▼

„ mauvais sentimens que vous m'avez sup-
„ posés; ” puis ajouter , pour regagner
leurs bonnes graces: „ Mais je ne les ai
„ plus; ” fauf à eux de ne croire encore
sur cet article, que ce qu'ils voudroient
bien. Ce n'est pas là ce que j'ai à leur dire.

Mes sentimens au fond ont toujours été
sages & orthodoxes: sans quelques phrases
de mon livre, qui ont prêté à la censure,
ou qu'on a jugées trop à la rigueur, on ne
m'auroit jamais contesté le titre de bon
croyant: aussi plus on me voit de près, &
moins on me le conteste. Les enfans que
Dieu m'a donnés, déposent pour moi; je
leur ai appris à le connoître & à le servir
suivant les principes du Christianisme: j'en
fais moi-même les actes, & les fais notoire-
ment.

Je fais que le Public ne jugera pas de
mon livre, qu'il a dans les mains, par mes
sentimens, qu'il ignore: mais de mes sen-
timens par mon livre; & c'est aussi pour-

VIII P R E F A C E.

plaudir, je déclame contre avec force & chaleur (*).

Une troisieme calomnie dont j'appelle au jugement du Public, est celle par laquelle on m'impute d'avoir voulu abroger tout culte extérieur: accusation absurde & démentie perpétuellement par mon texte. Je crois avoir porté là-dessus ma justification jusqu'à l'évidence la plus complete, dans le chapitre troisieme de l'*Eclaircissement* qu'on va lire.

On peut bien isoler des textes, & faire dire ainsi à un auteur tout ce qu'on voudra: mais le public, en dépit des censeurs infideles, lit l'ouvrage de suite, reconnoît le faux, & s'en indigne.

Il n'est pas plus permis de calomnier dans un arrêt que dans un libelle.

Quelques mauvais plaisans ont prétendu
que

(*) Voyez le présent Eclaircissement, chapitre V. article v.

que l'arrêt m'avoit plus servi que nui, en ce qu'il avoit ajouté de la célébrité à mon livre. Moi, je trouve qu'il m'a nui fans me servir; en ce qu'il a, pour ainsi-dire, ameuté tous les ferrailleurs littéraires, qui sous prétexte que l'ouvrage étoit pros crit, ont imaginé qu'il étoit sinon enjoint, au moins permis à chacun de courre sus, de le mutiler, le mettre en piéces & le défigurer. Ayant les magistrats pour eux, ils ne se font cru aucune sorte d'attaque interdite. Ils ont forcé la signification des termes; ils ont interprété sinistrement des traits ingénus; ils ont porté au sérieux des badinages innocens; ils ont falsifié des textes; ils en ont dégarni d'autres de leurs accompagnemens, pour y donner un tour révoltant; & le silence de l'auteur, qui les laissoit dire, enhardissoit encore leur audace.

Un autre tort que m'a fait l'arrêt, c'est qu'il m'a aliéné quantité de gens

X P R E F A C E.

simples & fans lumieres, qui voyant mon livre chargé de qualifications injurieufes par une cour fouveraine, n'ont pas douté qu'il ne fût abominable en tout point: & non-feulement ils l'ont cru eux-mêmes, mais ils font allés le débiter partout de proche en proche, fans favoir pourquoi, fur la foi de l'arrêt; ont tenu pour justes, fans examen, toutes les déclamations des critiques, & s'en font rendus les échos. Les bonnes gens s'imaginant que tout fe fait comme il devoit fe faire, croyoient fans doute que, quand un tribunal condamne un livre, furtout avec des qualifications, c'est qu'il l'a lu: & es bonnes gens fe trompoient. L'instruction pour les procès qu'on fait à des livres est pour l'ordinaire étrangement brusquée. C'est l'homme du Roi qui fait l'arrêt: les juges s'en rapportent à son exposé, fans favoir un mot de l'ouvrage; & l'exposé même vient encore souvent
d'une

d'une main obscure ; comme est venu précifément celui de l'infidélité duquel je me plains.

C'est une allusion bien gauche que celle de l'auteur des *Mœurs appréciées*, qui au moment d'entamer fa petite critique contre mon livre, le compare, à cause de l'arrêt de suppression, à *un arbre atteint de la foudre*, qui par-là devenoit sacré aux bucherons : car le carreau qui a frappé mon malheureux livre a au contraire fait sortir de dessous terre des agresseurs : il n'y a pas jusqu'à la Bonne des *Adolescentes Angloises* (*) qui n'y ait donné son coup de dent comme un autre.

Il y a deux choses à distinguer à l'occasion de mon livre : mes sentimens, & mes expressions. Mes

(*) Madame le Prince de Beaumont, auteur du Magasin des enfans, ou dialogues entre une Gouvernante & de jeunes adolescentes ses élèves ; qui a fait, je ne fais en quelle année, une petite critique des *Mœurs* foible & fluette.

Mes sentimens, je le répète, car je ne puis trop le répéter, étoient au fond purs & innocens : mais puisqu'on s'y est mépris, je les exposerai en termes si clairs qu'il ne restera plus aucun nuage qui les couvre.

Je n'ai point eu du tout le dessein que m'ont supposé quelques censeurs téméraires, de faire un code de Déisme : j'ai voulu simplement écrire sur la morale en philosophe. J'entendois adresser mon livre aux hommes de tous pays & de tous cultes. Je voulois leur dire en substance : „ Vous professez des religions diverses : vous êtes Idolâtres ici, là Musulmans, ailleurs Chrétiens, peut-être Juifs ; & dans chacun de ces cultes divers, vous êtes encore partagés en une infinité de sectes. Vous alléguiez chacun des raisons pour défendre la croyance que vous avez adoptée. La mienne, si je venois vous la proposer, révolteroit les trois quarts d'entre vous. Eh bien, qu'il n'en soit pas question : je consens

Je ne sens de laisser cet article à l'écart : mais, dans vos divers cultes, vous êtes tous d'accord sur les principes fondamentaux de la morale, que je vais vous exposer; soyez-y donc au moins fideles; ce sera déjà un point de ralliement qui pourra vous rapprocher les uns des autres. Quoique partagés sur la forme du culte, vous aurez bien moins d'éloignement respectif, quand vous serez au moins réunis de sentimens sur la nature de Dieu & la piété; sur ce que vous devez à vous-mêmes, & sur ce que vous vous devez à vos semblables." Or pour remplir ce rôle avec justesse & précision, il me sembloit que je devois faire une abstraction bien soutenue de mes sentimens en matiere de religion; autrement je manquois mon but.

Voilà pourquoi je n'ai jamais donné à mes raisonnemens sur la morale, la révélation pour base. Voilà pourquoi, lorsqu'il m'a fallu parler de Jésus-Christ & de son Evangile,

des saints, des anges & des démons, j'ai poussé l'impartialité jusqu'à m'énoncer sur ces objets en des termes qui ne décelassent pas quel est le culte que je préfère. On a souvent dit qu'un historien ne doit avoir ni religion ni patrie : on vouloit dire au moins qu'il ne doit laisser paroître sa prédilection ni pour l'une ni pour l'autre. J'étois plus dans le cas qu'un historien d'observer cette réserve.

Mais la réticence sur ces objets n'en étoit pas une abjuration : ainsi que le travestissement d'un missionnaire qui va prêcher la foi catholique l'épée au côté, n'est pas une abdication du caractère sacerdotal. J'ai fait comme un citoyen qui sort dans la rue pour visiter les maisons voisines, mais qui pour cela n'a pas renoncé à la sienne. C'est pourtant cette réticence même qu'on a prise pour irreligion.

Est-ce que par hasard je n'aurois pas assez fait connoître mon dessein ; ou que
con-

connu on étoit en droit de le blâmer ?

Je croyois l'avoir assez fait connoître en disant dans mon *Avertissement* : „ Qu'on se „ rappelle le titre de cet ouvrage , on n'e- „ xigera point de moi ce que je n'ai pas „ promis. Ce sont les Mœurs qu'il a pour „ objet ; la religion naturelle suffit pour cet „ effet , je ne vais pas plus avant ; je veux „ qu'un Mahométan puisse me lire aussi „ bien qu'un Chrétien ; j'écris pour les qua- „ tre parties du monde.”

Quant à la seconde question , Si je pouvois observer cette abstraction sans qu'on s'en formalisât , je réponds que le motif qui m'avoit porté à m'y astringre , me faisoit croire aussi que je le pouvois. Je voulois que personne n'eût à me dire : La morale que vous me présentez porte sur votre Evangile : or comme je ne crois point à votre Evangile , je ne crois point non plus à votre morale. Il me falloit partir de principes ayoués de tous
les

les hommes, & en déduire graduellement toutes les conséquences qu'ils peuvent fournir: & comme mon systême total de morale s'accordoit pourtant très-bien avec celui de l'Évangile, puisque c'est là que je l'ai puisé d'origine, loin d'éloigner mes lecteurs du Christianisme, je les y amenois imperceptiblement. Car j'ose dire que quiconque pratiqueroit bien religieusement la doctrine des *Mœurs*, n'auroit pas beaucoup de chemin à faire pour parvenir à vivre en Chrétien; je conduisois mes prosélytes jusqu'au parvis de nos églises, laissant à nos pasteurs le soin de les amener jusqu'au pié des autels.

Voilà dans quel esprit il faut lire mon livre pour ne point prendre à gauche: car je fais bien que si on le suppose écrit uniquement pour ceux qui vivent dans la connoissance, la persuasion & la pratique de l'Évangile, il est de trop pour eux, puisque je n'y propose que la morale naturelle,

le, fans dire un mot des devoirs du Christianisme. Mais n'y a-t-il donc dans le monde que des Chrétiens; & parmi les Chrétiens mêmes n'y a-t-il que des hommes fideles à leur religion, & persuadés de sa divinité? Est-ce qu'il n'y a pas une foule de mécréans cachés dans le sein même de l'Eglise? C'étoit précisément à ces deux classes d'hommes que mon traité sur les Mœurs étoit le plus nécessaire. Or pouvois-je citer aux uns & aux autres la Bible, l'Evangile & les saints Peres? Je me suis donc placé en deçà ou à côté du Christianisme: & parlant de-là tant aux infidèles qu'aux Chrétiens, j'ai posé des maximes de morale, si exactes pour la plûpart, qu'étant adoptées & suivies, elles feroient trouver le joug de Jésus-Christ léger à ceux qui en redoutent le poids; car le Christianisme n'a guere plus d'austérité que mes *Mœurs*.

Mais il n'y a pas eu moyen de faire entrer

XVIII P R E F A C E.

trer cette abstraction ménagée à dessein, dans la tête des malveillans, qui de deux interprétations choisissent toujours la plus sinistre, pour avoir droit de médire; qui ne consentent pas qu'un homme soit innocent dès qu'il a été présumé coupable, & qui lapideroient les Susanne & les Lucrece, plutôt que de croire à la chasteté. Ils n'ont pas voulu qu'un livre imprimé en France pût être lu à Constantinople; ou qu'en France même, ou dans tout autre pays chrétien, il pût tomber dans les mains de gens qui tenant pour suspecte la religion où ils sont nés, & conséquemment les regles de conduite qu'elle leur propose, ont besoin qu'un homme du monde leur apprenne que la morale est une loi divine, dont leur incrédulité actuelle en fait de religion ne les dispense pas. Ils ont bien mieux aimé supposer que j'avois le dessein pervers de gâter les cœurs des Chrétiens, & de réduire toutes les religions à la pratique de
quel.

quelques devoirs de convenance.

Quelquefois à la vérité l'austérité de mes maximes les a désorientés & confondus : mais ils ont appelé ces maximes-là des inconséquences & des contradictions. Quand j'interdisois le mensonge , ils en ont pris le parti ; quand je blâmois l'adultère , ils m'ont traité de rigoriste ; & lorsqu'ils m'ont surpris dans quelque moment d'indulgence , quoique fondée en raison , ils ont crié au relâchement , à l'Epicurisme , à la corruption.

D'après la supposition gratuite que j'écrivois en faveur du Déisme , il a été facile d'envenimer tout ce que j'ai dit à l'avantage de la loi naturelle. Joignez à cela un parfait silence sur les devoirs du Christianisme : il ne falloit plus , pour avoir le Déisme tout pur , qu'une exclusion formelle de l'Evangile. Mon texte ne la fournissoit pas : mais les critiques ont aidé à la lettre. Comme ils ont entre autres empoisonné

onné mon chapitre sur l'hommage qui est dû à Dieu! où je ne voulois pourtant au fond qu'appuyer sur l'excellence du culte intérieur, sans lequel l'extérieur n'est rien. Ils ne m'ont pas fait moins d'injustice par rapport à l'amour-propre, aux passions, au concubinage, & à plusieurs autres points sur lesquels ils m'ont contredit.

Mais quand j'insisterois plus longtems pour justifier mes sentimens, ce ne seroit encore rien faire. C'est mon livre qu'il s'agit de purger plutôt que moi, dont la conduite & les idées particulieres intéressent peu le Public. On ne m'a pas jugé sur ma pensée, mais sur mes expressions: or je ne saurois disconvenir avec bonne foi qu'il n'y en ait eu plusieurs d'incorrectes, d'inconsidérées, de hardies, de hasardées & d'inexactes: mais pour quelques morceaux qui donnoient prise, on s'est cru en droit de ne pas faire grace à une page; on m'a chicané, tracassé, molesté sur tout.

Sous

Sous prétexte que je devois cent louis à un créancier, on a mis tout mon bien au pillage.

Je devois, sans doute, en écrivant sur des matieres qui confinent de si près aux dogmes chrétiens, aux usages & à la discipline de l'Eglise, marcher avec circonspection, comme sur un lit de cendres qui couvre des charbons ardens; m'exprimer en termes précis & nets.

Je devois, sur des sujets graves, ne pas laisser échapper des ironies, des plaisanteries & des bons mots, qu'on pût soupçonner d'allusion à des matieres tenues à bon titre pour respectables: mais on ne devoit pas non plus juger comme des apophthegmes les endroits où il étoit visible que je plaisantois.

Par exemple, on a été prendre au sérieux ce que je disois à propos des tribunaux, qu'on y devoit rédiger les jugemens plutôt sur le moindre nombre des suffra-

frages que sur le plus petit ; par la raison que dans une compagnie il y a plus souvent cinq hommes sensés que vingt. De bonne foi, y avoit-il apparence que je voulusse sérieusement proposer cette réforme ridicule ?

J'ai comparé les filles qui gardent le célibat, sans autre objet que le mérite de la chasteté, au figuier maudit par Jésus-Christ. Cela signifioit simplement qu'une fille qui reste célibataire dans le monde est aussi inutile qu'un arbre stérile. Je conçois bien à quoi peut servir la continence d'un curé, lorsque dégagé du soin d'une famille, il employe la liberté que le célibat lui laisse, à s'en faire une adoptive de son troupeau : mais je ne conçois pas de même à quoi sert qu'une fille nubile reste célibataire au milieu du monde ; & c'est tout ce que je voulois dire.

Je devois, à l'endroit de l'amour filial, moins appuyer sur les torts des peres, & plus

plus inculquer l'amour aux enfans.

Je devois peut-être dans un ouvrage sur les mœurs entretenir moins souvent mon lecteur sur l'amour, quoique d'ailleurs j'en aye toujours parlé honnêtement.

Je devois fans doute éviter quelques images voluptueuses que je me suis permises.

Je devois en un mot avoir beaucoup d'autres attentions qui échappent aisément à un écrivain de trente ans, qui est répandu dans le monde, & qui en a l'esprit & le ton.

Mais on devoit aussi juger moins à la rigueur un ouvrage où le dessein de plaire par les graces du style, les ornemens, la chaleur, & l'enthousiasme, a dû nécessairement jeter quelques inexactitudes. Je défie un poëte agréable d'être correct sur les matieres de religion, en conservant ses agrémens. Il en doit être à peu près de même d'un prosateur qui écrit avec pré-
ten-

tention. La précision théologique est absolument incompatible avec l'effort de l'imagination, les tours, les expressions figurées & toutes les ressources de l'éloquence qui nourrissent, soutiennent & élèvent le style ; mais il y a trop de sévérité à prendre pour des erreurs de simples incorrections dans les termes.

Aussi, dans mon particulier, au milieu de tous les écueils où l'on prétend que j'ai heurté, ne sentant pas même les secousses, je navigeais dans une sécurité parfaite. Je comptois bien, dans ma réserve philosophique, avoir suffisamment respecté la foi. Et quand j'ai vu les inductions effrayantes que le zèle théologique & la malignité de la satyre avoient tirées de mes textes, je me suis dit, avec étonnement, sur chaque trait : „ Mais il me semble que je n'avois „ pas eu cela en vue. Est-ce que je me „ trouverois l'antagoniste de ma religion, „ sans l'avoir su ” ?

Par-

Parmi les textes qu'on a relevés dans les *Mœurs*, il y en a qui sont corrects, quoiqu'on les ait épilogués: ceux-là je les défendrai sans perdre un pouce de terrain.

D'autres, qui quoique dictés par une intention droite, ont pu fournir des prétextes à suspecter mon orthodoxie: je les expliquerai de manière à ne plus laisser d'équivoque.

D'autres qui n'étoient que des plaisanteries innocentes: je les ramènerai au sérieux, & j'en excuserai le fond.

D'autres enfin, mais en plus petit nombre, qui étoient absolument inexacts: je les réformerai par des correctifs, & j'en abandonnerai même plusieurs.

Je tiens par exemple pour très-exactes la différence que j'ai marquée entre l'honnête-homme & l'homme vertueux (1); ma maxime sur le danger de l'exemple (2);

(1) Discours préliminaire des *Mœurs*.

(2) *Ibidem* infra.

la distinction que j'ai établie entre les loix fondamentales de la morale, celles qui sont indifférentes aux mœurs, & celles qui pourroient y donner atteinte (3): ce n'est qu'en me prêtant calomnieusement des intentions qu'on a pu jeter des nuages sur ces morceaux.

Je défendrai ma définition du philosophe (4); ma maxime, que „ Dieu n'a fait „ les objets aimables qu'afin qu'ils soient „ aimés”(5); ma doctrine sur les œuvres de surérogation érigées en devoirs formels (6), en y mettant quelques modifications: mon sentiment sur le besoin d'aimer, & en général sur les passions (7); & mes assertions précises & réitérées sur la nécessité d'un culte extérieur (8).

Je

(3) *Ibid. infra.*

(4) Préambule de la première partie.

(5) Chapitre premier de la première partie.

(6) *Ibidem infra.*

(7) Chapitre II. de cette même partie, §. 4.

(8) Tout le chapitre suivant.

P R E F A C E. XXVII

Je n'ai point à retoucher non plus à ce que j'ai dit sur l'amour-propre (9) ; sur les appetits corporels (10) ; sur la médisance (11) ; sur la raillerie (12) ; sur les discours libres (13) ; sur les duels (14) ; sur le mensonge (15), sauf l'excursion au sujet d'Abraham, où je ferai une réforme ; sur les solemnités du mariage (16) ; sur le concubinage (17) ; sur l'inceste (18).

Je ratifie mon panégyrique de l'a-
mour

(9) Préambule de la seconde partie.

(10) Chapitre premier de cette seconde partie, article 1. §. 2.

(11) *Ibidem infra*, article 11. §. 1.

(12) *Ibid. infra*, §. 2.

(13) *Ibid. infra*, §. 4.

(14) Chapitre II. de la même partie, article ij. §. 2.

(15) Chapitre III. article 1. §. 1.

(16) Chapitre IV. article 1.

(17) *Ibidem infra*.

(18) *Ibid. infra*.

mour (19); & ma déclamation contre le faux zele (20).

Mais j'expliquerai dans un sens orthodoxe diverses propositions qui, quoique correctes au fond, pouvoient néanmoins prêter aux interprétations vicieuses des censeurs mal-intentionnés: telles que mon raisonnement sur l'aveuglement pénal des pécheurs (21), sur la prédestination gratuite (22); ma comparaison de l'amour de Dieu avec celui qu'on appelle profane (23); ma doctrine sur la Virginité (24); sur les peres qui n'ont rien fait pour leurs enfans que leur procurer l'existence (25); & enfin
tout

(19) Troisième partie, chapitre premier, article 1.

(20) Chapitre troisième de la même partie, article 1.

(21) Discours préliminaire.

(22) Première partie, chapitre premier.

(23) *Ibidem infra.*

(24) *Ibid. infra.*

(25) Chapitre second, §. 2.

tout ce que j'ai dit dans le chapitre troisieme des *Mœurs* sur la tolérance des cultes divers; & même ce que j'ai dit pour établir la prééminence du culte intérieur sur l'extérieur, dont je fais qu'on a abusé (26).

J'écarterai les inductions hétérodoxes qu'on a voulu tirer de ma définition de la prudence (27); de ma remarque sur l'abstinence des choses licites (28), sur les alimens pros crits par Moyse (29); de ma doctrine sur la patience dans les maux (30), sur l'indulgence & la bonté de Dieu (31); de mes regles sur le serment (32); de ma critique des superstitions monacales (33);
de

(26) Chapitre troisieme.

(27) Seconde partie, chapitre premier, au commencement.

(28) *Ibid. infra*, article I. §. 3.

(29) *Ibid. infra*.

(30) Chapitre second, article I. §. I.

(31) *Ibid. infra*.

(32) Chapitre troisieme, article I. §. I.

(33) *Ibidem infra*, §. 2.

de mon idée sur la maniere de recueillir les suffrages en jugement (34); de mes principes sur la continence (35).

J'excuserai un mot sur les miracles, jetté dans l'article de l'amour conjugal, sans vue & sans intention (36); un autre sur la réciprocité de l'amour entre deux époux (37); mon morceau sur l'amour filial, dont quelques lecteurs ont pris du scandale (38); & j'expliquerai, je crois, d'une maniere satisfaisante, ma pensée sur les supplices (39).

Mettez au nombre des expressions badines pour lesquelles je demande grace, comme ne devant pas être prises à la
ri-

(34) *Ibid. infra*, article II.

(35) Chapitre quatrième, article II.

(36) Troisième partie, chapitre premier, article II.

(37) *Ibidem infra*.

(38) *Ibid. infra*, article IV.

(39) Chapitre troisième, article I.

rigueur, l'allusion au figuier maudit (40); la remarque sur les canonisations (41); la comparaison d'un mari jaloux du ferin de sa femme (42); Sylvie devenue femme au moyen de trois mots latins (43); mon apologie de l'amour-propre (44); la confession faite par saint Augustin d'avoir battu sa nourrice (45); les terreurs ridicules de Zozime mourant (46); les hiéroglyphes sacrés de Diogenete (47); le mot de Trimalcion au précepteur de son fils, sur les Evêques (48).

Mais

- (40) Première partie, chapitre premier.
- (41) *Ibidem infra.*
- (42) *Ibidem infra.*
- (43) Chapitre deuxième, §. I.
- (44) Seconde partie, chapitre premier, article I. §. I.
- (45) Chapitre second, article I. §. I.
- (46) *Ibidem infra.*
- (47) Chapitre quatrième, article ij.
- (48) Troisième partie, chapitre premier, article iij.

Mais je passe condamnation sans appel & sans débat sur ce que j'ai dit de relatif aux macérations (49). Je supprime entièrement la fin du portrait d'Ariste (50): c'étoit un hors-d'œuvre très-inutile qui ne faisoit là que du scandale. Je retranche aussi l'apostrophe au sommeil (51) qui déparoit le reste de l'ouvrage, où regnent partout la modestie & la décence. Je corrige par des notes bien catégoriques tout ce qui sembloit dans le chapitre sur l'hommage, favoriser l'indifférence des cultes (52), qui n'est point du tout ma doctrine. J'abjure bien franchement (53) une
phra-

(49) Première partie chapitre premier, & seconde partie, chap. quatrième, article. ij.

(50) Chapitre premier de la première partie, sur la fin.

(51) Chapitre Deuxième, §. I.

(52) Chapitre troisième.

(53) Seconde partie, chapitre premier, article ij.

phrase sur les privautés, qui m'a paru d'un mauvais ton. Je rétracte en termes exprès un doute que j'avois hasardé sur la durée des châtimens d'après cette vie (54). Je fais une réparation solennelle à Abraham sur la hardiesse que j'avois eue de l'accuser de mensonge (55); & j'explique mon opinion sur les especes de mensonges que quelques uns ont imputés aux patriarches, d'une maniere conforme à la saine théologie. J'expose le dogme & la discipline de l'Eglise sur l'indissolubilité; & j'abandonne formellement quelques phrases (56) qui paroissent favorables au divorce. Je jette du jour sur ce qu'on avoit trouvé louche dans mon article sur l'amour filial (57); & à cet endroit même j'ôte dix lignes sur

Moy-

(54) Chapitre second, article I. §. 2.

(55) Chapitre troisieme, article I. §. I.

(56) Chapitre quatrieme, article I.

(57) Troisieme partie, chapitre I. article IV.

XXXIV P R E F A C E

Moyse, dont j'ai su que tous les hommes religieux avoient été scandalisés, les Réformés autant que les Catholiques. Enfin, en justifiant mon opinion sur les supplices (58), en tant qu'opinion privée, par des argumens & des autorités peremptoires je rejette toute application à la police générale des Etats; & je désavoue les inductions qu'on en pourroit tirer, pour supposer que j'aye voulu contester aux Princes ce qu'on appelle l'autorité du glaive.

Tout est en regle à présent. Moyennant une indulgence raisonnable de la part des lecteurs; & de la mienne, des explications, des correctifs & des suppressions; qui voudra fondre mes réformes avec le texte, comme j'espère le faire, ou du moins les en rapprocher, en fera un tout exact & correct, qui ne pourra plus égarer, ni séduire, ni scandaliser. C'est un composé
sem-

(58) Chapitre troisieme, article 1.

semblable à la fameuse thériaque d'Andromachus, dont les poisons, s'il en reste, font rendus salubres par les ingrédiens qui s'y mêlent.

Je suis, par ma franchise & ma sincérité, aussi digne de foi qu'aucun homme qui soit au monde. On m'en doit croire sur ma parole par rapport aux sens chrétiens & catholiques dans lesquels j'avois espéré que le gros de mon livre seroit entendu : mais s'il est néanmoins des gens opiniâtres & défiants, qui aiment mieux me supposer gratuitement politique qu'orthodoxe : en les abandonnant à regret à leurs faux jugemens, j'espère encore qu'ils me feront gré du présent *Eclaircissement* ; parce que s'il leur paroît insuffisant à titre d'apologie, ils doivent le trouver bon comme correctif. Qu'ils laissent à part mes intentions : c'est au scrutateur des cœurs à les juger. Quelles qu'elles soient, voilà toujours le mal que j'ai pu faire, réparé au-

tant qu'il est en moi. Mes sentimens à part, la doctrine que j'expose dans mon Eclaircissement est celle qu'il faut qu'un Chrétien professe. Mon livre ne pourra donc plus nuire à l'avenir par mon fait. Ainsi éclairci, en même temps qu'il sympathise avec la saine doctrine, il en exprime plus fidelement mes vrais sentimens. Quelques nuances légères par où il en différoit, ou paroïssoit en différer, avoient plutôt pour source les écarts de mon imagination, que l'égarement de mon esprit ou la dépravation de mon cœur. Je dis, ou *paroïssoit en différer* ; parce qu'en vérité, dès qu'on me fera grace des interprétations malignes & forcées, je redeviendrai, à très-peu de phrases près, bien exactement orthodoxe.

Ce n'est pas que je n'en aye retranché ou improuvé un bien plus grand nombre : mais comme on verra dans le cours de mon Eclaircissement, toutes celles que j'ai
 abju-

abjurées n'étoient pas hétérodoxes, plusieurs n'étoient qu'irrévérentieuses, profanes ou mondaines. Mais, quelles qu'elles fussent, aucunes ne déceloient ce plan suivi de Déisme que quelques-uns ont feint de voir dans mon livre, & qui n'y fut jamais.

A ce sujet on m'a fait dans quelques cercles pieux une objection formidable : je la rendrai fidelement sans rien dissimuler de ce qu'elle paroît avoir de fort & de pressant au premier abord.

„ Vous prétendez, m'a-t-on dit, qu'on a mal saisi votre idée, qu'on vous a prêté des sens que vous n'aviez point en vue ; & qu'enfin toutes ou presque toutes les propositions de votre livre entendues suivant votre idée, étoient au fond catégoriques & orthodoxes. Cependant vous avez eu le malheur d'être entendu de même, & par les croyans, que vous avez révoltés ; & par les mécréans, qui vous ont applau-

XXXVIII P R E F A C E.

di. Ceux-ci vous ont rangé dans leur classe; ceux là vous ont regardé comme un apostat de la leur. Et, qui plus est, ce dernier point n'a pas paru vous inquiéter; car il n'y a pas eu un mot de votre part aux critiques écrites ou verbales."

Ce n'est pas là, je crois, pallier l'objection. Cependant, en l'exposant si fort à son avantage, je n'entends pas y souscrire: mais avant que d'y répondre, distinguons y deux objets. Elle contient deux reproches, cette objection: celui d'avoir encouru généralement la suspicion de Déisme; & celui du silence gardé sur cette imputation.

Voici ma réponse au premier. Les peuples qui n'avoient point de commerce avec leurs voisins, étoient sujets à croire que le territoire qu'ils habitoient, en y joignant au plus une lieue à l'entour, étoit la terre: ils n'alloient pas supposer que des nations dont ils n'avoient jamais

en-

entendu parler, existassent. Il a semblé de même à quelques saintes ames, dont la sphere de communication ne s'étend pas peut-être à trois cents personnes, que tout l'univers s'étoit réuni à me juger Déiste; parce que c'étoit un point décidé dans leurs petites sociétés; & que ces petites sociétés étoient l'univers pour elles. Commençons donc par rabattre neuf cens quatre-vingts-dix-neuf sur mille de cette universalité d'hommes qu'on suppose m'avoir imputé le Déisme. Puis, entrant dans le détail de l'objection, voyons où mène cette supposition, que j'aye été entendu de même, c'est-à-dire dans un sens contraire à l'esprit du Christianisme, par les croyans & par les mécréans. Il me semble à moi, que cette classe d'hommes qui m'a entendu de même, réduite à sa juste valeur, signifie qu'il y a eu un nombre de personnes délicates & sensibles sur les matieres de la foi qui ont été alarmées

mées

XLII P R E F A C E.

toit de blâmer le Christianisme & toutes les religions positives: mais on a cru, ou feint de croire, que c'étoit par timidité que je me l'avois pas fait; & que cela devoit se suppléer de foi-même.

Il y avoit une autre maniere de me juger, qui étoit la seule vraie, la seule juste, la seule conforme à l'esprit de mon livre, & que tous les hommes sans chaleur & sans prévention ont adoptée: c'étoit d'y voir un moraliste qui écrivant pour des hommes de différentes religions, croyoit devoir abstraire la sienne ou s'en taire, pour donner plus de poids aux principes généraux de sa morale, en écartant par cette abstraction, tout soupçon de partialité.

Pourquoi donc, pourroit on me dire, tant parmi les croyans que parmi les mécréans, quelques-uns au moins, puisque vous ne voulez pas que ce soient tous, au lieu d'imiter ces gens *sans chaleur & sans*
pré-

prévention, vous ont-ils cru Déiste?

C'a été d'abord précisément parce qu'ils n'étoient pas *sans chaleur & sans prévention* : car ce n'a été pour aucune proposition de mon livre qui énoncât distinctement la doctrine du Déisme. C'a été, comme je viens de le dire, à cause de mon silence perpétuel sur les vérités du Christianisme ; c'a été parce qu'on a perdu de vue ma protestation du commencement, où j'avois averti des motifs de ce silence ; ou qu'on l'a regardée comme un simple palliatif, quoique ce fût une déclaration bien sincère, & la vraie base sur laquelle étoit construit tout l'ouvrage. C'est que d'une part, on n'a pas été fâché de ranger dans son parti un écrivain d'une morale saine & honnête ; & que de l'autre, par un zèle, peut-être indiscret, pour le dogme, on a cru ne pouvoir trop décrier un livre qu'on soupçonnoit d'y donner atteinte. C'est qu'en général on est trop léger pour condamner.

La

La prévention a des conséquences dont on n'est pas maître. On prend de mauvaises impressions sur un ouvrage; & l'idée ainsi pervertie, on n'y voit rien que de pervers. Après s'être mis en tête, ce qui est absolument faux, que mon livre étoit un plan de morale adapté au Déisme, on y a vu le Déisme par-tout; & les réticences sur les dogmes ont été prises pour des exclusions. Quand je n'ai pas parlé de l'Évangile, on a cru que je n'y croyois pas; on a même cru que j'invitois les autres à n'y pas croire.

Au second objet de reproche, qui est mon long silence sur l'imputation de Déisme;

Je réponds qu'il y a une singularité bien étrange à vouloir que ce silence soit un aveu peremptoire de mon prétendu Déisme. Une réponse foible, timide, illusoire, auroit pu équivaloir à un aveu: mais le silence, en inférer un aveu, c'est argumenter plus

plus mal que Pilate, qui se contenta de dire à Jésus-Christ, sans lui montrer aucune prévention: „ Vous ne répondez rien à „ ce que ces gens-là disent contre vous” ? Mais il ne le tenoit pas pour convaincu par son silence. Il y a tant de raisons qui peuvent empêcher un auteur de répondre, surtout un auteur anonyme, & à qui il importe de l'être toujours, que son silence ne sauroit faire une conviction. Car enfin, lors même que je ne répondois pas, j'avois déjà pour ma défense les mêmes moyens que j'emploie aujourd'hui: or assurément, on ne trouvera pas dans le présent éclaircissement, que je m'avoue Déiste. Je confesse quelques écarts où m'ont entraîné la chaleur de la composition, le feu de la jeunesse & la fougue de l'imagination: mais je proteste à la face du ciel & de la terre, contre l'imputation de Déisme, comme contre la calomnie la plus affreuse, la plus téméraire & la plus hasardee.

dée. Quelques doutes, quelques méprises sur des points de théologie qui ne sont pas fondamentaux, comme le divorce, les châtimens d'après la vie, la pratique des macérations, le mérite de la virginité, n'étoient pas des erreurs à faire supposer que j'eusse abjuré l'Évangile.

Mais pourquoi au moins, ajoute-t-on, n'avoir pas fait cette protestation plutôt ?

Eh à propos de quoi aurois-je protesté d'abord ? Je n'entendois autour de moi que des éloges, des félicitations & des applaudissemens. On n'avoit pas imaginé, dans les *Mœurs* à leur naissance, tous les poisons qu'on a eu l'art d'y découvrir depuis. On ne me regardoit point alors comme un Déiste, mais comme un écrivain libre & hardi, qui, malgré la gêne de la presse, avoit osé dire des vérités fortes, & écrire à Paris du ton dont on écrit à Londres. Mon livre me procura l'amitié d'une infinité de gens d'honneur, dans
tous

tous les ordres; il m'est venu des complimens & des amis du fond des cloîtres. Ce n'étoit pas là le moment de songer à une apologie: c'étoit celui de ma gloire & de mon triomphe; il n'étoit pas naturel que je m'humiliasse dans la première ivresse du succès. L'arrêt de suppression, que fit rendre le défunt Chancelier *, qui étoit dévot, donna le signal aux critiques. L'arrêt même fut la première, & ne fut pas la moins partielle. Elle en engendra une foule d'autres; mais elles firent peu d'effet; car il n'en parut pas une seule qu'on pût dire être bonne & faite de main de maître. Je ne crains pas que le public me démente sur ce fait; je ne pourrois être contredit que par les auteurs mêmes.

Cependant on ne hasarda pas d'abord l'accusation de Déisme. Le premier qui l'ait osé faire, a été un Monsieur de Prémont-

* M. d'Aguesseau.

XLVIII P R E F A C E.

montval : mais un accusateur de cette espèce, dont le témoignage n'auroit pas été admissible en justice, ne me paroissoit pas être d'un grand poids aux yeux du public. D'ailleurs sa critique n'étoit que l'effet d'un *qui-pro-quo*. Il étoit venu en Hollande un abbé Panage, qui mettant à profit son nom, dont je m'étois enveloppé, sans savoir que quelqu'un le portât, ne fut pas fâché de laisser croire qu'il étoit l'auteur des *Mœurs*. M. de Prémontval le crut ; & à l'occasion de quelque mécontentement qu'il eut de ce Panage, il fit son *Panagiana*, qui est un tissu de personnalités odieuses, où il met sans cesse en contradiction la conduite de son antagoniste avec sa prétendue doctrine, c'est-à-dire celle des *Mœurs*. Ce fut par un effet de sa haine contre ce Panage qu'il porta sa rage aveugle jusqu'à taxer les *Mœurs* de Déisme, après les avoir louées précédemment à l'excès. Le Panage répliqua ; on s'écrivit de
part

part & d'autre, beaucoup d'injures, de propos de halles. Je fus informé de ce qui se passoit; & indigné que mon nom, même adoptif, jouât en Hollande un rôle indécent, au moyen d'une lettre que j'envoyai sur les lieux & qu'un honnête ministre y fit imprimer & répandre dans tous les journaux, j'arrachai le masque à l'imposteur, & rendis ainsi caduque la fadyre du *Prémontval*, dont les argumens étant tous *ad hominem* contre l'abbé, n'avoient plus d'effet sur moi. Je jugeai donc le *Panagiana* terrassé par ma missive.

Du reste, s'il se publioit une critique, elle étoit suivie d'une apologie. Les Réflexions de Mr. D. S. qui parurent dans l'année même des *Mœurs* *, furent mariées par l'imprimeur, en une même brochure, avec une *contre-critique* anonyme, qui

* Imprimées aux Indes, 1748.

L P R E F A C E.

qui, en me laissant quelques torts, à peu près ceux dont je conviens, me justifioit sur tout le reste.

Tandis que l'auteur des *Mœurs appréciées*, autre critique, qui parut vers le même temps faisoit le dédaigneux sur les *Mœurs*, Monsieur *Formey*, ministre & prédicateur à Berlin, & Secrétaire perpétuel de l'Académie, les mettoit au rang de ces écrits du premier ordre, qui ne paroissent que de loin en loin dans la république des Lettres. Ce sont ses termes, dont je n'ai garde de prendre à la lettre l'exagération obligante: mais j'en tire parti pour prouver qu'on ne honnissoit pas les *Mœurs* partout.

Un journaliste de Hollande, qui sur de faux extraits en avoit médité, se hâta de réparer sa méprise par un long & pompeux éloge.

Voici le jugement qu'en porte l'auteur de cette *contre-critique*, dont j'ai parlé plus haut, qui de tous les Écrivains qui ont lu
&

& jugé les *Mœurs* en théologiens, est celui qui les a lues & jugées le plus judicieusement.

„ Rien n'est plus difficile à produire
 „ qu'un bon ouvrage; une critique judi-
 „ cieuse & exacte entraîne de grandes dif-
 „ ficultés. Les sentimens de l'auteur,
 „ hardis à la vérité, ont révolté ceux qui
 „ ne les ont pas approfondis, avec l'at-
 „ tention requise, avant de prononcer.
 „ Quelques-uns d'entre eux ont paru sus-
 „ ceptibles d'une interprétation contraire
 „ au bon ordre: on a craint pour les es-
 „ prits superficiels, foibles, & pour les
 „ gens peu instruits; on a cru devoir prof-
 „ crire cet ouvrage. Je vais développer
 „ ici une réflexion que je n'ai touchée
 „ qu'en passant.

„ Il faut établir pour principe, en lisant
 „ M. Panage, qu'il a été animé par les
 „ vues les plus nobles & par un désir sin-
 „ cere d'épurer les Mœurs, non seulement

LII - P R E F A C E.

„ de ses compatriotes , mais même de
„ tous les peuples de l'univers: il a fait
„ briller à leurs yeux le flambeau de la rai-
„ son , qui doit répandre également sur
„ eux tous sa lumière ; il a voulu les enga-
„ ger à suivre la route qu'elle s'efforce de
„ leur tracer pour devenir plus vertueux ,
„ & conséquemment plus heureux : car il
„ n'y a nul bonheur à espérer où la Vertu
„ ne se trouve point. Il a détaillé ensuite
„ les ressources que fournit contre le vi-
„ ce , la faine raison , quand on la con-
„ sulte ; c'est un philosophe qui instruit
„ l'univers.

„ Ces motifs sont dignes des plus gran-
„ des louanges: l'exécution a répondu à
„ l'entreprise , exécutée avec autant de
„ sagacité que de force & de délicatesse.”

A cet exposé si net & si bien enten-
du de l'Esprit de mon livre , le contre-cri-
tique ajoute : „ Mais Monsieur Panage a
„ paru oublier qu'il étoit Chrétien. Il de-
„ voit

„ voit *seulement* appuyer *davantage* sur le
 „ christianisme. Il est trop éclairé pour
 „ qu'on le fouille d'un pareil soupçon. Ce-
 „ pendant qu'il me permette de lui obser-
 „ ver qu'il n'a pas *assez* profité des se-
 „ cours que la Religion lui offroit. La
 „ raison saine ment entendue, & la reli-
 „ gion sont inséparables; & il me paroît
 „ qu'en les séparant, on se prive volontai-
 „ rement des ressources les plus utiles &
 „ les plus efficaces.”

Voilà un écrivain sage, & zélé pour la religion qui blâme dans les *Mœurs*, ma réticence sur la morale chrétienne, que peut-être même ne blâmeroit-il pas s'il avoit lu les raisons que j'en donne ici. Mais enfin il n'y blâme que cela. Il voit, ce qui est vrai, que je n'ai pas parlé de l'Évangile: mais il n'ajoute pas d'office, comme ont fait quelques autres, contre la foi des textes, que j'aye contredit ou mis en doute aucun dogme évangélique.

LIV P R E F A C E.

Son apologie, ou *contre-critique*, comme il l'appelle, honnête & obligeante d'un bout à l'autre, finit par cet épigraphe flatteur, tiré de l'art poétique d'Horace; *Ubi plura nitent, non paucis offender maculis.*

Je passe une infinité d'autres témoignages honorables répandus dans les différens journaux de l'Europe, au sujet des *Mœurs*; parce que ce n'est pas mon panégyrique que j'entreprends. Je laisse aussi dans leur obscurité quantité de petites critiques fugitives, dont on ne se souvient plus; soit parce que postérieures aux premières, & spécialement à celle de Mr. D. S. elles ne contenoient que des redites, soit parce qu'elles ne sont pas venues à ma connoissance.

Quoi qu'il en soit, tout bien compensé, il me sembloit que les loüanges passoiënt les critiques. Je me voyois aussi dans le public plus de partisans que de détracteurs; sans compter beaucoup de gens impartiaux,

tiaux , qui à l'exception de huit ou dix traits qu'ils auroient mieux aimé que je n'eusse pas mis , m'applaudissoient sur tout le reste. Je crus par conséquent, que ce qui me restoit à gagner étoit le petit nombre ; & je m'attendois qu'il ne faudroit que du temps pour me les amener. Je me tranquillifai donc ; & je fis mal. Je n'avois pas fait entrer dans mon calcul, les cabaleurs, les rivaux, les politiques, qui m'ont fait une guerre sourde & cachée. L'accusation de Déisme se reproduisit de temps à autres, dans des brochures, dans des journaux, dans des feuilles; cela devint une mode; tous les frelons du Parnasse s'en mêlerent.

J'ai bien reconnu avec le temps la vérité de cette maxime, Qu'il n'y a pas d'ennemi méprisable : car tandis que je me disois de celui-ci, de celui-là : „ Ce n'est pas là „ un accusateur formidable” ; tandis que je me rassurois sur l'évidence de mes bonnes

intentions , sur la pureté de mes principes, sur la sagesse de ma morale; tandis que je m'endormois dans un calme perfide & trompeur , l'orage se formoit lentement, les accusateurs se multiplioient & s'enhardissoient par mon silence. Ils ont fait nombre à la fin, & l'accusation a pris consistance: mais il a fallu du temps pour cela. Je n'ai commencé à sortir de ma léthargie que quand mes détracteurs avoient déjà pris de l'ascendant sur une infinité d'esprits. De petites intrigues de cour avoient ajouté à mon discrédit. Les gens en place n'osoient m'avouer pour ami; & mes amis mollissoient par timidité , pour ne se pas commettre fans fruit.

C'étoit déjà s'y prendre un peu tard pour réclamer; & précisément parce qu'il étoit déjà tard , je tardois encore. L'indolence, le découragement me gagnoient; un peu de fierté aussi me retenoit. „ Ils croi-
„ ront peut être, me disois-je, que c'est
„ pour

„ pour regagner leurs bonnes graces, pour
 „ avoir part à leurs faveurs, que je des-
 „ cends à des explications; moi qui ne
 „ parlerois pas contre mes principes pour
 „ gagner une couronne ou pour racheter
 „ ma vie. Je le ferois si j'étois à cent
 „ lieues d'eux. Je ne suis pas insensible
 „ aux nuages qu'on a répandus sur ma re-
 „ ligion. Je ne suis point apostat, ni ne
 „ l'ai été. Je voudrois que ma réputa-
 „ tion fût nette sur ce point”.

A présent les circonstances sont telles
 que je les souhaitois; je n'espere ni ne
 crains plus rien. C'est ma conscience seu-
 le qui me fait agir. Il est tard, j'en con-
 viens: mais peut-être mon apologie n'en
 fera-t-elle que meilleure. Pendant treize
 ans ma tête s'est refroidie & mûrie. Quel-
 ques années plutôt je risquois de mettre en-
 core dans ma réponse, de la verdeur. Me
 voici dans cet age mitoyen, où sans avoir
 perdu sa force ou sa vigueur, on a seule-

LVIII P R E F A C E.

ment de moins cette intempérance d'imagination qui occasionne les fausses démarches & les témérités. J'ai regardé dans le passé de ma vie ; j'y ai vu des fautes & des imprudences ; je les veux réparer tout de bon. J'ai regardé aussi dans l'avenir : j'y ai vu trente années possibles, qu'il faut passer en paix avec Dieu & avec les hommes. Je veux, comme on dit communément, mettre un intervalle entre la vie & la mort. C'est dans ces dispositions que j'ai fait le présent *Eclaircissement*.

Pour y jeter quelque ordre & éviter autant qu'il se pourra, la sécheresse qui accompagne d'ordinaire les discussions dogmatiques ; au lieu de suivre pas à pas, comme un lourd commentateur, le texte que je dois expliquer, je réduirai à certains chefs doctrinaux les propositions des *Mœurs*, qui ont fait ou qui pourroient faire l'objet de la critique.

D'abord pour écarter les chicanes qui ne
m'ont

m'ont été faites que parce qu'on n'a pas compris mon plan, j'emploierai un premier chapitre à le remettre sous les yeux du lecteur. Je veux qu'on sache par cœur que je n'entendois traiter la morale, qu'en simple philosophe, abstraction faite des Religions positives.

Ce plan d'ouvrage étant suivi fidelement, mon livre ne devoit être autre chose qu'un exposé de la religion naturelle. Pour donner du poids à mes préceptes, j'en devois exalter la source : & c'est ce que j'ai fait dans les propositions dont l'examen occupera le second chapitre.

Je n'ai pas dû pourtant préconiser la religion naturelle, au préjudice des deux religions positives, qui émanent aussi-bien que celle-là de l'autorité divine ; j'établirai dans le troisième chapitre que je ne l'ai pas fait non plus, ou n'ai pas eu intention de le faire.

Si des Religions positives il y en a une que j'aye dû singulierement respecter, ç'a été sans doute la Religion Chrétienne, dont je
fais

LX P R E F A C E.

fais profession. Toutes les propositions des *Mœurs* qui y sont relatives ou qu'on a cru l'être, occuperont avec leurs éclaircissemens le quatrieme chapitre.

J'en ferai un cinquieme pour les propositions purement morales qu'on a relevées comme inexactes ou défectueuses.

Le sixieme aura pour objet trois ou quatre passages dont on a malicieusement abusé pour intéresser le gouvernement dans la censure de mon livre.

Mon objet dans cet Eclaircissement étant de ne laisser aucun nuage sur mon orthodoxie; si cependant contre mon intention il m'étoit encore échappé quelque proposition inexacte, je suis prêt à m'en désister de bonne foi. Après les corrections & les retranchemens que j'ai faits de mon propre mouvement; & sans y être contraint par aucune autorité; un sacrifice de plus ne me coûtera pas, lorsqu'on m'aura fait appercevoir que je le dois à la saine doctrine & à l'honneur du Christianisme.

T A.

T A B L E

DES CHAPITRES.

P R E F A C E.

CHAPITRE I. *Plan de l'ouvrage.* Page. 1.

CHAPITRE II. *Propositions relatives à la Religion Naturelle.* 35.

§. 1. *Universalité de la Religion Naturelle.* 36.

§. 2. *Ancienneté de la Religion Naturelle.* 38.

§. 3. *Invariabilité de la Religion Naturelle.* 45.

§. 4. *Sainteté de la Religion Naturelle.* 52.

CHAPITRE III. *Propositions taxées de contrariété avec les Religions positives & notamment avec la Loi Judaïque.* 67.

§. 1. *Religions positives quelconques.* 68.

§. 2. *Loi Mosäïque.* 81.

§. 3. *Culte extérieur.* 90.

CHA

TABLE DES CHAPITRES.

CHAPITRE IV. <i>Propositions réputées contraires à l'esprit du Christianisme.</i>	Page
	137.
Article I. <i>Divinité du Christianisme.</i>	139.
Article II. <i>Dogmes du Christianisme.</i>	147.
§. 1. <i>Insuffisance des vertus humaines.</i>	149.
§. 2. <i>Besoin de la grace de Dieu pour opérer le bien.</i>	150.
§. 3. <i>Prédestination gratuite.</i>	154.
§. 4. <i>Aveuglement pénal des pécheurs.</i>	158.
§. 5. <i>Nécessité de la foi pour l'amour divin.</i>	161.
§. 6. <i>Substantialité divine.</i>	162.
§. 7. <i>Chûte de l'homme.</i>	164.
§. 8. <i>Chûte des Anges rebelles.</i>	166.
§. 9. <i>Crédibilité de la Religion Chrétienne, ou foi due à ses dogmes.</i>	167.
§. 10. <i>Gratuité des récompenses divines.</i>	170.
§. 11. <i>Justice divine.</i>	173.
§. 12. <i>Divorce.</i>	179.
	Ar-

TABLE DES CHAPITRES.

Article III. <i>Morale Chrétienne.</i>	Page 184.
§. 1. <i>Distinction de l'amour divin d'avec tout amour de la créature.</i>	185.
§. 2. <i>Renoncement au monde.</i>	195.
§. 3. <i>Perfection Chrétienne.</i>	198.
§. 4. <i>Principes de paix de la morale évangélique.</i>	224.
§. 5. <i>Insuffisance de la raison pour réduire les passions & en triompher.</i>	227.
Article IV. <i>Discipline de l'Eglise Chrétienne.</i>	230.
§. 1. <i>Excommunications.</i>	ibid.
§. 2. <i>Mariages chrétiens.</i>	232.
§. 3. <i>Empêchemens pour raison de parenté.</i>	238.
Article V. <i>Culte public de l'Eglise Chrétienne.</i>	241.
Article. VI. <i>Ministres de l'Eglise.</i>	250.
CHAPITRE V. <i>Propositions purement morales.</i>	266.
Article. I. <i>Du licite & du prohibé.</i>	267.
§. 1. <i>Des passions en général.</i>	ibid.
§. 2. <i>De</i>	

TABLE DES CHAPITRES.

§. 2. <i>De l'Amour.</i>	288.
§. 3. <i>De la Haine.</i>	291.
§. 4. <i>De la Colere.</i>	294.
§. 5. <i>De la Médisance.</i>	296.
§. 6. <i>Sur le Mensonge.</i>	301.
Article. II. <i>Des Devoirs.</i>	306.
§. 1. <i>Des Devoirs en général.</i>	<i>ibid.</i>
§. 2. <i>Amour conjugal.</i>	309.
§. 3. <i>Amour filial.</i>	310.
Article III. <i>Vertus.</i>	330.
Article IV. <i>De l'Exemple.</i>	333.
Article V. <i>Propositions des Mœurs taxées mal-à-propos d'Epicurisme ou de re- lâchement.</i>	343.
CHAPITRE VI. <i>Propositions relatives au Gou- vernement.</i>	381.
§. 1. <i>Rois.</i>	383.
§. 2. <i>Sermens.</i>	388.
§. 3. <i>Jugemens.</i>	397.
§. 4. <i>Supplices.</i>	405.

E R R A T A.

<i>Pages</i>	<i>lignes fautes</i>	<i>corrections</i>
5	5 Exceptiton	exception
13	13 nous	pour
14	5 feroit	feroit
22	17 contraint	contrarie
28	17 fureur	ferveur
38	12 inférieux	inférieur
39	16 ou	on
40	9 tous	toutes
41	derniere ou	on
56	1 éclairer	éclaircir
67	10 l'en	s'en
87	10 adoptée	adaptée
88	10 permesse	promesse
89	11 fans	fous
95	21 strict	stricte
112	18 s'étoit	l'étoit
114	6 que	qui
115	4 concluance	concluante
116	4 extérieux	extérieur
ibid	11 en	on
119	9 traire	traite
ibid	21 à révélation	à la révélation
121	3 comme	connu
123	21 avons	aurons
124	19 que	qui
126	16 t'ai	l'ai

E R R A T A.

<i>Pages</i>	<i>lignes</i>	<i>fautes</i>	<i>corrections.</i>
128	6	fût	fâche
131	15	on	en
132	5	ordre du public	ordre public
138	21	posticle	postiche
139	19	ma	me
141	dern.	sa mienne	la mienne
142	9	un	en
146	16	<i>point</i>	<i>point</i>
155	4	prouve	prouver
157	14	conséquente	conséquente
160	3	c'est	s'est
161	14	puif-	puisse
167	4	pat;	pas
170	21	d'entrer	d'errer
267	19	j'aurois	j'aurai



ECLAIRCISSEMENT

SUR LES

MOEURS.



CHAPITRE PREMIER.

Plan de l'ouvrage.

JE me suis renfermé dans le titre que j'avois choisi: „ j'ai peint les „ mœurs qu'on a, & celles qu'on „ devoit avoir (a). ” Je n'avois pas d'autre objet. Pour ne pas trop m'engager, j'avois à dessein préféré ce titre simple à celui d'*Essais de Morale* qu'avoit pris avant moi un théologien du siècle dernier. „ Je ne vou-

„ lois pas, disois-je (b), aller sur les brisées „ de

(a) Avertissement du livre des mœurs. (b) *Ibidem*.

2 ECLAIRCISSEMENT

„ de ces Messieurs-là :” Expression que par parenthèse on ne m’a pas passée, quoiqu’elle ne fit que dire en style badin, que je ne m’ingérerois pas de pénétrer dans le sanctuaire de la Théologie.

Je m’étois bien gardé aussi d’intituler mon livre, *Réflexions Morales* : „ c’étoit, disois-je (c), un titre trop décrié depuis trente cinq ans; je n’avois pas dessein de me faire mettre à l’*Index* :” autre plaisanterie qu’on a mal prise. Il semble qu’on ait oublié en France la persécution qu’on y a exercée contre le Pere Quesnel & contre son livre, pour ne plus voir dans cette phrase qu’une allusion profane. On a cru aussi que ma crainte d’être mis à l’*Index* étoit une ironie sacrilège; comme si l’*Index* Romain étoit une des dix tables de la loi.

Quoi qu’il en soit, je m’étois suffisamment expliqué sur mon projet de ne traiter la morale que philosophiquement : & ce projet

(c) *Ibid.*

jet n'étoit point absurde: c'est ainsi qu'on la traite dans les Ecoles de Philosophie. A la question, Qu'est-ce que la vertu, „ c'est, „ disois-je (d), la fidélité constante à rem- „ plir les obligations que *la raison* nous dic- „ te.” C'étoit assez avertir que je n'allois traiter dans cet ouvrage que des vertus humaines. Dans toutes mes éditions le mot *raison* a été exprimé en caractère distinct du courant.

Ailleurs (e), je fondois „ l'exactitude de „ l'homme à remplir ce qu'il se doit person- „ nellement, sur l'amour que *le droit natu- „ rel* exige qu'il ait pour lui-même.” On devoit voir par ces mots *le droit naturel*, mon attention à marquer continuellement, que je me plaçois en deçà de la révélation. On devoit moins me chicaner si mes principes se trouvoient quelquefois n'avoir pas toute la sublimité des dogmes évangéliques: car avertir que je restois en deçà, c'étoit, bien
loin

(d) Discours préliminaire.

(e) Préambule de la seconde partie.

4 ECLAIRCISSEMENT

loin de les contredire, annoncer qu'il en faut faire un supplément à la simple morale naturelle, qui ne suffit pas pour mener jusqu'à la perfection.

Je débutois par définir non pas ce que c'est que le bon chrétien ou l'homme religieux; mais ce que c'est que l'honnête-homme ou l'honnête-femme. „ Laissons, disois-je (f), „ la qualité d'honnête-homme à qui voudra „ s'en contenter: on l'acquiert à trop vil „ prix pour que les ames bien nées en doi- „ vent être jalouses. Beaucoup de suffisan- „ ce, une fortune aisée, des vices applau- „ dis, voilà ce qui fait l'honnête-homme; „ la vertu n'y entre pour rien.” Mr. D. S. qui pourtant de toutes les critiques des *Mœurs* a, je crois, fait la moins mauvaise, s'est avisé de supposer, je ne sai pourquoi, (car le contraire est palpable) que c'étoit-là une définition de l'honnête-homme d'après l'idée que je m'en faisois moi-même; & dans
cet-

(f) Disc. prélimin. au commencement.

cette supposition il a trouvé que je le définissois mal. Oui, sans doute, c'eût été mal le définir. Mais aussi pourquoi Mr. D. S. n'a-t-il pas voulu voir ce que tout le monde sans exception a vu, que pensant comme lui sur ce qui constitue l'honnête-homme, c'étoit l'abus qu'on fait communément de ce terme que je frondois ici? Il est d'autant moins excusable que je m'en expliquois clairement cinq ou six lignes plus bas, où je disois (g), que „ quoiqu'il paroisse aisé de mériter „ les titres d'honnête-homme ou d'honnête- „ femme, *bornés au sens que l'usage leur a „ déterminés*, il pourroit se trouver encore „ beaucoup d'usurpateurs parmi ceux qui se „ les arrogent.”

Pour lire un ouvrage écrit avec quelque légèreté, il faudroit entendre à demi-mot; & Mr. D. S. ne veut pas même entendre ce qu'on lui dit en termes exprès. J'ai honte pour lui d'avoir à lui justifier cet endroit.

Con-

(g) *Ibidem.*

6 ECLAIRCISSEMENT

Continuant d'appuyer sur l'abus de la dénomination d'honnête-homme, „ Un malheureux, disois-je (b), pressé par l'indigence, arrête un passant, dans un carrefour, lui prend sa bourse, ou la lui demande: voilà le malhonnête-homme; & si vous en doutez, l'échafaut en décidera.” Mr. D. S. continuant de ne pas m'entendre, ne veut point que la qualification de malhonnête-homme soit bornée aux gens qu'on mène au supplice. Il trouve mauvais que j'aye ajouté tout de suite: „Mais logez dans un magnifique hôtel un heureux concussionnaire que les besoins de l'Etat ont enrichi; donnez lui un Suisse, des livrées un nom de terre; il jouit de la misère publique; sa maison est élevée sur les ruines de cinq cens familles: n'importe il est honnête-homme, puisqu'il est riche & qu'il respire:” il veut que mon *concessionnaire* quoiqu'*heureux*, soit réputé un malhonnête-

(b), *Ibidem*,

SUR LES MOEURS. 7

te-homme; & il se démène de toutes ses forces pour prouver contre moi ce que je fais comme lui, & ce que je n'ai point contredit, que l'impunité ne rend pas la qualité d'honnête-homme à qui l'a perdue par des crimes notoires.

Je m'énonçois à peu près de même sur *l'honnête-femme*. „ Elle n'est guere, dis-
„ fois-je (i), plus respectable que l'honnête-
„ homme. Tout ce qu'a fait *Eglé* pour
„ l'être, c'est de n'avoir point affiché qu'elle
„ le fait métier de galanterie.” Même *qui-pro-quo* de la part de Mr. D. S. Il n'a pas manqué de me dire que mon *Eglé* n'étoit rien moins qu'une honnête-femme.

Mais ce qui est plus singulier dans un homme qui fait le rigide, c'est la remarque sur les deux portraits suivans.

„ Une femme jeune & belle étale jusques
„ à l'indécence les charmes qu'elle a reçus
„ de la nature; & les relève encore par tout
„ l'at-

(i) *Ibid.*

3 ECLAIRCISSEMENT.

„ l'attirail d'une parure élégante, les pom-
„ pons, le rouge & les mouches: mais elle
„ est à pié & n'a point de laquais qui la sui-
„ ve: c'est une femme sans honneur, on la
„ montre au doigt.”

„ A deux pas d'elle passe une autre fem-
„ me dans le même appareil, mais traînée
„ par six coursiers orgueilleux dans un ca-
„rosse drappé: c'est une femme respecta-
„ ble, une femme de la première considé-
„ ration.”

Je ne m'attendois pas à être contredit à propos de ces deux portraits par Mr. D. S. qui paroît être dans de bons principes en matière de religion: mais il faut croire qu'il n'est pas aussi casuiste que théologien. Il veut bien que je contrôle les airs coquets des bourgeois: mais pour les femmes de condition il n'y a pas moyen de lui faire entendre raison. Il soutient tout rondement qu'une Duchesse a le droit de se mettre comme il lui plaît. Je n'ai pas prétendu contester le droit des Duchesses; mais il devoit prendre

dre garde que je parle ici de la parure *portée jusques à l'indécence* ; & elles le desavoueroient sans doute du soin obligeant qu'il prend de porter jusques-là leurs prérogatives.

Tirant ensuite un corollaire de ce que je venois de dire contre *l'honnête-homme*, entendu dans le sens abusif qu'on n'y donne que trop souvent, „ Tous les honnêtes-
 „ gens ensemble, disois-je (k), ne valent pas
 „ un homme vertueux. Ceux-là ne tiennent
 „ leurs titres que de leur bonheur, de leur
 „ opulence & de leurs protections. Otez-
 „ leur ces appuis fragiles qui les soutiennent :
 „ leur honneur, qui en dépend, éprouvera
 „ les mêmes révolutions que leur fortune”.
 Ce Mr. D. S. n'a pas manqué de remarquer encore pesamment, que c'étoit là une distinction fautive ; que l'honnête-homme & l'homme vertueux ne sont qu'un. Bel effort de pénétration ! Sans doute, ils ne sont qu'un

(k) *Ibidem infra*

10 ECLAIRCISSEMENT

qu'un, quand on prendra le terme d'honnête-homme dans son acception rigoureuse; mais il s'agit ici d'une acception abusive, suivant laquelle l'homme vertueux & l'honnête-homme sont deux hommes très-différens.

Voilà pourtant mon plus formidable adversaire: un homme qui en cinq remarques fait cinq bévues.

Mais en laissant de côté le polémique, pour revenir à l'objet des *Mœurs*, toujours est-il vrai que je n'entendois y parler de l'homme vertueux que sur le pié d'observateur exact du droit naturel. „ Pour l'homme vertueux, disois-je tout de suite, „ (bien différent de l'honnête-homme pris „ dans l'acception abusive) ce sont les bonnes mœurs qui font ses titres, titres solides, auxquels l'adversité, loin de l'en dépouiller, ajoute un nouvel éclat”. Puis, pour fixer l'acception que j'entendois donner aux mœurs: „ C'est, disois-je, une conduite „ réglée sur la connoissance & l'amour de la „ vertu: sur la connoissance; car faute de

SUR LES MOEURS. **FI**

» connoître la vertu, on n'a que les mœurs
» du peuple: & sur l'amour, car faute de
» l'aimer, on n'a que les mœurs des grands,
» c'est-à-dire qu'on n'en a point.

Sans prendre la peine d'excuser ce léger
trait de satire sur les grands, dont aucun ne
se sont plaints, arrêtons-nous seulement à
observer combien il est visible par tous les
les textes précédens, que je n'avois pas en
vue de tracer l'idée d'un chrétien, mais seule-
ment celle d'un homme d'honneur; que ce
n'étoient pas les vertus des saints que je
voulois enseigner, mais les devoirs de
l'homme de bien. Je crois que j'étois fort
le maître de choisir moi-même mon sujet:
& qu'on n'a pas dû exiger que je prêchasse,
lorsque je n'avois entrepris que de moraliser.

Cependant, pour ne pas inspirer à mes
lecteurs des vertus d'athées; je veux dire
des vertus de simple convention, des vertus
contraintes ou intéressées, j'avois donné l'a-
mour pour base à toute ma morale. » Ai-
» mer Dieu, s'aimer soi-même, aimer ses

12 ECLAIRCISSEMENT

» semblables, voilà, disois-je (l) toutes les
» obligations de l'homme. Du premier de
» ces trois amours naît la piété; du second,
» la sagesse; le troisieme engendre toutes les
» vertus sociales.”.

Puis appliquant l'amour à ces trois sortes d'objets différens, j'insistois dans la premiere partie sur l'obligation d'aimer Dieu d'un amour de reconnoissance, fondé sur la création, la conservation & les bienfaits continuels dont Dieu nous comble en cette vie; (sans exclusion de l'amour de charité qui est celui du chrétien, le seul méritoire, le seul qui conduise au salut éternel, mais dont je ne parlois pas; parce que je n'écrivois que sur les mœurs & non sur les vertus chrétiennes.) C'étoit de cet amour de reconnoissance que je disois (m) qu'un infidele peut l'avoir aussi bien qu'un chrétien; proposition sur laquelle on m'a épilogué, mais que j'expliquerai pertinemment dans le quatrieme chapitre

du

(l) Discours préliminaire, vers la fin.

(m) Premiere partie, chapitre premier, vers la fin.

SUR LES MŒURS. 13

du présent Eclaircissement, (art. des dogmes
§. 5.)

C'étoit encore pour inculquer cet amour
de reconnoissance que je disois au commen-
cement de la premiere partie (n) : „ L'amour
„ ne naît que du rapport entre deux objets
„ dont l'un contribue au bonheur de l'autre.
„ Laissons le Quiétiste aimer son Dieu, à
„ l'instant même que sa justice inexorable le
„ livre pour toujours à la fureur des flam-
„ mes: c'est pousser trop loin le raffinement
„ de l'amour divin. Toutes les perfections
„ de Dieu dont il ne résulte rien pour notre
„ avantage, peuvent bien nous causer de
„ l'admiration, & nous imprimer du res-
„ pect: mais elles ne peuvent pas nous in-
„ spirer de l'amour. Ce n'est pas précisé-
„ ment parce qu'il est tout-puissant, par-
„ ce qu'il est grand, parce qu'il est sage,
„ que je l'aime: c'est parce qu'il est bon
„ parce qu'il m'aime lui-même, & m'en
„ don-

(n) *Ibidem*, au commencement du chapitre.

14 ECLAIRCISSEMENT

„ donne des témoignages à chaque instant.
„ S'il ne m'aimoit pas, que ~~me~~ serviroient
„ sa toute-puissance, sa grandeur, & sa sa-
„ gesse. Tout lui seroit possible, mais il
„ ne feroit rien pour moi ; sa souveraine
„ majesté ne serviroit qu'à me rendre vil à
„ ses yeux ; il fauroit les moyens de me ren-
„ dre heureux, mais il les négligeroit.
„ Qu'il m'aime au contraire, tous ses attri-
„ buts me deviennent précieux : sa sagesse
„ prend des mesures justes pour mon bon-
„ heur ; sa toute-puissance les exécute sans
„ obstacles ; sa majesté suprême me rend
„ son amour d'un prix infini.

C'est dans la même vûe qu'un peu plus
bas (o) j'ai comparé Dieu à une mere, à un
pere, à un maître, à un bienfaiteur, à un
ami. „ Vous savez gré, disois-je, à votre
„ mere, de vous avoir donné le jour ; à vo-
„ tre pere, d'avoir pourvu à vos besoins ; à
„ vos maîtres, d'avoir orné votre ame de

„ CON-

(o) *Ibidem*.

SUR LES MOEURS. 13

» connoissances utiles; à vos bienfaiteurs;
» de leurs secours généreux; à vos amis;
» de leur attachement. Or Dieu est vérita-
» blement votre mere, votre pere, votre
» maître, votre bienfaiteur & votre ami;
» & ceux que vous honorez de ces noms ne
» sont à proprement parler que les instru-
» mens de ses bontés sur vous". Et tout de
» suite, dans cinq paragraphes distincts, je pré-
» sentoais effectivement Dieu sous ces cinq diffé-
» rens rapports. En vain l'auteur des Mœurs
» appréciées (la plus mince brochure que j'aye
» lue contre les Mœurs, dans quelque sens
» qu'on veuille prendre *mince*) suppose-t-il que
» j'ai puisé dans Palafox, Rodriguez ou Gre-
» nade, cette maniere qui lui paroît bizarre de
» considérer Dieu comme pere, comme mere
» comme maître, comme bienfaiteur & com-
» me ami: quelque part que je l'aye puisée, on
» l'a assez généralement goûtée. Et Mr. d'Al-
» by vient encore de dire dans son mandement
» pour la publication du dernier Jubilé, que
» *Dieu est tout à la fois le plus fidele des amis*

&c

16 ÉCLAIRCISSEMENT

& le plus tendre des peres.

Je commençois de même ma seconde partie pas fonder l'accomplissement de ce que l'homme se doit personnellement, sur l'amour que le droit naturel exige qu'il ait pour lui-même ; & j'appuyois sur cet amour d'une maniere qui ne devoit pas donner prise aux critiques, si l'on ne critiquoit qu'avec bonne foi. Mais avec de la bonne foi auroit-on même pris avantage d'une sortie que je faisois contre les dévots, pour supposer que j'attaquois la morale chrétienne ? „ Lors-
„ qu'un dévot, disois-je (p), se met à morali-
„ ser, ce qui lui arrive souvent, s'il a pris
„ pour texte l'amour-propre, sa harangue
„ n'est pas prête de finir”. Mais un dévot n'est pas toujours un oracle ni un saint. Un *dévot*, dans l'acception désavantageuse que l'usage lui a assignée, est un homme qui outre les principes de la piété, & la tourne en misanthropie. Le mot *dévot* est tellement

con-

(p) Préambule de la seconde partie.

consacré à cette acception, que des gens mêmes religieux le prennent pour injure & s'en défendent. Il a plus dégénéré que *dévotion*, qui se prend encore pour piété tendre. Mais afin qu'on ne doutât pas que je ne le prisse dans son acception la moins favorable, j'ajoutois: „ Sous ombre que la religion défend aux hommes ce que la raison leur interdit aussi, d'être vains & présomptueux, sensuels & efféminés, si l'on en croit ce rigoriste impitoyable, l'homme sage & réglé doit se cacher à lui-même qu'il est homme de bien; le philosophe éclairé doit se mettre de niveau avec le peuple ignorant & stupide; on se doit mépriser soi-même, se haïr d'une haine irréconciliable; & en conséquence gêner ses inclinations, contraindre son penchant & mortifier son goût, quelque innocens que soient ce goût, ce penchant & ces inclinations". Il est donc visible que ce n'étoit pas à la morale chrétienne que j'en voulois; mais à ces censeurs éternels,

qui

qui moralisent plutôt par humeur que par principes. Car quant au fond de la morale, je suis d'accord sur l'amour-propre avec la religion; & ce que je blâme ici n'est qu'un rigorisme mal-entendu, qui en éloigne bien plus qu'il n'en approche.

On a pris pour un blasphème ce que j'ai dit immédiatement après, „ que depuis „ que ces zelés clabaudent, l'amour-propre „ est si décrié, qu'on auroit honte de pren- „ dre tout haut sa défense; qu'il est rare „ qu'on soit assez courageux pour se ranger „ du côté de l'opprimé; que je vais pour- „ tant faire un effort de magnanimité pour „ réparer son honneur, flétri peut-être trop „ légèrement”. Mais *ces zelés* sont les dévots de l'espece que je viens de définir: c'est contre ceux-là que je vais prendre le parti de l'amour-propre, qu'ils décrient. Or par l'amour-propre dont j'embrasse la défense, j'entends l'amour légitime de nous-mêmes, & je le dis en termes bien nets, dans l'*alinea* qui suit. C'est donc par un effet de la
plus

plus insigne mauvaise foi, qu'on m'a accusé de débiter sur l'amour-propre une morale anti-chrétienne. Qu'on lise (je ne dis pas avec application, je ne dis pas sans prévention) qu'on lise seulement *et a-linea*; on va voir combien ce que j'y dis sur l'amour de nous-mêmes est exact & inattaquable. Le voici transcrit fidèlement.

„ Expliquons nous d'abord sur la signifi-
 „ cation du terme. Si par amour-propre on
 „ entend la présomption, l'orgueil ou la va-
 „ nité: je l'abandonne à la rigueur de ceux
 „ qui le poursuivent; je suis son premier en-
 „ nemi. Mais si l'on entend avec moi, par
 „ amour-propre, cette forte affection que la
 „ pure nature nous inspire pour nous-mê-
 „ mes: je le soutiens innocent, légitime &
 „ même indispensable.” Reste-t-il là quel-
 que équivoque par rapport au sens dans le-
 quel je prends l'amour-propre. Comme ce
 terme alloit se présenter plusieurs fois, je l'ai
 trouvé plus commode à répéter que celui
 d'amour de nous-mêmes, qui est long &
 traî-

traînant, & qui au fond ne dit pas davantage. Mais quand à cet égard je me serois éloigné de l'usage, dès que j'ai une fois fait précéder ma définition, il ne peut plus y avoir d'ambiguité. C'est un chiffre si l'on veut: mais j'en ai donné la clé.

Cependant, pour jeter encore plus de jour sur l'acception de ce même terme, comme si j'avois prévu qu'on en abuseroit, j'ajoutois : „ Nous sommes composés d'un „ corps & d'une ame. Le corps est sujet à „ à des accidens qui l'endomagent ou le dé- „ truisent; l'ame est susceptible d'idées qui „ l'affligent & la mortifient; de sentimens „ qui la dégradent, qui la deshonnorent & „ la souillent. Pour la conservation de nos „ corps Dieu nous a fait présent de l'instinct „ qui veille à leur sûreté, les garantit de ce „ qui leur est préjudiciable, & les avertit de „ leurs besoins. Pour préserver nos ames de „ ce qui peut leur ravir leur bonheur ou leur „ innocence, il fait marcher devant elles le „ flambeau de la raison, qui les mene à la

„ vé-

» vérité, qui leur indique les vrais biens &
 » les moyens de se les procurer. Rien n'est
 » donc plus conforme de notre part à l'insti-
 » tution divine, que de veiller au bonheur &
 » de nos ames & de nos corps: or veiller à
 » leur bonheur c'est assurément les aimer."

Je demande à présent si l'amour de nous-mêmes ainsi entendu a de quoi alarmer la conscience de l'homme, je ne dis pas le plus *dé-
 vot*, mais le plus pieux & le plus religieux.

Malgré cela j'ai fait plus encore. J'ai eu l'attention d'avertir que cet amour même, quoique légitime en soi, n'est pas sans danger, si on le laisse sans regle & sans frein.

» Je ne disconviens point, ai-je dit, que l'a-
 » mour-propre n'ait ses inconvéniens." Nouvelle confirmation du sens dans lequel je le prenois; car si je l'eusse pris dans son acception défavorable, puisque je viens de passer condamnation contre lui un peu plus haut, je ne me serois pas contenté de dire ici *qu'il a ses inconvéniens*. Mais continuons le texte pour faire voir de plus en plus combien
 est

22 ECLAIRCISSEMENT

est pur & irrépréhensible cet amour de nous-mêmes dont je me suis déclaré le champion.

» Je ne disconviens point qu'il ne nous a-
» veugle sur nos imperfections; qu'il ne nous
» rende quelquefois trop indulgens pour nos
» défauts; mais l'amour conjugal & l'amour
» paternel lui-même ne sont pas exempts de
» foiblesses; faut-il pour cela les proscrire? Ai-
» mez-vous vous-même avec prudence & me-
» sure; rangez dans l'ordre qui leur convient
» l'amour du corps & celui de l'ame, l'instinct
» & la raison. . . Que la raison commande,
» l'instinct est fait pour obéir. Que l'amour de
» l'ame ait le pas: l'ame est plus noble que le
» corps; il n'est paitri que de limon, l'ame est
» un être céleste. Réprimez la révolte du
» corps, s'il gêne ou contrain^{it} l'ame. Domptez
» l'ame elle-même & la forcez de rentrer
» dans son devoir, s'il arrive qu'elle oublie ce
» qu'elle doit à l'être divin d'où elle tire son
» origine. Le corps doit obéir à l'ame,
» l'ame doit obéir à Dieu. Le bonheur de
» ces deux substances dépend de cette subor-

di-

„ dination... L'amour de nous-mêmes ou l'amour-propre dirigé d'après ces principes est-il un vice scandaleux qu'il faille s'empresfer d'extirper?

Enfin, comme j'avois fondé dans les deux premières parties, les devoirs de l'homme envers son créateur & envers lui-même, sur l'amour divin & sur l'amour propre : en commençant la troisième je fondois ses devoirs envers ses semblables sur l'amour social.

„ Aimez vos semblables, disois-je (9), vous
 „ ne manquerez point à ce que vous leur
 „ devez. *Aimez, vous avez accompli la*
 „ *loi*, disoit l'apôtre Paul * aux profély-
 „ tes qu'il formoit. L'amour seul peut
 „ nous rendre fideles à nos devoirs: il est
 „ le fondement de toutes nos liaisons,
 &

(9) Préambule de la troisième partie.

* On a épilogué sur ce que j'ai dit ici l'Apôtre Paul ; & non pas l'Apôtre saint Paul : mais cela fait pitié. Tous les jours on s'exprime en chaire de la manière que j'ai fait. Il devoit suffire que je citasse Saint Paul à bonne fin. C'est une marque non équivoque de respect à l'égard d'un Ecrivain, soit sacré ou profane, que de le citer pour s'en faire une autorité.

24 ECLAIRCISSEMENT

» & le seul nœud qui les entretienne. Sans
» lui le commerce des hommes n'est que
» feinte & dissimulation; il n'y a plus dans
» la société que des spectres de vertu, des
» apparences trompeuses d'amitié, de dou-
» ceur & de générosité; plus dangereuses
» mille fois que des haines déclarées & des
» procédés outrageans...

Le pivot unique sur lequel rouloit tout mon plan étoit donc l'amour distingué en trois classes majeures; entre lesquelles l'amour social étoit encore divisé & subdivisé suivant les degrés de relation ou de proximité qui peuvent attacher un homme à un autre homme.

Plusieurs ont loué ce plan comme le seul que j'eusse à suivre en traitant des *Mœurs*: d'autres l'ont blâmé, par une suite de la maxime, *Quot capita tot sensus.* „ On pour-
» roit dire de M. Panage, a dit l'auteur des
» *Mœurs appréciées*, qu'il ne prêche qu'a-
» mour & simplesse.” Pour *apprécier* à
mon tour avec impartialité la justesse de cet-

te raillerie, j'ai mis de côté, autant qu'on le peut, l'amour-propre d'auteur: & cela fait, il m'a encore semblé que la plaisanterie du prétendu appréciateur ne valoit rien; car il n'y a rien du tout de ridicule à fonder les devoirs de l'homme sur l'amour; & il est bien sûr qu'il n'en remplira aucun comme il faut, tant qu'il se conduira par un autre motif que celui-là.

C'étoit tout de bon, pour être utile aux hommes du côté des mœurs, & non par pure envie de briller que j'avois entrepris cet ouvrage. C'étoit très sincèrement que je disois dans mon *avertissement*: „ Si quel-
 „ qu'un de mes lecteurs venoit me dire
 „ vous avez fait un bon livre, j'en se-
 „ rois flatté sans doute: mais je le se-
 „ rois encore davantage s'il ajoutoit: Vous
 „ m'avez inspiré des Mœurs.” Je ne suis pas vain: mais je ne puis pourtant résister à la tentation de dire que j'ai dans mon portefeuille vingt lettres différentes où se trouve ce compliment flatteur que je desirois qu'on

26 ECLAIRCISSEMENT

me fit ; sans compter un bien plus grand nombre de pareilles déclarations, qui m'ont été faites de vive voix. Je ne me glorifie au reste de ces témoignages obligeans , que pour faire entendre à mes détractens, que mon livre, si défectueux qu'ils le supposent, étoit pourtant capable de produire quelque fruit.

Les portraits même que j'ai répandus avec profusion dans l'ouvrage, pour y jeter des graces & de l'aménité, étoient assortis à mon plan. C'étoit des préceptes mis en action, que je présentois pour donner du corps & de la force à mes invitations. „ En „ plusieurs endroits je me suis contenté de „ crayonner les vices, sans discourir sur leur „ difformité: le tableau parle de lui-même. „ Si j'avois peint d'après Virgile l'énorme „ chef des Cyclopes, aurois-je eu besoin „ d'avertir que Polyphême est un monstre „ hideux? J'ai fait de même des vertus: „ j'ai souvent peint leurs graces & leurs „ beautés. Sans ajouter aux traits par où „ je

» je les caractérise, d'ennuyeux panégyri-
» ques (r).

Je n'ai présenté pour modèles de conduite que des sages, pour exemples de vices que des vicieux. Je n'ai jamais fait l'éloge d'un impie ni d'un mécréant. J'ai pu seulement exalter quelquefois un homme de bien, sans parler de sa religion, par la raison toute simple qu'il ne s'agissoit que de ses mœurs ; mais si j'ai dit qu'il fût religieux, je l'en ai loué. J'ai même écarté les couleurs que les mondains pouvoient donner à sa piété, pour ne lui en pas tenir compte.

» Valerie, ai-je dit (s) par exemple, avoit
» un amant distingué ; le rang de sa conquête
» flattoit son ambition. Le volage a
» a porté ses vœux ailleurs. Pourra-t-elle,
» sans déroger redescendre jusqu'à un adora-
» teur moins qualifié ? Non, son orgueil au-
» roit trop à souffrir. Son parti est pris : elle
» renonce à tout commerce galant. Ce
» chan-

(r) *Avertissement.*

(s) *Première partie, chap. I. vers la fin.*

28 ECLAIRCISSEMENT

» changement n'est d'abord qu'un dépit:
» mais qu'importe. Il la tire du *desordre*.
» Sortie de l'abîme, elle en connoitra
» mieux la profondeur, & revenue aux bon-
» nes mœurs par contrainte, elle y perséve-
» rera par goût.

J'avois dit d'Ariste, deux pages en deçà ;
» qu'à trente ans il étoit répandu dans le
» monde, que c'étoit l'homme à la mode,
» qu'on le chérissoit, qu'on le couroit ; qu'il
» étoit de toutes les fêtes & qu'il en faisoit
» le principal agrément. Aujourd'hui ajou-
» tois-je qu'il est sexagenaire, son goût est
» changé : il a renoncé aux compagnies ; il
» ne fréquente plus que les Eglises, les plus
» longs offices sont pour lui les meilleurs ;
» il prie sans cesse & prie avec ^{ferveur} ~~fièvre~~ ; il re-
» grette le temps, où dissipé par les plaisirs,
» il ne s'est pas occupé à honorer Dieu & à
» le louer. C'est, dit-on, que sa tête baisse :
» on ne manque gueres par cette raison de
» devenir dévot à son âge. J'en conviendrai
» si Ariste dans le temps même de son chan-
» ge-

„ gement a donné d'ailleurs des marques
 „ d'imbécillité. Mais si son bon sens n'est
 „ point altéré; je dirai que dans sa vieillesse
 „ ses passions étant plus calmes, son amour
 „ pour la vertu en est devenu plus fort: or
 „ *l'amour de la vertu ne sauroit marcher*
 „ *sans piété.*

• Sont-ce là les termes d'un profane, d'un
 ennemi de la dévotion? Car, comme je me
 suis condamné sans miséricorde, quand j'ai
 reconnu m'être égaré, il doit m'être permis
 de faire remarquer que je ne m'égare pas
 toujours. On devrait bien, à propos de
 ces deux portraits, me savoir gré de ce que
 je prends le parti de deux personnages pieux
 contre les mondains qui en médifent & qui
 les raillent: & cela, de la meilleure foi du
 monde: car il est visible que les portraits
 d'Ariste & de Valerie ne sont pas montés sur
 le ton de plaisanterie. C'est très-sérieuse-
 ment & par goût que je loue & préconise
 quiconque persévère ou rentre dans les voies
 de la vertu & de la piété.

J'ai toujours été agréablement flatté du compliment d'une dame pieuse; parce qu'il étoit à mon avantage, & prouvoit de sa part un profond discernement. „ Je n'ai point é-
 „ té, me dit-elle, entraînée par le torrent.
 „ Nos Messieurs, (ces messieurs étoient les
 „ gens d'Eglise qu'elle voyoit) vous ont re-
 „ gardé comme un homme qui a fait nau-
 „ frage dans la foi; c'est leur expression.
 „ Moi qui connois votre cœur & vos prin-
 „ cipes, je jurerois que vous avez de la reli-
 „ gion.” Elle disoit vrai.

Il est vrai que je terminois ce portrait si é-
 „ difiant d'Ariste, par ces mots : „ Ce n'est
 „ pas précisément à fréquenter nos Eglises
 „ que je fais consister la piété d'Ariste: (S'il
 „ étoit Muzulman, il fréquenteroit les mos-
 „ quées; S'il étoit Protestant, les prêches;
 „ S'il étoit de la religion de Job ou d'Enoch,
 „ il prieroit indifféremment en tous lieux):
 „ mais je la fais consister dans l'élévation du
 „ cœur vers Dieu, & dans tous les actes qui
 „ en sont des témoignages. Or Ariste fait
 „ de

„ de ces actes-là.” Je pourrois dire, pour justifier ce morceau que je ne voulois qu'abstraire de l'idée de la piété considérée en général, tout ce qui est du ressort des religions positives pour me renfermer scrupuleusement dans la sphere de la seule raison, comme je me l'étois proposé dans le commencement de l'ouvrage, & je dirois vrai. Mais, puisque ce morceau, qui au fond est un hors d'œuvre, a donné du scandale : le plus court, pour donner une satisfaction complete, est de l'abjurer; & je le fais.

Au moins est-il sûr que je n'ai nulle part fait de l'indévotion un mérite, mais un grief. „ Raillez l'indévoit Alcandre sur son ir-
„ religion, ai-je dit quelque part (t); vous
„ le flattez, il s'en fait gloire. Ce n'est pas le langage de quelqu'un qui applaudit à l'ir-
religion.

En un mot tous mes portraits ont été des monumens dressés à la Vertu, & des flétris-
sures pour les vices. Com-

(t) Deuxieme partie, chapitre premier, § de la Rail-
lerie.

Comme on est presque toujours extrême dans ses jugemens, parmi les juges littéraires, les uns ont eu la bonté de les exalter sans mesure: d'autres les ont déprimés avec un dedain qui sentoit la rivalité. Mais d'autres qui ne les envisageoient pas du côté de la forme, mais par le fond, se sont plaints qu'il y en avoit de Satyriques. Cela pouvoit être: mais Despréaux & la Bruyere en ont fait de pareils, & on les a laissé faire. On devoit encore me tenir compte de l'attention que j'ai eue de ne désigner distinctement aucun de mes originaux, & de ma fidélité à ne jamais donner de cié quelque instance qu'on m'en ait faite.

Je ne nie pas qu'il n'y en ait eu quelques uns qu'on pouvoit à peu près deviner: mais de ce petit nombre une moitié étoit des éloges: l'autre tomboit sur des têtes que le mépris public m'avoit abandonnées.

Pour en citer un entre autres de la premiere sorte: le tableau d'*Irene* est si beau, la constance dans la vertu y est peinte avec
tant

tant de complaisance, que je n'ai pu résister à la tentation d'en nommer l'original, que parce que j'étois sûr qu'on le reconnoîtroit bien sans nom (u).

Pour celui qui fuit, il y auroit de la malignité à en faire une application. Irene est un personnage réel, très-reconnoissable & très respectable. J'avois besoin d'un contraste; je l'ai baptisé *Chloé*: mais *Chloé* n'est rien.

Hippias (x), si l'on veut, étoit quelque chose, mais si peu de chose qu'on en pouvoit parler avec mépris sans heurter l'opinion publique. D'ailleurs sur *Hippias*, comme sur tout autre, j'ai gardé mon secret inviolablement.

C'est apparemment ma réserve constante sur les applications que j'avois en vûe qui a piqué l'appréciateur des Mœurs. Il faut que ce soit pour me punir de n'avoir pû me deviner qu'il suppose mal-adroitement que j'ai prétendu me peindre dans tous les portraits qui

(u) Discours préliminaire, vers la fin.

(x) Troisième partie, chap. III. art. 15. §. 30.

74 ECLAIRCISSEMENT

qui lui semblent propres à donner de moi une idée défavorable : celui-ci entre autres (y). „ Eusebe craint Dieu, l'honore & le sert : cependant il passe pour impie. „ Eh pourquoi ? C'est qu'il fronde imprudemment le culte que l'usage a établi chez ses concitoyens. Il n'encense point le Dieu de son pays : on en conclut qu'il est athée. „ Sans doute, dit-il, c'étoit lui-même que M. Panage peignoit encore ; (car c'est le troisième portrait qu'il m'attribue). Mais pourquoi donc étoit-ce mon portrait ? C'étoit plutôt celui de Socrate, ou de quelqu'autre qui lui ressemble. Moi, je n'ai du portrait que le premier trait : je crains Dieu, l'honore & le sert : mais je ne passe ou ne dois passer ni pour impie ni pour athée. Et quiconque aura lu sans prévention, non seulement mon apologie mais mon texte seul, sera convaincu que je n'ai point songé à fronder le culte établi chez mes concitoyens, mais

(y) Deuxième Partie, Chap. I. art. 33.

mais que je le révere moi-même & m'y sou-
mets.

Voilà que j'ai exposé quel étoit mon plan :
examinons à présent dans les chapitres sui-
vans si je l'ai rempli.



CHAPITRE SECOND.

Propositions relatives à la Religion naturelle.

Donner une morale puisée dans les seules
lumières de la raison, c'étoit précisé-
ment exposer la Religion naturelle. Je ne
devois donc en suivant mon plan, traiter ex-
pressément que de celle-là. Entendant à-
dresser mes leçons à des hommes de toutes
religions, il n'y avoit que la religion natu-
relle qui pût être entre eux & moi un centre
de ralliement. Il étoit donc important &
indispensable que j'appuyasse sur son univer-
salité, son ancienneté, son invariabilité, sa
sainteté.

§. I. *Universalité de la religion naturelle.*

C'étoit pour établir cette universalité que je disois (a) : » Tant que vous supposerez
 » les hommes obligés à pratiquer la loi naturelle, il faut aussi que vous supposiez
 » qu'ils la connoissent. Que diriez-vous
 » d'un Prince féroce qui voudroit qu'on suivît ses intentions sans se donner la peine
 » de les rendre publiques, &c." On a voulu qu'il y eût des finesses & du dessous dans ces deux phrases : mais pour en trouver le vrai sens irrépréhensible, il ne falloit que s'en tenir à mon texte, & ne me pas prêter d'intentions. Je parle ici nommément de la loi naturelle ; & c'est de cette loi que je dis qu'il faut supposer que les hommes la connoissent dès qu'on les suppose obligés à la pratiquer. A-t-on rien à opposer à une proposition aussi exacte ? Je voulois appuyer ma morale sur les préceptés de la loi naturelle :

n'eus-

(a) Discours préliminaire, vers le milieu.

n'eut-ce pas été bâtir sur le sable que de supposer que les notions de cette loi puissent s'obscurcir au point de n'être plus connues des hommes?

Mais des lecteurs ombrageux ont pensé qu'on pouvoit abuser de ce raisonnement en l'appliquant à la religion chrétienne.

Je réponds que l'abus qu'on en pourroit faire par rapport à la religion chrétienne n'empêche pas qu'il ne soit concluant par rapport à la religion naturelle: or je n'avois à parler & n'ai parlé effectivement que de celle-ci. Mais j'ose même dire que ma maxime n'est pas absolument inapplicable à la religion même chrétienne. Les Théologiens les plus exacts l'ont si bien senti, que pour ne pas obliger sous peine de damnation à la loi évangélique, les hommes qui n'en auroient pas de connoissance, ils ont dit affirmativement que si quelqu'un fidele aux préceptes de la loi naturelle, étoit sans reproche du côté des mœurs, Dieu lui enverroit plutôt un ange pour l'instruire des vérités ré-

38 ECLAIRCISSEMENT

vélées, que de le laisser périr pour les avoir ignorées. Mais je suis dans une position plus commode: je n'ai parlé, je le repete, & n'ai dû parler que de la loi naturelle; & je ne risquois pas de tomber dans l'hétérodoxie en soutenant qu'on ne peut avec bonne foi s'excuser par l'ignorance invincible sur l'inobservation de cette loi.

§. 2. *Ancienneté de la religion naturelle.*

C'étoit pour établir l'ancienneté de la loi naturelle & même sa prééminence sur celles d'un ordre inférieur, que je disois plus loin (b): „ La religion naturelle est la loi aînée „ devant qui toutes les religions plus modernes doivent plier comme ses cadettes”. Mais Dieu fait quelles rumeurs a excitées cette proposition. Elle a fait à elle seule autant de bruit que tout le reste du livre; & je suis encore à savoir pourquoi. Si j'avois dit que la loi naturelle est plus ancienne qu'au-

(b). Disc. prélimin. vers la fin.

Qu'aucune autre, je ne crois pas qu'on eût pu y trouver à rédire. Et qu'ai-je dit autre chose en la qualifiant d'ainée?

Mais j'ai ajouté que „ les autres doivent „ plier devant elles comme ses cadettes”; & voilà ce qui a donné prétexte aux interprétations arbitraires. On a supposé contre mon texte formel, que par là j'avilissois la dignité des deux loix écrites, la judaïque & la chrétienne.

Je réponds que si l'on considère ces deux loix par leurs dispositions morales, elles ne sauroient être mises en opposition avec la loi naturelle; puisque loin de la contredire, l'une la constate & l'autre la confirme. Que si au contraire on les considère par celles de leurs dispositions qui reglent les rites, il est certain qu'elles sont à cet égard, plus susceptibles de dispenses, que la loi naturelle, qui ne l'est jamais.

Si l'on veut saisir ma pensée il faut prendre mon raisonnement tout entier. Je viens de distinguer différentes classes de loix subor-

don.

40 ECLAIRCISSEMENT

données les unes aux autres, en raison de leur objet. „ Les loix, ai-je dit (c), peuvent être de plusieurs sortes : ou elles contribuent à établir le regne de la vertu, ou elles lui sont étrangères, ou elles lui sont contraires. Dans la premiere classe sont celles dont je parle (les loix morales) loix innées, loix connues de tous les hommes, & adoptées dans toutes les religions (tant dans la judaïque & la chrétienne que dans la religion naturelle). Je mettois ensuite dans la seconde classe les dispositions des religions positives qui reglent la forme extérieure du culte divin. „ Je disois de cette seconde classe de loix, que si elles ne contribuent pas directement au regne de la vertu, elles n’y nuisent pas non plus ; mais qu’on peut en abuser, &c.” & plus loin je faisois ma troisieme classe de celles qui seroient „ contraires à la pureté de la loi naturelle”, telles qu’il y en a eu & qu’il

(c) *Ibidem supra*

qu'il peut y en avoir. Pour faire une estimation juste de ces trois sortes de loix, il faut que toutes celles de leurs dispositions qui ont le même objet entrent dans un des bassins de la balance, & contre-pesent toutes ensemble avec celles dont l'objet est différent. Il n'est donc pas naturel de supposer, que j'aie voulu attribuer quelque prépondérance à la *morale* de la loi naturelle sur celle des deux loix écrites; c'eût été opposer respectivement des choses d'un même ordre. Il falloit, pour ne pas faire de paralogisme, mettre en contraste les dispositions morales qui sont communes aux trois loix avec les ordonnances qui ne touchent qu'aux rites; & en cas de concurrence assurer la préférence à celles-là. C'est ce que j'ai fait en disant, immédiatement avant la phrase dont il s'agit, „ qu'on abuse de ces loix de la seconde classe, (qui sont les loix cérémonielles) si dans le cas de concurrence avec celles de la première, (les loix morales) on leur donne la préférence”. C'étoit a-

prè

42 ECLAIRCISSEMENT

près avoir ainsi préparé les voies que j'en venois à dire que „ la Religion naturelle est la „ loi aînée devant qui toutes les autres religions (c'est à dire toutes les autres ordonnances religieuses) doivent plier”. J'entendois que la Religion naturelle ayant été adoptée par les deux religions écrites, elle n'avoit pas cessé d'être l'unique code de morale; & que ce que les deux religions écrites y avoient ajouté pour la partie des rites, étoit d'un ordre subordonné aux devoirs moraux. „ C'est, ajoutois-je, l'ignorance „ de cette maxime qui fait parmi nous des „ faux dévots & des superstitieux”. Deux portraits venoient à l'appui de mes principes & portoient jusqu'à l'évidence, l'inconvénient qu'il y auroit à préférer les pratiques religieuses aux obligations morales.

„ Orgon, disois-je, avoit pour compagne unique sa fille Philothée. Il tomba „ en syncope: sa fille lui fit respirer de l'eau „ des Carmes, qui ne le soulagea point. „ Cependant l'heure de l'office pressoit. Phi-

„ lo-

„ lothée recommande son pere a Dieu & à
 „ sa servante, prend sa coeffe & ses heures,
 „ & court aux Grands Augustins. L'office
 „ fut long: c'étoit un salut de confrairie.
 „ Orgon meurt sans secours, sans qu'on se
 „ soit même apperçu de son dernier mo-
 „ ment. Qu'on l'eût étendu dans son lit,
 „ & réchauffé, son accident n'étoit rien;
 „ Orgon vivroit encore si sa fille eût man-
 „ qué le salut, &c.” Y a-t-il quelqu'un as-
 fez mal instruit sur les vrais devoirs de la re-
 ligion pour ne pas convenir avec moi que
 Philothée devoit, plutôt que d'abandonner
 son pere mourant, laisser chanter le salut sans
 elle? Quelqu'un ignore-t-il que l'amour filial
 doit avoir le pas sur une simple pratique de
 dévotion? Il faudroit même le lui donner de
 l'aveu des meilleurs casuites sur une pratique
 expressément ordonnée, si la circonstance
 exigeoit qu'on sacrifiât l'un des deux à l'autre.
 „ Pour chose au monde, dit l'auteur de
 „ l'Imitation de Jésus-Christ, ni pour l'a-
 „ mour de qui que ce soit, il ne faut faire
 „ une

46. ECLAIRCISSEMENT

„ que c'est dans cette conformité que confis-
„ te la vertu;” j'ajoutois: „ Toute loi qui
„ a commencé dans le temps, & qui peut
„ cesser d'être en vigueur, n'est point celle
„ qui constitue la vertu; le créateur n'avoit
„ point astringé les hommes au nouveau
„ joug qu'elle impose: mais il les avoit cer-
„ tainement créés pour être vertueux.” Mais
des censeurs ombrageux ont cru voir dans ce
texte la loi naturelle préconisée exclusive-
ment aux loix Judaïque & évangélique. Il
faut bien pourtant que ces censeurs n'y aient
pas regardé d'assez près: autrement ils y au-
roient vu que puisqu'il me donne pour règle de
nos devoirs *la volonté immuable de Dieu*;
les loix judaïque & chrétienne qui en sont
l'expression sont comprises dans ce que je dis
à l'avantage de la loi naturelle. C'est faire à
dessein violence à ce texte que d'y supposer
détournées à la classe des loix passagères, les
loix divines, qui sont immuables, au moins
en ce qui est relatif aux mœurs. Il est visible
pour tout homme qui fait la valeur des ter-
mes

mes que je n'ai ni désigné ni pû désigner autre chose, par ces loix passageres, étrangères à nos devoirs moraux, que les loix purement arbitraires. Mais de peur qu'on ne s'y méprît, j'ai donné nommément pour exemples de loix de cette classe des ordonnances ou prohibitions que feroient des souverains en matière de police. „ Les souverains, disois-je tout „ de suite, peuvent publier & abroger des „ loix : mais ils ne fauroient créer ni anéantir „ des vertus..... les loix du Prince enjoignent à ses sujets de payer certains droits, „ certains subsides; elles lui défendent de porter certaines marchandises hors du Royaume, „ & d'y en introduire d'étrangères. La „ fidélité à observer ces loix fait des sujets obéissans: mais fait-elle des hommes vertueux? Et se vanteroit-on bien sérieusement d'avoir une vertu de plus pour n'avoir jamais fait trafic de toiles peintes? „ Ou, s'il plaisoit au Prince d'abroger ces „ loix, qu'il est le maître de supprimer, diroit-on qu'il auroit abrogé des vertus? ”

L'ap-

L'application que je faisois de cette maxime, que „ toute loi qui a commencé & qui peut „ cesser, n'est pas celle qui constitue la ver- „ tu, ” étoit donc bien évidemment innocente; & c'est furieusement abuser de l'avantage qu'on a sur un auteur anonyme, que de m'avoir fait une querelle à ce sujet. J'avoue pourtant d'une autre part, que je ne suis pas fâché que les imputations soient bien calomnieuses & bien révoltantes; parce que j'en serai d'autant plus sûr de mettre le public de mon côté.

En vain voudroit-on s'autoriser pour me prêter des allusions plus étendues, de ce que j'ai dit immédiatement après; „ Qu'il en est „ de même de toutes les loix positives; que „ toutes sont susceptibles d'exceptions, de dis- „ pensés & même d'abolition, que la seule „ loi gravée dans nos cœurs par la main du „ créateur est indispensable pour tous les „ hommes & dans tous les temps.” Car ces autres loix positives, que je suppose variables, seront toujours des loix arbitraires. Je
n'a-

n'avois garde de présenter comme plus réformable que la loi naturelle celle de Moÿse, qui en est le tableau écrit; ou celle de Jésus-Christ, qui en est la perfection, comme feroit un plaideur imbécille, qui en acquiesçant à une sentence qui regle ses droits, réclamerait contre un arrêt qui l'a confirmée.

C'étoit avec les mêmes restrictions qu'il falloit entendre cette autre proposition (e):
 „ C'est à la seule religion naturelle qu'il
 „ appartient d'être uniforme & invariable:
 „ toute autre est infailliblement sujette à
 „ des partages, des divisions & des vicif-
 „ situdes.” Car quand j'oppose ici à l'invariabilité de la religion naturelle, les variations des loix positives, c'est toujours des loix humaines que j'entends parler, les religions juive & chrétienne ne pouvant pas entrer dans le parallele dont il est question: & voici pourquoi. Ce qu'elles ont d'invariable l'une & l'autre c'est le
 dog-

(e) Première partie, chapitre III. art. II.

dogme & la morale: le dogme, il n'en est pas question ici; & la morale est commune aux trois religions. Le parallele ne pourroit donc rouler que sur le culte: or à cet égard même elles ne peuvent pas former avec la religion naturelle un objet de comparaison; puisque „ celle-ci, comme je le disois deux „ lignes plus haut dans les mœurs, *ne dictoit* „ rien de précis sur la maniere d'honorer „ Dieu extérieurement, ” & n'avoit que des signes arbitraires.

Et la preuve tirée, comme on dit dans les Ecoles, *ex visceribus rei*, que c'étoient les religions humaines que j'entendois faire entrer ici dans ma comparaison, & non la juive ni la chrétienne, c'est que ces variations (dans le culte) dont je parlois, sont d'une époque bien antérieure à ces deux religions, puisqu'après avoir parlé du culte simple pratiqué *par les premiers hommes & par les Patriarches*, j'ajoutois, „ Qu'on ne fut „ pas longtemps d'accord sur cette matiere.”

C'étoit après ces mots qui font remonter les
varia-

SUR LES MOEURS. 57

variations sur le culte presque à la naissance du monde, que je disois : „ C'est à la seule „ religion naturelle qu'il appartient (j'aurois peut-être dû dire, *C'étoit à la seule religion naturelle qu'il appartenoit*) „ d'être uniforme „ & invariable ” ; puisque c'étoit la seule religion divine qui existât pour lors ; mais c'étoit mon idée. Or j'ai remarqué que cette religion *ne dictoit rien de précis* sur la manière d'honorer Dieu extérieurement ; qu'elle en indiquoit seulement l'obligation, sans prononcer sur la forme ; il a donc dû arriver infailliblement sur ce point, par la naissance des diverses religions nationales, *des partages, des divisions & des vicissitudes*, qui ne pouvoient cesser que par la promulgation d'une religion divine positive. Mon parallèle, quel qu'il soit, étoit donc plutôt favorable qu'injurieux aux deux religions révélées.

Mais quand, à toute rigueur, on voudroit contre mon intention étendre le contraste d'entre la religion naturelle & les autres jusqu'à la religion chrétienne : qu'y au-

roit-il même alors, qui fût au désavantage de celle-ci ? Est-ce que quelqu'un prétend que dans notre religion même, les rites & les cérémonies soient asservis à des formes invariables ? Jésus-Christ a révélé des dogmes & institué des sacremens : mais pour les rites & les cérémonies, il a laissé le pouvoir d'en ordonner aux Pontifes qui régioient son église. Or tout ce qui est remis au pouvoir des hommes est sujet à des variations.

§. 4. *Sainteté de la religion naturelle.*

C'étoit pour établir la Sainteté de la religion naturelle, que je rapportois (f) ces deux beaux fragmens de Cicéron : „ La loi „ n'est point une invention de l'esprit hu- „ main, ni un établissement arbitraire que les „ peuples ayent fait, mais l'expression de la „ raison éternelle qui gouverne l'univers. „ L'outrage que Tarquin fit à Lucrece n'en „ étoit pas moins un crime parce qu'il n'y a-
voit

(f) Disc. prélim'n. vers le milieu.

„ voit point encore à Rome de loi écrite
 „ contre ces fortes de violences. Tarquin
 „ pécha contre la loi éternelle, qui étoit loi
 „ dans tous les temps, & non pas seulement
 „ depuis l'instant qu'elle a été écrite. Son ori-
 „ gine est aussi ancienne que l'esprit divin:
 „ car la véritable, la primitive & la princi-
 „ pale loi n'est que la souveraine raison du
 „ grand Jupiter. 2. *livre des loix.*

Et ailleurs: „ cette loi est universelle, é-
 „ ternelle, immuable; elle ne varie point
 „ selon les lieux & les temps; elle n'est pas
 „ différente aujourd'hui de ce qu'elle étoit
 „ autrefois. La même loi immortelle regle
 „ toutes les nations, parce qu'il n'y a qu'un
 „ seul Dieu, qui a enfanté & publié cette
 „ loi.” *Fragm. de la Républ. de Cicéron,*
parmi les Oeuvres de Lactance, Liv. VI.
Ch. VIII.

Cicéron, quoiqu'élevé parmi les ténèbres
 du paganisme, avoit deviné la sainteté de la
 religion naturelle; & des chrétiens instruits
 par les livres saints de la source divine d'où

54 ECLAIRCISSEMENT

elle émane: instruits qu'elle a servi de regle unique à l'univers pendant trois mille ans, la méconnoissent & la comptent pour rien; ils la croient abrogée comme l'a été la loi judaïque; ils se font une habitude de la confondre avec ce qu'on appelle déisme. La religion naturelle n'est point un déisme, mais un théisme: c'est-à-dire qu'elle admet pour premier dogme l'existence d'un Dieu Tout-puissant, bon, sage & juste, mais sans exclusion d'aucune des vérités que la révélation est venue apporter sur cette base: au lieu que le déisme n'admet que ce premier dogme, & rejette expressément tous les autres. La religion naturelle étoit une pierre d'attente, à quoi devoient se joindre un jour de nouveaux matériaux. Lorsque Dieu est venu compléter l'édifice, il n'a pas rejeté la pierre d'attente: il y en a joint de nouvelles, en la laissant subsister. Il a enseigné aux hommes le culte de prédilection par lequel il vouloit être honoré; mais ses préceptes à ce sujet n'ont point dérogé à ce que la loi naturelle

en-

enseignoit déjà relativement au culte intérieur. J'ai donc pu croire & dire qu'il n'étoit pas interdit à la raison de donner des leçons sur la piété. Cependant on a mal pris mes assertions sur ce point: & je l'avois un peu pressenti, sachant quelle est la confusion des idées dans ceux qui ne joignent pas les lumières philosophiques à la connoissance de leur religion.

„ Peut-être, disois-je (g), s'imaginera-t-on
 „ qu'il n'est pas du ressort de la philosophie
 „ de donner des leçons sur la piété." On au-
 roit effectivement raison de se l'imaginer s'il
 s'agissoit de la piété chrétienne: mais j'avertis-
 sois tout de suite que j'allois parler de celle
 qu'on peut avoir par les principes de la reli-
 gion naturelle bien entendue & bien sentie;
 laquelle est sans doute insuffisante pour le sa-
 lut; mais qu'il vaut pourtant mieux avoir
 que de ne l'avoir pas, par ce qu'elle peut
 mener plus loin. „ Si l'on convient, (disois-
 „ je

(g) Préambule de la première partie, tout au commencement.

„ je donc tout de suite, pour éclaircir mon
 „ idée) de la considérer, avec moi, comme
 „ un sentiment naturel d'amour, de respect
 „ & de reconnoissance envers Dieu: pour-
 „ quoi le philosophe n'auroit-il pas droit
 „ d'en discourir? Tout ce qui n'excede pas
 „ la sphere de la raison & des lumieres natu-
 „ relles est assurément de son domaine.” Il
 n'y avoit rien à dire à une définition de nom.
 J'avertissois que je n'allois traiter de la piété
 que comme d'un sentiment naturel d'amour,
 de respect & de reconnoissance envers Dieu:
 or en ce sens il étoit certain qu'un philoso-
 phe en pouvoit traiter, sans s'aider de la
 théologie: mais dès-qu'on fera entrer dans
 l'idée de la piété la croyance des dogmes ré-
 vélés & la soumission au culte établi, je fais
 qu'elle tombera dans le ressort du théolo-
 gien; la simple raison ne doit pas s'étendre
 jusques-là; il faut que sur ces articles elle se
 soumette & se taise.

Ayant attribué au philosophe, le droit
 d'expliquer sa pensée sur la piété: on a tant
 abusé

abusé du terme de *philosophe*, en l'usitant dans des sens détournés, qu'il étoit juste que je fixasse dans quelle acception j'entendois le prendre; & je le faisois de cette maniere.

„ Il y a, disois-je tout de suite, bien des
 „ gens dans le monde à qui le mot de phi-
 „ losophe fait peur; parce qu'il y en a bien
 „ peu qui entendent ce terme dans sa vérita-
 „ ble signification. Chez les Grecs & les La-
 „ tins, mais sur-tout chez les premiers, les
 „ philosophes étoient en assez bonne odeur:
 „ on les regardoit comme des hommes res-
 „ pectables par la pénétration de leur esprit
 „ & l'étendue de leurs connoissances. Ce
 „ terme parmi nous ne présente plus la mê-
 „ me idée. Dans le langage des colleges,
 „ les philosophes sont des hommes vêtus
 „ d'une robe à larges manches & coëffés
 „ d'un bonnet huppé, qui forment la jeu-
 „ nesse dans l'art d'obscurcir la raison par le
 „ raisonnement; de donner aux simples hypo-
 „ theses la teinture de l'évidence, & de con-
 „ vertir l'évidence en problème. Ce ne sont

58 ECLAIRCISSEMENT

„ pas ces philosophes-là qui font peur : on les
„ regarde comme des gens sans conséquen-
„ ce ; & on ne prend pas la peine de médi-
„ re d'eux.” Quelques grimauds frais émou-
lus des bancs & pénétrés encore d'autant de
respect pour leurs maîtres, que ces maîtres
l'étoient il y a cent ans pour Aristote, ont
regardé ce portrait comme une satyre impar-
donnable : mais le présent éclaircissement
n'ayant pour objet que de concilier ou recon-
cilier mon livre avec la religion ; je ne crois
pas que ce badinage sur les Professeurs en
philosophie, ait besoin d'excuse ou d'apolo-
gie. Ils me l'ont pardonné eux-mêmes ; &
en tout cas je voudrois n'avoir mécontenté
qu'eux, j'aurois bientôt fait ma paix.

J'ajoutois : „ Mais il y en a (des philoso-
„ phes) d'une autre sorte, qui ne portent ni
„ robe ni bonnet, qui croient de très-
„ bonne foi les vérités constantes, & dou-
„ tent d'aussi bonne foi de celles qui ne le
„ sont pas.” Ont-ils grand tort, quoi qu'on
en ait pu dire ? Et le plus acharné ou le plus
om;

ombrageux de mes critiques peut-il exiger qu'on croye autre chose que des *vérités constantes*; ou trouver à redire qu'on suspende son jugement sur celles qui ne le sont pas?

Je savois bien que le peuple, pour qui penser, réfléchir & combiner est un crime, ne prendroit pas confiance dans ces gens-là.

„ Demandez au peuple, disois-je, ce que
 „ c'est qu'un philosophe de cette espece;
 „ c'est, vous répondra-t-il, un fantasque,
 „ qui contrôle toutes nos actions, qui trai-
 „ te de préjugés les trois quarts de nos opi-
 „ nions, qui ne croit ni aux esprits ni aux
 „ forciers, & qui peut-être ne croit pas mê-
 „ me en Dieu.” Il faut que ce soit dans
 cette classe ignoble qu'ait été formé l'auteur
 de la piece moderne intitulée *les Philosophes*:
 car, soit antipathie ou ignorance, il les peint
 à peu près des mêmes couleurs. Il n'a pas
 tenu à lui que ce mot ne fût gâté pour tou-
 jours, & que *philosophe* ne signifiât plus à
 l'avenir qu'un fourbe adroit, ennemi de la
 patrie & de la société, qui en veut tout à la

fois aux mœurs, à la religion & au trône. C'est du moins l'idée qu'il donne dans sa pièce, de trois ou quatre caractères hideux dont il lui a plu de faire des philosophes. Pour lui il ne paroît pas qu'il se pique de l'être : il se contente d'être connu pour un intrépide qui brave le mépris public sans rougir ni fourciller.

„ Mais faites , continuois-je , la même
 „ question à un homme de bon sens : Un
 „ philosophe , vous répondra-t-il , est un
 „ homme qui examine avant que de croire ,
 „ & réfléchit avant que d'agir ; & qui con-
 „ séquemment , quand il est une fois décidé ,
 „ ne peut manquer d'être ferme dans sa cro-
 „ yance & constant dans ses démarches. ”

Je ne finirois pas si je rapportois les interprétations empoisonnées, qu'on a données à cette définition du philosophe ; ce qu'on n'a pu faire qu'en la travestissant, l'altérant ou la présentant à contre-sens. Car prise littéralement, que peut-elle avoir de répréhensible ? Sous quel prétexte peut-on trouver à re-
 dire

SUR LES MOEURS. 61

dire qu'un homme *examine avant que de croire*, surtout en fait de préceptes moraux fondés sur la loi naturelle, la seule dont il s'agisse ici. Mais s'agit-il même de vérités révélées, pourquoi ne pourroit-on pas, si non discuter les vérités mêmes, au moins examiner qu'elles sont les preuves de leur révélation? Est-ce que le *Rationabile sit obsequium vestrum* de saint Paul, est abrogé? Depuis quand ne faut-il plus réfléchir avant que d'agir? Est-ce qu'on est revenu de cette sage maxime: *in omnibus respice finem*? Cependant M. D. S. a employé trois mortelles pages à donner à cette définition des sens sinistres & irréli-
gieux; & il finit par assurer que le philosophe, tel que je le définis ici, „ est „ un homme qui ne croit de la religion que „ l'existence de Dieu, mais qui ne croit rien „ autre chose; que c'est à adorer les perfec- „ tions divines que se borne son culte; qu'il „ ne connoît que la création & la conserva- „ tion; mais qu'il ne peut pas connoître „ d'autres bienfaits aussi nécessaires & dignes „ d'une

64 ECLAIRCISSEMENT

pas, qu'un homme éclairé, qui n'est pas fait, *comme le charbonnier*, pour s'en rapporter les yeux fermés à son curé, ne sauroit croire & avoir des mœurs qu'en connoissance de cause; & que quand on n'est pas chrétien & vertueux par principes, on ne sera jamais *ni ferme dans sa croyance, ni constant dans ses démarches.*

C'étoit dans cette persuasion qu'après avoir défini ce que j'entendois par *philosophe*, j'ajoutois: „ C'est sans doute dans des hommes de ce caractère que se rencontre la vraie & solide piété. Or qui la peut mieux définir que celui qui l'a dans le cœur? Aussi est-ce dans des cerveaux philosophes que sont écloses les notions sur la piété que je vais mettre sous les yeux de mon lecteur.” Proposition vraie, de quelque manière qu'on veuille prendre le mot *piété*. Si on veut l'entendre suivant mon sens dans les principes de la simple loi naturelle: point de difficulté qu'un homme éclairé ne puisse en discourir par les lumières
de

de la droite raison. Si on veut l'entendre dans les principes de la religion chrétienne, il ne suffira pas d'être philosophe: mais il faudra l'être. Or je n'ai pas dit qu'il ne fallût être que philosophe, j'ai dit seulement qu'il falloit l'être; & c'est en effet parce que les Nicole, les Le Tourneur & les Port-royalistes l'étoient, qu'ils ont donné sur la piété des traités si solides & si excellens.

Je ne crois donc pas encore, même après y avoir regardé avec attention, m'être rendu coupable d'hérésie en avançant que les lumieres naturelles peuvent nous faire faire les premiers pas dans la piété. Le centenier Corneille les avoit faits avant que d'être instruit ni baptisé. Job étoit pieux, & n'étoit ni Juif ni chrétien. Qu'on me passe cette assertion, que je justifie par des exemples; il faudra bien me passer aussi que les lumieres naturelles peuvent nous donner au moins quelques notions ébauchées du culte intérieur qui est dû à Dieu, sauf à la révélation de venir les perfectionner, l'un est une suite
de

de l'autre. La piété est précisément la vertu qui honore Dieu. On n'est point pieux sans lui rendre un culte qu'il agrée ; on ne lui rend point de culte digne de lui sans être pieux. Pour le culte extérieur, je suis convenu (b) que la loi naturelle est absolument muette sur ce point. Je ne fais pas jusqu'où on auroit porté la perfection du culte intérieur sans la révélation : mais je fais qu'il la falloit indispensablement pour nous enseigner les pratiques dont Dieu vouloit que son culte solennel fût composé ; ç'a été le fond de ma doctrine ; & si en quelques endroits par enthousiasme pour la religion naturelle, j'ai paru aller au delà, ce sont des traits échappés à la chaleur de la composition, que je désavoue , & sur lesquels je m'expliquerai dans le Chapitre suivant,

(b) Première partie, chap. III. art. II.





CHAPITRE TROISIEME.]

Propositions taxées de contrariété avec les religions positives; & notamment avec la loi judaïque.

JE fais bien qu'en rigueur le terme sacré de religion ne devrait s'appliquer qu'aux cultes autorisés de Dieu, ceux qui ne tirent leur source que des législations humaines étant de pures superstitions: mais l'usage a donné à ce mot plus d'étendue; & l'on s'en sert pour désigner tous les cultes quelconques, même les plus absurdes. J'ai donc pu m'en servir aussi; & c'est en usant ce terme dans son acception générale que j'ai souvent mis la religion naturelle en opposition avec les religions positives: mais par ces religions positives que j'ai fait contraster avec la religion naturelle, je n'ai jamais prétendu désigner que les religions humaines ou arbitraires, ou tout au plus dans les deux religions divines.

po-

postérieures à la naturelle, ce qu'elles ont d'étranger aux mœurs & aux dogmes, qui peut souffrir des révolutions, comme dans la religion judaïque la partie cérémonielle, qui quoique d'institution divine a pourtant été abrogée par la loi évangélique; & dans celle-ci les pratiques & les usages d'institution purement ecclésiastique, lesquels peuvent être révoqués par la même autorité qui les avoit établis.

§. I. *Religions positives quelconques.*

Par exemple (a) j'ai mis au nombre des
 „ obstacles qui peuvent nous empêcher de
 „ discerner les caractères de la loi naturelle
 „ écrits au fond de nos âmes.... une foule
 „ de *loix* d'un ordre inférieur dont on a suc-
 „ cé la connoissance avec le lait. On les é-
 „ gale, ai-je dit, dans son cœur (j'aurois pu
 „ dire, on les préfère souvent) à cette loi
 „ primitive qui détermine nos obligations
 „ essentielles.” On a été supposer que ce

texte

(a) Discours préliminaire.

texte pouvoit avoir trait aux religions positives divines. Mais premièrement je ne parlois pas dans cette phrase de religions, mais de *loix*. Et pourquoi ne voudroit-on pas qu'il y eût des loix *d'un ordre inférieur* à la loi naturelle, qui, en mettant à part les religions révélées, est sans contredit la plus respectable de toutes les loix? Mais de plus quand ce passage feroit quelque allusion aux religions révélées, l'allusion ne regarderoit pas leurs dispositions morales, qui sont les mêmes au fond que celles de la religion naturelle: elle ne pourroit concerner que celles de leurs dispositions qui ont pour objet des pratiques, des rites & des cérémonies: or ces dernières, dans chacune des deux loix révélées, sont effectivement d'un ordre inférieur à celles qui ont les mœurs pour objet; elles le sont donc aussi aux préceptes moraux de la loi naturelle, qui sont les mêmes dans les trois religions.

Mais les critiques ont poussé plus loin l'horreur de leurs calomnies. On vient de voir (§. 2. du chapitre précédent) que dans
la

la division que je faisois des loix, relativement aux Mœurs, je mettois pour troisième classe, celles qui pourroient y être contraires. Et plus loin, venant à l'application, je disois (b) que „ rien n'obscurcit tant les „ idées de vertu que la nature avoit gravées „ dans nos ames en nous 'formant, que les „ faux dogmes ou les loix d'état qui sont „ contraires à la pureté de la loi naturelle. „ On a trouvé en naissant, ajoutois-je, ces „ loix tout établies; elles sont munies du „ sceau respectable de la religion ou de l'autorité souveraine: le moyen de soupçonner que ce qu'elles ordonnent soit un crime, ou ce qu'elles défendent une vertu? „ On a eu la méchanceté d'insinuer que par cette supposition de dogmes *contraires à la pureté de la loi naturelle*, j'en voulois à la religion chrétienne. Mais cette horreur retombe à plomb sur ceux qui ont eu la noirceur de me l'imputer. Car pourquoi donc supposer que ces dogmes dangereux doivent

s'en

(b) *Ibidem*, vers la fin,

s'entendre des dogmes chrétiens? Est-ce que le mot *dogme* n'est applicable qu'à la doctrine chrétienne, pour que tout ce qui se dit au désavantage de dogmes quelconques, soit censé dirigé contre l'évangile? Loin d'avoir fourni volontairement un prétexte plausible à ce soupçon, je n'y ai pas même donné lieu, par la réticence de l'application; puisque j'ai cité expressément pour exemple d'un de ces dogmes pervers, la morale pratique des Spartiates sur le vol & sur l'adultère.

„ Un jeune Spartiate, disois-je tout de suite, qui étoit venu à bout d'un larcin, sans avoir été pris sur le fait, loin de se juger coupable, s'en estimoit davantage. Qu'il eût dérobé les faveurs d'une femme mariée, c'étoit une galanterie permise, que les Mœurs du pays & l'exemple de Jupiter autorisoient.”

Il est vrai que dans l'*a-linea* suivant, je parle en termes couverts des horreurs de la ligue.

„ Que de peuples, ai-je dit, même policés ont poussé la barbarie, par princi-

„ pe

„ pe de religion, jusqu'à immoler des hom-
 „ mes à la Divinité! Et qu'on ne tienne pas
 „ la bride au fanatisme, Dieu, le Dieu mê-
 „ me des chrétiens verra tous les jours ses
 „ autels fumer du sang de pareilles victi-
 „ mes”. Mais on voit bien par ces mots,
le Dieu même des chrétiens, que loin de met-
 tre cette barbarie sur le compte du christia-
 nisme, je le regarde comme contenant des
 principes qui devoient en préserver. Aussi
 ai-je appelé ailleurs (c) la religion chrétien-
 ne *la plus pacifique de toutes les religions*.

J'ajoutois, toujours en parlant du Dieu
 que nous adorons: „ Puisse-t-il avoir oublié
 „ les horribles sacrifices en ce genre que nos
 „ peres lui ont offerts.” Or puisque je sou-
 haitois que *le Dieu des chrétiens oubliât ces
 horribles sacrifices*, je ne cherchois donc pas
 à faire entendre qu'il les commande ni qu'il
 les autorise.

Eh, pourquoi donc, sous prétexte d'un
 mot

(c) Première partie, chapitre III. vers le milieu.

mot dit en passant contre ce malheureux massacre de la Saint-Barthelemy , me supposer une intention odieuse , en forçant des textes qui la démentent ? A moins que d'être des *Buzembaum* , des *la Croix* , ou des *Zacharia* , doit-on croire que médire de la ligue soit blasphémer contre la foi ?

Ce n'avoit été au reste qu'accidentellement , qu'à propos de loix contraires aux mœurs , que je supposois possibles , j'étois venu à parler de barbaries commises par des chrétiens , en conséquence de préjugés ou d'instigations qu'ils prenoient pour loix , & auxquels ils se livroient en fermant les yeux sur la sainte loi naturelle , qui les auroit bien mieux dirigés. J'allois un peu plus bas chercher au loin des exemples dans des législations civiles ou des usages abusifs réputés pour loix. On ne m'en a pas fait plus de grace.

„ Tant que le crime , disois-je (d) passe
 „ pour

(d) *Ibidem infra.*

„ pour un attentat contre la police établie
 „ il ne tire pas à conséquence; & rarement
 „ le criminel se croit-il innocent: mais est-il
 „ accrédité par une loi ou par un usage uni-
 „ versellement reçu; c'est alors qu'il entame
 „ les cœurs par l'endroit le plus important;
 „ ne se contentant pas de leur enlever leur
 „ innocence, mais ce qui est mille fois pis
 „ encore, les rendant incapables de repen-
 „ tir. Entraîner quelques sectateurs dans
 „ son parti, c'est un léger avantage pour le
 „ vice: mais supplanter la vertu & en usur-
 „ per jusqu'au nom, c'est son triomphe le
 „ plus complet.” Le Mr. D. S. que j'ai dé-
 „ ja cité, demande à propos de ce morceau,
 „ dans quel état, sous quel culte raisonna-
 „ ble le crime peut passer pour légitime &
 „ autorisé par les loix. Il n'entend rien, dit-
 „ il, à ce que je veux dire en cet endroit.”
 Mais d'abord je ne lui ai pas dit que cela pût
 arriver sous un culte *raisonnable*: or il faut
 qu'il convienne qu'il y en a sur terre qui ne
 le sont pas. Quant au temps & au lieu, je
 m'é-

m'étonne qu'il fasse cette demande , lui qui admet l'exemple de Sparte que j'avois allégué , & qui m'en administre encore deux autres , lorsqu'après avoir dit comme moi , „ qu'à Sparte le larcin subtilement fait étoit „ permis , ” il ajoute , „ qu'à Rome les pe- „ res eurent quelque temps le droit de vie & „ de mort sur leurs enfans ; qu'on leur avoit „ même permis de se défaire de ceux qui „ naîtreient difformes ou infirmes.” Il est vrai qu'il observe , „ que ces temps d'i- „ gnorance ont cessé , & que les loix sont „ plus équitables.” Mais quelle frivole & insipide remarque ! Je ne lui ai pas dit que ces loix-là subsistent. Je ne lui ai pas même dit qu'ici & dans ce siècle il en existe d'équivalentes. Mais je le défie de me cautionner qu'ici même , dans d'autres temps , ou dès à-présent dans d'autres lieux , il ne puisse pas y en avoir d'aussi mauvaises. Il ne lui vient pas dans la tête que j'aye pu étendre mes vues au delà du sol de la France , & d'une période de cinquante années. Les loix,

dit-il, sont plus équitables. Oui à Paris, où il vit, ou dans sa province peut-être. Mais est-ce qu'on n'expose pas encore à présent les enfans difformes qui naissent à la Chine? Pourquoi Mr. D. S. veut-il m'ôter la liberté de critiquer, si j'en ai envie, un usage aussi dénaturé? Est-ce que les Chrétiens Grecs ne sont pas toujours obligés de fournir aux Turcs des enfans de tribut pour être élevés dans la loi mahométane: Mr. D. S. est-il bien édifié de voir ainsi le droit naturel des peres sur leurs fils, outragé par une loi barbare, & les enfans de J. C. livrés aux enfans de Bélial? Les Japonois ne veulent pas qu'un hollandois entre à Méaco qu'après avoir foulé la croix de J. C. Est-ce encore là une loi qui soit du goût de Mr. D. S.? En un mot j'ai voulu dire qu'il étoit dangereux pour la vertu qu'il y eût des loix qui autorisassent le vice. Mr. D. S. voudroit bien trouver dans mon texte directement ou indirectement, que le Christianisme est une de ces loix. C'est une abomination dont je suis à

cent

cent lieues; aussi ne l'y a-t-il pu trouver: mais il chicane toujours à bon compte; & ne rencontrant pas d'ennemi réel avec qui fe-railler, il espadonne contre des moulins à vent.

Autre supposition aussi hasardée d'une al-lusion prétendue injurieuse au Christianisme. On a vu dans le Chapitre précédent com-ment & avec quelle candeur j'ai raconté que les peuples se partageant sur la maniere d'honor-er Dieu extérieurement, que la loi naturelle n'avoit pas pu leur apprendre, „ s'étoient fait chacun un culte à sa guise, „ qui dégénéra bientôt en superstitions. J'a-joutois (e) que „ de ce partage étoit né un „ autre désordre également contraire à la „ sainteté de la loi primitive, & au bon-„ heur de la société; *que* les différentes sec-„ tes que forma la diversité du culte, con-„ çurent les unes pour les autres, du mépris „ & de l'animosité; *que* celles surtout qui se „ pi-

(e) Première Partie, chap. III. art. 11. vers le com-mencement.

„ piquèrent du plus scrupuleux rigorisme ,
 „ eurent grand soin d'établir, que quicon-
 „ que rendoit à Dieu des honneurs qu'elles
 „ proscrivoient, ou ne lui rendoit pas ceux
 „ qu'elles avoient mis en vogue, étoit l'ob-
 „ jet de son courroux, & le feroit un jour
 „ de ses vengeances; que de-là vinrent ces
 „ haines irréconciliables qui firent tant de
 „ fois couler le sang des sectaires, sans ja-
 „ mais assouvir leur barbare acharnement.”

Je comptois que le terme odieux de *sectes* par
 lequel j'avois désigné les religions dont je
 blâme l'intolérance, empêcheroit qu'on ne
 me soupçonnât d'avoir eu en vue le Christiani-
 sime: mais depuis que j'ai reconnu qu'on
 n'est pas aussi réservé sur les soupçons qu'il
 me sembloit qu'on devoit l'être, j'avoue
 qu'il auroit fallu ici une exception bien di-
 sertement énoncée en faveur du Christianis-
 me, qui est fondé en droit & en raison, à
 proscrire comme insuffisant & défectueux
 tout autre culte que le sien. Je n'étends pas
 l'exception jusqu'au Judaïsme; parce qu'il est
 de

de foi qu'on pouvoit faire son salut même au milieu de la gentilité, sans circoncision ni pratiques légales. Mais on ne le sauroit faire sans la foi en Jésus-Christ: *Quia non est aliud datum nomen hominibus in quo oporteat nos salvos fieri.* Mais aussi l'intolérance du Christianisme une fois adoptée, il faut qu'on me laisse me récrier, même relativement aux Chrétiens, contre les fureurs de partis, que l'intolérance religieuse n'excuse point, & que l'évangile proscriit à chaque page.

Il faut que ces haines engendrées par l'intolérance soient un abus bien criant, puisque Mr. D. S. qui fait métier de me contredire en tout, applaudit presque à ce que je remarque ailleurs (f) sur ce que „ l'attachement mal entendu au culte extérieur „ dans lequel on est élevé, est le plus souvent une source de haine entre ceux qui „ en professent de différens.” Et sur ce qui
 suit,

(f) Troisième partie, chap. III, article. 1.

80 ECLAIRCISSEMENT

suit, „ Que cet abus vient de ce que les di-
„ verses religions qui partagent les hommes
„ ne sont pas toutes entrées sur la religion
„ naturelle, ou que la plupart des religion-
„ naires ferment les oreilles à sa voix; *Que*
„ faute d'avoir puisé dans cette religion pri-
„ mitive les sentimens d'humanité qui fe-
„ roient de tout l'univers une société d'amis:
„ ils se font tout à la fois un plaisir & un
„ mérite de se persécuter cruellement; &
„ couvrent du nom de zele, ce qui n'est pour
„ l'ordinaire, qu'attachement à leur propre
„ sens, aveugle opiniâreté, fanatisme &
„ barbarie;” il applaudit encore: „ C'est
„ un abus, dit-il lui-même, contre lequel
„ l'auteur a raison de s'élever.” De crainte
pourtant que je ne m'enorgueillisse trop s'il
m'applaudissoit sans réserve, il a soin d'ajou-
ter: „ Mais heureusement cet abus est moins
„ dangereux qu'il n'est représenté par l'auteur
„ des mœurs; & s'il subsiste encore ce n'est
„ que dans les idées d'une vile populace.”

Mais cette vile populace fait nombre & un

très-

très-grand nombre : outre que , comme je l'ai dit quelque part ; (g) la plupart des grands sont peuple. Ce n'est donc pas une mauvaise leçon à donner à cette populace, (soit roturiere ou noble) que de lui apprendre qu'elle ne doit hair personne pour cause de religion ; parce qu'aucune religion, du moins sensée & conforme à la droite raison, n'autorise ni ne permet la haine d'un homme pour un autre homme, sous quelque prétexte que ce soit.

§. 2. *Loi Mosaique.*

Je n'en voulois pas plus à la religion Ju-
daique en particulier qu'à aucune autre reli-
gion positive. Mais tout a été crime pour
moi ; même ce que j'ai pu dire de plus inno-
cent ; même ce que tout l'univers avoit dit
avant moi. A propos de la sobriété, je di-
sois (h) que „ quant au choix de la boif-
„ son ou des viandes, la premiere attention
„ qu'on

(g) Deuxieme partie, chap. II. art. 1. §. 4.

(h) Deuxieme partie, chapitre I. art. 1. §. 2.

„ qu'on y doit apporter, c'est de s'interdire
 „ celles qui sont nuisibles à la santé; que les
 „ chairs prétendues impures que Moÿse prof-
 „ crivit, étoient toutes en effet de mauvaise
 „ digestion.” On a fait grand bruit de cet-
 te phrase : on s'est imaginé qu'elle don-
 noit atteinte à la divinité de la loi Mosaique ;
 comme s'il étoit indigne de la majesté de
 Dieu de pourvoir à la conservation de nos
 corps, par des réglémens, lui qui y a pour-
 vu d'une manière si admirable par leur orga-
 nisation. Si les livres saints avoient donné
 une raison de la prohibition des viandes dé-
 fendues aux Juifs, il faudroit s'en tenir à cel-
 le-là, & n'en pas chercher d'autre : mais
 puisqu'ils gardent là-dessus le silence, les
 conjectures reprennent leurs droits ; & la
 plus raisonnable de toutes est sans doute la
 meilleure. J'ai cru montrer plus de respect
 pour la loi Mosaique, en devinant la raison
 de la prohibition des viandes impures, qu'en
 la supposant faite sans motif. Et quand je
 n'aurois pas deviné juste, ce n'est pas une

impiété; ce n'est qu'un manque d'intelligence. C'est à ceux qui critiquent ma conjecture de me démontrer que Moïse avoit quelque autre raison pour motif en défendant ces alimens, que leur qualité mal-saine.

Mais pourquoi, m'a-t-on dit appeller *prétendues impures* des chairs que la loi appelle expressément impures?

C'est qu'elles ne l'étoient que par la prohibition; prohibition vraisemblablement fondée sur la cause que j'en donnois. Le porc notamment est un manger mal-sain dans les pays chauds. Les estomacs y ont trop peu de ressort & d'activité pour macérer cette viande lourde & matte. Il est si vrai au moins que cette prohibition n'étoit que passagere & locale, que les Chrétiens, qui obéissent au même Dieu que les Juifs, mangent sans scrupule du porc & de toutes les sortes de gibier, dont la loi de Moïse avoit interdit l'usage. La nappe présentée à Saint Pierre, pendant qu'il étoit à Joppé, à levé toutes ces distinctions d'animaux

purs & impurs. *Act. des Ap. ch. X.*

On a encore crié , mais du moins avec un peu plus d'apparence de raison sur une citation de l'Exode à propos de l'amour filial. J'avois peint des peres durs , barbares , tyrans de leurs propres enfans. „ Ce n'est pas , „ disois-je (i) , aux parens de tels peres que je „ recommande l'amour ; je m'en tiens par „ rapport à eux aux termes de la loi , que „ Moysé imposa autrefois aux descendans de „ Jacob : *honorez* , porte cette loi , vos peres „ & meres ; elle ne dit pas , *aimez - les .* ” Je crois bien , comme l'a remarqué Mr. D. S. que le terme *honorez* n'exclut pas l'amour qu'on doit à ses pere & mere : mais comme il ne l'énonce point , & ne détermine pas non plus quel est le degré d'amour indispensable , j'ai pu jusqu'à certain point , m'autoriser du choix de cette expression , pour ne pas exiger des enfans un amour aussi affectueux envers des peres dénaturés , qu'à
l'é,

(i) Troisième partie , chap. I. art. IV.

Régard de ceux qui ont des entrailles : car, je m'en suis expliqué, en dispensant les fils des peres féroces de l'amour filial, je n'entendois pas les dispenser de tout amour. (*Voyez plus bas l'Eclaircissement sur l'art. de l'amour filial, Chap. V. art. II. §. 3.*), mais seulement de ce tendre épanchement du cœur que la nature inspire aux enfans pour les peres, quand elle est écoutée des deux parts. Je conviens avec mes censeurs que je pouvois m'exempter de le dire ; mais dans le fait, soit que je le dise, ou que je m'en taise, il faut bien compter qu'un méchant pere ne sera pas tant aimé qu'un bon.

J'ajoutois en parlant toujours de Moysé (& c'est là ce qu'on a trouvé injurieux à la loi Mosaique) : „ Il parloit à des hommes „ durs peu susceptibles de sentimens tendres „ & incapables d'en inspirer. Il n'osa même, dans ses fameuses tables, leur faire „ un précepte d'aimer Dieu. Et comment „ l'auroit-il pu ? Il l'avoit peint si terrible, „ si cruel & si ombrageux qu'un peuple im-

86 ECLAIRCISSEMENT

„ bu de sa doctrine ne le devoit révéler que
„ comme à Rome on honoroit la fièvre,
„ divinité malfaisante qu'il étoit dangereux
„ de mettre en mauvaise humeur." Les
trois quarts de mes critiques ont traité ce
morceau d'imposture: ils m'ont cité tous les
endroits du Pentateuque que je savois aussi
bien qu'eux, où l'amour de Dieu est recom-
mandé. Mais pour avérer l'imposture, il
falloit me trouver un précepte formel de l'a-
mour de Dieu dans les *tables* mêmes de la
loi; car c'étoient sans doute ces *tables* qui
devoient servir de regle aux mœurs de toute
la nation: c'étoient ces *tables* que le peuple
avoit dans les mains, & non pas tous les tex-
tes que m'ont cités mes érudits censeurs. Or
c'est précisément ce qu'ils n'ont pas pu y
trouver parce qu'il n'y est pas. Il y a par
maniere de récit & hors des termes sanctio-
naires, que Dieu fait miséricorde à l'infini à
ceux qui l'aiment: mais ce n'est pas là un
précepte formel sur l'amour de Dieu.

Veut-on que je dise franchement mon sen-
timent

timent sur ce point? Il est trop conforme à la doctrine de Saint Paul pour que je n'ose le hasarder avec confiance : c'est qu'en général, malgré tous ces textes, où l'amour est plutôt recommandé que commandé, (car encore un coup ils ne font point partie du Décalogue) la loi judaïque inspiroit en général plus d'effroi que d'amour; qu'elle contenoit plus de menaces que d'invitations, & paroïssoit effectivement adaptée à la roideur d'hommes durs, *peu susceptibles de sentimens tendres*. Je ne vois pas que la foi nous empêche de mépriser la nation Juive. Dieu les avoit distingués des autres nations par des faveurs signalées: mais leur ingratitude après les avoir reçues les a ravalés au dessous de ces nations mêmes à qui Dieu les avoit préférés. Aussi J. C. dit-il lui-même qu'ils seront traités plus rigoureusement que Tyr & Sidon. Ils avoient des cœurs d'esclaves, & Dieu les conduisoit en esclaves. C'est cet esprit de servitude qui a fait le caractère de l'ancienne loi, comme l'amour caractérise

la

la nouvelle. „ Vous n'êtes plus, dit St. Paul „ aux Galates convertis (chap. IV.), esclaves, „ mais enfans;” (c'est-à-dire, vous ne servez plus Dieu par crainte, mais par amour.) Et dans le même Chapitre: „ Abraham a „ eu deux enfans; l'un de la servante & l'autre de la femme libre. Celui qui naquit de la servante naquit selon la chair; & celui qui naquit de la femme libre, naquit en vertu de la promesse de Dieu. Tout ceci est une allégorie. Ces deux femmes sont les deux alliances, dont la première n'engendre que des esclaves. Nous ne sommes point, (nous autres chrétiens) les enfans de la servante, mais de la femme libre; & c'est Jésus-Christ qui nous a acquis cette liberté.” Ce n'est pas qu'il n'y ait eu parmi les Juifs des justes qui se conduisoient par amour: mais ces justes, par la même, appartenoient déjà d'avance à la nouvelle alliance, dont l'amour est le caractère spécial.

Malgré cette espèce d'apologie relative à la doctrine

doctrines, j'abjure pourtant ce morceau & le retranche; non pas pour ce que j'y ai dit, que les *tables de la loi* ne contenoient pas un commandement exprès d'aimer Dieu, puisqu'effectivement elles n'en contenoient pas, mais parce que j'y ai représenté Moïse comme ayant donné de Dieu une fausse idée, comme l'ayant peint sous les traits d'un être dur & farouche, comparable à la fièvre, que les Romains adoroient à titre de divinité malfaisante. Moïse le peignoit sous les traits d'un juste vengeur, tel qu'il falloit le peindre à un peuple dur & mutin qu'il s'agissoit d'intimider.

Mais à propos de cette *fièvre*, je dois pourtant une petite leçon sur la justesse à Mr. D. S. „ Quelle injustice, dit-il, de comparer le Dieu des Hébreux avec la fièvre „ qu'honoroient les Romains? ” Mais il y en a bien autant à m'imputer cette comparaison. Je blâmois Moïse (sans doute à tort) d'avoir représenté Dieu aux Hébreux de manière à le leur faire mettre au niveau de cet-

te bizarre divinité; & Mr. D. S. va supposer que c'est moi qui compare Dieu à la fièvre. Que diroit Mr. D. S. si on alloit lui imputer tout ce qu'il a trouvé de répréhensible dans mon livre? Si j'avois mis Dieu au niveau de la fièvre, j'aurois proféré un blasphème; en imputant à Moïse de l'avoir fait, j'ai hasardé un propos téméraire: mais j'aime pourtant mieux être coupable d'une témérité que d'un blasphème.

On suppose encore que j'ai abusé d'un texte de Moïse (*k*) à propos de la manière de recueillir les suffrages en jugement: mais c'est un mal-entendu puérile, dont j'aurai occasion de parler dans le chapitre VI. du présent Eclaircissement. Passons à des chefs plus sérieux.

§. 3. *Culte extérieur.*

A mesure que nous avançons, les suspicions & les imputations s'aggravent. On m'a taxé plus haut de contrariété avec quelques

(*k*) Deuxième partie, chap. III. art. 51.

ques dispositions particulières des religions positives. On prétend ici que j'en veux au culte même, quel qu'il soit; & que je ne réserve à Dieu que l'hommage du cœur.

Si ce que j'ai dit sur le culte n'avoit été que mal entendu, je ne me plaindrois pas: c'étoit à moi de m'expliquer assez clairement pour ne pas donner lieu aux méprises: mais on m'a supposé des sentimens qui sont notoirement démentis par mon texte.

Les diverses critiques sur ce chapitre, bien analysées, se réduisent à deux reproches principaux: l'un d'avoir voulu établir l'indifférence des cultes; l'autre d'avoir affirmé l'inutilité de tout culte extérieur. Le premier est une demi-calomnie; le second en est une complète.

Quant au premier chef, j'assure dans toute la sincérité de mon ame, que je n'ai point eu intention d'établir l'indifférence des cultes: je n'ai voulu que me renfermer sur cet article comme sur tous les autres dans cette réserve philosophique, d'où j'avois promis
dans

dans mon avertissement de ne pas sortir; & ne m'avancer sur le culte que jusqu'ou la raison seule pouvoit me mener. Le chapitre sur l'hommage qu'on doit à Dieu, lu dans ce point de vue, n'auroit pas semblé si révoltant. On n'y a vu nulle part qu'il soit libre & indifférent de s'attacher à telle religion qu'on veut : je m'y suis restraint à ne pas prononcer sur le choix; parce qu'en le faisant je serois sorti de mon objet, qui étoit les mœurs prises seulement dans l'acception philosophique, où les religions positives, pas même les révélées, n'entrent pour rien. Ai-je bien ou mal fait de me tenir si rigide-ment à cette réserve; c'est une question que j'ai traitée dans ma préface. Ce n'est plus là ce qu'il s'agit d'examiner pour le moment. Ce qui reste à éclaircir, c'est d'abord, si je pouvois sans m'écarter de mon plan, qui étoit de prêcher les mœurs aux payens aux Turcs & aux Juifs, aussi-bien qu'aux chrétiens, prononcer sur le choix d'un culte; puis, si de ce que je n'ai pas prononcé sur le

choix,

choix, on est en droit de conclurre qu'ils me soient tous indifférens, & c'est aussi ce que je vais discuter en détail dans ce paragraphe.

Quant au second chef de reproche, je pourrois y appliquer le mot de Daniel aux deux vieillards impudiques qu'il confondit: *Mentita est iniquitas sibi.* On m'impute une tolérance décidée pour tous les cultes; & les mêmes qui me l'imputent m'accusent aussi de rejeter tout culte extérieur. Comment veulent-ils persuader au public que je les admets tous & les rejette tous. En venir à la question du choix d'un culte extérieur, c'est sans doute supposer préalablement qu'il en faut un, quel qu'il soit. Si j'étois si décidé contre le culte extérieur, j'aurois commencé par le blâmer en général, comme dérogeant à la majesté de Dieu & à sa nature toute spirituelle; puis venant à parler des divers cultes établis sur la terre, je les aurois tous présentés comme autant d'abus qui ne méritent pas plus d'indulgence les uns que les autres. Mais les lecteurs, qui ont été

préve-

prévenus par les clameurs & les critiques calomnieuses, sans m'avoir lu moi-même, seront bien étonnés de trouver dans mon texte plusieurs assertions positives sur la nécessité d'un culte extérieur. J'ai déjà procuré moi-même cet étonnement à plus d'une personne, en leur indiquant les endroits. Chacun m'a dit : „ Voilà qui est formel, je ne le savois pas”.

Mon plus grand tort par rapport aux *Mœurs*, c'est de m'être tu douze ou treize ans. On en a cru sur leur parole tous les écrivains qui m'ont assailli ; & en fait de calomnies ils ne se sont pas épargnés. Mon silence sur les imputations des premiers en a enhardi d'autres, & cette engeance s'est multipliée de jour en jour. Qui croiroit qu'une foule de ces insectes impudens a osé accuser de rejeter tout culte extérieur, un écrivain chez qui on lit en termes exprès les textes qu'on va voir ?

Je commençois le Chapitre sur l'hommage (1) par dire „ qu'on distingue pour l'ordina-

(1) Première partie, Chap. III. au commencement. „ IC

„ re deux cultes; l'un intérieur & l'autre ex-
 „ térieur”. On s'est avisé d'incidenter sur ces
 deux mots *pour l'ordinaire*, comme s'ils an-
 nonçoient que je ne m'en tiens pas à cette
 distinction. Mais pourquoi tâtonner pour me
 chercher des intentions quand mon texte est
 clair & précis. Il est démontré par tout ce
 qui va suivre que j'adopte moi-même cette
 distinction. Je l'adopte si bien, que dans la
 phrase qui suit immédiatement je marque la
 différence entre l'un & l'autre, sans rejeter
 aucun des deux. „ L'intérieur, disois-je, est
 „ d'obligation, l'extérieur est de *bienséan-*
 „ *ce*; celui-là est invariable; celui-ci dépend
 „ des mœurs & des temps.” Dans ce der-
 nier texte le terme de *bienséance* est un de
 ceux qui me semblent avoir besoin de réfor-
 me: il rend mal ma pensée, surtout étant
 mis en contraste avec celui d'*obligation*. Je
 sens qu'on en peut abuser pour insinuer que
 je ne fais pas un devoir strict de la pratique
 du culte extérieur; car c'est ainsi qu'en iso-
 lant quelques mots, on fait dire à un auteur

tout

tout le contraire de ce qu'il a voulu dire. Mais qu'on acheve la phrase ; & l'on verra que c'est que je considère le culte du côté de sa forme. Voilà pourquoi je dis tout de suite, que *l'intérieur est invariable*, parce qu'il n'a point de forme ; au lieu que *l'extérieur dépend des mœurs & des temps*, parce qu'il a une forme qui consiste dans les cérémonies, dans la liturgie reçue, laquelle est susceptible de changemens : mais être variable pour la forme, n'est pas être aboli, ni pouvoir l'être ; c'est au contraire subsister constamment, quant à son caractère d'extérieur, avec sa variabilité ; car on ne dit point de ce qui n'est pas, qu'il est variable, suivant l'axiome des écoles, *Nihili nulla sunt proprietates*. Or que le culte même d'une religion divine soit variable en quelque chose, ou puisse l'être, je ne crois pas qu'on me le conteste. Le rituel des Juifs & celui des Chrétiens sont fort différens, quoique la religion des uns & des autres soit divine. Celui même du temps des Apôtres, & celui d'à présent se ressemblent

blent à peine; & c'est tout ce que j'ai voulu dire.

On s'est imaginé que je regardois le culte extérieur comme de trop, parce que j'ai dit (*m*); „le culte intérieur réside dans l'ame „ & c'est le *seul* qui honore Dieu:” mais cela veut dire, en n'abusant pas des termes, que c'est le seul qui l'honore convenablement. Car tout ce que j'ai prétendu mettre en thèse, c'est que si le culte extérieur honore Dieu, ce n'est qu'autant qu'il est accompagné de l'intérieur; que les faux adorateurs qui ne joignent pas les deux, sont des hypocrites qui se jouent de la religion; que c'est d'eux qu'a parlé Isaïe lorsqu'il a dit au nom de Dieu: „ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi;” que c'est d'eux encore que Dieu même dit à chaque page, dans ses Ecritures, „qu'il a leurs „ sacrifices en horreur, & leurs offrandes en „ abomination.”

Peut-

(*m*) *Ibidem* article 1.

Peut-être ne falloit-il pas décider si hardiment, qu'il n'y a que le culte intérieur qui honore Dieu: mais encore ne fais-je. Il ne faut pas dire que le culte extérieur soit inutile, ou doive être abrogé: aussi ne l'ai-je ni dit ni pensé: on va lire en termes exprès, dans l'article suivant, que je le juge d'une obligation indispensable: mais s'ensuit-il de-là qu'il honore Dieu, même lorsqu'il est destitué du sentiment d'amour & de vénération en quoi consiste le culte intérieur. Il est nécessaire, sans doute, je l'ai dit & redit: mais ne seroit-ce pas par les raisons qu'on va lire plus bas?

Quoi qu'il en soit, ce ne peut-être là qu'une dispute de mots; & je serois bien étonné, si dès qu'on voudra m'entendre je ne me trouvois pas d'accord avec les plus exacts théologiens. Je conviens que le culte extérieur est d'obligation dans toute société théiste ou religieuse; je conviens qu'il honore Dieu, uni au culte intérieur; je conviens même qu'il contribue indirectement à la gloire de Dieu, en excitant les hommes,
par

par l'exemple, à le glorifier: mais mettons les intérêts de la société, l'édification réciproque, à part, quel honneur en reviendrait-il à Dieu? Que lui importent nos postures; nos attitudes, nos gestes, nos formules de prières, en un mot tout ce qui n'est que forme dans le culte divin? Il voit avec bien plus de complaisance „ l'admiration qu'excite en nous l'idée de sa grandeur infinie, le ressentiment de ses bienfaits, l'aveu de sa souveraineté.” Il aime que „ notre cœur pénétré de ces sentimens, les lui exprime par des extases „ d'admiration, des saillies d'amour & des „ protestations de reconnoissance & de soumission. Voilà le langage du cœur, voilà ses hymnes, ses prières & ses sacrifices; „ voilà le culte dont il est capable, & le „ seul digne de la divine majesté. J'entends „ *le seul digne de la divine majesté*, comme j'ai entendu *le seul qui honore Dieu*.

„ C'est aussi, ajoutois-je tout de suite, „ celui que vouloit rétablir dans le monde

„ le destructeur des cérémonies judaïques,
 „ comme il paroît par cette belle réponse
 „ qu'il fit à une femme samaritaine , lors-
 „ qu'elle lui demanda si c'étoit sur la monta-
 „ gne de Sion, ou sur celle de Semeron,
 „ qu'il falloit adorer. *Le temps vient, lui*
 „ *dit-il, que les vrais adorateurs adoreront*
 „ *en esprit & en vérité.*” Mr. D. S. se ré-
 „ erie à ce propos: „ c'est en vain qu'on veut
 „ prouver l'inutilité du culte extérieur par
 „ ces paroles de notre divin législateur à la
 „ samaritaine.” Eh pourquoi cette exclama-
 „ tion? Je le fais bien que ce seroit en vain;
 „ mais ce n'étoit pas là non plus mon objet.
 „ Je parlois du rétablissement du culte intérieur
 „ par Jésus-Christ: mais le rétablissement de ce
 „ culte n'emporte pas avec soi la destruction du
 „ culte extérieur. L'ame infuse dans un corps
 „ loin de l'anéantir, y donne la vie; & l'abroga-
 „ tion des cérémonies judaïques n'a pas éteint
 „ tout culte extérieur, mais en a seulement
 „ substitué un plus simple & en cela meilleur;
 „ car, c'est mon avis, la multitude des prati-
 „ ques

SUR LES MOEURS. 101

ques en introduit la bisarrerie & le mauvais goût; & le tout ensemble noyé l'esprit de la religion. Tous les hommes mal instruits se rassurent la conscience par l'observance des pratiques, tandis qu'ils négligent les devoirs moraux. L'évangile est plein de reproches aux Juifs, qui justifient cette observation.

Il est vrai que pour expliquer ce que pouvoit signifier *adorer en esprit & en vérité*, je disois dans le même *a-liena*: „ C'est
„ ainsi qu'adoroient les premiers peres du
„ genre humain & ces hommes renommés
„ dans les archives du peuple Juif,
„ qu'on appelle Patriarches. Ils n'avoient
„ ni temples ni oratoires, point d'heures fixes
„ pour la priere, point de formules
„ d'oraison dressées, point de rites ni de cérémonies,
„ point de prosternemens ni de
„ genuflexions. Le cœur peut adorer en
„ tout temps & en tous lieux, en toutes
„ postures & en toutes situations. Toute la
„ face de la terre étoit leur temple, la voûte
„ céleste en étoit le lambris. Quelque

„ merveille opérée par le Tout-puissant frap-
 „ poit leur vue: c'étoit-là pour eux le mo-
 „ ment d'amirer sa grandeur. Un bienfait,
 „ un secours, une consolation que la Provi-
 „ dence leur envoyoit, leur marquoit l'in-
 „ stant de se répandre en actions de graces.
 „ Lorsque le soin de leurs affaires & les be-
 „ soins du corps satisfaits leur laissoient goû-
 „ ter les charmes de la solitude, ils étoient
 „ avec Dieu, ils s'entretenoient confidem-
 „ ment avec lui, le louoient, le bénif-
 „ soient, lui protestoient leur attachement
 „ & leur fidélité; & ne l'ayant point enfer-
 „ mé dans des murailles, ils le voyoient par-
 „ tout. Debout, assis, couchés, la tête
 „ découverte ou voilée, ils étoient sûrs d'être entendus, & il les entendoit en effet.”

Or de cet exposé du culte simple pratiqué par les Patriarches, on a inféré que j'abrogeois les pratiques sensibles: mais on a eu tort de l'inférer: 1. parce qu'un culte, pour être simple, ne cesse pas d'être extérieur & à la portée des sens; 2. parce qu'en parlant de

de ces mêmes Patriarches je disois expressément deux pages plus loin, „ qu'ils pratiquoient *en public* des actes extérieurs de religion; qu'il faisoient *des sacrifices, des libations, des offrandes.*” Donc il est clair comme le jour, que par ce culte simple, je n'entends pas un culte destitué de signes sensibles, mais seulement un culte qui n'en soit pas surchargé à l'excès, comme l'étoit spécialement la religion judaïque, telle que la pratiquoient surtout les Pharisiens, & les superstitieux d'entre les Juifs.

On s'entendrait si l'on vouloit: mais on aime mieux condamner un homme sur quelques mots qui paroissent donner prise, que d'expliquer un endroit de son texte par l'autre.

J'ai cru faire merveilles que d'exalter de tout mon pouvoir le culte intérieur au dessus de l'extérieur, tout l'avantage du contraste a été pour le premier: mais je n'entendois pas anéantir le second; & l'on va trouver des traits qui en sont des preuves évidentes.

„ Ce culte saint & dégagé des sens, di-

„ fois - je tout de suite, ne subsista pas long-
 „ tems dans toute sa pureté: on y joignit
 „ des pratiques extérieures & des cérémo-
 „ nies.” Avant d’aller plus loin, je vou-
 drois ici pour mieux rendre ma pensée un
 mot de réforme. Au lieu de „ *On y joignit*
 „ des pratiques extérieures & des cérémo-
 „ nies”, je mettrois, „ *On multiplia sans*
 „ *mesure & sans choix* les pratiques exté-
 „ rieures & les cérémonies;” afin qu’on en-
 tendît précisément, suivant mon idée, qu’à
 l’ancien culte établi on ajouta de nouvelles
 cérémonies; & non pas ce qu’on a voulu
 faire signifier au passage que je réforme, que
 depuis les Patriarches, on gâta leur culte pu-
 rement intérieur, en y en ajoutant un exté-
 rieur: interprétation visiblement fausse, puis-
 que dans l’article qui suit, je disois textuel-
 lement que du temps des Patriarches même,
 il y avoit eu déjà *des pratiques extérieures*
 & *des cérémonies*; que seulement elles é-
 toient plus simples & moins nombreuses.
 Les nouveaux termes que je propose de sub-
 sti-

stituer, ôteroient tout prétexte d'équivoquer. Or voici tout de suite le texte où je parlois des démonstrations extérieures & des cérémonies pratiquées par les Patriarches (n).

„ Dans les premiers siècles du monde, les
 „ hommes justement convaincus que tout
 „ ce qu'ils possédoient appartenoit à Dieu,
 „ comme créateur & maître de l'univers,
 „ lui en consacrerent une partie, pour lui
 „ faire hommage du tout : de-là les sacrifices,
 „ les libations & les offrandes. D'abord ces
 „ actes de religion se faisoient en pleine
 „ campagne, par la raison qu'il n'y avoit
 „ encore ni villes ni maisons. Dans la sui-
 „ te l'inconstance de l'air & l'intempérie des
 „ saisons obligèrent à les faire dans des ca-
 „ vernes, ou dans des huttes construites ex-
 „ près. De-là l'origine des temples.” A
 propos de ce texte, admirez la justesse ou la
 sincérité des critiques. L'auteur des *mœurs*
appréciées, commençant par supposer, je ne
 fais

(n) *Ibidem*, article II. au commencement.

fais pourquoi, qu'il ne m'est jamais venu en
 idée, qu'on ait fait des actes publics de religion *dans les premiers siècles du monde*, me
 dit dogmatiquement, „ que le culte exté-
 „ rieur est aussi ancien que le monde; que
 „ si on ne voit *chez les Patriarches ni tem-
 „ ples ni oratoires ni heures fixées pour la
 „ prière, ni formules d'oraison ni rites*; on
 „ voit des autels & des sacrifices dès le tems
 „ même des premiers hommes; qu'Abel &
 „ Cain offroient au Seigneur les prémices de
 „ leurs troupeaux; que Noé sacrifia au sor-
 „ tir de l'arche.” Puis, prenant un ton de
 pédagogue, „ Je ne pardonne pas, dit-il,
 „ à l'auteur d'ignorer des faits qu'il ne peut
 „ révoquer en doute, en admettant l'histoi-
 „ re des Patriarches.”

Croiroit-on bien, que cette apostrophe
 s'adresse à quelqu'un qui vient de dire en
 propres termes que „ *dans les premiers sie-
 „ cles du monde*, les hommes justement
 „ convaincus que tout ce qu'ils possédoient
 „ appartenoit à Dieu, comme créateur &

„ maî-

„ maître de l'univers, lui en consacrerent
 „ une partie pour lui faire hommage du
 „ tout: que de-là vinrent *les sacrifices,*
 „ *les libations & les offrandes.*” Et quel-
 „ ques lignes plus loin, „ Que *les premiers*
 „ *hommes* ont fait *en public des actes ex-*
 „ *térieurs* de religion, *en pleine campag-*
 „ *ne*; & dans la suite, *dans des temples*;
 „ que chacun, dans les commencemens
 „ faisoit lui-même à Dieu *son sacrifice &*
 „ *son oblation.*

„ Le sieur Panage, ajoute cet intelli-
 „ gent *appréciateur*, entend-il bien ce que
 „ c'est que culte extérieur?

Mais plutôt cet anonyme, qui glôse d'u-
 ne manière si peu pertinente, entend-il
 lui-même ce qu'il lit? Je suis bien trom-
 pé par l'intérêt que j'ai dans cette discus-
 sion, si ce n'est pas là le comble de la
 bêtise ou de la mauvaise foi.

Il y avoit peut-être plus de prétexte à
 se formaliser de ce que j'ajoutois, qu'à la
 suite de ces premiers temps, où chacun

faisoit lui-même à Dieu son sacrifice & son oblation, „ on avoit choisi des hommes singulièrement destinés à cette fonction; que de-là vint l'origine des prêtres; „ & que les prêtres une fois institués, la religion, ou pour mieux dire, l'appareil du culte extérieur avoit grossi de jour en jour „ à vue d'œil; qu'ils crurent le perfectionner en l'ornant; & le rendre plus agréable „ à Dieu, en le surchargeant de cérémonies; qu'ils imaginèrent donc des jeux, „ des processions, des impuretés légales & „ des expiations superflues.” Mais encore l'alarme étoit-elle sans fondement; car il est bien clair que ce n'étoit pas les ministres de notre religion que j'avois en vue, puisque parmi les cérémonies inventées par des prêtres, je parlois de jeux, de danses, d'impuretés légales & d'expiations superflues; & que nous n'avons rien de tout cela dans notre religion.

Mais mettons les choses au pis: quand l'application pourroit s'étendre jusqu'à nos
prê-

prêtres, seroit-il impossible de trouver des exemples chez nous-mêmes, de pratiques non-seulement frivoles, mais superstitieuses & condamnables, introduites de temps à autre par l'avidité ou le défaut de lumieres de quelques prêtres ou moines? Et faudra-t-il, dès que quelque cerveau mal organisé aura imaginé une dévotion absurde ou deshonorante pour la religion, la respecter comme y étant dès-lors incorporée? Et où en seroit le pur esprit du christianisme, si l'on n'osoit mettre quelque différence entre les rites qu'il a consacrés, & les dévotions arbitraires que des particuliers, ou des corps même inventent & accréditent?

En mon particulier, s'il m'est permis de parler de moi-même (& il le faut bien, puisque j'ai à me justifier), j'admets volontiers toutes les pratiques établies par l'Eglise entiere: mais je me crois en droit de juger suivant mes lumieres des petites dévotions de cloîtres, de cotteries & de confraternités, que souvent elle ne tolere que

110 ECLAIRCISSEMENT

comme une ivraie mêlée au bon grain, qu'il feroit dangereux d'extirper trop brusquement.

J'ai fait plus que de ne pas rejeter le culte extérieur: je l'ai expressément recommandé. „ L'origine du culte extérieur, disois-je „ quelques lignes plus loin, *paroît* pure & „ innocente: on se plaît à communiquer ses „ sentimens; & plus on les croit justes, plus „ on aime à les inspirer aux autres. Ce fut „ sans doute par ce motif que les premiers „ hommes firent en public quelques actes „ extérieurs de religion. Ils comptoient par „ des cérémonies significatives, faire naître „ dans les cœurs les sentimens qu'elles ex- „ primoient. Il en arriva tout autrement; „ on prit les symboles pour la chose même: „ on ne fit plus consister la religion que „ dans les sacrifices, les offrandes & les en- „ censemens; & ce qui avoit été imaginé „ pour exciter ou affermir la piété, servit à „ l'affoiblir & à l'éteindre.” Je voudrois „ seulement réformer un mot au commence-
ment.

ment de ce texte , & mettre au lieu de „
 „ *Paroît* pure & innocente ,” Est pure &
 innocente ,” qui rend mieux ma pensée. Car
 puisque je loue l'intention des *premiers hom-*
mes qui firent *en public* des *actes extérieurs*
de religion; & que je ne blâme que ceux
 qui dans la suite *abuserent* de ces actes exté-
 rieurs là en prenant le symbole pour la chose
 même, & ne faisant plus consister la reli-
 gion que dans les sacrifices, les offrandes &
 les encensemens; c'est très-affirmativement
 que j'approuve l'institution du culte exté-
 rieur. Et si j'ai dit qu'elle *paroît* pure & in-
 nocente, ce n'est point par doute, mais par
 l'habitude d'user d'expressions modestes
 quand j'écris, & d'éviter les termes tran-
 chans. Mais après y avoir regardé de plus
 près, j'aime mieux être exact que modeste.

Cependant, de peur qu'on ne crût qu'en
 remarquant les abus qui avoient suivi la mul-
 tiplication excessive des pratiques, j'en vou-
 lusse au culte extérieur même; „ Ne ju-
 geons point des choses (disois-je deux pa-
 ges

112 ECLAIRCISSEMENT

„ges plus loin) par le mauvais usage qu'on
„en peut faire (car de quoi n'abuse-t-on pas?)
„*sans égard aux inconvéniens* dont la prati-
„que d'un culte extérieur peut être suivie,
„examinons d'abord si un culte de cette es-
„pece est de quelque utilité; secondement
„si le choix de tel ou tel culte en particulier
„est indifférent." On a du voir par ces
mots, *sans égard aux inconvéniens*, que ce
n'étoit pas à dessein de décréditer le cul-
te extérieur, que je venois d'exposer l'abus
qu'on en avoit fait ou pu faire.

Quant à la première question, *Si un cul-
te extérieur est de quelque utilité*, outre
que la question suivante, si le choix de tel
ou tel culte est *indifférent*, fait supposer d'a-
vance qu'apparemment le culte extérieur est
utile & nécessaire (car s'il ne l'étoit pas, à
propos de quoi s'embarasser sérieusement du
choix), je faisois si peu la première question
dans la vue de mettre l'affirmative en doute;
que tout de suite je la décidois conformé-
ment au sentiment général, non pas légére-
ment

ment & par maniere d'acquit, mais en soutenant mon assertion de bons moyens & de fortes preuves. „ Si la piété, disois-je, est une
 „ vertu, il est utile qu'elle regne dans tous
 „ les cœurs. Qu'on me passe la premiere
 „ de ces deux propositions comme indubita-
 „ ble, l'autre en est une suite nécessaire. Or
 „ il n'est rien qui contribue plus efficace-
 „ ment au regne de la vertu que l'exemple :
 „ les leçons y feroient beaucoup moins ; c'est
 „ donc un bien pour chacun de nous d'avoir
 „ sous les yeux des modeles attrayans de pié-
 „ té. Or ces modeles ne peuvent être tracés
 „ *que par des actes extérieures de religion.*
 „ Inutilement par rapport à moi un de mes
 „ concitoyens est-il pénétré d'amour, de res-
 „ pect & de soumission pour Dieu, s'il ne le
 „ le fait pas connoître par quelques démon-
 „ strations sensibles qui m'en avertissent.

Quatre pages plus loin, je disois expressé-
 ment que „ ne point rendre à Dieu le culte
 „ public qu'on lui doit, est une omission
 „ d'un très-dangereux exemple”.

Et

Et après des énonciations aussi claires, on se croira en droit, sous prétexte de quelques autres passages qu'on violente & qu'on estrope, de supposer que j'en veux à tout culte extérieur ? Sur cet article, j'en appelle à Dieu què fait mes sentimens, & à l'évidence qui combat pour moi contre mes calomnieurs.

Une proposition jettée vingt-cinq lignes plus loin, ajoutoit encore un nouveau degré d'évidence à ce que je soutiens, que non-seulement je n'ai pas mis en doute la nécessité d'un culte extérieur, mais que je l'ai à chaque page expressément & disertement affirmée. „ Un homme, disois-je, qui vi-
 „ vroit seul sur la terre, seroit dispensé du
 „ culte extérieur. Ce n'est point par rap-
 „ port à Dieu qu'il a été institué: il l'a été
 „ pour unir les membres de la société par la
 „ profession ouverte d'une seule & même
 „ religion”. La conséquence naturelle de
 cette proposition est qu'un homme qui vit en
 société n'en est pas exempt.

Quant

Quant à cette conséquence, il n'est pas question d'examiner si la proposition est indubitable: vraie ou fausse, elle est également concluante pour l'induction que j'en tire. Cependant, puisque nous y sommes, examinons-là. Mr. D. S. dit à ce sujet, avec assez de modération: „L'auteur avance „comme un principe ce qui au moins est „très-douteux”. Et il ajoute quelques lignes plus bas: „Peut-être que je raisonne „ici conformément aux idées dont je suis „frappé: je suis dans la bonne foi, & je „n'imagine pas qu'un homme, quelque seul „qu'on le suppose sur la terre, puisse se dispenser de rendre ses hommages à son créateur par des actes extérieurs”.

D'autres ont pris plus résolument la contradictoire de ma proposition: mais ceux-ci même n'ont eu à m'opposer comme Mr. D. S. que des peut-être, des conjectures, des vraisemblances: Que mon homme seul s'il étoit religieux, pour exprimer ses sentimens d'adoration, de respect, de reconnoissance,

le-

leveroit sans doute ses yeux au ciel, joindroit les mains, fléchiroit les genoux, se prosternerait; & que ces gestes & ces attitudes formeroient un culte extérieur.

Je leur passe là-dessus tout ce qu'ils voudront: mais de bonne foi est-ce là de quoi il s'agit? Car si l'obligation d'un culte extérieur ne s'étend pas plus loin qu'à ces gestes & ces attitudes, c'est une moquerie que d'avoir fait tant de bruit sur ce que je croyois qu'entre des signes de cette nature on pouvoit choisir à son gré ceux qu'on vouloit pour rendre à Dieu un hommage sensible: mais si par culte extérieur on veut entendre, ce qui s'entend communément, un corps de rites & de cérémonies réglées par une autorité pertinente; c'est se moquer encore d'avantage que d'imaginer seulement qu'il en doive être question vis à vis d'une homme isolé sur la terre.

Quant à la fin pour laquelle j'ai dit que vraisemblablement le culte extérieur avoit été institué, l'auteur des *mœurs apprécies*,
qui.

qui n'est pas poli, & qui ne paroît pas être plus théologien que poli, commence une remarque sur cette phrase-ci par : „ Il est „ faux que le culte extérieur n'ait été institué „ que pour unir les membres de la société „ par la profession ouverte d'une seule & „ même religion.

Cela sera faux si l'on veut, & surtout si l'on en donne de meilleures raisons que les siennes, qui sont pitoyables; je ne tiens pas opiniâtrément à cette idée. J'ai moi-même donné une autre raison de la nécessité du culte extérieur, qui est l'avantage du bon exemple : mais il n'importe que médiocrement que j'aye rencontré juste dans les raisons qui décident de la nécessité d'un culte sensible; pourvu que j'aye appuyé suffisamment sur cette nécessité: & c'est ce que je crois avoir fait d'une manière à couvrir de honte ceux qui m'ont calomnié sur ce point.

Sur la seconde question, Si le choix de tel culte est indifférent ou non: „ Si, disois-je, „ parmi les signes destinés à répandre l'esprit „ de

„ de piété dans les cœurs, il en est quel-
 „ qu'un que Dieu affectionne singulière-
 „ ment”..... Là Mr. D. S. m'arrétant au
 milieu de ma période, m'a dit: „ Pourquoi
 „ faire une question semblable? Il est hors
 „ de doute que Dieu affectionne le culte le
 „ plus pur & le plus sage; enfin celui que
 „ prescrit la plus juste & la plus sainte des
 „ religions. Or *selon l'auteur même aucune*
 „ *religion n'égale l'équité & la sagesse de*
 „ *la religion chrétienne; par conséquent*
 „ le culte qu'elle prescrit est celui auquel il
 „ faut s'attacher. Il ne faut pas être grand
 „ théologien pour faire un tel raisonnement,
 „ & pour en persuader, *dès qu'on est convenu*
 „ *de la nécessité d'un culte extérieur.*

D'abord je prends acte des deux aveux de
 Mr. D. S. qui loin de me ménager, quand il
 a cru avoir prise sur moi a chicané sur vingt
 endroits où il étoit de mon avis; & j'en in-
 fere qu'il est donc de la dernière évidence,
 que j'ai présenté la religion chrétienne com-
 me préférable à toute autre; qu'il est donc
 plus

plus clair que le jour, que je me suis suffisamment expliqué sur la nécessité d'un culte extérieur. Si j'avois bronché là-dessus, Mr. D. S. ne m'auroit pas fait grace.

Ensuite à sa demande, „ Pourquoi faire „ une question semblable”, je réponds qu'il n'a donc jamais lu de cahiers ou de positions de théologie: il y auroit vu que tout s'y traite par forme de questions; & qu'on ne se scandalise pas de voir une these de sorbonne commencer par *An deus sit*, pourvu qu'elle finisse par *Ergo deus est*.

Puis, achevant la phrase que je viens d'interrompre, pour répondre à l'interpellation de M. D. S. „ S'il est, disois-je, un culte que Dieu préfere, que le Théologien „ se présente & me convainque”. Je fais bien que les mal-intentionnés ont pris ce tour de phrase pour un défi. Ce n'en étoit point un, du moins dans mon idée: c'étoit un appel porté de la raison à^{la} révélation. Qu'on se rappelle l'engagement que j'avois suivi en commençant l'ouvrage, de ne mar-

cher

cher qu'avec le flambeau de la seule raison, & cette phrase deviendra innocente & catégorique. Je voulois dire tout simplement: la réponse à cette question est du ressort de la Théologie: c'est au ministre de la religion qu'il appartient de me décider sur le choix d'un culte; „ en attendant sa décision, „ je me renferme dans la sphere de la saine „ raison”, qui ne sauroit me déterminer sur le choix. Tout ce qui sera un signe d'adoration, elle le trouvera bon & l'adoptera indifféremment. Mais cela ne dit pas qu'il faudra qu'elle s'en tienne à ces signes arbitraires, quand la révélation lui aura prescrit des pratiques formelles à joindre ou à substituer à ces signes. Cela ne dit pas même qu'elle fera bien de s'en rapporter à ses seules lumières, sans s'aider de celles de la révélation. Cela signifie seulement que tant qu'elle ne l'aura pas fait, elle n'en saura pas plus que je ne dis ici.

Or voici ce que je disois: „ Le culte intérieur est unique: il fut d'obligation dans „ tous

„ tous les temps, il l'est dans tous les lieux :
 „ & par une conséquence nécessaire, il est
 „ ^{connu} ~~comme~~ de tous les hommes. Point de
 „ choix par conséquent à faire par rapport
 „ au culte intérieur. Il n'est point deux ma-
 „ nières d'aimer Dieu, d'être sensible à ses
 „ bienfaits, soumis à son autorité, pénétré
 „ de respect à la vue de sa grandeur : mais il
 „ est une infinité de signes arbitraires par
 „ lesquels on peut marquer ses sentimens.
 „ Tous ceux qui sont institués à cette fin sont
 „ innocens : s'il est un choix à faire, c'est
 „ de préférer les plus clairs & les plus intel-
 „ ligibles ; encore ce choix n'est-il pas d'une
 „ nécessité indispensable, attendu que la seu-
 „ le convention suffit pour donner de l'éner-
 „ gie à des signes, & les rendre expressifs.
 „ Un Serpent tourné en cercle, la queue
 „ rentrant dans la tête, étoit chez les Egyp-
 „ tiens un symbole clair de l'Éternité, parce
 „ qu'ils étoient convenus de la désigner par
 „ cette figure. Le cercle ailleurs représentoit
 „ la Divinité : chez les Hébreux elle étoit fi-

„ gurée par un triangle. Les Chananéens
 „ se purifioient par les flammes; les Juifs par
 „ des ablutions. Qu'importe en effet qu'on
 „ peigne Dieu rond ou triangulaire, pourvu
 „ qu'on entende exprimer, soit par le cercle
 „ ou pas le triangle, qu'il est le plus parfait
 „ de tous les êtres? Qu'importe qu'on ex-
 „ prime la pureté par l'eau ou par le feu, si
 „ l'on est persuadé également que sans la
 „ sainteté des Mœurs on ne peut jamais plai-
 „ re à Dieu? Qu'importe qu'on immole à
 „ l'être suprême un bœuf ou un éléphant,
 „ une brebis ou un bouc, un merle ou un
 „ cigne? Qu'importe même qu'on lui sacri-
 „ fie des animaux, ou qu'on ne lui offre que
 „ des légumes; pourvu qu'on reconnoisse ne
 „ rien tenir que de sa main? Qu'importe en-
 „ fin qu'on le prie la tête tournée vers le
 „ ciel, ou les yeux baissés vers la terre, de-
 „ bout ou prosterné, assis ou à genoux;
 „ pourvu que le cœur soit devant lui dans un
 „ parfait anéantissement? Quelques uns ont
 „ cru ou feint de croire, que ce morceau étoit
 fait

fait tout exprès pour favoriser l'indifférence des cultes: ce n'étoit pas mon idée en l'écrivant. J'aurois voulu qu'on me lût dans la même vue que j'ai écrit. J'ai considéré la religion en général, sans entrer dans le détail d'aucune: j'y ai distingué les pratiques d'avec les sentimens. J'ai fait de ceux-ci le culte intérieur, & de celles-là l'extérieur. J'ai voulu qu'il y eût toujours la chose & son signe. J'ai dit que tous les signes qui exprimeroient des sentimens religieux seroient innocens. Or qu'y a-t-il à cela qui blesse notre religion? Et de peur qu'on ne prît du scandale de cette liberté que je laissois sur le choix de divers signes, j'avois eu soin, comme on peut voir par le texte que je viens de transcrire, de n'en donner aucun pour exemple, qui répugnât à la foi & à l'évangile. Que le Théologien donc, comme j'ai dit plus haut, se présente, & il se trouvera qu'à nous deux nous ^{avons} ~~avons~~ mis l'homme sur la bonne voie: Je lui aurai appris moi, quels sont les signes de sentimens religieux qui ne lui sont pas inter-

interdits ; & le Théologien lui apprendra quels sont ceux que Dieu lui prescrit expressement.

„ La nécessité de rendre à Dieu un culte
 „ extérieur, ne prouve rien, disois-je ensui-
 „ te, en faveur de tel ou tel culte en parti-
 „ culier”. On a encore pris ceci, mais bien
 mal-à-propos, pour un argument en faveur
 de l'indifférence des cultes, c'étoit d'abord
 une nouvelle preuve, que je mettois en prin-
 cipe, & non pas en problème, la nécessité
 d'un culte public : en second lieu tout ce que
 cette phrase disoit de relatif au choix du culte
 public, c'est que la nécessité d'en pratiquer
 un, bien sentie & bien reconnue, n'est pas
 ce qui détermine sur le choix. Mais de ce
 que tel argument n'est pas concluant à cet é-
 gard, il ne s'ensuit pas qu'il n'y en ait aucun
 qui le soit. Aussi, loin de le prétendre,
 j'en ai moi-même administré plusieurs de
 très-convaincans, comme entre autres l'obli-
 gation de nous exciter les uns les autres par
 la publicité du culte à rendre à Dieu les hom-
 ma-

mages que nous lui devons. Taxeroit-on quelqu'un de nier l'existence de Dieu, parce qu'il diroit que la variété dans les physionomies humaines, ou telle autre raison frivole n'en est pas une preuve démonstrative, surtout quand il en auroit fourni lui-même de plus persuasives? Cette phrase disoit simplement que la raison nous conduit jusqu'à découvrir la nécessité d'un culte extérieur; mais qu'elle en reste-là; que c'est à la révélation de nous spécifier celui auquel nous devons la préférence.

Il est vrai que j'ajoutois une dernière phrase, qui pouvoit donner prétexte à tirer des inductions trop vastes en faveur de la liberté indéterminée sur les formes de l'hommage.

„ Peut-être, disois-je, Dieu n'est-il pas plus
 „ mécontent de la diversité des hommages
 „ qu'on lui rend dans les différentes réli-
 „ gions qu'il ne l'est de ce que, dans l'Eglise
 „ Romaine, quelques religieux récitent les
 „ matines à minuit, & d'autres le matin;
 „ de ce que quelques uns les chantent &

„ d'autres les psalmodient". Mais mon intention n'étoit d'étendre cette liberté sur le choix des pratiques extérieures qu'avec restriction & conformément à ce que je viens de dire deux pages plus haut; c'est à dire, de ne la faire tomber que sur les signes de la seconde classe, qui n'ont été ni ordonnés ni pros crits par aucune loi divine. Par exemple offrir à Dieu des animaux, comme faisoit Abel, ou des fruits & des légumes, comme faisoit Cain, est égal. Faire ou ne pas faire des processions est indifférent; allumer des cierges ou n'en pas allumer, l'est aussi. Louer Dieu, comme je le dis ici, en musique ou sans chant; prier debout ou à genoux, comme je l'ai dit plus haut, sont toutes pratiques indifférentes qui peuvent entrer également dans le culte extérieur. Bien entendu que dès que l'autorité divine sera intervenue pour fixer cette indétermination, il faudra s'y soumettre; car remarquez que dans ce Chapitre sur l'hommage, ainsi que dans les autres, je me place toujours en deçà ou à côté.

côté de la révélation. J'avois cru m'être expliqué assez nettement là-dessus : si je ne l'ai pas fait, le présent correctif servira à fixer l'indétermination de mon texte.

Je n'avois pas plus mauvaise intention dans un autre texte (e) où je disois que „ toutes les religions ont pour objet d'honorer Dieu; & que toutes par conséquent l'honorent.” Si pourtant on croyoit qu'il porte trop loin, je vais le restreindre au sens que j'entendois y donner. Je parlois en cet endroit des haines qu'ont les divers religionistes les uns pour les autres, précisément à raison de cette diversité; „ S'il y avoit, disois-je, des hommes qu'on pût raisonnablement haïr pour cause de religion, ce seroit tout au plus ceux qui feroient une profession ouverte de haïr Dieu : les ennemis déclarés d'un monarque sont ennemis de ses sujets. Mais où trouvera-t-on dans aucune religion, cet affreux
„ senti-

(e) Troisième partie, chap. III. art. 1.

„ sentiment en vogue ? Toutes ont pour objet
 „ d'honorer Dieu, & toutes par conséquent
 „ l'honorent ;” J'aurois dû ajouter & j'ajoute
 ici, pour corriger ce qu'a de cru cette pro-
 position isolée : „ d'une manière plus ou
 „ moins parfaite ;” afin qu'on ^{sache} ~~ait~~ que je ne
 confonds pas le christianisme avec les autres
 religions. Cependant en lui donnant sur les
 autres cultes non-seulement la supériorité,
 mais même une préférence exclusive, il
 faut aussi convenir que la plupart des reli-
 gionistes, même hors de l'Eglise chrétienne,
 rendent des hommages sérieux à Dieu, & le
 réverent sincèrement. C'est en ce sens que
 j'ai dit que toutes les religions honorent
 Dieu : mais je n'ai garde de dire qu'elles l'ho-
 norent toutes *suffisamment* ou *congruement* ;
 car je crois le contraire.

Et il ne s'en est fallu presque de rien, que
 je ne le prononçasse expressément. „ C'est
 „ par succession de temps, disois-je (p), que
 „ la

(p) Retournez à la première Partie, chap. III. art. II.
 vers la fin.

„ la multiplicité des cultes s'est formée.
 „ L'usage & l'éducation l'ont perpétuée.
 „ Qu'on me donne des hommes sortans
 „ des mains de la nature, exempts par con-
 „ séquent de l'impression de l'exemple & des
 „ leçons : qu'on les assemble de tous les
 „ coins de la terre, pour conférer en com-
 „ mun sur l'hommage qu'on doit à Dieu ;
 „ cette unité de religion si désirable renâtra
 „ bien-tôt. Leur jugement n'étant point
 „ encore dépravé par l'aveugle prévention,
 „ mais éclairé par les pures lumieres de la
 „ raison, ou ils rejetteront tous les cultes
 „ établis ; ou s'il en est un qui mérite
 „ d'être affermi sur les ruines des autres, ce
 „ sera celui-là qu'ils choisiront unanimement.
 „ S'il est une sorte d'hommage que Dieu
 „ exige des hommes par préférence à tout
 „ autre, il faut bien qu'il ait pris soin de les
 „ en informer.” On voit qu'au moins je
 „ conviens de la nécessité d'une révélation,
 „ & que je l'insinue : mais c'étoit tout ce
 „ que je pouvois faire en suivant mon plan.

J'avois averti que j'écrivois pour tous les hommes, pour les Mahométans comme pour les Chrétiens: or je ne pouvois pas dire à un Turc; avant que d'avoir ma démonstration théologique toute prête, „ Eh „ bien ce culte qu'il faut affermir sur la ruine „ de *autres*, c'est précisément le Christianis- „ me.” Je dis simplement que s'il y a un culte révélé, ce sera de quoi fixer notre indétermination. *Que le Théologien vienne encore un coup, son rôle commence où finit le mien: qu'il acheve la leçon que j'ai entamée, en disant: Oui il y a un culte révélé, & c'est le Christianisme; qu'il en persuade mon Turc que j'ai laissé à moitié chemin; & il faudra encore qu'il me sache gré de ce que je le lui aurai livré déjà instruit sur la morale: c'est une bonne avance de gagnée.*

Pour la phrase qui suit, je conviens qu'elle a pu donner lieu à des interprétations défavorables: „ Croira-t-on, „ disois-je, que „ Dieu attende après nos prêtres & nos „ docteurs pour nous donner des idées
jus

« justes en matière de religion ? » On a conclu de-là que j'abandonnois les particuliers à leur propre sens pour le choix d'un culte. Ce n'étoit pas-là mon idée. Je parlois dans la supposition que Dieu ait révélé aux hommes le culte qu'il exige d'eux ; & je voulois qu'ils se soumissent à cette autorité irréfragable : ce n'étoit pas-là les livrer à leur propre sens. Je n'entendois pas même contester à nos prêtres leur qualité incontestable d'organes de la Divinité. On en sera persuadé si l'on se souvient qu'un-peu plus haut j'en appellois aux Théologiens pour décider les hommes flottans sur le choix d'un culte : mais je voulois qu'on ne les en crût que sur des preuves bonnes & suffisantes. Je leur accordois le droit de nous notifier les ordonnances divines, mais non pas celui d'imposer de leur autorité un joug sur nos consciences ; sauf cependant le pouvoir qu'à l'Eglise en corps pour interpréter les dogmes & régler la discipline ; auquel je defere de tout mon cœur.

Je voulois aussi qu'en attendant que leur prosélyte fût convaincu par leurs argumens, de la sainteté de nos dogmes, il eût au moins l'attention de ne point troubler l'ordre ~~de~~ public; » que si le culte dans lequel il seroit né étoit compatible avec les principes de la religion naturelle, il se fit une loi ne n'y jamais donner atteinte, ni en le troublant ni en l'abjurant." Il me paroît que le conseil étoit sage: cependant mes critiques, mettant toujours les choses au pis, ont supposé charitablement que mon intention étoit d'insinuer à mes compatriotes nés chrétiens, qu'ils pouvoient s'en tenir à la simple loi naturelle par rapport à l'hommage intérieur qu'ils voudroient bien rendre à Dieu; mais que pour le culte extérieur ils étoient bien les maîtres d'en porter tel jugement qu'il leur plairoit, pourvu qu'ils n'en troublassent pas l'exercice, & ne déclarassent pas en public le peu de cas qu'ils en feroient.

Ces jugemens absurdes autant que téméraires viennent de la petitesse des vues de

ceux qui jugent. Ils ne voyent qu'à vingt pas d'eux; & ne croyent pas qu'on puisse voir au de-là. Les gens ne veulent pas se mettre en tête, que j'aye pu adresser mes conseils à d'autres qu'à des hommes chrétiens de naissance. Vraiment le conseil que je donne ici seroit fort déplacé par rapport à de tels hommes. Car pourquoi élevés & nourris dans la plus sainte des religions, iroient-ils la couper par la moitié, & n'en retenir que le culte intérieur, sans avoir rien à substituer aux pratiques saintes qu'ils négligeroient? Mais supposez un bon Chinois, un Tartare, un Iroquois qui réduit aux lumieres naturelles, veuille se servir de son bon sens pour se faire des principes religieux: qu'aura-t-il de mieux à suivre que ce que je lui conseille, jusqu'à ce qu'il plaise à la Providence de faire parvenir jusqu'à lui les lumieres du Saint Evangile? Or c'étoit précisément à tous hommes placés dans ce point de vue, que j'adressois ce conseil; dans mon hypothese on n'a-

voit pour se conduire que les simples lumières naturelles; & je n'en avois moi-même pas d'autres à présenter, ayant promis de respecter le ressort de la théologie. Mais puisqu'on a pris en mauvaise part cette abstraction & cette réserve, je quitte l'hypothèse, pour ajouter que, depuis que l'Évangile a été prêché à toute la terre, il n'est plus question de retenir & de respecter le culte dans lequel on est né, si ce culte est autre que le Christianisme, parce qu'il n'y a que celui-là qui soit agréable à Dieu, & qui conduise au ciel.

La phrase suivante qu'on a critiquée aigrement n'en sera que plus correcte. „ Je pardonne à un Turc, disois-je, d'être musulman: mais je ne pardonne pas à un chrétien de le devenir.” Tous les raisonneurs gauches ont relevé cette proposition comme une inconséquence. Ils ont tous dit avec l'appréciateur: „ Pour quoi donc cet auteur si attentif à ne rien prononcer sur les matières révélées

est fort-

„ sort-il tout à coup de sa réserve ? Pourquoi
 „ dit-il qu'il pardonne à un Turc d'être
 „ Muzulman; mais qu'il ne pardonne pas
 „ à un chrétien de le devenir? Il trouve
 „ donc le culte chrétien plus parfait ou plus
 „ raisonnable; & voilà un jugement formel
 „ qu'il prononce entre ces deux cultes." Ce
 seroit donc un grand malheur, quand mon
 attachement pour le Christianisme auroit
 percé par un coin. Ils auroient bien voulu,
 sans doute, que prenant la proposition
 inverse, j'eusse dit: „ Je pardonne à un
 „ homme né chrétien de l'être: mais je ne
 „ pardonne pas à un Turc de le devenir." Comme
 ils auroient eu barre sur moi! Mais ne trouvant
 point prise du côté du dogme, ils ont cherché à
 me prendre du côté de la logique; & cependant
 ma logique même, qui au fond me touche bien
 moins que ma religion, n'étoit pas là en défaut.
 Je pardonnois à un Turc sa religion, parce qu'
 humainement parlant, y étant né, il peut y être
 avec bonne foi. Mais est-ce avec bonne foi qu'on
 abjure

dans

dans un âge mûr son baptême pour le turban? Parlons nous-mêmes avec bonne foi : pensons-nous qu'il soit besoin d'être chrétien pour croire que tous les renégats sont ou des fripons ou des hommes foibles? Les Turcs eux-mêmes en portent tous ce jugement, & ne méprisent pas assez la religion chrétienne pour imaginer qu'on lui puisse préférer la leur par conviction.

Or dans cette supposition, qu'un Chrétien qui abjure sa religion pour en prendre une autre, est un homme qui au fond du cœur n'en a aucune, il n'y avoit pas grand mal à médire de ceux qui scandalisent leurs freres en passant de leur religion dans une autre. Cependant on a crié sur ce que j'ajoutois tout de suite après la phrase que je viens d'expliquer, „ Qu'il y a plus que du fanatisme à a-
 „ larmer les consciences pour des matieres
 „ qu'on ne juge pas intéresser la gloire de
 „ Dieu.” Comment n'a-t-on pas compris que j'en voulois particulièrement à ceux qui étant au fond indifférens sur les pratiques de
 reli-

religion , donneroient cependant de gaieté de cœur, du scandale, en se roidissant contre ces pratiques? Peut-être même un chrétien devoit-il avoir la même prudence par rapport aux autres religions, s'il se trouve parmi ceux qui les professent, tant qu'il ne s'agira que de pratiques indifférentes. Ce n'est pas une hypocrisie que je conseille aux indévots, mais une juste condescendance pour le culte public, que leur mécréance ne les dispense pas de respecter; ce n'est pas une complicité criminelle que je conseille aux vrais chrétiens; mais une tolérance raisonnable pour les religions humaines, qu'ils n'ont pas droit de renverser.



CHAPITRE QUATRIEME.

*Propositions réputées contraires à l'esprit du
Christianisme.*

PAR les propositions discutées dans le Chapitre précédent, on a prétendu que j'at-

lui (a) où parlant du danger des modeles, qui ne portent au grand qu'à demi, je remarque que „le *Législateur des Chrétiens* n'a pas dit : Imitiez tel apôtre, tel anachorete, tel roi, tel pere de famille; mais; soyez parfaits comme votre pere celeste est parfait”, & la raison que j'en donne, c'est qu'on ne va jamais au grand par l'imitation, à moins que le modele qu'on se propose ne soit inimitable”. Cette réflexion est, si j'ose le dire, si juste & si lumineuse, que c'est une honte aux critiques de s'être amusés à en épiloguer un mot, qui même au fond n'a rien de répréhensible. J'ai déjà dit dans ma préface pourquoi j'avois gardé un profond silence sur mon adhésion au Christianisme: or c'eût été me déclarer chrétien, que d'employer dans mon ouvrage le nom de Jésus-Christ: mais j'avois ici de plus une raison particuliere. Je l'appellois le *Législateur des Chrétiens*, parce que c'étoit sous ce rapport que j'avois à le présenter: mais je n'ai pas

en-

(a) Disc. prélimin. à peu près au commencement.

entendu par cette dénomination mettre en doute sa qualité de Christ ou de Messie, comme ce n'est pas contester au roi George, la couronne d'Angleterre, ou à Auguste, celle de Pologne, que d'appeller l'un électeur d'Hanovre, & l'autre électeur de Saxe. S'il ne falloit pourtant que cela pour faire paix avec les lecteurs délicats: je consens de bon cœur, qu'on substitue *Jésus-Christ* à *Législateur des Chrétiens*.

L'autre passage est celui (b) où blâmant ceux qui font passer par dessus les devoirs indispensables de la religion, des pratiques surérogatoires, je remarquois que „ le fondateur du Christianisme avoit dit à ses disciples, que celui-là aime Dieu, qui fait ce que Dieu ordonne; qu'ils ont pensé eux que ce seroit donc l'aimer encore davantage que de faire plus que ce qu'il commande”. Il s'agissoit bien là de contester à Jésus-Christ sa qualité de Messie! Quoi! à l'instant où je citois sa morale en confirmation de la mien-

ne.

(b) Première partie, chap. I.

ne, j'aurois joint à un trait d'irreligion, la maladresse de dégrader l'autorité que j'alléguois? Je n'ai point entendu de finesse à ce synonyme. J'ai employé dans cet endroit le terme de *Fondateur du christianisme*, parce que mon oreille y trouvoit plus de rondeur & de nombre qu'à celui de *Jésus-Christ*. Voilà toute ma raison; & pour un cas aussi licite il n'est pas nécessaire d'en avoir une meilleure à donner. Joignez y en pourtant, si vous voulez, une seconde, qui n'est pas au reste d'une plus grande considération; c'est que ce terme est un corrélatif convenable à celui de *disciples*. La mot *Jésus-Christ* eût été bon pour correspondre à *Chrétiens*: mais ayant employé celui de *disciples*, *Fondateur du christianisme* m'y paroïsoit plus analogue. Voilà de ces délicatesses de style que n'imaginent pas les scholastiques, de même que les gens du monde n'ont pas d'idée des précisions théologiques.

Ajoutons que les poètes chrétiens, les Peres de l'Eglise, les Livres Saints mêmes ont dé-

désigné mille fois Dieu & J. C. par des périphrases, sans qu'on ait songé à s'en scandaliser. Pourquoi donc ne le pourrois-je pas moi, qui avois une raison de plus? Celle de me tenir toujours dans mon abstraction de toute révélation. Il semble que le nom de *Jésus-Christ* ne doive entrer que dans un ouvrage chrétien; & je n'en voulois faire qu'un philosophique.

On a aussi voulu faire passer comme une atteinte à la divinité du Christianisme, un morceau édifiant par son objet & son but, où pour prouver avec quelle soumission, quelle obéissance, quelle résignation on devoit recevoir de la main de Dieu, les fléaux qu'il lui plaît de nous envoyer, je donnois ce tour à ma preuve (c). „ Un Chrétien
 „ zélé donneroit plutôt sa tête que de se lais-
 „ ser circoncire, un bon Juif se feroit brûler
 „ à Rome plutôt que de se laisser baptiser:
 „ c'est que le Chrétien & le Juif sont persua-
 „ dés chacun, que leur conscience exige d'eux

(c) Deuxième partie, chap. II, art. 1. §. 1. „ cet-

„ cette fermeté. Cependant l'un des deux au
 „ moins est dans l'erreur; & ni l'un ni l'autre
 „ assurément n'a pour lui l'évidence. Mais
 „ vous qu'il frappe d'une maladie mortelle,
 „ vous êtes certain de sa volonté; c'est une
 „ vérité démontrée, qu'il veut que vous soyez
 „ malade, puisque vous l'êtes & qu'il est
 „ tout-puissant. Vous damneriez quiconque
 „ adopteroit les dogmes de Confucius ou de
 „ Mahomet; & vous faites pis en murmurant
 „ de la fièvre qui vous dévore". Voilà pour-
 tant, je crois, comme j'ai dû m'exprimer
 pour me tenir dans la réserve philosophique
 ou j'avois promis de me cantonner; & je l'ai
 dû plus spécialement encore ici, où cette es-
 pece de suspension ou de doute méthodique
 ajoute de la force à mon raisonnement.

Je ne nie pas la certitude que doit avoir
 un Chrétien instruit sur la prééminence de sa
 religion: mais outre que tous les Chrétiens ne
 sont pas assez instruits pour avoir cette certi-
 tude, ceux-même qui le sont n'ont du moins
 que la certitude, & non pas l'évidence. Il

n'y a point à disputer là-dessus. On n'a jamais dit dans les Ecoles que les objets de la foi soient évidens. Cela posé voilà mon argument contre celui qui est rébelle aux ordres de la providence. „ Vous êtes si ferme „ dans votre religion, à laquelle vous ne re- „ nez souvent que par les préjugés de l'en- „ fance, sans que l'évidence, peut-être mê- „ me sans que la certitude vous y attache: „ & vous lâchez pié sur un point de morale „ évident, qui est que la créature doit être „ soumise à son créateur! Vous voyez bien „ que voilà une inconséquence.” La con- „ clusion de mon raisonnement est si louable & „ si pure, qu'on auroit bien dû ne me pas chi- „ caner sur les prémisses.

J'ai honte de répondre à une quatrième imputation du même genre que les trois précédentes; tant elle est petite & minucieuse. A propos de l'amour conjugal, entre autres portraits d'époux désunis, je faisois celui de Dorimene jalouse de son époux, qu'elle a pris sans l'aimer; & à cette occasion m'éton-

nant de la jalousie: „ Quoi, disois-je (d)
 „ Dorimene seroit-elle donc devenue amou-
 „ reuse de son époux depuis qu'elle en est la
 „ femme? Ce seroit un vrai miracle: or je
 „ doute qu'il s'en fasse, *du moins de cette*
 „ *espece.*” Ce prompt correctif, qui ne se
 fait pas attendre, écarte toute suspicion de
 mécréance par rapport aux faits miraculeux.
 C'est ici un propos badin, qui n'a point trait
 à la religion, dont il ne s'agit nullement.
Miracle n'y est pris que selon le sens vague
 qu'on lui donne dans les conversations fami-
 lieres, où l'on dit de toute chose à quoi l'on
 ne s'attendoit pas, que „ c'est un miracle.”
Il me semble que ce seroit un miracle que
qui n'a point aimé avant le mariage s'avisât
d'aimer après, signifie que ce seroit une cho-
 se fort extraordinaire, que par conséquent je
 ne dois croire qu'à bonne enseigne. Et quoi-
 que le fait à propos de quoi j'avois dit que je
 doutois qu'il se fit des miracles, déterminât

(d) Troisième partie, chap. I. art. II.

assez en quel sens je le disois, j'ajoutois pourtant pour obvier à toute interprétation maligne, *du moins de cette espece*. C'en devoit être assez pour des gens qui auroient su lire. Je fais à présent que ce correctif a manqué son effet sur plusieurs lecteurs; & que quelques uns, soit par causticité ou par défaut d'intelligence, ont pris au sérieux ce doute sur les miracles. Je déclare donc que lo'n de douter des miracles en général, il y en a que j'attesterois aux dépens de ma vie, parce que je les ai vus & bien vus; sans parler de ceux qui sont consignés dans les Livres Saints, qui n'en sont pas moins dignes de foi pour n'avoir pas été vus par les générations présentes.

ARTICLE II.

Dogmes du Christianisme.

Les dogmes du Christianisme qu'on a supposés attaqués dans les *Mœurs*, sont l'insuffisance des vertus humaines, le besoin de la grace de Dieu pour opérer le bien, la prédesti-

nation gratuite, l'aveuglement pénal des pécheurs; la nécessité de la foi pour l'amour divin; la substantialité divine; la chute de l'homme, celle des anges; la crédibilité de la religion chrétienne, la gratuité des récompenses, la justice divine, le divorce.

On sera étonné, en entrant dans le détail des propositions que mes adversaires ont voulu rendre suspectes relativement à ces divers chefs, de la frivolité des prétextes qui ont donné lieu à leurs remarques.

J'ai à m'applaudir en général d'un point bien important sur les dogmes: c'est que jamais aucun de mes critiques n'a pu me reprocher aucune proposition expresse qui les contredit. Ils n'ont argumenté que sur des conséquences ou des inductions: or de ces inductions ou de ces conséquences les unes étoient forcées & visiblement contraires à mon intention, d'autres ne portoient que sur un mot échappé sans dessein, & qu'il me sera facile de justifier: ou si tout au plus j'ai paru m'écarter de la croyance commune sur quelques

ques points dogmatiques, ces points n'étoient pas fondamentaux. Tel est par exemple l'article du divorce pour lequel j'ai plaidé indirectement, excusant les communions chrétiennes qui le pratiquent.

§. 1. *Insuffisance de vertus humaines.*

On a cité une phrase unique par où l'on prétendoit que je donnois atteinte à ce dogme: je la vais rapporter; on jugera. C'est celle où avertissant à la tête de l'ouvrage, (e) du sujet du livre, qui est les Mœurs, j'ajoutois que „ la Religion n'y entrera qu'en-
 „ tant qu'elle concourt à donner des Mœurs;
 „ mais que la religion naturelle *suffisant* pour
 „ cet effet, je n'irai pas plus avant.” Non m'a-t-on dit, elle ne suffit pas: il faut que toutes nos actions soient sanctifiées par la charité qu'on ne sauroit avoir sans la foi. Mais veut-on bien prendre garde qu'en disant qu'elle suffit, j'ai ajouté, *pour cet effet.* Or
 cet

(e) Avertissement à la tête des Mœurs.

cet effet pour quoi elle suffit c'est le règlement des Mœurs. Je fais bien qu'elle ne suffit pas, (du moins à présent que le christianisme est promulgué & fait loi) pour le salut éternel: mais aussi n'ai-je pas dit qu'elle y suffit. Jamais personne n'a entendu par avoir des Mœurs être chrétien ou être saint. Avoir des Mœurs, c'est se conduire en tout suivant les principes de l'équité naturelle & de la droite raison: or c'est se moquer, en prenant les Mœurs en ce sens, qui en est la véritable acception, de prétendre que la seule religion naturelle ne suffise pas pour les enseigner. Il n'y a pas d'auteur assez exact pour se mettre à l'abri des censures, quand on forcera ainsi la valeur des termes pour lui prêter des intentions.

*§. 2. Besoin de la grace de Dieu pour
opérer le bien.*

Sur ce dogme, je nie précisément avoir rien dit ou insinué de contraire à la foi. Non seulement je le crois comme chrétien; mais
je

je suis dans la persuasion que la droite raison toute seule suffiroit pour l'établir. Je crois qu'Horace s'écartoit des principes de la Religion naturelle même, lorsqu'il dit de Dieu :

*Fortunam det, opes: bonum mi animam
ipse parabo.*

Et l'on va voir effectivement que celles des propositions de mon livre qu'on a relevées comme erronées sur ce point, sont parfaitement exactes & irréprochables.

La première est celle où après avoir dit „ qu'il faut connoître la vertu pour l'aimer, „ j'ajoute (f) que „ quand on l'aime, on la „ pratique infailliblement. „ Infailliblement m'a-t-on dit? Est-ce qu'on la pratiquera sans la grace? „ Mais plutôt, pouvois-je répondre si une pareille question méritoit qu'on y répondît, où est donc dans cette phrase ce qui fait supposer que je doute du besoin où nous sommes de la grace de Dieu? Car celui qui aime

(f) Discours préliminaire.

aime la vertu, s'il l'aime d'un amour actuellement dominant, a déjà la grace qu'il lui faut pour la pratiquer : ou s'il ne l'aime que d'un amour foible & subordonné à des affections vicieuses, sans doute il ne la pratiquera pas. Mais est-il naturel de supposer, quand je parle absolument & sans restriction d'un homme qui aime la vertu, que j'entende un homme qui ne l'aime pas assez ?

Une seconde dans le même genre est celle où après avoir dit de la mort, que c'est la porte qui mene de cette vie-ci dans l'autre, j'ajoute (g), „ Or c'est de vous qu'il a dépendu de vous assurer pour cette seconde vie, d'un sort heureux ou malheureux. ”

On a encore voulu trouver ici la même erreur qu'on supposoit enveloppée dans la proposition précédente : mais la nécessité de la grace n'a rien à démêler avec la phrase dont il s'agit. Quoi qu'en puissent dire les Thomistes ou les Augustiniens, dont je ne m'éloigne pas pour le fond de la doctrine, je

crois.

(g) Première partie, chap. II. § 4.

crois qu'il faut tenir cette proposition pour correcte en morale; & que le besoin indispensable qu'on a de la grace de Dieu, pour pratiquer le bien, n'autoriseroit pas à soutenir la proposition contradictoire; à savoir que quelquefois il ne dépend pas de l'homme de pratiquer le bien. J'aime sur ce point de Théologie une maxime qu'on attribue à St. Bernard, que je n'ai point lu; Qu'il faut travailler à notre salut, comme s'il ne tenoit qu'à nous de le faire; & pourtant recourir à Dieu comme si tout dépendoit de lui. En un mot toutes les armes de la morale & surtout de la morale chrétienne sont émouffées, si celui même qui exhorte un pécheur à s'amender, finit ses exhortations par lui dire: Je fais bien que votre amendement ne dépend pas de vous. Il faut au contraire qu'il y ait un sens orthodoxe dans lequel on puisse dire qu'il n'a qu'à vouloir.

Une troisieme est celle où après avoir dit que „ L'orgueil naît en nous de l'idée trop „ avantageuse que nous nous sommes for-
 G 5 „ mée

„ mée de notre prétendu mérite, ” j’ajoutois (b) „ qu’il ne faut donc pour remédier à l’orgueil que s’apprécier soi-même avec justesse & précision. ” Encore à ce sujet, ce reproche fastidieux & rebutant, de n’avoir pas mentionné la nécessité de la grace. Mais quand j’ai dit qu’il *ne faut que* ce remède, je n’ai point entendu exclure la nécessité du secours divin : je n’ai entendu que me tenir dans la sphere de la simple morale : or en m’y tenant je n’avois à proposer que les argumens tirés de la saine raison. Et en vérité s’il y a quelque passion que le bon sens tout seul pût extirper ou affoiblir, ce devrait être sur-tout l’orgueil; car il me semble qu’en se donnant la peine d’y réfléchir, on se convaincra facilement qu’il y a autant de sottise que d’injustice à être orgueilleux.

§. 3. *Prédestination gratuite.*

On a relevé avec plus de fondement, une
page

(b) Deuxieme partie Chapitre, 1. article 1. §. 1.

page du commencement de l'ouvrage où je
 je me suis un peu trop livré à mon propre
 sens : c'est l'endroit où après avoir dit (i) pour
 prouver que Dieu nous aime, „ qu'un bon
 „ prince aime ses sujets; qu'un bon père aime
 „ ses enfans; qu'on aime l'arbre même que
 „ l'on a planté; la maison que l'on a construi-
 „ te; qu'à plus forte raison, Dieu ne sauroit
 „ ne pas aimer les hommes;” j'ajoutois :
 „ dans quels esprits pourroit-il entrer que
 „ Dieu ne les aime pas, si ce n'est dans ceux
 „ qui font de Dieu un être capricieux & bar-
 „ bare, qui se joue impitoyablement du sort
 „ des humains: qui avant qu'ils soient nés
 „ les destine à l'enfer; s'en réservant un tout
 „ au plus sur chaque million, qui n'a pas
 „ plus mérité sa prédilection, que les autres
 „ n'ont mérité leur perte? Blasphémateurs
 „ impies, qui ne cherchent qu'à me faire
 „ haïr Dieu, en me persuadant qu'il me
 „ haït.” Ce morceau pouvoit donner pri-
 se:

(i) Première partie, chap. 1, tout au commencement.

se: aussi suis-je édifié de la manière douce & polie dont Mr. D. S. a relevé cet endroit; il n'avoit pas d'humeur en ce moment.

» Quand l'auteur, dit-il, s'éleve avec tant
 » de vivacité contre l'opinion reçue du petit
 » nombre des élus, son indignation le porte
 » plus loin qu'il ne devoit aller." Je sens

aussi de mon côté que la dureté de mes expressions pouvoit rendre mon critique plus vif qu'il ne s'est montré. Voilà un de ces

endroits où je me condamne sans biaiser, d'autant plus volontiers que j'ai été nourri dans la croyance du dogme contre lequel il semble que je me recrie ici. Aussi est-il

bien vrai que je n'en voulois pas au dogme même, mais à l'abus qu'on en peut faire & qu'on en fait; je voulois insinuer qu'on le

devoit exposer avec un grand ménagement, & que sous prétexte de la vérité de la prédestination, il est au moins très-inconfidéré de

dire cruellement que Dieu sans cause & sans motif, haïsse une portion nombreuse du genre humain, & la destine à des supplices

éter-

éternels. Je voudrois qu'on ne présentât jamais Dieu sous des aspects qui nous fassent perdre de vue sa bonté.

Malgré tout cela je sens qu'on a pu me soupçonner d'après cette phrase aigre & véhémement de ne pas croire la prédestination gratuite.

Je pourrois dire pour ma justification, que les Ecoles Catholiques sont partagées sur ce dogme; qu'on a pleine liberté d'opter pour la prédestination *ante prævisa*, ou *post prævisa merita*: mais je confesse que quand je ne tiendrois que pour celle qu'on suppose conséquente à la prévision des mérites humains, il ne falloit pas traiter d'impies ni de blasphémateurs ceux qui la croient, avec l'ange de l'Ecole, gratuite & antérieure à toute prévision de mérites ou de démérites.

Ce que j'ai dit pour excuser cette tirade alarmante sur la prédestination, doit s'étendre à ce que j'ajoutois pour répondre à ceux que j'ai supposé la défendre.

» Mais, (leur faisois-je dire tout de sui-

„ te, pour justifier la gratuité de la grace,
 „ & le refus que Dieu en fait quand il lui
 „ plaît) Dieu ne doit rien aux hommes.” Je
 répondois: „ soit: mais il se doit à lui-même.
 Il faut indispensablement qu’il soit juste
 & bienfaisant: ses perfections ne sont
 point de son choix: il est nécessairement tout
 ce qu’il est; il est le plus parfait de tous les
 êtres, ou il n’est rien.” Tout cela sent enco-
 la déclamation & a besoin de correctif: mais
 après la manière dont je viens d’expliquer le
 texte précédent, le lecteur doit être averti,
 que je n’entends pas que le dogme de la pré-
 destination en lui-même donne aucune at-
 teinte à la justice & à la bienfaisance divines;
 mais seulement qu’il y a telle manière de le
 présenter qui pourroit affoiblir en nous l’idée
 de cette bonté infinie de Dieu que je me pro-
 posois ici de développer & d’aggrandir.

§. 4. *Aveuglement pénal des pécheurs.*

Je n’ai point combattu ce dogme; &
 quand.

quand j'aurois été assez irreligieux pour le combattre, il n'entroit pas dans mon objet de le faire. J'avois seulement à prouver, pour exciter les hommes à écouter la voix de leur conscience, que le péché ne jette pas l'homme dans une ignorance totale de ses devoirs; & une de mes preuves étoit, que si l'ignorance causée par le péché étoit totale, toute moralité cesseroit; parce que Dieu, qui est juste ne pourroit plus alors exiger des hommes l'accomplissement de leurs devoirs.

„ Qu'ils aient mérité, (disois-je (k) à ceux
 „ que je supposois affirmer que cette igno-
 „ rance est totale) tant qu'il vous plaira, ce
 „ prétendu aveuglement: au moins depuis
 „ qu'ils l'ont encouru, la pratique de leurs
 „ devoirs leur est devenue impossible: ce-
 „ pendant l'obligation ne cesse pas; & c'est
 „ un être infiniment bon & juste qui conti-
 „ nue d'exiger d'eux des devoirs auxquels
 „ ils ne savent pas être obligés! J'ai chargé
 „ mon

(k). Disc. prélimin. vers le milieu.

25 mon valet d'un message: il s'est amusé au
 25 lieu de m'obéir à se balancer sur une es-
 25 carpolette, & s'est rompu la jambe. Il a
 25 fait une faute: je puis avec justice la lui
 25 faire ressentir: mais si j'exige de lui qu'il
 25 fasse d'autres messages avant que sa jambe
 25 ait été remise, de quelle épithete me qua-
 25 lifierez-vous? Qu'on prenne garde que
 je ne prétends pas examiner la conduite de
 Dieu, ni encore moins la critiquer, mais
 faire voir qu'elle n'est ni ne peut être telle
 qu'on la suppose dans l'objection à quoi je
 réponds. Loin de l'attaquer, je le venge,
 en soutenant qu'il n'est pas vrai que, pour
 punir le genre humain de ses désordres, il
 ait effacé de leur cœur toute notion morale.
 L'habitude du péché affoiblit dans les hom-
 mes le goût & la pratique du bien: elle les
 distrait même sur leurs obligations: je l'ai
 dit moi-même: mais elle ne fait pas qu'ils
 les ignorent. Cartouche savoit aussi bien
 que le plus integre de tous les hommes,
 qu'on ne peut pas licitement s'emparer du
 bien.

bien d'autrui. On s'aveugle sur ses devoirs, mais on ne les ignore pas.

§. 5. *Nécessité de la foi pour l'amour divin.*

Je n'ai point non plus touché à ce dogme ni de près ni de loin: n'écrivant que d'après les lumières naturelles; ne traitant que des vertus humaines, je n'avois à parler, & n'ai parlé effectivement que de l'amour naturel qu'on doit à Dieu comme créateur & conservateur: or en parlant de cet amour (1) j'ai pu trouver étrange qu'on s'imaginât, „ qu'il „ n'y ait que des hommes extraordinaires, „ qui en soient capables; qu'on ne croye pas „ qu'un homme d'une vertu commune puisse „ atteindre jusques-là, & qu'on regarde comme un blasphême de supposer qu'un Turc „ puisse aimer Dieu.” Aussi mes critiques se sont-ils partagés sur cet endroit. Mr. D. S. avoue tout rondement que parmi les Chrétiens raisonnables on ne regarde point comme un blasphême de dire qu'un Turc puisse
aimer

(1) Première partie, chapitre premier vers la fin.

aimer Dieu. Mais d'autres m'ont dit qu'on n'aimoit pas Dieu sans la foi. Moi je m'en vais les concilier. Sans la foi on n'aime point Dieu d'un amour surnaturel & méritoire pour le salut; mais sans la foi on peut l'aimer d'un amour naturel à titre de pere & de bienfaiteur; & en ce sens-là un Turc aime Dieu comme un autre. Or dans mon plan de morale purement philosophique, je n'ai rien à dire sur l'amour surnaturel.

§. 6. *Substantialité divine.*

On ne m'a point dit par écrit que j'aye erré sur ce chef: mais un théologien dont je fais cas d'ailleurs me l'a dit en conversation, à propos de ce qu'entre autres motifs pour exciter à l'amour de Dieu, j'avois dit (m) que „ c'est en se montrant sans voile que la „ vertu nous engage. Mieux, disois-je, on „ la connoît plus on l'aime: on se prosternerait devant elle, on l'adoreroit, si elle „ étoit

(m) *Ibidem infra.*

„ étoit personnifiée ; & elle le seroit aux
 „ yeux d'un mortel à qui Dieu se rendroit
 „ visible: car il est le seul être en qui elle
 „ réside dans toute la pureté ; & je dou-
 „ te qu'on puisse assigner une différence
 „ réelle entre Dieu & la vertu. Nouvelle
 „ preuve qu'aimer la vertu c'est aimer Dieu.”
 Je sens bien que si on pressoit cette proposi-
 tion, sans ses entours, dans toute la rigueur
 théologique, elle pourroit n'être pas de la
 correction la plus exacte: mais qui est-ce qui
 ne voit pas que c'est une expression figurée,
 & à quoi il est aussi aisé de donner un sens
 exact qu'à l'expression de Jésus-Christ: *Je
 suis la voie, la vérité & la vie*. Il faut
 être bien gâté par les bancs pour aller trou-
 ver dans les mots, *Dieu est la vertu même*,
 une énonciation contraire à la substantialité
 de Dieu. J'ai lu partout dans des auteurs,
 qui ne prenoient pas Dieu pour un simple
 mode ou un abstrait, que Dieu & les attri-
 buts divins sont une même chose. Ce prin-
 cipe admis, pourquoi Dieu ne sera-t-il pas
 la

la vertu ? pourquoi la vertu ne sera-t-elle pas Dieu ?

§. 7. *Chûte de l'homme.*

Autre querelle aussi déplacée que la précédente. Pour justifier la sagesse de la Providence aux ingrats qui méconnoissent ses bienfaits ; & ne portent leur attention que sur les maux dont ils croient avoir à se plaindre : „ Ne jugez jamais, disois-je (n), de Dieu „ par les événemens : jugez plutôt des événemens par l'idée que vous avez de Dieu. „ Dans les affaires régies par les hommes il „ n'arrive des désordres que parce que ceux „ qui s'en mêlent sont foibles injustes ou „ ignorans. Aucune de ces imperfections ne „ se trouve en Dieu : c'est lui sans doute qui „ régit l'univers : comment donc pourroit-il „ y arriver de véritables désordres ? Je vois „ deux choses à cet égard dont l'une est évidente & l'autre obscure. Il est évident „ que

(n) Première partie, chap. I. §. 4.

„ que Dieu est juste, sage & tout-puissant :
 „ il n'est pas évident que ce qui paroît un
 „ désordre le soit en effet, Dieu pouvant
 „ avoir des lumières supérieures aux nôtres ;
 „ je décide de l'incertain par le certain ; & je
 „ conclus que tout est dans l'ordre." Les
 Théologiens m'ont dit que l'optimisme pour
 l'état actuel est une erreur ; parce qu'en sup-
 posant qu'avant le péché le monde ait été le
 mieux ordonné qu'il fût possible, il n'est pas
 également vrai qu'il le soit encore, depuis que
 le péché en a dérangé l'harmonie. Mais ce
 n'est pas sans doute une erreur que de trou-
 ver la Providence toujours sage & juste aussi-
 bien depuis la chute de l'homme qu'aupara-
 vant. Comme donc depuis le péché même,
 il y a encore du côté de Dieu un ordre de
 providence relatif à cet état de détérioration,
 on peut encore en ce sens dire sans hétéro-
 doxie que *tout est dans l'ordre*. Tout ce
 que j'ai à prouver ici, c'est que dans la con-
 duite de ce monde rien n'est abandonné au
 hasard ; or pour établir cette vérité, je n'ai
 pas

pas besoin d'entrer dans la question de l'optimisme; il me suffit de prouver qu'il y a une Providence.

§. 8. *Chûte des anges rebelles.*

Je n'ai pas dit qu'il y eût ni qu'il n'y eût pas des anges rebelles; & je n'avois effectivement rien à dire là dessus: mais apostrophant encore les ingrats qui font un reproche au ciel de ne les avoir pas rendus plus parfaits qu'ils ne sont. „ Dieu pouvoit,
 „ leur disois-je (°), nous créer plus parfaits
 „ que nous ne sommes, & nous éгалer à ces
 „ intelligences célestes, dont on nous peint
 „ son trône environné: mais en nous
 „ créant, il n'a prétendu créer que des hom-
 „ mes. S'il eût fait de vous des anges,
 „ cœurs ingrats & dénaturés, qui ne le payez
 „ de ses bienfaits que par des murmures;
 „ semblables aux démons qu'il a, dit-on,
 „ précipités dans l'abîme, vous vous plain-
 „ driez

(°) Première partie, chapitre second, tout à la fin.

„driez de n'être pas des Dieux." On a supposé que ce dit-on étoit une espece de protestation contre le dogme de la chute des anges. On m'a fait tort. Ce n'étoit pas une protestation, mais une réserve jettée à dessein dans mon récit pour l'assujettir à l'abstraction générale où j'avois promis de me renfermer constamment, aussi-bien par rapport aux faits révélés que par rapport aux dogmes. Au reste je ne tiens pas à ce mot & je prie qu'on le regarde comme supprimé.

§. 9. *Crédibilité de la religion Chrétienne
ou foi due à ses dogmes.*

Ici l'accusation est plus grave: mais le texte qui y donne lieu est au moins aussi innocent que les deux ou trois précédens. Je commençois (p) mon chapitre de la prudence par dire que „C'est l'art de choisir; „ qu'on est prudent lorsqu'entre plusieurs „ ob-

(p) Seconde partie, chapitre premier, tout au commencement.

„ objets on fait discerner celui qui mérite la
 „ préférence; que la prudence a deux em-
 „ plois; qu'elle éclaire l'intelligence & regle
 „ la volonté; qu'elle nous décide sur les ma-
 „ ximes de spéculation & sur celles de prati-
 „ que." J'ajoutois: „ Elle tient l'esprit en
 „ garde contre les préjugés & la précipita-
 „ tion. Guidé (*dans les sciences*) par cette
 „ sage Minerve, il ne donne aux dogmes
 „ qu'on lui propose qu'un degré d'adhésion
 „ proportionné à leur degré de certitude. Il
 „ croit fermement ceux qui sont évidens; il
 „ range ceux qui ne le sont pas parmi les
 „ probabilités; il en est sûr lesquels il tient
 „ sa croyance en équilibre: mais si le mer-
 „ veilleux s'y joint, il en devient moins cré-
 „ dule, il se méfie des charmes de l'illusion."
 J'ai inféré ici, comme on voit, ces deux mots
 en parenthèse *dans les sciences*, qui devoient
 se suppléer d'eux-mêmes, si l'on n'avoit pas
 été bien aise d'abuser de ce texte pour en fai-
 re une application maligne aux vérités révé-
 lées. J'avoue au reste qu'il y pouvoit don-
 ner

ner lieu dans l'esprit des critiques qui se sont mis en tête que les *Mœurs* avoient pour objet d'établir le déisme. Prévenus de cette idée, ils ont vu partout des batteries dressées contre le Christianisme. *Ces dogmes inévidens qu'on range parmi les probabilités*, voilà, ont-ils dit, les mysteres ; *ce merveilleux suspect d'illusion*, voilà les miracles. Mais qu'ils quittent ce verre imposteur qui leur fait voir jaune ce qui est blanc, qui leur fait trouver dans mes textes des inductions qui n'y sont pas, qu'ils se dépouillent de la prévention qui les trompe, voilà tout d'un coup ma phrase redevenue simple & innocente. Les *dogmes évidens* seront les axiômes de mathématiques ; les *probables* qui ne sont pas évidens, seront les faits physiques constatés par l'expérience ; ceux sur lesquels un homme prudent *tient sa croyance en équilibre*, seront les différens systèmes, sur l'aiman, le flux & reflux, les couleurs, la gravité ; *ce merveilleux suspect d'illusion*, ce seront les fanfaronades de l'astrologie, de la

magie & de la philosophie hermétique. Mais par la fureur de m'imputer des intentions, ils outragent eux-mêmes la religion qu'ils disent que j'attaque. Car pourquoi leur plaît-il à propos de *merveilles suspectes*, de supposer qu'il s'agit des miracles? Pourquoi à propos de *dogmes inévidens*, vont-ils mettre en cause les vérités révélées?

En tout cas, cet endroit fût-il suspect par lui-même, il cesse de l'être dès que je détermine en quel sens il faut le prendre. En matière d'intentions, la déclaration positive d'un auteur ne laisse plus lieu aux interprétations arbitraires. C'est comme une définition de nom sur laquelle il n'y a point à contester. J'ai bien abandonné une douzaine de passages; j'abandonnerois celui-ci encore s'il le falloit.

§. 10. *Gratuité des récompenses divines.*

Remarquez que partout, les points sur lesquels on m'accuse d'~~être~~^{errer} sont des matières dont je ne traite pas. Ici par exemple

ple (9), à propos de l'orgueil, que je réprouve, on suppose que je fais honneur à l'homme de ce qu'il a de bon, au lieu de le rapporter à Dieu, qui en est la cause première : & je fais précisément tout le contraire : car adressant la parole aux orgueilleux, dont la présomption naît de leurs talens, je les rappelle à ce premier principe de toutes nos perfections, en disant que „ je pourrois „ leur représenter qu'ayant reçu du ciel les „ talens par où ils brillent, c'est à tort qu'ils „ s'en glorifient.” Je suppose à la vérité ensuite qu'ils m'objectent que „ puisque Dieu „ couronne nos mérites, il faut qu'ils soient „ à nous; & que par la même raison nos ta- „ lens nous appartiennent aussi, du moins „ pour les avoir cultivés.” Et je répons : „ A la bonne heure, n'insistons point sur „ ce moyen, &c.” Mais je faisois cette concession sans acquiescer; par la raison seulement que j'ajoutois; „ qu'il est encore „ d'au-

(9) *Ibid.*, §. 1. de l'Orgueil.

„ d'autres moyens qu'on peut employer avec succès contre l'orgueil & la présomption. Mais Mr. D. S. n'en a pas moins trouvé que j'étois trop indulgent sur ce point. „ Dieu „ ne couronne pas nos mérites, dit-il, parce „ ce qu'ils font à nous; il est décidé qu'il „ couronne en nous ses propres dons; & il „ ne nous récompense que parce que nous „ en avons usé sagement. (Notez que c'est à peu près ce que j'ai dit.) Voilà, ajoute-t-il, notre mérite, qui prend sa source dans „ la liberté dont nous jouissons, de faire ou „ de ne pas faire.

Il ne m'en faut pas davantage pour mon apologie. Il y a donc au moins de l'aveu de Mr. D. S. un sens dans lequel on peut dire que nos mérites sont à nous; & c'est à cause de ce sens, que je n'ai pas voulu nier la maxime que je me faisois objecter: mais je ne l'admettois pas non plus sans restriction; puisque, sans abandonner mon moyen contre les orgueilleux, qui est que c'est de Dieu qu'ils tiennent tout ce qui enfle leur vanité, je

je passois seulement à des preuves tirées plus immédiatement de la raison humaine; sans préjudice pourtant à mon principe, que je fais bien, comme Mr. D. S. être vrai; mais sur lequel je n'insistois pas, parce que je ne pouvois le prouver que par des argumens théologiques, dont je m'étois interdit l'usage.

§. II. *Justice divine.*

Il y a deux morceaux dans les *Mœurs* qui peuvent avoir trait à ce dogme. Dans tous les deux je me suis laissé aller à mon goût particulier d'appuyer toujours plus sur la bonté de Dieu, que sur la rigueur de ses vengeances, afin de le présenter dans tous mes tableaux, comme un être que nous devons aimer par-dessus tous les autres. Cependant le premier morceau est tout au moins très-excusable: mais l'autre a besoin de réforme.

Dans le premier où je reprochois à Zozi-
me mourant & craignant la mort, sa pusilla-

nimité, (r) après lui avoir fait dire pour dé-
 fense, „ Ce n'est pas tant la perte de la vie
 „ qui m'alarme, que mon incertitude sur
 „ l'état qui la doit suivre: Qui sait s'il est
 „ digne d'amour ou de haine? On dit des
 „ choses si effrayantes de l'autre monde,
 „ qu'il y a de quoi trembler pour les plus
 „ hardis.” Je lui répondois pour l'exciter
 à la confiance: „ Eh! reposez-vous de vo-
 „ tre sort sur Dieu. On vous l'a présenté
 „ peut-être comme un maître dur & injuste,
 „ *qui redemande ce qu'il n'a point prêté,*
 „ *qui veut recueillir où il n'a point semé.*
 „ On ne le peint en effet que trop souvent
 „ sous ces couleurs odieuses. En croirez-
 „ vous ces portraits blasphématoires, que
 „ des cerveaux noirs & mélancoliques ont
 „ pris plaisir à tracer, plutôt que les témoi-
 „ gnages assidus qu'il vous donne de sa bon-
 „ té? Dieu est un pere tendre, bon à tous
 „ ses enfans; prodigue de ses faveurs pour
 „ ceux qui lui sont soumis, indulgent &
 flexi-

(r) Deuxieme partie, chapitre second article. 1. §. 1.

« flexible pour ceux qui l'ont offensé. » On a voulu supposer que ce morceau avoit pour but d'atténuer dans les esprits, l'idée de la justice divine: mais quoi qu'on en puisse dire, placé où il est, il se justifie de lui-même: il n'y a pas moyen d'y rien trouver à reprendre, à moins qu'on ne me prête des vues détournées que je n'ai point eues; car les expressions toutes seules ne donnent pas la moindre prise; bien moins encore dans la circonstance où elles sont placées, que dans toute autre. C'est à un mourant troublé par la crainte des jugemens de Dieu, que j'adresse la parole; il s'agit de le rassurer. C'est donc là le moment de lui présenter Dieu plus comme flexible & miséricordieux, que comme sévère & rigoureux. Mon agonisant n'est déjà que trop frappé de la terreur de ses vengeances.

Pour le morceau suivant, je n'entends pas le défendre comme celui-là: je ne l'excuserai même pas. Il s'y agit des châtimens; je les supposois correctionnels: mais tous ne le

font pas; moins encore ceux d'après la vie que tous autres. „ Dieu sans doute, disois-je (s), châtie en pere; & ses châtimens ne sont vraissemblablement que des moyens de nous améliorer: j'ose le dire de ceux mêmes d'après cette vie s'ils ne sont point éternels; or la raison loin de m'apprendre qu'ils le soient, m'insinue tout le contraire. Je ne crois pas que semblable à un mortel vindicatif, il afflige ses créatures même coupables, pour le plaisir barbare de les voir souffrir. S'il les punit, c'est pour les détourner du vice par l'expérience des maux qu'il entraîne à sa suite: mais j'ai peine à concevoir qu'un Dieu juste & bon, puisse punir par esprit de vengeance, & bien moins encore qu'il se venge éternellement.” Sur ces dernières paroles, il n'y a pas à tergiverser, il faut reculer. En m'en tenant à ma réserve philosophique, je devois sans doute m'abstenir de prononcer décisivement que les peines d'après la vie

soient

(s) *Ibidem*, §. 2.

Soient éternelles, puisque la raison toute seule ne le démontre pas: mais je n'aurois pas dû me mettre en frais d'établir la négative, que la raison ne démontre pas davantage. Je me suis trop livré à l'impression du moment. Je doutois alors effectivement sur ce point; & j'ai été immortaliser un doute passager, en le consignant à la presse. Je m'en rapporte à ce sujet à l'Eglise Universelle, qui fait un dogme précis & absolu de l'éternité des peines de l'enfer.

Je n'excuserai pas davantage, la phrase qui suivoit immédiatement: „ Que la vengeance ne seroit pas interdite à l'homme, „ si Dieu se la permettoit, puisque l'homme „ est son image,“ Il est bien vrai que si par vengeance on entend ce que ce mot signifie dans l'usage ordinaire; le plaisir malin de faire souffrir un ennemi de qui on a eu à souffrir soi-même, sans doute que la vengeance n'est pas *imputable* à Dieu; elle seroit même un vice dans l'homme qui est créé à son image. En ce sens ma propo-

sition est non-seulement vraie, elle est même incontestable.

Mais ce n'est qu'improprement & pour ainsi dire poëtiquement que les châtimens divins sont appelés des vengeances. C'est un terme employé dans l'Écriture, comme bien d'autres pour s'accommoder au langage des hommes. La Vengeance dans la main de Dieu est une correction paternelle, lorsqu'il l'exerce sur des hommes vivans: mais lorsqu'il l'exerce après leur mort, c'est une punition. C'est là ce qui fait le côté faux de la proposition: car soit qu'on prenne la vengeance pour correction ou punition, la sainteté de Dieu n'empêche pas qu'il ne l'exerce; & la création de l'homme à l'image de Dieu ne fait pas que Dieu l'exerçant l'homme puisse conséquemment l'exercer aussi. Car quand l'Écriture sainte dit que Dieu a créé l'homme à son image, cela veut dire qu'il a imprimé dans l'ame de l'homme cet amour du juste & du vrai qui fait son essence à lui-même: mais ce n'est pas à dire que Dieu ait

parca.

partagé avec lui ses droits & son autorité. Donc en prenant même la vengeance pour correction ou punition, on ne doit pas conclure de ce que Dieu a le droit de l'exercer, que l'homme l'ait aussi. On le doit d'autant moins qu'il se l'est expressément réservée à lui-même: *mibi vindicta, & ego retribuam.*

Voilà, je crois, ma propre phrase aussi solidement réfutée qu'elle auroit pu l'être par le plus rigide de mes critiques. Je finis par l'abjurer expressément dans le sens où elle est fautive, & par l'improver en totalité, à cause de son ambiguïté.

§. 12. *Divorce.*

Ce que j'ai dit (t) sur le divorce seroit plus excusable; parce que comme on le verra par le texte que je rapporte ici, je ne réclamois point pour l'Eglise catholique la pratique du divorce, mais je l'excusois dans les religions Réformées qui en usent. Après avoir plaidé
bien

(t) Deuxieme partie, chapitre. IV. art. 1.

bien sérieusement & bien vivement pour l'indissolubilité du mariage, „ Je n'entends
 „ point, disois-je tout de suite, blâmer par-là
 „ les nations chez qui le divorce est permis,
 „ ni les accuser d'enfreindre la loi naturelle
 „ en le permettant:” mais ce que j'ajoutois
 étoit un plaidoyé pour l'exception presque
 aussi fort que celui que j'avois fait pour la
 règle. „ Ce n'est point, disois-je, violer une
 „ loi que d'y mettre des modifications rai-
 „ sonnables: une équité trop rigide devient
 „ souvent injuste par sa rigueur même. Les
 „ dispenses & les exceptions, lorsqu'elles ne
 „ sont pas fréquentes, loin de détruire la
 „ loi, servent plutôt à l'affermir; ce seroit
 „ vouloir l'abroger que de l'étendre à des
 „ cas où elle est impraticable, &c.” Mr. D.
 S. à l'occasion de ce morceau sur le divorce,
 me rendant justice sur ce que je viens de dire
 en preuve de l'indissolubilité du mariage, a-
 joute: „ *L'auteur est convenu de son utilité*
 „ *& de sa nécessité, il devoit s'en tenir-là:*
 „ parce qu'il n'y a aucune loi utile & néces-
 „ sai-

» faire, qui dans certains cas ne soit onéreuse
 » se à quelques particuliers : mais s'ensuit-
 » il de-là qu'elle doive être abrogée ?

Aussi n'ai-je point parlé d'abroger la loi sur l'indissolubilité du mariage. Je la crois fondée sur le droit naturel même, & je l'ai prouvé. Si c'eût été mon dessein d'en proposer l'abrogation, aurois-je commencé par appuyer si fortement sur les raisons qui l'ont fait établir ?

Ces imputations contraires à mes intentions viennent toutes de ce qu'on ne veut pas se placer en me lisant dans la perspective où j'ai écrit, dans cette réserve philosophique, d'où adressant la parole à tous les hommes, sans acception de personnes, sans savoir s'ils sont Indiens ou Turcs, infideles ou chrétiens, Catholiques ou Protestans, & leur parlant pour ainsi dire de dehors, relativement à leurs diverses religions, je leur dis ce que les simples lumières naturelles m'apprennent sur les matieres de morale. Or, comme en matiere de mœurs, la religion naturelle s'accorde

toujours avec le Christianisme, il se trouve
 que j'ai dit sur l'indissolubilité du mariage
 précisément ce que croient tous les Chrétiens
 sur ce point. Car tous, sans distinction de
 sectes, croient le mariage indissoluble : les
 uns dans toute la rigueur du terme; les au-
 tres avec quelques restrictions, comme les
 anciens Romains, qui définissant le maria-
 ge, *Viri & mulieris conjunctio, indivi-
 duam vite consuetudinem continens*, ont
 pourtant toléré quelques divorces en petit
 nombre. Les Chrétiens Catholiques n'ad-
 mettent le divorce en aucun cas: je le fais
 bien, & ne l'improve point. Graces à
 Dieu, quoique marié & remarié, je n'ai eu
 ni n'ai par rapport à moi aucune raison de
 m'intéresser au divorce. Mais les Protestans,
 sans croire toucher à l'indissolubilité du ma-
 riage en général, ne laissent pas d'admettre
 le divorce pour des cas extrêmes, comme u-
 ne exception qui selon eux, *loin de dé-
 truire la loi, sert* plutôt à l'affermir. Ce
 sont leurs moyens en faveur du divorce que
 j'ai

j'ai rapportés ici, sans prétendre donner ma vraie profession de foi. Il est vrai qu'il semble que je les rapporte avec quelque complaisance, il en faut convenir de bonne foi : c'est que s'il étoit permis de se décider en fait de loix par son goût & son inclination particulière, j'aurois aimé que les Epoux mal-assortis eussent cette planche pour ressource. Mais dès qu'il s'agira de parler dogme, j'abandonne toutes les raisons tirées de mon idée particulière, & me décide non-seulement pour l'indissolubilité du mariage que croient également tous les Chrétiens & que la raison même enseigne, mais aussi pour la proscription totale du divorce à quoi se soumettent tous les Catholiques Romains. Elle a ses inconvéniens, sans doute pour quelques particuliers qui en souffrent : mais outre que le bien général est préférable au soulagement de quelques particuliers, toute raison mise à part, elle est expressément conforme à l'Évangile.

Morale chrétienne.

Par rapport à ce chef, il s'en faut bien que j'acquiesce à toutes les critiques qui ont été faites : ma morale sans doute n'est pas d'une aussi haute sublimité que celle de l'Évangile, parce qu'elle n'est qu'humaine : jamais non plus je n'ai eu l'audace impie de la mettre en comparaison avec celle-là ; & moins encore de la lui préférer. Mais aussi la plupart de ceux qui l'ont traitée d'anti-chrétienne n'entendoient rien au Christianisme même ; & sembloient le travestir exprès pour me convaincre d'en être l'adversaire. On a souvent cru faire merveille d'outrer l'austérité de la morale évangélique bien au delà des inductions que fournissent les textes sacrés. L'Évangile est bien tel qu'il est ; tel qu'il est il n'est pas capable d'effaroucher quiconque sera instruit à fond des vrais devoirs de la loi naturelle. Il ne fait que la perfectionner, sans l'appesantir ; il en rend même
le

le fardeau léger par les secours célestes qu'il procure. Ce n'est qu'aux cœurs endurcis par l'habitude du vice que le joug de Jésus-Christ est pesant.

Quoi qu'il en soit, les articles de la morale chrétienne dont on a prétendu que je m'écartois sont, la distinction de l'amour de Dieu d'avec tout amour de la créature, les maximes du Christianisme sur le renoncement au monde, sur la perfection chrétienne; ses principes de paix; l'insuffisance de la raison pour réduire les passions & en triompher.

§. I. *Distinction de l'amour divin d'avec tout amour de la créature.*

Je ne songeois pas à contredire ce dogme: J'ai seulement comparé l'amour avec l'amour divin pour faire sentir par ce parallèle le degré de vivacité que je voudrois qu'on pût donner à son amour pour Dieu: voilà ce qui a occasionné les clameurs; comme si comparer étoit la même chose qu'assimiler.

» Je

„ Je choisis, disois-je (u), l'amour pour
 „ modele de l'amour divin, *parce que c'est*
 „ *de toutes les affections celle qui remue l'a-*
 „ *me avec le plus d'empire & de vivacité.*”

On voit d'abord sous quel rapport & dans quelle vue je comparois l'amour divin à celui qu'on appelle profane. Je n'ai pas prétendu qu'ils se ressembloient par les côtés en quoi il est visible qu'ils different; car une différence sensible pour tout le monde l'est aussi pour moi. J'ai cru seulement qu'il pouvoit y avoir un point de comparaison commun à tous deux, savoir l'intensité d'affection, d'adhésion, de dévouement à l'objet aimé. Qu'on lise, & l'on verra que ce n'est qu'à cet égard que je les ai comparés. Jésus-Christ, en parlant de son dernier avènement dit qu'il viendra comme un voleur. En quoi Jésus-Christ ressemble-t-il à un voleur? En ce qu'il viendra

(u) Première partie, chapitre premier, presqu'au commencement.

dra à l'improviste. Mais d'ailleurs quel rapport entre le fils de Dieu & un voleur? Dirait-on cependant que cette comparaison soit blasphématoire? On le diroit sans doute si c'étoit moi qui l'eusse faite.

La suite du texte développe encore mieux mon intention. „ Que se passe-t-il, ajoutois-
 „ je, dans un cœur bien épris? Il s'élançe
 „ avec impétuosité vers l'objet qui l'a
 „ charmé, tous ses mouvemens tendent à
 „ l'en approcher, tout ce qui l'en éloigne
 „ fait son supplice; il tremble de lui déplaire; il s'informe soigneusement de son
 „ goût & de ses volontés, pour s'y conformer & s'y soumettre; il aime à l'entendre
 „ louer; il en parle avec complaisance; tout
 „ ce qui lui en présente l'idée lui est cher.”
 Est-ce que tous ces caractères d'un amour vif & empressé ne sont pas applicables à l'amour de Dieu comme à celui de la créature? Je ne vois pas de raison pour en douter. Aussi passant au second membre du parallèle:
 „ Ainsi, disois-je, l'homme pieux pénétré
 pour

„ pour son Dieu de sentimens semblables à
 „ ceux d'un amant passionné, voudroit le
 „ voir, le posséder, lui être uni; il s'en oc-
 „ cupe avec joie, en parle avec respect; il
 „ étudie sa loi, la médite & l'observe; c'est-
 „ là la preuve, aussi-bien que l'effet de son
 „ amour. Aimez-vous Dieu, vous prati-
 „ querez ce qu'il vous commande; le pra-
 „ tiquez-vous, vous l'aimez." Cette se-
 conde partie du parallele achevoit de déve-
 lopper mon idée, & préparoit l'esprit du
 lecteur, à la proposition qui a paru si ré-
 voltante, mais qui au fond n'étoit que
 singuliere & paradoxale: „ Qu'on ne s'i-
 „ magine point que l'amour de Dieu soit
 „ fort différent de l'amour, *on aime de mê-*
 „ *me son Dieu & sa maîtresse*; & ces
 „ diverses affections ne different l'une de
 „ l'autre, que par la diversité de leurs ob-
 „ jets & de leurs fins ". Cependant,
 puisque cette phrase a excité une rumeur
 universelle, il faut bien que je la con-
 damne, au moins quant à l'expression; car
 quant

Quant au fond, il est visible par les correctifs qui la suivent, que ce que j'ai voulu dire doit être avoué de tout homme sensé & raisonnable. A ce que je viens de dire déjà pour excuser ma comparaison, j'ajoute encore ce qu'il semble que je ne devrois pas avoir besoin d'ajouter, que quand je dis qu'on aime de même son Dieu & sa maîtresse, je ne compare pas Dieu à une créature, mais l'amour de l'un à l'amour de l'autre; ce que j'ai pu faire sans qu'on s'en scandalise, parce qu'aimer, quel que soit l'objet qu'on aime, c'est toujours se faire une joie de plaire à cet objet & de le posséder. Je n'ai considéré ici l'amour que dans son acte simple, qui est toujours le même, quelle que soit la chose aimée. Pour l'objet & la fin, qui ne sont pas l'amour même, ils sont visiblement différens; & j'ai même eu l'attention de le dire quoique j'eusse pu m'en dispenser.

Mais pour achever de rendre gratiable ce parallele de l'amour de Dieu avec l'a-

mour

mour de la créature, qu'on trouve si révoltant, qu'auroit-on à dire à un Orateur chrétien qui pour amener ses auditeurs à une pieuse conversion, leur diroit: Tournez vers Dieu tout le zèle, tout l'empressement, toute l'ardeur, toute l'avidité avec quoi vous recherchez le monde & ses applaudissemens. Mettez votre joie, votre plaisir, votre satisfaction, vos délices à plaire à Dieu & à lui obéir, comme vous les mettiez à complaire & à condescendre aux créatures. Dieu est un Dieu jaloux: vous lui avez soustrait votre cœur, rendez le lui. Au lieu de soupirer pour une maîtresse, pour un amant, pour un époux, pour une épouse, soupirez pour Dieu. Ce prédicateur là n'auroit pas dit textuellement: Aimez votre Dieu comme votre maîtresse: mais il auroit dit l'équivalent, & on lui applaudiroit.

En un mot on aura beau crier, je ne puis pas convenir que j'aye eu intention de dire une impertinence; je ne conviens pas même d'en avoir dit une; & j'en appelle à tous
ceux

ceux qui voudront bien lire, de sang froid, les trente ou quarante lignes qui précèdent la phrase dont il s'agit, & les dix qui la suivent.

Mais pourquoi au moins, m'a-t-on dit, aller chercher pour objet de comparaison à l'amour de Dieu, celui d'un sexe pour l'autre. Pourquoi? Je l'ai déjà dit: c'étoit par un motif très-bon & très-louable; parce que voulant inspirer pour Dieu un amour vif & ardent, je n'ai pas cru en pouvoir proposer un qui le fût plus que l'amour d'un amant pour sa maîtresse. Il faut aussi qu'on ait la bonté de remarquer, que comme par-tout où je parle d'amour dans les *Mœurs*, c'est toujours d'un amour honnête qu'il est question, ainsi quand le mot de maîtresse s'y rencontre, il signifie aussi constamment une future épouse. Et ceci sert encore à rendre la comparaison qu'on me reproche, moins révoltante.

Aussi pour anoblir celui des deux termes de la comparaison qui paroïssoit si fort inférieur à l'autre, j'avois d'abord présenté l'amour
par

par son beau côté, épuré de toutes les taches qu'il peut avoir, mais qu'il n'a qu'accidentellement. „ Qu'il me soit permis, disois-je (x), pour donner une idée de l'amour de Dieu, de peindre l'amour *que les dévots appellent profane.*” Par ces derniers mots je paroissais n'adopter qu'à regret, la qualification de profane qu'on donne à l'amour d'un sexe pour l'autre: mais c'étoit dans la crainte qu'au mot de *profane* on ne joigne l'idée accessoire de foiblesse plutôt tolérée qu'approuvée par la religion, qui est le point de vue dans lequel certains dévots mal instruits considèrent l'amour même le plus pur & le plus chaste, au lieu qu'il faut, je crois, considérer l'amour honnête comme le principe, la base & la matière d'une union respectable entre deux époux; union que l'Eglise, loin de la regarder comme une foiblesse, présente aux fideles comme le symbole de sa propre union avec son chef; union

qui

(x) *Ibidem supra.*

qui repeuple journallement le bercail de J. C. aussi-bien que les Etats des Princes; union qu'on ne sauroit trop mettre en honneur pour la bonne police & les bonnes mœurs.

Ensuite continuant de justifier mon parallele, „ l'amour, ajoutois-je, n'est un vice „ que dans les cœurs vicieux. Le feu, cet- „ te substance si pure, envoie des fumées „ infectes & même dangereuses, s'il s'est „ pris à des matieres corrompues: de mê- „ me, si l'amour est nourri parmi les vices, „ il ne forme que des desseins criminels, & „ n'est suivi que de troubles, de soucis & de „ malheurs: mais qu'il soit né dans un cœur „ droit, & allumé par un objet aussi bien „ pourvu de vertus que d'attraits; il est à „ l'abri de toute censure; Dieu, loin de s'en „ irriter, l'approuve.

Après tant de modifications & de tempéramens, si l'on insiste encore sur l'indécence du parallele, on doit être au moins rendu sur la pureté visible de mon intention.

J'ai besoin de plus d'indulgence pour une

!

phra.

phrase voisine de la précédente. „ L'amour,
 „ disois-je, a donné naissance à la peinture:
 „ c'est lui sans doute aussi qui a introduit le
 „ culte des reliques: un cheveu de ce qu'on
 „ aime est un bijou précieux." Ce n'est
 pas que la proposition soit fausse ; car , en
 faisant abstraction de la singularité du pa-
 rallele, que pourtant j'abandonne volon-
 tiers, si on le croit indécent: n'est-ce pas
 au fond à peu près le même principe qui
 fait garder précieusement ce qui a appar-
 tenu à une personne chérie, & ce qui a
 appartenu à un homme révéré pour sa
 sainteté. C'est dans l'un & l'autre cas l'a-
 mour & l'attachement. Cette personne
 fut chère à celui qui l'aimoit ; celui-ci fut
 cher à l'Eglise. Au reste c'est ici un de
 ces endroits dont j'ai parlé dans ma pré-
 face, où avec la meilleure intention du
 monde, & une façon de penser catégori-
 que, j'ai pu donner prise à la critique par
 des expressions mondaines dont la sévérité
 théologique ne s'accommode pas : mais
 c'est

c'est tout le tort dont je convienne & sur
 quoi je demande grace.

§. 2. *Renoncement au monde.*

Le renoncement au monde qui est d'obligation pour tout chrétien n'est pas sans doute une retraite totale de la société des hommes; car l'Eglise Chrétienne même est une société: or on ne sauroit former une société d'hommes reclus. Le renoncement au monde est l'abjuration des maximes, des vices, de la conduite irreligieuse du monde. Le renoncement au monde ainsi entendu, il va se trouver que le portrait de *Cléon* qu'on m'a reproché, & la censure que je fais de sa conduite ne dérogeront pas en ce point aux maximes du Christianisme.

„ Cléon, disois-je (γ), vit dans la retraite,
 „ il a rompu tout commerce avec les hom-
 „ mes, il prie à des heures réglées, il est
 „ vêtu d'un drap commun; il ne se nour-
 „ rit

(γ) Toujours première partie, chap. premier, mais un peu plus avant.

„ rit que de légumes, mange peu, se dis-
 „ cipline beaucoup & ne voit point de fem-
 „ mes. Cléon aime-t-il Dieu? J'en dou-
 „ te”. „ Ne dites pas, m'a répondu Mr.
 „ D. S. que Cléon n'aime pas Dieu. Dites
 „ plutôt que s'étant formé une fausse idée
 „ de ce que Dieu exige de lui, il donne
 „ dans des excès blâmables; & qu'une
 „ crainte mal fondée de tomber dans la
 „ prévarication le rend inutile à la société.

Nous sommes d'accord mon critique &
 moi; car je n'ai pas dit que Cléon n'aimât
 pas Dieu, mais seulement que j'en doutois;
 sa maniere de vivre n'en étant pas une dé-
 monstration.

„ Je ne lui vois, ajoutois-je, que des
 „ vertus de caprice. Il fait bien des cho-
 „ ses que la loi divine ne lui commande
 „ pas: mais il en omet beaucoup qu'elle
 „ prescrit. Que Cléon revienne parmi les
 „ hommes, qu'il les aime & leur soit secou-
 „ rable autant qu'il pourra l'être; qu'il tra-
 „ vaille à former son ame, au lieu de s'ap-
 „ pli-

„ pliquer à détruire son corps; qu'il prie a-
 „ vec ferveur plutôt qu'avec méthode; qu'il
 „ se croye permis tout ce que son Dieu ne
 „ lui défend pas; qu'il prêche la vertu par
 „ les exemples, qu'il ose la pratiquer au
 „ grand jour: alors je me persuaderai plus
 „ aisément qu'il aime Dieu.” Au reste je
 permets à d'autres de penser que le genre
 de vie que je propose à Cléon ne seroit
 pas plus excellent que celui qu'il a adop-
 té: mais au moins je ne crois pas qu'on
 puisse démontrer qu'il ait choisi le meilleur
 de tous, dans les principes du Christianisme.
 J'ai entendu tout l'univers blâmer nommément
 un grand seigneur qui vivoit à la ma-
 niere de Cléon. Et je serois le seul qui n'au-
 rois pas la permission de dire mon avis sur
 un personnage anonyme que j'ai en vue! Je
 consens qu'on me condamne quand les prin-
 cipes reçus seront en contrariété avec les
 miens: mais quand les opinions sont libres,
 je veux avoir la mienne à moi. J'aime
 mieux les dévots sociables que les infocia-

bles: c'est-là mon goût, & ce goût-là n'est pas si bizarre, que ce ne soit aussi celui de bien d'autres.

§. 3. *Perfection chrétienne.*

J'ai déjà dit, en commençant cet article, & j'ai eu occasion de le dire vingt autres fois ailleurs, que je n'avois entendu donner qu'une morale humaine, à l'usage de tous les hommes, de quelques religions qu'ils fussent. Il ne falloit donc pas s'attendre à y trouver les regles de la perfection chrétienne; aussi ne prendrois-je pas même la peine de justifier les propositions attaquées à ce sujet, si on n'y avoit repris que des omissions: mais on a prétendu que j'attaquois de front les conseils évangéliques. Moi, je crois n'avoir combattu que les fausses interprétations qu'on y donne. Où cependant j'aurois dit quelque chose dont les inductions portassent plus loin, je le réformerois de bonne foi.

Par exemple, après avoir rapporté que Jésus-Christ dit à ses disciples que „ celui-là ai-

„ me

„ me Dieu qui fait ce que Dieu ordonne, j'ajoutois (2), „ *Ils ont pensé* que ce „ seroit donc l'aimer encore davantage que „ de faire *plus que ce qu'il commande.*” Je commence par réformer *ils ont pensé*, pour y substituer *Quelques-uns ont pensé*, qui est plus exact, & que j'ai mis plus bas; ce raffinement de perfection dont je parle ne devant pas être imputé à l'universalité des chrétiens. Puis discutant la phrase quant au fond, j'observe combien il est visible par les trois mots qui la terminent (*plus que ce qu'il commande*) que je ne touchois point aux préceptes évangéliques. On va voir que je ne touchois pas même aux conseils, mais seulement à l'abus que quelques uns en font, en se forgeant des vertus factices au préjudice de leurs véritables devoirs. Il n'y a que les parfaits (& Dieu fait combien le nombre en est petit) qui fassent des œuvres surérogatoires, sans que celles d'obligation stricte en souff-

(2) *Ibidem infra.*

souffrent; & c'est même en cela qu'ils sont parfaits. Les autres dont le nombre est infini, négligent les mœurs pour les pratiques, & les vertus de précepte pour celles de conseil. Il semble que le commun des hommes soit borné & comme circonscrit à une certaine mesure d'actions religieuses; & que quand il employe sa ferveur à des œuvres non commandées, elle lui manque pour ses vraies obligations. Voilà pourquoi les directeurs sages ont soin de modérer les fougues de dévotion des jeunes gens, & le zèle outré des caractères vifs. Les accès si chauds se soutiennent rarement; le feu qui flambe ne dure pas.

Mais à propos de cette même phrase, qu'on me permette de rapporter ici la manière étrange dont l'a critiquée Mr. D. S. Pour le plaisir de me donner un démenti, il commence par dire, „ Que *personne n'a ja-*
 „ *mais imaginé* que la perfection chrétienne
 „ consistât à faire plus que ce que Dieu com-
 „ mande.” Puis tout de suite, comme si

c'é-

c'étoit ma these qu'il eût à prouver au lieu de la sienne, il indique des gens qui l'ont pourtant imaginé : & allant plus loin que moi, qui n'ai désigné personne, il comprend dans son application tous les ordres religieux. „ Une telle idée, dit-il, ne „ peut convenir qu'à quelque dévot ou- „ tré, qui ne connoissant pas la nature de „ ses devoirs, se les représente si aisés, „ qu'il ne croiroit avoir aucun mérite à „ les remplir, s'il ne se chargeoit de nou- „ velles obligations, d'une pratique plus „ difficile, & par conséquent plus méri- „ toire.” Voilà donc déjà quelqu'un qui *a pu s'imaginer* que „ la perfection chré- „ tienne consistoit à faire *plus que Dieu ne „ commande*”. Il va y en avoir bien d'au- „ tres. „ Ces sortes d'idées sont pernicious- „ ses, continue Mr. D. S. Des esprits foi- „ bles peuvent s'y laisser entraîner sous le „ spécieux prétexte de ne vivre que pour „ Dieu: mais on en connoît l'abus, *on n'y „ donne que médiocrement* ; & souvent la

„ plûpart de ceux qui s'y engagent , le
 „ font dans un âge où ils ne peuvent en-
 „ core discerner le vrai du faux.” Com-
 ment donc Mr. D. S. veut-il nous faire
 croire *qu'on n'y donne que médiocrement*,
 lorsqu'il en charge tous les religieux qui
 sont en si grand nombre? Et de peur que
 vous ne doutiez que ce ne soit aux reli-
 gieux en général qu'il en veut, écoutez-le
 jusqu'au bout. „ Des idées *populaires* les
 „ ont séduits, ils se sont accoutumés
 „ à respecter un genre de vie qui n'avoit
 „ rien pour lui que les apparences. D'ail-
 „ leurs une oisive tranquillité, une res-
 „ source assurée contre tous les besoins de
 „ la vie; que de motifs pour soutenir des
 „ sociétés qui présentent ces objets à ceux
 „ qui veulent y entrer! Et quand même
 „ il s'en trouveroit qui en reconnoîtroient
 „ les abus après en avoir essayé, ou il
 „ faut qu'ils ouvrent les yeux de bonne heu-
 „ re, ou toutes leurs connoissances ne leur
 „ sont d'aucune utilité. *Des vœux* que l'on

„ re-

„ regarde comme indissolubles, les loix du
 „ Prince, un certain ordre de la société; &
 „ plus encore que tout cela, l'intérêt parti-
 „ culier, interdisent tout retour à un homme
 „ qui voudroit secouer un joug qu'il se seroit
 „ imposé sans en connoître la pesanteur &
 „ l'inutilité. Heureux encore si dans sa con-
 „ stance & dans la force de son esprit, il
 „ trouve les moyens de vaincre l'ennui &
 „ les dégoûts attachés à un tel état; & si
 „ par la plus noire méchanceté il ne cher-
 „ che pas à engager dans des liens qu'il dé-
 „ teste, de jeunes victimes trop peu clair-
 „ voyantes pour s'appercevoir du poids énor-
 „ me qui l'accable. Ce n'est pas que
 „ dans ce même genre de vie on ne trou-
 „ ve des gens respectables pourvus de ta-
 „ lens très-utiles à la société: il ne faut
 „ pas les confondre avec les autres: il
 „ faut les respecter & les plaindre d'être
 „ obligés à tant de pratiques inutiles”.....
 Et cet homme-là croit m'avoir réfuté? Je
 n'avois qu'à faire une pareille déclamation:

contre la vie ascétique: comme on auroit crié haro sur moi! Mais j'en étois bien éloigné: je ne prétendois point critiquer la vie monastique, je n'en voulois tout au plus qu'au désœuvrement d'une partie des moines.

Je passois ensuite en revue plusieurs autres préceptes évangéliques dont on s'est prévalu pour suivre des voies particulières que ces préceptes n'autorisoient pas. „ Il veut, dis-
 „ fois-je en parlant toujours de J. C. qu'on
 „ prie Dieu, qu'on l'honore & qu'on lui
 „ rende des actions de grâces: *quelques-uns*
 „ ont cru que la haute perfection consistoit
 „ donc à s'abstenir de toute autre occupation.
 „ De-là tous ces pieux fainéans qui se pré-
 „ tendent uniquement consacrés au service
 „ divin, & qui en effet ne font rien de plus
 „ dans la société, que des inutilités ou des
 „ crimes”. On veut que par *ces pieux fai-*
néans, ce soit les moines que j'aye eu en
 vue. Je ne m'en défendrai pas: mais j'ob-
 serverai que puisque c'est à titre de *fainéans*
 que j'en médis, il est clair que je n'en veux
 pas

pas à ceux d'entre eux qui s'appliquent à des travaux utiles; & nous en avons des ordres entiers. Pour les *fainéans* de fait & d'institution, s'il y en a, il faut bien qu'on me les abandonne. J'avoue que je fais plus de cas des freres cordonniers ou tailleurs qui cousent toute la journée, pour vivre, que de toutes les sortes de moines rentés qui n'ont pour occupation unique, que le chœur & le refectoire.

Puis continuant, „ Il reprouve, disois-je, „ l'attachement aux richesses: ils se sont i- „ maginé en conséquence, que c'étoit une „ vertu que de ne rien avoir. De-là cette „ fourmilliere de mendians incommodes; „ vrais frelons qui se nourrissent de la sub- „ stance des laborieuses abeilles.” Autre scandale. Mais voici, je crois, à quoi doit se réduire toute l'apologie de cette phrase. Les moines mendians, en tant que mendians, font-ils honneur à l'Eglise? Lui sont-ils utiles? Vaut-il mieux tendre la main que de travailler? Car ce sont toutes questions qu'il est sans doute permis de proposer, &

sur lesquelles on peut même, si l'on veut, adopter la négative sans que la foi s'en alarme. J. C. a institué des prêtres: mais il n'a pas institué des religieux mendiants, puisqu'il n'a institué aucuns religieux. St. Paul en particulier travailloit de ses mains pour n'être point à charge aux Eglises. Mr. de Fleury, en parlant de l'établissement des Franciscains, remarque que l'intention de saint François étoit que ses enfans travaillassent de leurs mains, & n'eussent recours aux charités des fideles que dans les cas où leur travail ne suffiroit pas à les nourrir. Ce sont les propres termes de sa regle. Une phrase contre la mendication d'une partie des moines n'est donc pas un blasphême. Outre que je fais volontiers grace même sur cet article à ceux qui gagnent le pain qu'ils quêtent en servant les ames charitables qui le leur donnent.

„ Il défend, ajoutois-je, l'adultere, le viol
 „ & la subornation: cette défense leur a fait
 „ croire qu'une continence perpétuelle se-
 „ roit fort de son goût. Ils n'ont osé faire

„ du

„ du mariage un crime: mais ce qui y re-
 „ vient à peu près, ils ont fait de la virgini-
 „ té une vertu; oubliant sans doute que leur
 „ maître a maudit un figuier précisément
 „ parce qu'il ressembloit à une vierge.” Il
 semble, m'a-t-on dit, que vous en veuilliez
 à quelques sortes de gens, qui s'ils osoient
 feroient du mariage un crime: est-ce que
 vous connoissez de ces gens-là? Oui, je con-
 nois, ai-je dit & dis-je à présent, des spiri-
 tuels très-existans qui regardent le mariage
 en pitié, & ne le considerent que comme u-
 ne profanation de la sainteté de nos corps,
 tolérée seulement pour empêcher un plus
 grand désordre. Quiconque ne connoît pas
 de gens qui pensent ainsi est apparemment un
 homme du monde, qui n'a pas vu de près
 des dévots enthousiastes. J'en ai vu moi.
 Ceux d'entre eux qui vivent célibataires croi-
 roient déroger à la pureté évangélique en se
 mariant; & les mariés, pour s'en rappro-
 cher, s'abstiennent d'user du mariage. Qu'on
 vienne à moi, je donnerai leurs noms &
 leurs demeures.

Eh

Eh bien, m'a-t-on dit, déclamez donc contre ces gens-là tant qu'il vous plaira, on vous les abandonne: mais pourquoi donc trouver à redire qu'on fasse *de la virginité une vertu*? Est-ce que ce n'en est pas une?

Voici à ce sujet mes vrais sentimens, que j'ose croire catégoriques. Je distingue les vertus dans la morale, comme les couleurs en physique, en primitives & secondaires. J'appelle vertus primitives celles qui le sont essentiellement & invariablement, comme la justice, la sagesse, la véracité, dont on ne peut être dispensé par aucune autorité, ni par aucunes circonstances. Et c'est dans cette classe de vertus, les seules qui méritent ce nom strictement parlant, que je ne voulois pas qu'on mît la virginité. Mais si l'on veut étendre le nom de vertus à ces perfections secondaires, qui ne sont telles qu'en conséquence ou d'une position particulière qui en exige la pratique, ou d'un ordre exprès de la Providence qui les prescrit: je ne demande pas mieux que d'appeller en ce sens

la.

la virginité une vertu. Mais il faut qu'en même temps on m'accorde que la différence est très-grande & très-réelle entre ces deux acceptions; & qu'on ne peut pas dire absolument & sans restriction: Il faut être vierge ou continent; comme on peut dire: Il faut être juste, il faut être sage, il faut être vrai. Je fais bien la vertu qui manque à un juge inique; c'est la justice: mais quelle est celle qui manque à une personne mariée, en tant que mariée? Aucune s'il use honnêtement du mariage. La virginité n'est donc pas strictement parlant une vertu: ce n'est tout au plus qu'une perfection; encore cela dépend-il des circonstances.

Mais comment vouliez-vous, m'ont dit quelques-uns, qu'on vous devinât?

Je le voulois en supposant que mes lecteurs & surtout mes critiques sentiroient la valeur des termes; & que dans ces mots, *ils ont fait de la virginité une vertu*, ils trouveroient l'équivalent de ceux-ci: ils ont fait de la virginité un devoir. Or comme ce seroit
une

une proposition inexacte que de dire sans restriction, *La virginité est un devoir*; c'en est une aussi que de dire, *La virginité est une vertu*; si ce n'est dans le second sens que j'ai indiqué, lequel n'est pas la vraie signification du mot *vertu*.

Il y a plus: je n'ai pas même laissé à deviner dans quel sens je niois que la virginité fût une vertu. Outre qu'en lui refusant le nom de vertu, je n'ai pas nié qu'elle ne fût louable, ni ne l'ai pensé. J'ai dit, au contraire expressément (partie II. chap. IV. art. I.) qu'elle l'étoit *lorsqu'elle importoit accidentellement à la pratique de quelque vertu, ou de quelque dessein généreux*.

Celui qui épouse est dans la voie ordinaire, il n'a pas besoin de s'en justifier: mais celui qui se voue au célibat doit avoir une bonne raison à en donner. Or voyez quelle étrange sorte de vertu qu'une vertu qu'il faut justifier. Celui qui est sage, juste ou vrai, a toujours raison de l'être. Celui qui est continent ou célibataire peut avoir tort. C'est
que

que la sagesse, la justice & la véracité sont des vertus dans la vraie signification du terme, & que la virginité & la continence ne le sont que dans une acception impropre & secondaire.

Pour l'allusion au figuier maudit, j'ai plus vu de gens en sourire que je n'en ai vu s'en formaliser sérieusement. Cependant sans tenir à cette plaisanterie, bonne ou mauvaise, que j'abandonne quelle qu'elle soit, très-volontiers, je réponds en faveur de ceux qui n'entendent pas raillerie, que tout ce que je voulois au fond insinuer, c'est que le *crescite & multiplicamini* de la Genese, est un commandement intimé à toute l'espece humaine; que généralement parlant ceux qui y obéissent sont plus dans la regle que ceux qui s'y soustrayent, à moins que la Providence qui a fait la loi, ne leur en ait permis l'inobservation, par un ordre exprès ou un signe de sa volonté bien marqué; vérité confirmée par la bouche de Jésus-Christ même, qui parlant des célibataires sous le nom d'Eunu-

nu.

nuques volontaires, dit qu'il n'appartient de vivre dans une continence perpétuelle qu'à ceux à qui il a été donné d'en haut.

Ainsi, je ne disois rien que de conforme à la doctrine de J. C. même, lorsque parlant de la continence dans un article sur la chasteté (aa), je disois que „ tous les hommes, „ sans exception de tems, d'âge, de sexe „ & de qualité sont obligés d'être chastes; „ mais qu'aucuns ne sont obligés d'être continens.” Je voulois dire que Dieu, en créant & formant les hommes n'en a pas astringé une certaine partie à observer la continence; & cela est vrai: mais je ne voulois pas dire que ceux qui s'y sont engagés ne doivent pas s'y astringre. Autre chose est de dire qu'on peut ne se pas lier à la continence pour la vie; & de dire qu'on peut violer ses engagements: or ce seroit dire le dernier que de dispenser du célibat ceux qui s'y sont voués.

Je

(aa) Deuxieme partie, chapitre IV. art. 1.

Je ne disois rien encore de contraire à l'Evangile ; lorsque j'ajoutois tout de suite après : „ La continence consiste à s'abstenir „ des plaisirs de l'amour ; la chasteté à ne „ jouir de ces plaisirs qu'autant que la loi „ naturelle le permet , & de la manière „ qu'elle le permet. La continence quoi- „ que volontaire n'est point estimable par „ elle-même, & ne le devient qu'autant „ qu'elle importe accidentellement à la pra- „ tique de quelque vertu , où à l'exécution „ de quelque dessein généreux. Hors de „ ces cas elle mérite souvent plus de blâme „ que d'éloges.” Car après ce que je viens de dire un peu plus haut pour amener cette proposition, on doit voir que je n'ai à ce sujet d'autre sentiment sur la continence que celui de tous les moralistes religieux & chrétiens. Je tiens ici sur la continence, la même doctrine que j'ai tenue sur la virginité. Or le fond de celle-ci est exact.

Il n'y a pas même de quoi s'effaroucher dans la phrase qui suit, que „ Quiconque est „ con-

„ conformé de maniere à pouvoir procréer
 „ son semblable, a droit de le faire, & le
 „ doit, ” parce que cela doit s’entendre, sauf
 les cas où l’on s’est interdit soi-même le
 droit d’user de cette faculté générale.

C’est en ce sens qu’il faut prendre ce que
 j’ajoute: „ Voilà la voix de la nature; &
 „ cette voix mérite plus d’égard que les in-
 „ stitutions *humaines* qui *semblent* la contra-
 „ rier.” Car qui peut nier que ce ne soit-là
 effectivement la voix de la nature? Ceux qui
 la contrarient sur ce point ne savent que trop
 combien cette voix est impérieuse, & ce
 qu’il leur en coûte pour n’y pas obéir. Mais
 faut-il écouter cette voix au préjudice des in-
 stitutions qui pourroient y être contraires?

Je répons qu’il n’y en a pas qui le soient,
 parce que les institutions même qu’on pour-
 roit croire contrarier la nature sur ce point,
 ne la contrarient pas, puisqu’elles ne sont
 coactives qu’ensuite & en conséquence de
 l’engagement qu’on a pris volontairement.
 Aussi ai-je dit dans mon texte, „ Qui *sem-*
 „ *blent* la contrarier.” Ainsi

Ainsi, pour parler net, & venir à l'application, l'institution des monasteres & du célibat des prêtres n'oblige personne à la continence, puisque personne n'est forcé à se faire prêtre ou religieux, & que quiconque est devenu l'un ou l'autre n'est obligé à la continence que parce que c'est une condition attachée à l'état qu'il a embrassé.

C'est même une complaisance à moi que de descendre dans ces petits détails; car dans le point de vue où j'écris, qui ne m'oblige qu'à exposer les préceptes de la loi naturelle, je n'ai que faire de savoir s'il y a des monasteres ou des prêtres. Ma proposition est vraie en général: c'est à un lecteur intelligent de voir comment il peut la faire quadrer avec les institutions humaines qui *semblent* la contrarier. C'est à lui de deviner que cette permission, cette invitation même de la nature, n'empêche pas qu'un homme qui a quelque bonne œuvre à faire, qui emporte avec soi l'observation du célibat, ou qui s'y est engagé par des vœux, ne cesse d'être dans
le

le cas d'écouter cette *voix de la nature* qui ne s'adresse qu'aux hommes libres. Mais si la voix de Dieu se manifestoit clairement à quelqu'un pour lui enjoindre la continence, la raison même toute seule, répond encore qu'il faudroit s'y astringre; car la raison ordonne d'obéir à Dieu. Tout cela doit se supposer de soi-même.

Et si on l'eût supposé on ne m'auroit pas fait un crime de cette autre phrase-ci: „ Je „ ne fais point de raison qui oblige à une „ continence perpétuelle; il en est tout au „ plus qui la rendent nécessaire pour un „ temps”; parce qu'effectivement la proposition est vraie à tous égards dans l'état de la loi naturelle, & l'est même sous la loi évangélique avec les restrictions que j'ai indiquées ci-dessus.

Ce n'étoit pas non plus dans l'idée de contredire les maximes évangéliques sur la perfection chrétienne qu'après avoir dit (bb) des
be-

(bb) Deuxieme Partie, Chap. I, art. 1, §. 2.

besoins du corps qu'il est juste de les satisfaire, j'ajoutois : „ Il y a de la *vertu* à s'abstenir de ce que la droite raison nous défend : „ mais je n'en vois point à s'abstenir d'une „ chose licite.” Il est visible qu'il faut entendre cette phrase comme celle sur quoi je viens de m'expliquer dans ce paragraphe même, où je mettois en question si la virginité est une vertu. Ce qui a donné lieu à mal interpréter celle-ci comme celle-là, c'est que dans l'une & l'autre, j'ai employé le mot de vertu pour devoir, les regardant comme synonymes ; & ils le sont effectivement à quelques égards, s'ils ne le sont pas en tout. Mettez ici comme dans l'autre endroit devoir au lieu de vertu, la phrase redevient inattaquable. Je pouvois dire : Le devoir oblige à s'abstenir de ce que la droite raison défend : mais il n'oblige pas à s'abstenir d'une chose licite. Or c'étoit là précisément mon idée.

J'ai entendu ici comme dans le morceau sur la virginité, que les privations sur les choses nécessaires ne sont bonnes à rien quand

elles n'ont pas d'objet : mais si quelqu'un s'abstient volontairement de boire, de manger, de dormir, pour le service de la Patrie, de ses amis, de ses semblables, ou pour attirer sur lui l'indulgence & la miséricorde divine, je n'ai garde de lui contester à cet égard le titre de vertueux, & n'ai rien dit dans tout mon livre qui doive m'en faire soupçonner.

C'étoit aussi innocemment que je disois (cc), que „ de quelque maniere qu'on „ ruine sa santé, lorsqu'on le fait volontaire- „ ment, c'est toujours enfreindre la loi na- „ turelle, qui veut que nous la conservions. „ Que la sobriété, ainsi que toute autre ver- „ tu est un milieu entre deux extrémités op- „ posées. Que détruire son tempérament „ par des abstinences outrées ne seroit pas „ un excès moins blâmable que d'abréger „ ses jours par la bonne chere.” Car je n'ai point entendu comprendre dans l'application de ma censure de saints pénitens, qui soit
qu'ils

(cc) Même partie, chap. IV. art. 11.

qu'ils fussent coupables de désordres antérieurs, ou que par une humilité profonde ils crussent avoir des fautes énormes à expier, ont pratiqué des abstinences & des jeûnes austères pour désarmer la vengeance céleste. A Dieu ne plaise. Je crois qu'il est au moins aussi permis de sacrifier sa vie à Dieu qu'à son Prince.

Ceci me ramène naturellement à ma longue tirade sur l'abus que quelques-uns ont fait des préceptes de J. C. „ Il blâme, disois-je, (*dd*) la mollesse & la sensualité. Quel effet cette morale produit-elle sur eux? Ils entrent en fureur; ils s'arment de fouets, d'escourgées & de pointes de fer; & cruels contre eux-mêmes ils se déchirent impitoyablement, comme faisoient les prêtres de Baal en présence d'Elie. Que feriez-vous de pis, malheureux phrénétiques, si vous aviez choisi pour Dieu cet esprit malfauteur que vous appelez diable? ” Je conviens,

(*dd*) Retournez à la fin du chap. I. de la première Partie.

viens, sans me faire presser, que cette censure des macérations est portée trop loin. Il est bien vrai que Jésus-Christ ne les a ni ordonnées ni conseillées: il est bien vrai que dans la conduite des ames on doit être très-réservé à les permettre; il est bien vrai que ce n'est pas là ce que Dieu exige communément de nous: mais de saints personnages les ont pratiquées, soit, comme dit Saint Paul, pour réduire leur corps en servitude, ou pour satisfaire la justice divine & désarmer sa main vengeresse. Il ne falloit donc pas au moins les proscrire sans réserve & sans restriction, & surtout en termes si durs.

Je passe aussi condamnation contre la phrase suivante: „ Un soldat a reçu l'ordre de „ son commandant; il ne lui est pas plus „ permis de l'outré-passer que d'en rien o- „ mettre, & soit qu'il péche d'une ou d'au- „ tre façon, sa faute peut être également „ punissable.” Je me suis apperçu en relisant cet endroit, que la comparaison entre le soldat & le pénitent cloche. Le soldat qui

ex ce.

excède l'ordre péche, parce que l'ordre est limité: mais si J. C. n'a pas ordonné les macérations, il ne les a pas défendues; & ce qui peut les autoriser, il a recommandé en général la mortification.

La phrase qui suit a aussi besoin de quelque modification: „ Non-seulement, y di-
 „ fois-je, on peut aimer Dieu sans se haïr:
 „ mais il n'est pas vrai qu'on l'aime quand
 „ on se haït. Devons-nous avoir des senti-
 „ mens contraires aux siens? Il nous aime:
 „ n'espérons donc pas lui plaire en nous
 „ haïssant. Il exige que nous aimions nos
 „ semblables comme nous-mêmes: cette
 „ loi suppose-t-elle que nous devions nous
 „ haïr? ” Ce n'est pas qu'en soi ces réflexions sur la haine de soi-même ne puissent être vraies dans un sens général; & je les ratifierois encore aujourd'hui si elles n'étoient pas présentées comme des argumens contre les macérations, si elles ne portoient pas sur la supposition que qui se macere se haït; au lieu que les macérations dans les principes de

la perfection chrétienne, ne sont point des opérations destructives, mais médicales, au moins pour l'ame; or ce n'est point se haïr que d'améliorer son ame & l'épurer.

Il n'y a que de bonnes maximes dans celle-ci: „ Soumettez la chair à l'esprit: *mais*
 „ *ne l'anéantissez pas.* Soyez chaste: mais
 „ ne vous abstenez pas d'un commerce licite.
 „ Gardez-vous de l'amour des richesses: mais ne négligez pas de pourvoir à
 „ vos besoins. Elevez fréquemment votre
 „ cœur vers Dieu: mais tendez aussi la main
 „ au malheureux qui vous implore.” Mais les premiers mots pourroient encore paroître dirigés contre les macérations; & j'en désavoue l'induction.

J'ai promis que je ne me ménagerois pas dans l'occasion: je tiens parole, comme on voit; & notamment sur cette phrase-ci: „ La
 „ prévention qu'on ne sauroit aimer Dieu,
 „ sans contrarier tous les instincts de la nature,
 „ même les plus innocens, est si généralement
 „ répandue, qu'on ne s'avise
 „ pas

„ pas de vanter la sainteté d'un homme qui
 „ fait tous les jours ses quatre repas ; qui
 „ mange indifféremment chair ou poisson,
 „ qui porte des habits propres, & couche
 „ sur le duvet, qui aime tendrement *son é-*
 „ *pouse*, & prend plaisir à l'en assurer, quel-
 „ ques vertus qu'il ait d'ailleurs, quelques
 „ bonnes actions qu'il ait faites :” je conviens
 de bonne foi qu'on a raison de ne pas vanter
 la sainteté de cet homme-là. La vie com-
 mode que j'ai supposé qu'il mene n'empêche
 pas assurément qu'il ne puisse être un très-
 honnête homme, peut-être même un très-
 grand homme dans l'ordre civil : mais il n'y
 a rien là qui caractérise un saint.

La phrase suivante n'a, je crois, rien dont
 la religion doive s'alarmer. „ Il est *certain*
 „ *dévots*, disois-je, qui s'imaginent que
 „ pour bien aimer Dieu, il ne faut aimer
 „ que Dieu ; qu'il est jaloux, & ne veut
 „ pas qu'un époux soit amoureux de sa fem-
 „ me, ou un amant de sa maîtresse. Ils le
 „ peignent comme un mari fantasque & bi-

„ sarre , qui feroit un crime à son épouse
 „ d'être attachée à son serin." Car ce n'est
 pas l'Eglise chrétienne en général qui propo-
 se de ces moralités ridicules : le trait ne tom-
 be que sur les rigoristes, faux zelés qui nui-
 sent plus aux mœurs qu'ils n'y servent, parce
 qu'ils découragent au lieu d'attirer.

§. 4. *Principes de paix de la morale
 Evangélique.*

Il étoit difficile de faire dire à quelque pas-
 sage de mon livre, que l'Evangile soit con-
 traire à la paix & à la concorde. Je ne se-
 rois pas étonné que pour en trouver un, sans
 qu'il y soit, on eût un peu forcé le texte;
 on l'a tant fait de fois sur d'autres points:
 mais je le suis de ce qu'on a été chercher en-
 tre autres pour me prêter cette absurdité im-
 pie un passage où je dis précisément le con-
 traire. A propos des haines de sectes, je
 disois : (ee) „ Quoi qu'ordonne la religion
 chré-

[(ee) Première Partie, chapitre III. article. 11.

„ chrétienne elle-même, la plus pacifique
 „ de toutes dans la théorie, on ne se fait
 „ point à aimer des damnés.” On a voulu
 que dans cette expression „ la plus paci-
 „ que de toutes *dans la théorie*,” ces deux
 derniers mots fussent une subtilité maligne
 pour insinuer que la pratique du Christianis-
 me n'étoit pas conforme à ses dogmes. Mais
 que prétendoit-on que j'eusse voulu dire par
 là? Car la religion prise abstractivement ne
 sauroit être pratique, elle n'est que théorie.
 Ce n'est pas la pratique du Christianisme,
 c'est celle des Chrétiens, qui n'est pas con-
 forme à sa théorie; c'est-à-dire tout simple-
 ment & sans finesse, que l'Évangile recom-
 mande la douceur & la paix; & qu'il ne lais-
 se pas d'y avoir dans l'Église des Chrétiens
 ennemis de l'une & de l'autre. Cependant je
 consens encore, si l'on veut, de supprimer
dans la théorie.

Un autre texte qu'on a imaginé pour
 le même objet, ne dit pas plus que le pré-
 cédent, ce qu'on a voulu lui faire dire. J'y

parlois (ff) de la constance avec laquelle l'homme d'honneur, j'ai même dit *le juste*, méprise la mort & les tourmens quand il s'agit des intérêts de sa vertu & de sa conscience : c'est-à-dire en bon françois, que j'y fais l'éloge du martyr. „ Garotté sur un bucher, „ disois-je, par ces zelés qui font mourir les „ gens sous prétexte de religion : sa vie est „ dans ses mains; les barbares consentent à „ le délier s'il consent à mentir, à trahir „ ses sentimens.” Ces zelés qui font mourir les gens sous prétexte de religion, ont paru à quelques censeurs propres à couvrir des allusions satyriques..... Eh ne vous fatiguez point, messieurs, à chercher des clés, l'homme du bucher est vraisemblablement un de nos missionnaires porté sur l'échafaut par la fureur intéressée des Bonzes. Je ne voudrois pas jurer que ce ne pût être aussi la victime innocente d'un tribunal d'inquisition. Ce sera enfin tout ce qu'on voudra:

(ff) Seconde partie, chap. II. art. II. §. I. n. 77

dra: mais ce n'est rien dont un homme de bien puisse s'offenser, parce qu'un homme de bien n'est ni fanatique ni cruel.

§. 5. *Insuffisance de la raison pour réduire les passions & en triompher.*

Sur ce point la querelle qu'on m'a faite est encore pitoyable. Je proposois, pour tirer parti de l'amour d'instinct que nous avons pour nous-mêmes, de lui donner pour guide la raison. „ Rangez, disois-je (gg), dans l'ordre qui leur convient l'amour du corps & celui de l'ame, l'instinct & la raison; & ne craignez plus que l'un ou l'autre puisse vous rien suggérer dont Dieu s'irrite & vous punisse. Que la raison commande, l'instinct est fait pour obéir; que l'amour de l'ame ait le pas, l'ame est plus noble que le corps, il n'est paîtri que de limon, l'ame est un être céleste. Réprimez la révolte du corps s'il gêne ou contrarie l'ame. Domptez l'ame elle-même, & la forcez de rentrer dans

son

(gg) Préambule de la seconde partie, tout à la fin.

„ son devoir, s'il arrive qu'elle oublie ce
 „ qu'elle doit à l'être divin d'où elle tire son
 „ origine. Le corps doit obéir à Dieu. Le
 „ bonheur de ces deux substances dépend de
 „ cette subordination.” Comme tous ces
 conseils sont sages & hors de prise ! Cepen-
 dant Mr. D. S. & tous les critiques qui n'ont
 pas voulu m'entendre, disent que cette subor-
 dination de l'instinct à la raison ne menera
 pas loin „ parce que la raison, qui est foi-
 „ ble, aura des condescendances pour l'in-
 „ stinct, qui est impérieux.”

Mais si la raison plie sous l'instinct, ce
 n'est plus mon hypothèse : je suppose qu'elle
le domine, & qu'elle est elle-même soumise
 à Dieu : or c'est dans ce cas que j'entends
 que l'instinct ne fera plus rien faire à l'hom-
 me dont Dieu s'irrite & le punisse. Il plaît
 au contraire à mes critiques de se placer dans
 une autre hypothèse, & de supposer que la
 raison mollira contre l'instinct ; puis ils con-
 cluent de cette supposition qu'il faut autre
 chose pour conduire l'homme à la perfection
 que

que sa raison foible & incertaine.

Mais alors il est inutile de batailler; car si je passe dans l'hypothese de mes adversaires, je suis de leur avis pour les conséquences. Je n'ai dit nulle-part que la raison suffisoit pour faire des actes méritoires. Exiger que l'instinct soit soumis à l'ame, & l'ame à Dieu, c'est moins exclure la nécessité de la religion, que l'insinuer, puisque c'est précisément la Religion qui soumet notre ame à Dieu.

Mais pourquoi, sous prétexte du besoin qu'a l'homme des lumieres célestes & des secours divins, ne voudra-t-on pas que je lui dise par *interim* le bon usage qu'il peut toujours faire de sa raison, jusqu'à ce que ces lumieres soient venues éclairer ses principes, & ces secours étayer sa foiblesse? Cette raison enfin pourra produire ce qu'on appelle des vertus humaines; & c'est le point où j'ai voulu amener mes profélytes: mon plan ne me permettoit pas d'aller plus loin. La religion viendra ensuite sanctifier ces vertus; & alors elles seront méritoires pour le salut.

ARTICLE IV.

Discipline de l'Eglise Chrétienne.

Il y a trois endroits dans les *Mœurs* qu'on a cru avoir trait à divers points de la discipline de l'Eglise: à l'usage des excommunications, aux mariages & aux empêchemens pour raison de parenté. Par rapport à ces points, je suis déjà plus à mon aise que sur les autres, parce qu'il ne s'y agit ni de dogmes ni de morale, mais de simples loix positives, qui n'étant pas divines sont plus susceptibles que d'autres, d'examen & de discussion: mais je n'ai pas même usé de la liberté que j'avois à cet égard. Je vais rapporter ces trois passages: & l'on sera j'espère convaincu de leur exactitude par la simple lecture.

§. I. *Excommunications.*

Quoique j'intitule ce paragraphe *excommunications*, ce n'est pas que je convienne qu'il

qu'il s'en agisse dans le passage que je vais justifier: c'est que je fais que quelques lecteurs l'ont cru. Je parlois (*hh*) de ces haines de sectes qui ont tant fait couler de sang; & je disois à propos de ces haines dont l'acharnement inhumain est fondé sur ce qu'on se répute damnés de part & d'autre: „ On „ a beau faire des efforts généreux pour la „ paix, „ quoi qu'ordonne la religion chrétienne elle-même, la plus pacifique de „ toutes..... on ne se fait point à aimer des „ damnés. Cette méthode fanatique de „ dévouer des hommes vivans à l'enfer, „ n'est propre qu'à les faire massacrer.” Il étoit naturel de n'appliquer cette réflexion qu'à la témérité des particuliers, qui dans leur petit tribunal, & de leur autorité privée damnent leurs freres, & conséquemment les haïssent; & non pas à l'usage que feroit de l'excommunication l'Eglise elle-même, en connoissance de cause, contre ceux qui attaquent
 les

(*hh*) Première partie, chap. III, article, 116

ses dogmes ou les alterent. Cependant pour obvier entièrement à l'abus qu'on pourroit faire de toute cette phrase, si j'avois un texte à refaire, j'y substituerois celle-ci :

» Mais ces fureurs doivent-elles trouver place
 » ce dans des cœurs imbus de la religion
 » chrétienne la plus pacifique de toutes; &
 » la persuasion où l'on est sur la damnation
 » future d'un hétérodoxe autorise-t-elle à le
 » massacrer ?

§. 2. *Mariages chrétiens.*

Ayant à parler (ii) des solemnités du mariage, j'en établissois la sagesse & l'utilité. » Il
 » est juste, disois-je, qu'un enfant qui n'est
 » point encore capable de discernement ne
 » soit pas libre de se lier sans l'autorité de ses
 » parens, par des nœuds indissolubles. Ce
 » seroit au contraire une inhumanité criante
 » que de l'abandonner à l'inconsidération &
 » à la témérité trop ordinaires à son âge,
 » lors-

(ii). Deuxieme partie, Chap. IV. article I.

„ lorsqu'il s'agit de décider par un mariage,
 „ du bonheur ou du malheur de sa vie. Ses
 „ tuteurs naturels peuvent, sans empiéter
 „ sur ses droits, empêcher qu'il ne s'y enga-
 „ ge, ou reculer son engagement, s'ils le
 „ jugent indigne de lui, ou du moins préci-
 „ pité." Et après quelques détails à ce su-
 jet, je me faisois faire cette objection:
 „ Mais cette *loi de nature*, dont vous van-
 „ tez l'excellence, exige-t-elle donc pour
 „ l'union de deux amans, tout ce vain appa-
 „ reil de cérémonies rebutantes à quoi on
 „ les assujettit? Non, répondois-je, elle
 „ exige uniquement le libre consentement
 „ des parties; leur union dès-lors est autori-
 „ sée par le ciel, *si rien d'ailleurs ne s'y op-*
 „ *pose.*" Qu'on y prenne garde, le sens de
 la réponse étoit borné par la demande. Il ne
 s'agissoit pas en cet endroit de ce qu'il faut
 pour rendre un mariage légitime à Paris, à
 Londres ou à Vienne, où les loix de l'Eglise
 ou celles du Prince exigent, à peine de nul-
 lité, certaines conditions & certaines formes.

Il s'agissoit simplement de ce qu'il faudroit pour en contracter un sous les auspices de la simple *loi naturelle*: or il est incontestable qu'il ne faudroit que le libre consentement des parties. De peur néanmoins qu'on ne s'imaginât que je voulusse tirer à conséquence cette indulgence de la loi naturelle pour l'état présent, j'ajoutois tout de suite, *Si rien d'ailleurs ne s'y oppose*, pour préparer à ce que j'allois dire, que „ La simplicité de „ cette bonne loi naturelle n'a pas interdit „ aux législateurs la faculté de régler par des „ loix positives, la solemnité des mariages; „ que les positives même sont respectables „ & obligatoires, lorsqu'elles ne contredissent pas la sage loi de nature, & qu'elles „ ne font que lui servir de glose & d'interprétation; qu'elles n'obligent, à la vérité, „ que *comme loix de police*; mais que les „ loix de police même ne laissent pas d'obliger tous les membres d'un Etat. ” C'est là-dessus qu'on m'a dit: ” Est-ce que le mariage des Chrétiens est un simple objet de police? ”

Mais.

Mais à propos de quoi cette question? Je ne parlois pas du mariage des Chrétiens: je parlois du mariage en général. Je fais très-bien que parmi nous, le mariage considéré comme sacrement est un acte de religion très-auguste: mais il n'étoit pas de mon objet de le considérer sous ce point de vue, premièrement parce que je ne traitois pas de la religion, mais des Mœurs: secondement parce qu'ici spécialement j'avois à parler des loix qui ont imposé, outre le consentement des parties qu'exige la loi naturelle même, d'autres formalités préalables à la célébration du mariage. Or Jésus-Christ n'a pas fait de ces loix-là. Le consentement des parties est aussi le seul préalable essentiel qu'exige la religion chrétienne pour la validité du mariage; & c'est ce consentement qui fait la matiere du sacrement. Les parties s'épousent, & le ministre bénit leur union. Je ne considère donc ici le mariage que comme contrat civil. Or les loix qui en prescrivent la forme sous ce rapport, sont de simples loix de police. L'intérêt

térêt public a exigé pour assurer l'état des citoyens, & pour régler les partages des biens, qu'on ajoutât au mariage quelque chose de plus solennel que le simple consentement des parties, qui n'a aucune notoriété: & ç'a été l'affaire des Princes de spécifier qu'elles seroient ces solemnités. Si l'Eglise a fait des loix de discipline sur le même objet, premierement ç'a été aussi des loix de police, car ce qu'on appelle discipline en matieres ecclésiastiques est précisément la police de l'Eglise. Secondement ce n'a pas été des loix *irritantes*, c'est-à-dire dont l'inobservation rendit le mariage nul, à moins que les Princes ne les ayent ratifiées & scellées du sceau de l'autorité temporelle. S'il y avoit chez les Chrétiens un précepte ecclésiastique sur le mariage dont l'inobservation pût opérer la nullité, ce seroit sans doute celui qui oblige les futurs conjoints de se présenter au pié des autels pour y recevoir la bénédiction sacramentelle. Comme enfans de l'Eglise ils le doivent. Cependant
les

les souverains, même Catholiques, ont tenu pour bons des millions de mariages contractés sans sacrement; parce que respectivement à l'ordre civil c'est le contrat qui fait le mariage, & non pas le sacrement. A présent il n'y a plus de pays catholique que je sache où le contrat soit réputé valide sans que la bénédiction des époux y ait été jointe: mais c'est depuis que, & parce que les souverains ont attaché la nullité à l'inobservation de cette pratique, à laquelle il eût été séant que des Chrétiens s'assujettissent sans qu'on leur en fit une loi.

Quant à prononcer si c'est aux princes ou aux prêtres qu'il appartient d'étendre ou de restreindre la liberté des mariages, de créer des empêchemens ou d'en abroger: qu'ils vident eux-mêmes ce différend, c'est leur affaire. Je fais bien au fond de l'ame ce qu'en pensent les Jurisconsultes éclairés: mais je ne veux décider ni contre mes lumières ni contre mes pasteurs.

§. 3. *Empêchemens pour raison de parenté.*

Je n'aurois rien à dire sur ce chef si tous mes critiqués étoient instruits des vrais principes sur cette matiere, s'ils étoient tous de bons légistes. Mais si l'on voyoit de près, comme je les ai vus, tous nos littérateurs modernes, ceux surtout qui passent leur temps à épiloguer les vrais travailleurs, on seroit étonné de leur extrême ignorance. C'est une superficie si mince, qu'on voit le fond sans se donner la peine de sonder.

Je venois de parler de ces amours défordonnés qu'on désigne par le terme de débauche, & je disois (kk), par forme de transition, pour en venir à l'adultere; Quel-
 „ que inexcusable que soit ce honteux liber-
 „ tinage, ce n'est encore qu'un léger égare-
 „ ment si on le met en parallele avec l'adulte-
 „ re, le plus affreux de tous les crimes en ma-
 „ tiere de chasteré. Je dis le plus affreux; car
 „ l'inceste même le seul qui sembleroit lui pou-
 „ voir

(kk) Seconde partie, chapitre IV. article. 1.

„ voir disputer le pas, n'est rien en comparai-
 „ son." Mais qu'on ne croye pas pour cela que
 je fisse de l'inceste en général une peccadille.
 Il m'importe d'être entendu là-dessus. J'ajou-
 „ tois donc tout de suite : „ Attenter à la pudicé
 „ cité de sa sœur, de sa mere, ou de sa fille,
 „ ou se prêter aux emportemens lascifs d'un
 „ fils, d'un pere ou d'un frere: voilà les seuls
 „ véritables incestes, la nature n'en connoît
 „ point d'autres; & le commerce charnel entre
 „ des parens plus éloignés n'est incestueux
 „ que de nom. Mais je ne mets point en
 „ comparaison avec l'adultere les vrais ince-
 „ tes dont les exemples sont trop rares, &
 „ l'idée trop révoltante pour qu'ils puissent
 „ entrer ici en considération. Je parle de
 „ ceux que les hommes eux-mêmes ont
 „ créés, en bornant, comme il leur a plu,
 „ pour raison d'alliance ou de parenté, la li-
 „ berté des mariages. Or y a-t-il quelque
 „ proportion entre ces crimes factices, qui
 „ ne doivent leur origine qu'à des réglemens
 „ arbitraires, & les contraventions formel-
 „ les

„ les au pur instinct de la nature, qu'entraîne avec soi l'adultère ? ”

Peu de personnes ont repris la doctrine de ce morceau sur l'inceste. Et en effet ce que j'y dis que la nature ne connoît point d'autre inceste qu'entre pere & fille, ou mere & fils, ou frere & sœur; cela est si exact que l'Eglise chrétienne se comporte en conséquence, & accorde des dispenses en certains cas à tous parens en degrés ultérieurs: or l'Eglise ne prétend pas dispenser du droit naturel. Les unions par mariage entre parens ne sont donc pas contraires au droit naturel dès que la parenté sort des degrés dont j'ai parlé.

On s'est plus formalisé de ce que j'avois traité de simples *loix humaines*, de *réglemens arbitraires*, les prohibitions de mariage pour raison de parenté: mais il ne falloit pas non plus se formaliser de cela; puisque mon argument, tiré des dispenses que l'Eglise accorde, pour prouver que les prohibitions ne sont pas de droit naturel, sert de même à prou-

prouver qu'elles ne sont pas de droit divin : car l'Eglise ne dispense pas plus du droit divin que du droit naturel ; elles ne sont donc que de police humaine. Or, ceci adopté, j'ai pu aussi les appeler des reglemens arbitraires, puisqu'il n'y a pas de police humaine qui ne le soit. Aussi, combien ont varié dans l'Eglise les empêchemens de mariage pour raison de parenté !

ARTICLE V.

Culte public de l'Eglise chrétienne.

Il y a une distinction à faire sur ce point, qui n'est pas une subtilité : c'est celle par laquelle on discerne les pratiques qui appartiennent essentiellement à ce culte, & qu'adopte l'Eglise entière en connoissance de cause, d'avec celles qui sont quelquefois intrusées dans l'Eglise, sans son aveu & son approbation. J'ai pu m'émanciper quelquefois au sujet de celles-ci, mais j'ai respecté celles-là

en vrai enfant de l'Eglise; & s'il m'est échappé quelques propos badins qui semblent y avoir rapport, ç'a été de ces plaisanteries innocentes qui ne tirent à aucune conséquence.

Je n'imagine pas, par exemple, qu'on doive me faire un grand crime d'avoir dit (//)
 „ Qu'on canonise à Rome, des Papes, des
 „ anachorettes, des fondateurs d'ordres, &
 „ des squeletes anonymes quand on ne trouve rien de mieux; mais qu'on n'y canonise gueres des peres de famille vertueux s'ils n'ont été Rois ou du moins ancêtres de Rois.” Les canonisations ne sont pas des objets de foi. Cette phrase ne seroit donc tout au plus qu'une plaisanterie irrévérentieuse, & ne vaut pas la peine d'être révoquée en forme. Il faut garder ces sacrifices pour les endroits qui pourroient être suspects de contrariété avec les dogmes & la croyance de l'Eglise.

Plus

(//) Première partie, chap. I. vers la fin.

Plus loin (*mm*), à l'endroit où je proposois de considérer Dieu comme une mere, afin de montrer qu'il a plus fait pour nous, sous ce rapport, que celles mêmes qui nous ont conçus & portés dans leur sein, je traçois ce tableau d'une mere. „ Sylvie est nubile: il se présente un époux, riche, galant, jeune & bien fait. Sylvie rougit & le convoite. Sa pudeur enfantine la fait hésiter quelques instans: mais tant de perfections l'ébranlent à la fin: & son tempérament la décide. Trois mots latins la rendent femme; bientôt son époux la rend mere. Qu'a-t-elle fait jusques-là pour l'enfant qui naît d'elle? C'est Dieu qui a tout fait. Lorsqu'il posoit la terre & les cieux sur leurs fondemens, il avoit dès-lors cet enfant en vue; & dispoit déjà la longue chaîne d'événemens qui devoit se terminer à sa naissance. Il faisoit plus: il le créoit en

„ paî-

(*mm*) *Ibidem*, chap. II. au commencement.

„ paîtreffant le limon dont il forma son pre-
 „ mier pere. L'instant est venu de faire é-
 „ clorre ce germe: c'est dans le fein de Syl-
 „ vie qu'il lui a plu de le placer. Lui-
 „ même a pris foïn de le fomenter & de
 „ le développer." Voilà mon but rempli.
 J'ai fait voir pour combien Dieu est interve-
 nu dans la procréation du fils de Sylvie. Il
 me semble que la fin de ce tableau étoit
 belle & honnête. Cependant n'a-t-on pas
 été me chicaner sur les *trois mots latins*,
 qui font les paroles du rituel *Ego vos con-*
junga. Et où est donc, à parler sérieuse-
 ment, l'irrévérence? Qu'importe à l'honneur
 de l'Eglise que ces mots soient Latins, Al-
 lemands ou François? Cette expression est
 assortie au tableau rapide & léger du ma-
 riage de Sylvie pour qui cette cérémonie
 auguste n'est que du Latin, à quoi elle
 n'entend rien, ni ne veut entendre; & qui
 ne cherchant point à entrer dans les vues
 de la Providence sur les enfans qui naî-
 tront d'elle, songe seulement en se ma-
 riant,

fiant, au plaisir qu'elle aura d'être mariée. Voyez comme j'aurois gâté cet endroit en disant bien gravement: *Les paroles sacramentelles lui donnent le titre d'Epouse.* L'image étoit manquée par-là. Voilà ce que ne sentiront pas des Lecteurs sans goût; & ils ne verront dans mes *trois mots latins* qu'une expression cavaliere, quoique tout ce paragraphe soit le plus religieux du monde.

On s'est encore fâché tout de bon de ce que dans l'article sur la Patience, après avoir dit (*nn*), qu'il importe peu pour les mœurs qu'un enfant au berceau soit patient ou non, j'ajoutois: „ St. Augustin „ n'est pas le seul qui ait battu sa nourrice; mais il est peut-être le seul qui se „ soit reproché sérieusement de l'avoir fait. „ Ce pieux docteur avoit assurément la conscience bien timorée.” J'aurois sans doute mieux fait de laisser Saint Augustin en
 paix.

(*nn*) Seconde partie, chap. II. article 1. §. 1. ()

248 ECLAIRCISSEMENT

des reliques; on le voit bien; cette matiere étoit à cent lieues de mon sujet: j'en voulois simplement à ces petits trafics bas qu'en font des moines avides, & superstitieux par avidité. Je ne vois pas que le Clergé soit intéressé à leur défense, puisqu'ils le deshonnorent. Ces prôneurs d'agnus & de scapulaires tiennent leur coin dans ce grand & auguste corps; je le fais bien: mais qu'on me permette l'expression, ils en font la partie honteuse.

Dans le Chapitre suivant (99), voulant montrer par un tableau les suites funestes & immédiates que les excès entraînent avec eux: „ Voyez, disois-je, l'illustre Diog-
„ ncte, ce prélat distingué par son rang &
„ par sa naissance, énervé, débile & perclus,
„ qui ne sauroit, tant sa foiblesse est extrê-
„ me, tracer dans l'air avec deux doigts, ces
„ hiéroglyphes sacrés, que le peuple dévot
„ appelle bénédictions, &c.” C'est encore là une de ces allusions que je ne crois pas
bien

(99) Même partie; chapitre. IV. article 11.

bien criminelles : car elle ne touche point aux parties nobles de la religion, à laquelle il est assez indifférent que les Evêques donnent ou ne donnent point des bénédictions. On a fait grace au lutrin de Boileau, on

Enfin dans un autre tableau (rr) ; ou je peignois la désunion de Lisandre & de Daphné immédiatement après un mariage brusqué en dépit de l'honneur, des regles & de la bienséance : „ Jamais , disois-je, amour „ ne parut plus ardent , mille obstacles le „ traversoient ; leur courage en a triomphé. „ Des verroux, des grilles, des murs, te- „ noient la belle étroitement emprisonnée ; „ trois ou quatre prudes geolieres, d'un ton „ nasillard & dévot, l'exhortoient à la con- „ tinance , en se proposant pour exemple, „ & l'exhortant à ne soupirer, comme el- „ les, que pour l'Epoux du Cantique : u- „ ne échelle la délivra de la clôture & des „ ser-

(rr) Troisième partie, chap. I. article II.

250 ECLAIRCISSEMENT

„ sermons. ” Cet *Epoux du Cantique* a paru à quelques-uns une tournure dérisoire : mais qu'est-ce qui ne voit pas que c'est une expression mystique choisie exprès pour contraster avec les dispositions profanes & mondiales ; car ce n'est pas à moi qu'il s'agit de choisir un époux.

ARTICLE VI.

Ministres de l'Eglise.

Cet article-ci contient quelques passages où l'on a trouvé des traits au désavantage des ministres de l'Eglise. Mais les ministres de l'Eglise n'en sont que plus reprehensibles quand ils ne se conduisent pas d'une manière qui réponde à la sainteté de leur caractère ; & les peindre avec leurs défauts n'a rien qui deshonne leur état ; comme ce n'est pas flétrir la magistrature que de dénoncer des magistrats ignorans, inappliqués ou corrompus, qui la deshonnent. D'ailleurs les satyres vagues ne doivent jamais offenser personne que les coupables.

Par

Par exemple , après avoir déclamé avec force contre la fureur des duels ; afin de mieux convaincre mes lecteurs que les lumières de la droite raison se joignent aux préceptes évangéliques pour réprimer cette manie féroce , je leur disois : (ss) Tant que vos
 „ Prêtres , dans des chaires , déclament seuls
 „ contre cet excès , vous les laissez morali-
 „ ser , sans tenir compte de leurs moralités.
 „ Vous les avez entendus traiter d'abus cri-
 „ minels tant d'actions qui vous *semblent*
 „ innocentes , & dont *peut-être* quelques
 „ unes le sont en effet , qu'ils vous sont
 „ suspects lorsqu'ils condamnent celle-ci.
 „ Mais moi , qui n'exige de vous que ce
 „ qu'il est sûr que Dieu ordonne , & qui
 „ ne vous interdis que ce qu'il est sûr
 „ qu'il défend , m'en croirez-vous ? ce n'est
 „ point la mollesse ou la lâcheté qui me sug-
 „ gere ces conseils : c'est la douceur & l'hu-
 „ manité dont je fais gloire." On a cru
 voir

(ss) Deuxieme partie , chapitre II. article II. §. 2.
 tout à la fin.

voir dans ce morceau des expressions irrévérentieuses pour nos ministres: mais premièrement on n'y a rien vu qui jette du doute sur leur mission ou qui avilisse leur caractère: or c'étoit le point essentiel. En second lieu je ne puis pas même convenir de cette irrévérence prétendue. Il faut voir ce morceau dans le point de vue où il a été fait. Je parle à des hommes entêtés de la fureur des duels, gens par conséquent indévots, qui n'ont pas pour les ministres de la parole divine toute la déférence qu'ils devroient avoir, & je leur dis: „ Vous autres gens du monde, les prêtres vous sont suspects, précisément parce qu'ils sont prêtres. Bien des actions qu'ils blâment dans votre conduite, vous *semblent* innocentes, (car je n'ai pas dit qu'elles le fussent). *Peut-être* y en a-t-il même d'excusables, (remarquez ce *peut-être*) qu'ils critiquent par un excès de scrupule & de sévérité, (car enfin il peut y avoir des prédicateurs rigoristes). Mais moi qui suis homme du monde comme vous; moi qui ne

vous

vous propose que la simple morale qu'enseigne la droite raison, sans vous dire un mot des préceptes évangéliques, qui vous paroîtroient peut-être trop austeres; vous ne me soupçonneriez pas apparemment de rigorisme. Eh bien, tout homme du monde que je sois, je vais, sans m'aider de l'Évangile, vous trouver dans la seule raison des argumens qui condamnent vos principes féroces en matiere de point d'honneur. Quel prétexte aurez-vous de ne me pas croire? C'est comme si un enfant de famille disoit à un autre, pour appuyer les remontrances que lui font ses parens sur sa conduite: „ Mon cher ami, tu ne tiens point compte de ce que te dit ton pere sur tes airs évaporés, ta frivolité, ton inconfidération, parce que tu t'imagines en général que les peres sont des diseurs éternels, qui voudroient que leurs enfans fussent aussi sages qu'eux, sans se souvenir qu'à vingt ans ils ne l'étoient pas eux-mêmes davantage. Eh bien moi, je ne suis pas un pere, ni un homme mûri par les années, je

256 ECLAIRCISSEMENT

Tout ce que je puis faire c'est d'en restreindre l'application, & de convenir qu'il y a des hommes bienfaisans dans l'Eglise comme dans les autres classes d'hommes: mais cela devoit s'entendre de soi-même. J'ai connu entre autres beaucoup de curés charitables. Ils voyent la misere de près, & sont par conséquent plus à portée que les autres ecclésiastiques de se laisser attendrir. C'est un bel état que celui de curé, pour le grand nombre d'occasions qu'il fournit de faire du bien; & il y en a qui savent les saisir.

Autre trait de satire plus vif encore, mais qui n'est malheureusement que trop fondé sur quelques exemples connus. Après avoir fait le tableau d'un jeune homme séduit par une femme surannée, que j'ai baptisée Bélife, je faisois celui d'une jeune personne séduite par un directeur sacrilége. „ En-
„ colpe, disois-je (xx) est l'émule de Bé-
„ life; & tend aux mêmes fins, quoique
„ par

(xx) Troisième partie, chapitre 1, article 1.

» par des routes bien différentes. Son
 » long manteau, le caractère vénérable
 » dont il est revêtu, les rides multipliées
 » de son front, son maintien hypocrite &
 » bigot, inspirent une confiance sans me-
 » sure. De jeunes beautés vont à ses piés
 » rougir de leurs secrètes inclinations ; lui
 » apprendre l'empire que prend sur elles la
 » force de leur tempérament ; gémit de l'af-
 » cendant de leur concupiscence, & lui en
 » demander le remede. *Héloïse* lui a déclai-
 » ré le penchant invincible qu'elle a pour la
 » tendresse, & les écarts où cette passion l'a
 » jettée : il veut, avant de procéder à la
 » cure, approfondir l'état de la maladie ;
 » il questionne, il interroge, il tourne &
 » retourne la malade. Dans la crainte qu'elle
 » ne n'ait omis des circonstances intéressan-
 » tes, il l'entretient de mille détails obsce-
 » nes, bien plus capables de salir son ima-
 » gination, que d'affermir sa chasteté. Plus
 » elle est véridique & sincere, mieux le
 » fourbe saura la séduire & en triompher. Il

lui-là. C'étoit un rigoriste de bonne foi, mais dans des principes outrés, qui, sous prétexte que l'amour des créatures détourné de Dieu, faisoit un crime à un mari de son attachement pour sa femme. „ *Mon frere*, lui disoit-il, *je gémiss pour vous de l'aveuglement où je vous vois. Vous soupirez, & c'est pour un autre objet que le Seigneur. Ignorez-vous qu'il est écrit que qui ne hait pas pour Dieu, son pere, sa mere, son épouse & ses freres n'est pas digne de Dieu? Avant la chute du premier homme, votre attachement auroit peut-être été sans crime: mais l'homme coupable ne doit manger que du pain trempé dans les larmes. Votre épouse est fille d'Eve, cette mere cruelle qui nous a tous perdus: & vous l'aimez! Craignez le sort de votre premier pere: ce fut aussi l'amour qui le perdit. Vous lui savez gré de sa tendresse & de ses complaisances: c'est par là-même que vous la devez craindre; puisque c'est par-là*
 „ *qu'el-*

33 qu'elle vous gagne, & qu'elle ravit à
 33 Dieu un cœur qui n'étoit fait que pour lui.
 33 Songez y bien, l'enfer est ouvert sous vos
 33 piés. Ce mot d'enfer fit frémir le simple
 33 Euristhene: son imagination troublée ne
 33 vit plus que démons, que feux, que sou-
 33 fre, & que brasiers ardens. Un zele fa-
 33 natique s'empara de son ame; il regarda
 33 son épouse en ennemie; prit ses caresses
 33 pour des pièges, & ses remontrances pour
 33 des séductions. Si quelque reste d'affec-
 33 tion sollicité encore pour elle dans son
 33 cœur; il jeûne, prie & se macere pour par-
 33 venir à l'étouffer". Le fait est vrai, je
 nommerois bien les personnages: mais il
 suffit qu'il soit possible. Les gens surtout en-
 gagés dans le mariage, ou liés à la société
 par quelque autre nœud que ce soit, ne sau-
 roient trop fuir ces directeurs de consciences
 mal-avisés, qui, sous prétexte que Dieu exi-
 ge pour lui-même un amour de préférence,
 vont décriant du matin au soir, les affections
 les plus légitimes.

Dès qu'on outre les principes, on ne peut manquer de se fourvoyer, & d'égarer ceux qu'on dirige. „ Dieu veut un amour de „ préférence”. Sans doute il le veut, & il est bien en droit de l'exiger: mais cette proposition même, qu'il veut un amour de préférence fait supposer qu'il en permet un subordonné pour nos semblables, à raison des nœuds ou rapports qui les unissent avec nous. Je n'en dis pas assez: il fait plus que le vouloir, il l'ordonne. C'est Dieu, c'est J. C. lui-même qui dit qu'il faudra que l'homme s'attache à sa femme. C'est l'Apôtre Saint Paul inspiré par l'Esprit Saint qui recommande aux maris d'aimer leurs femmes. La religion n'est pas venue rompre les liens de la société, mais les ferrer & les sanctifier.

Le rigorisme dans les conseils est peut-être aussi dangereux que la mollesse. La vérité est comme la vertu, placée entre deux extrêmes: il faut l'y laisser, & ne pas outrer une obligation aux dépens des autres.

Pour le portrait de Théotime, qui est à
trois

trois ou quatre pages au de-là du précédent presque tout le monde l'a mal interprété. Je ne voulois rien peindre autre chose qu'un prédicant, & point du tout un homme d'église; cela est visible, puisque je lui donnois une épouse. „ Ce dévot personnage, di-
 „ fois-je, sensible aux malheurs de l'Eglise,
 „ & pleurant sa décadence, va chez tous
 „ ceux qui pensent bien, les exhorter à sou-
 „ tenir un reste de foi qui chancelle. Tous
 „ les pasteurs ont trahi la bonne cause; la
 „ vérité n'a bientôt plus de défenseurs. Il
 „ croit être un nouvel Atlas fait pour préve-
 „ nir la ruine des cieus prêts à s'écroûler.
 „ Quelle douce consolation pour lui, si du
 „ moins *son épouse* l'aïdoit à supporter un
 „ fardeau si accablant! Mais l'infidèle n'est
 „ point touchée de ses pieux gémissemens:
 „ elle suit en aveugle la voie large où la con-
 „ duisent des guides relâchés; & croit son
 „ salut attaché à suivre bonnement les loix
 „ de Rome & les avis de son curé. Théoti-
 „ me a fait de son mieux pour lui commu-
 „ ni-

„ niquer ses lumieres : mais ne gagnant rien
 „ sur elle , il éclate à la fin ; on s'injurie , on
 „ se dit anathême , & les deux époux se dé-
 „ testent.” Tous les autres portraits , je les
 abandonne aux interprétations arbitraires
 qu'on en voudra faire. Pour celui-ci je se-
 rois fâché qu'on en étendît l'application au
 de-là de mon intention. Les Lecteurs qui
 se piquent de pénétration , ont cru m'enten-
 dre à ces mots de *bonne cause* , de gens
 qui *pensent bien* : & sans attendre la fin du
 portrait , ont pris les devans pour l'appliquer
 vite à une classe nombreuse d'hommes que
 la calomnie n'a que trop dénigrés. Je se-
 rois honteux d'augmenter le nombre des
 calomniateurs. Ceci n'est point une ré-
 tractation , mais une déclaration très-since-
 re de la disposition où j'étois même en é-
 crivant. Ce n'est point à cete classe d'hom-
 mes en général que j'en voulois : je les
 respecte , ils ont été mes premiers maî-
 tres ; mais à quelques laïcs dogmatifans ,
 sans lumieres & sans principes , sots , im-
 pru-

prudens & enthousiastes, qui loin d'accréditer la cause, dont ils se disent partisans, la défendent avec des armes qui décréditeroient, s'il étoit possible, l'Evangile même.

L'original du présent portrait étoit un particulier à portée duquel je vivois, qui a eu de point en point avec son épouse les procédés que je donne à Théotime, & même de plus odieux: mais cet original étoit une mauvaise tête & un homme violent.

Le dernier trait que j'ai à excuser est une petite plaisanterie innocente dont il ne doit pas être possible que personne se fâche. Trimalcion donne un précepteur à son fils; & de peur que le précepteur n'abuse de sa place pour rendre l'enfant plus habile que son pere, celui-ci a soin de lui faire sa leçon. „ De „ la douceur (22), Monsieur l'abbé, de la „ douceur, lui dit-il en le lui confiant. Je ne „ veux point que mon fils se tue. Qu'il sa- „ che un peu de Latin, j'y consens; point „ de

(22) Troisième partie, chap. I. art. 3.

„ de Grec, le Grec est mortel à la vue. Je
 „ n'entends pas en faire un docteur : je le
 „ destine à être un Président comme moi;
 „ & dussé-je en faire un Evêque, croyez-
 „ moi, Monsieur l'abbé, vos Evêques ne
 „ sont pas des sorciers.” Ce seroit se moc-
 quer que de me faire une querelle sérieuse de
 ce trait. Je fais que les parties intéressées ont
 entendu raillerie : ils en ont souûri les pre-
 miers. Ils ont senti que c'est pour rendre
 mon Trimalcion plus ridicule que je lui mets
 cette impertinence dans la bouche.



CHAPITRE CINQUIEME.

Propositions purement morales.

ME voici dans ce Chapitre, plus à mon
 aise que dans les précédens : je n'au-
 rai à m'expliquer que sur un petit nombre de
 passages, qu'il me sera facile de justifier. Car
 quand on ôtera de mon livre, les prétendues
 allusions à la religion, sa partie purement
 morale

morale doit avoir peu de critiques à essuyer, il est bien famé de ce côté-là.

Pour mettre plus d'ordre dans les matieres, je partagerai ce Chapitre en cinq articles dont les objets seront le licite & le prohibé, les devoirs, les vertus, les exemples, les propositions accusées d'Epicurisme.

A R T I C L E I.

Du licite & du prohibé.

Tout cet article roulera sur les passions tant considérées collectivement, que prises individuellement.

§. I. *Des passions en général.*

Je ne finirois pas si je m'amusois à discuter l'une après l'autre toutes les mauvaises querelles qu'on m'a faites sur ce que je dis des passions; qui est peut-être ce qu'il y a de plus soigné, de plus précis & de plus correct dans tout mon ouvrage. J'aurais bien plutôt fait d'exposer nettement ce que j'ai voulu dire, de prouver ensuite que ce que j'ai voulu dire,

je l'ai dit effectivement; & que ce n'est que par des interprétations fausses & malignes qu'on peut me supposer sur ce point des sentimens repréhensibles.

Il a semblé aux trois quarts des critiques, que j'aye proféré deux blasphèmes, ou répété deux fois le même, en disant par rapport aux désordres qu'on impute communément aux passions, que „ Ce sont nos passions qui „ sont innocentes, & notre raison qui est „ coupable; ” & plus bas: „ Qu'on se „ recrie beaucoup contre la passion, & que „ c'est la raison qui est en défaut ”.

Or tout le différend entre mes critiques & moi roule sur le double sens du mot *passion*: mais ce sont mes critiques qui font l'ambiguïté, & qui feignent à dessein de ne pas m'entendre, ou qui par préoccupation ne m'entendent effectivement pas; car pour moi, j'avois eu soin d'écarter l'équivoque, en définissant ce que j'entendois par passion.

Je fais que dans l'usage, on donne à ce mot deux acceptions différentes; l'une simple

&

& littérale, qui est sa véritable, l'autre complexe & surchargée d'une idée accessoire de dépravation ou d'excès, qu'il ne comporte que dans une acception impropre & secondaire.

Suivant la première acception, qui est conforme à l'étymologie de ce mot, la passion est un mouvement de l'instinct, qui naît en nous, sans provocation ni concours de la part de notre raison, de notre intelligence ou de notre volonté; & on ne l'appelle même passion qu'à cause de cela; pour faire entendre que nous ne l'excitons pas en nous; mais que nous en recevons simplement l'impression. Cette impression portée à l'ame, la raison l'examine ou ne l'examine pas; l'approuve ou la désapprouve; y acquiesce ou la rejette; la modere, on s'y abandonne; l'applique à des objets licites ou à d'illicites. Si la raison a mal fait son devoir, la passion gagne le dessus; & c'est alors qu'elle est déterminément vicieuse ou par corruption, ou par excès, ou par l'un & l'autre. C'est dans cet état de dépravation que quelques uns lui ad-

apient le nom de *passion*, qui lui convient moins alors qu'à sa naissance, puisque du concours de l'instinct avec la raison a résulté un sentiment réfléchi qui fait que l'ame n'est plus purement passive, mais aussi co-agissante. Ce n'est plus alors une simple passion, c'est un vice.

Cependant, comme les divers moralistes ont employé le mot de *passion*, les uns dans la première acception, les autres dans la seconde, il étoit bon de s'expliquer, & de fixer par une définition de nom dans quel sens j'allois le prendre: or je l'ai fait avec la plus exacte précision; je les ai appellées, „ des „ sentimens indélibérés que l'homme n'est „ pas maître d'étouffer.”

J'ai fait plus encore. Comme on pouvoit perdre de vue cette définition, placée au commencement; pour plus de clarté j'ai dit en propres termes, vers la fin du même paragraphe (a): „ Si par passions on veut entendre les affections vicieuses & immodérées,

(a) Première partie, chapitre II. §. 4. vers la fin.

„ rées, je passe condamnation contre elles ;
 „ qu'on travaille à les mortifier & à les étein-
 „ dre, j'y consens, on ne sauroit mieux fai-
 „ re : mais si on les prend *dans leur princi-*
 „ *pe*, où elles ne sont que les faillies inno-
 „ centes d'un instinct né avec nous, c'est
 „ l'ouvrage de Dieu, qu'il faut respecter ; c'est
 „ un attentat contre sa Providence que de
 „ songer à les détruire, il ne faut qu'en ré-
 „ gler l'usage.

Il est donc clair comme le jour & par
 ce dernier trait & par une douzaine d'au-
 tres épars dans ce même paragraphe,
 qu'au lieu de prendre ici les passions dans
 leur acception secondaire, comme font im-
 proprement quelques-uns, pour les vices
 qui résultent de l'abus qu'on en a fait, je les
 considérois dans leur acception simple & lit-
 térale comme „ les premiers mouvemens de
 „ l'instinct, qui nous porte sans attendre
 „ notre consentement, à fuir le mal & à
 „ chercher le bien.” C'est des passions re-
 gardées sous ce point de vue, que j'ai

dit qu'elles sont innocentes; & voilà comme je le prouvois: „ Le sentiment, disois-
 „ je, (b), est l'ame des passions: or le sentiment n'est point libre, ce n'est point
 „ parce qu'on le veut, qu'on aime ou qu'on hait; il ne peut donc être criminel. Nos
 „ passions ne sont point notre ouvrage: nous les éprouvons dès la plus tendre enfance,
 „ nous sentons avant de penser. Ce sont donc des présens de la nature, ou pour
 „ mieux dire, des dons de Dieu, car le Philosophe n'entend autre chose par la nature,
 „ que la main bienfaitrice du Tout-puissant.

J'ai dit ailleurs (c) en raisonnant toujours d'après les mêmes principes sur le sentiment, qui est le germe des passions: „ Le sentiment n'est pas plus libre que la pensée: il
 „ naît pour l'ordinaire sans que la volonté y ait part. La prudence la plus circonspecte ne peut en couper la racine. D'ailleurs
 „ vainement s'y engageroit-elle; puisque n'é-
 „ tant

(b) *Ibidem supra.*

(c) *Seconde partie, chapitre I. article. 1.*

„ tant pas volontaire il n'est jamais crimi-
 „ nel.” Et une page plus loin : „ Les pas-
 „ sions elles-mêmes (qui consistent dans les
 „ retours fréquens des mêmes sentimens)
 „ quand elles tendroient à des fins illicites,
 „ ne seroient pas pour cela criminelles sans
 „ le consentement de la volonté, puisque
 „ les desirs réitérés qui les constituent ne le
 „ sont pas, quand le cœur qui les a formés
 „ les défavoue à l'instant.” Est-ce là faire l'a-
 pologie des passions d'une maniere suspecte &
 qui tende à excuser leur dépravation ou leur
 excès, comme on m'en a si injustement accu-
 sé? Je disculpe le premier mouvement, même
 des passions criminelles. Il le faut bien. Ja-
 mais casuiste a-t-il prétendu qu'une tentation
 fût un péché? Or le premier mouvement
 d'une passion criminelle n'est qu'une tenta-
 tion. Mais j'ai eu soin d'appuyer sur le
 danger des retours fréquens même de ces
 mouvemens. „ Il est à craindre disois-je,
 „ qu'elles (les passions) n'ébranlent l'ame
 „ par une action continue qui, l'affoiblis-

„ sans par degrés, l'amene enfin au point
„ d'être entièrement subjuguée.”

J'ajoute pour compléter mon apologie sur ce que j'ai dit en faveur des passions, que ce sont des impulsions qui nous viennent de la partie sensitive, laquelle n'est point intellectuelle; elles ne peuvent donc pas être susceptibles de rectitude ou de perversité morale jusqu'à ce que la raison par son acquiescement les ait adoptées & rendues siennes. Et pourquoi n'admettons-nous ni mérite ni démerite dans les actions des petits enfans & des fous? C'est qu'elles sont toutes dirigées par l'instinct seul, sans qu'il y ait dans ces sujets-là une raison présente pour les ratifier & en répondre.

Si l'instinct est aveugle, les passions qui font son ouvrage le sont donc aussi: mais afin que l'homme differe de la bête, Dieu a mis en lui la raison pour commander aux passions, les régler & les modérer. Si elle ne remplit pas sa mission, c'est elle qui est la coupable, Je l'ai dit, & j'ai dû le dire. Il

Y a bien là de quoi se scandaliser! Si ma jument est allée manger le blé du voisin, ce n'est pas elle qu'on met à l'amende.

Mais les faux raisonneurs & les méchans, qui en empoisonnant mes sentimens, se gardoient bien de mettre mon texte entier sous les yeux du lecteur, ont été bien aises de laisser subsister l'équivoque du mot *passions*, & de faire croire, en les présentant avec la nuance rebutante de leur dépravation, (qu'elles n'ont pas à leur naissance & par elles-mêmes) que j'en faisois pourtant l'éloge, toutes hideuses qu'elles fussent. Les passions sont des especes d'animaux sauvages, qu'il faut dresser la verge à la main, pour en tirer parti: je conseillois à mes lecteurs de le faire; & l'on a supposé malignement que je leur propoisois de caresser des monstres.

Voilà pour le commun des lecteurs qui a pu être trompé par l'équivoque du mot *passion*; quoique j'y eusse suffisamment obvié: mais outre qu'on n'est pas toujours attentif à

ce qu'on lit, quelquefois même on n'est pas fâché de sauter par dessus ce qui justifie un auteur, pour avoir le plaisir de le censurer. On croit avoir gagné sur lui le pas, quand on l'a pris en défaut: on le querelle; on le régenté; on lui fait voir qu'on a bien plus de pénétration que lui; & le petit amour-propre du censeur est flaté de ce rôle.

Il me reste encore à répondre au scrupule de quelques théologiens alarmés; car il ne faut rien dissimuler; je sens quelle a pu être leur délicatesse sur cet endroit. Ils ont dit: Est-ce que la concupiscence, qui est l'assemblage de toutes les passions exprimées collectivement par un seul mot, n'est pas une suite & une punition du péché originel? Et voilà un homme qui vient nous en faire l'apologie, & nous les donner comme un présent de Dieu.

Je leur réponds à ces Théologiens, que je loue leur zèle pour la pureté du dogme, lorsqu'il est effectivement attaqué; mais qu'il ne faut pas sous ce prétexte blâmer précipitamment un bon moraliste qui
est.

est sage & qui ne leur dit mot; qu'ils ont pris mal à propos l'alarme pour avoir donné comme les autres dans l'équivoque du mot *passions*; car c'est ce qu'ils font précisément lorsqu'ils confondent la concupiscence avec les *passions*, entendues dans l'acception simple où je les ai prises. Par la concupiscence on entend les passions dépravées; & le mot *passion*, dans son acception simple ne porte pas l'idée de dépravation.

Mais comment est-il arrivé qu'il y eût dans le cœur de l'homme des passions dépravées? Ce n'est pas sans doute que Dieu les y ait mises avec leur dépravation. Il les a mises pures & innocentes; car on ne supposera pas que Dieu ait souillé lui-même sa créature d'un poison: mais elles ont acquis cette dépravation par l'affoiblissement du libre arbitre, qui depuis la chute de l'homme ne s'est plus trouvé assez fort pour régler & modérer les passions. Ainsi on expliquera la conduite de Dieu par rapport à l'homme déchu, comme saint Augustin ex-

plique l'endurcissement de Pharaon & en général celui de tous les pécheurs impénitens, que Dieu a opéré & opere, dit-il, *non infundendo malitiam, sed denegando gratiam*. De même aussi ce qui a fait dégénérer les passions en concupiscence, ce n'est pas que Dieu en ait augmenté dans le cœur de l'homme pécheur, la force & l'énergie, ni moins encore qu'il y ait ajouté la perversité: mais c'est que ne soutenant plus le libre arbitre par sa grace, qui faisoit au moins équilibre avec les passions, celles-ci devenues plus entreprenantes, ont bouleversé tout (qu'on me pardonne la comparaison quoique tirée d'un Poète profane) comme les vents sortis de la caverne d'Eole souleverent les flots contre Enée. Qu'il plaise donc à Dieu de remonter par une grace plus forte le libre arbitre à son ton originaire; qu'il donne de la force & de la résolution à la raison: voilà les passions qui ne nuiront plus.

Ainsi tout le grand fracas qu'on a fait au sujet de ma doctrine sur les passions, se réduit

dût à une question puérile & qui ne roule plus que sur des mots. Dans le combat de David contre Goliath, David a-t-il été le plus fort ou Goliath le plus foible? Le danger des passions vient-il de leur excès de force sur le libre arbitre, ou de l'affoiblissement du libre arbitre même? Je crois ce dernier avec saint Augustin & avec toute l'Eglise. Je ne demande pas à Dieu qu'il m'ôte les passions qu'avoit l'homme innocent; & il avoit sans doute, à la dépravation près, toutes celles que nous avons; mais je le prie de fortifier assez ma raison par sa grace, pour qu'elle les modere, & les fasse tourner à sa gloire & à mon salut: car rien n'empêche qu'elles n'y contribuent suivant le bon ou le mauvais usage que j'en ferai. Aussi, après avoir dit & prouvé, que les passions dans l'acceptation où je les prends, ne sont point mauvaises en elles-mêmes, j'ajoutois qu'elles sont même bonnes, utiles & nécessaires. Et pourquoi ne l'ajouterois-je pas? C'est une suite de ma doctrine, que je ne désavoue point.

Otez

Otez à un homme toutes ses passions; le voilà devenu un pur automate, & même un automate sans jeu: car ce sont les passions qui mettent en action non-seulement la partie animale, mais souvent même aussi la partie spirituelle. A mesure donc que vous lui ôterez une de ses passions, vous l'approcherez d'un degré, de l'inertie: mais réglez les ou les modérez toutes; & voilà aussi-tôt ses facultés tant sensibles que spirituelles, qui agissent de concert; & tous ses talens & toutes ses vertus qui se développent & s'étalent.

Mr. D. S. n'en convient pas. „ Inutilement, dit-il, travailleroit-on à en régler l'usage, il faut les détruire.” (Mais bien plus inutilement travailleroit-on à les détruire: cela n'est ni raisonnable ni possible:) „ parce que, ajoute-t-il, tout mouvement qui est *vicieux* dans son principe ne peut produire des effets légitimes.” Mais c'est que précisément les passions dans l'acception où je les ai prises, ne sont point *vicieuses*: el-

les

les sont tout au plus dangereuses, comme je le dis après la phrase dont il s'agit.

Je fais bien que Mr. D. S. pour avoir raison, a commencé par dire que „ quand on „ parle des passions on doit les imaginer „ comme des mouvemens qui d'eux-mêmes „ tendent au mal”. Il avoit dit plus haut que „ le mot passion se prend rarement pour „ une affection de l'ame juste & modérée; „ qu'il y a toujours quelque chose de vicieux „ attaché à l'idée que l'on s'en forme ordi- „ nairement.

Quand Mr. D. S. écrira lui-même un traité de morale, il définira comme il voudra le mot *passion*: mais c'est moi qui ai écrit, & déterminé ce que j'entendois par ce mot. Une passion de la maniere que je l'ai définie, est-elle déterminément un vice, est-elle nécessairement criminelle? Voilà ce qu'il s'agit de discuter. C'est se moquer que de vouloir appliquer aux passions, prises comme simples impulsions de l'instinct, les invectives qu'elles ne méritent que quand elles ont dé-

général en vices , par la connivence & la mollesse de la raison. Si l'on s'accoutume à assouvir immodérément sa faim ou sa soif, elles dégèneront en gourmandise qui est un vice: mais est-ce que la faim ou la soif sont-elles-mêmes des vices pour cela ?

Quelle étrange assertion, qu'il ne s'agit pas de régler l'usage des passions, qu'il faut les détruire ! Ce gros livre qu'a fait le Pere Senaut sur l'usage des passions est donc un livre bien inutile. Il a pourtant été universellement applaudi. Encore un coup, quelle étrange assertion ! Je serois fâché qu'on en eût une aussi absurde à me reprocher.

J'avois pourtant tout prévenu. A la question „ Si l'on est toujours en état de régler „ l'usage de ses passions & de les modérer ; „ si la raison étourdie elle-même par leur „ tumulte n'est pas quelquefois incapable de „ leur tenir la bride ; & si alors il ne faudra „ pas avouer que l'ame est dans un état „ d'imperfection, qu'on peut sans injustice „ imputer à Dieu, qui certainement auroit „ pu

„ pu lui donner plus d'empire sur ses pas-
 „ sions ;” je répondois (*d*) : „ Oui sans
 „ doute , je ne conteste ni l'un ni l'autre.
 „ Sur le premier chef, je conviens que l'ame
 „ est dans un état d'imperfection : mais il ne
 „ cesse pas pour cela d'être vrai que les pas-
 „ sions ne nous sont préjudiciables qu'autant
 „ que nous le voulons , & que l'empire
 „ qu'elles prennent sur nous, c'est notre rai-
 „ son qui le leur a laissé prendre”. Par rap-
 port au second chef, „ Si l'on peut avec
 „ quelque fondement imputer à Dieu cet é-
 „ tat d'imperfection”, j'éluois la réponse
 en disant : „ Sans chercher ce qui fait que
 „ nos passions, louables dans leur principe,
 „ dégénèrent en imperfections, voyons si
 „ ces imperfections elles-mêmes sont si fort
 „ incompatibles qu'on le veut faire croire,
 „ avec la bonté d'un Dieu qui nous aime”.
 Ce n'étoit pas que je ne l'eusse toute prête
 cet-

(*d*). Retournez à la Première partie, chap. II. vers la fin du §. 4.

cette raison. Je sçavois bien que l'ame n'a pas toujours été dans cette imperfection ; que cet empire que les passions ont pris sur elle, elle l'avoit elle-même sur les passions ; que c'est Dieu sans doute qui l'a mise dans cet état d'abjection, mais en punition de sa désobéissance. Je le sçavois & l'aurois pu dire dans le texte même : mais je ne voulois pas m'y aider des notions théologiques. Il suffit que je ne les aye pas contredites. D'ailleurs, quand j'aurois dit expressément que l'empire des passions est la suite d'une punition divine, qu'est-ce que cela faisoit à la question dont il s'agit ici ? Est-ce qu'il en étoit moins vrai que les passions ne sont pas vicieuses par elles-mêmes, & ne dégèrent en vices qu'autant que la raison ne s'y oppose pas ? Je fais bien qu'on me répondra qu'aussi ne s'y opposera-t-elle pas efficacement sans l'assistance formelle de Dieu. Eh bien à la bonne heure ; j'en conviens sans me faire presser, car je le crois comme mes adversaires. Tout ce que cela signifie, c'est
que

que sans l'assistance divine les passions dégénéreront en vices, & alors elles seront criminelles. Il sera donc vrai dans toutes les hypothèses faisables, que les passions ne sont criminelles que quand elles sont devenues vices.

Mais aussi, au lieu de dégénérer en vices, elles peuvent se tourner en vertus. Car, même en parlant théologiquement (ce que je n'ai pas entendu faire dans les *Mœurs*) quoique l'empire des passions sur l'ame soit reconnu pour l'effet d'une punition divine, rien n'empêche que Dieu n'en puisse tirer parti pour notre avantage; & c'est en effet l'œconomie de sa conduite sur nous. Aussi ai-je dit dans le même paragraphe:

„ Nous avons observé ailleurs, en parlant des besoins du corps, qu'ils sont la source de tous ses plaisirs. N'en seroit-il pas de même des passions par rapport à l'ame? Oui sans doute pour l'homme de bien qui travaille à déraciner ses vices. Un Géometre s'applaudit
lors

„ lorsqu'il a pu résoudre un problème abstrait
 „ & profond: mais quelle plus douce satis-
 „ faction pour le cœur du sage, que de pou-
 „ voir après de généreux combats, victo-
 „ rieux d'une passion opiniâtre, se dire enfin
 „ à lui-même: me voilà devenu meilleur,
 „ je suis plus agréable aux yeux de mon
 „ Dieu, je lui ressemble davantage!

C'est pour cela qu'à une question que je
 me faisois proposer, „ Si l'homme étant
 „ exempt de ces combats, il n'auroit pas au-
 „ ciel'une obligation de plus"; je répondois:
 „ Je n'en fais rien, & ne dois pas m'en in-
 „ quiéter; en tout cas il auroit un mérite de
 „ moins". J'ai dit que je ne devois pas m'en
 inquiéter pour éviter d'entrer dans la question
 de l'état de pure nature, qu'on agite dans les
 Ecoles. Des théologiens ont avancé que
 Dieu pouvoit créer l'homme sujet à toutes
 les misères & les foiblesses auxquelles il ne
 l'a dans le fait abandonné qu'en punition de
 son péché. Mais outre que ces problèmes
 sur ce que Dieu peut ou ne peut pas, sont
 des

des questions téméraires & indiscrettes ; la raison même s'accommode mieux de trouver dans la justice divine, une cause de la dépravation du cœur humain, que de supposer que la perversité soit l'ouvrage même de la création.

Quant à une instance ridicule qui m'a été faite, si je ne convenois pas au moins que les passions sont dangereuses & pour le salut & même pour les mœurs, je demande à qui me l'a faite, s'il ne conviendra pas que *dange-reux* n'est pas synonyme à *criminel*. Puis pour réponse à la question j'ai dix textes à lui citer où j'ai parlé du danger des passions ; celui entre autres que j'ai déjà cité, que „quel-
 „ que innocentes qu'elles puissent être à leur
 „ naissance, il est à craindre qu'elles n'é-
 „ branlent l'ame par une action continue
 „ qui, l'affoiblissant par degrés, l'amene en-
 „ fin au point d'être entièrement subjuguée,
 „ & de donner les mains à sa défaite". Je crois que c'est là avoir énoncé en termes précis le danger des passions. Je me tiens à ce
 tex-

texte unique pour finir ce paragraphe, qui n'est peut-être déjà que trop long.

§. 2. *De l'Amour.*

Je n'ai qu'un mot à dire ici sur cette matière, parce que j'en parlerai plus au long dans l'article cinquième de ce Chapitre, qui roulera sur le prétendu Epicurisme des *Mœurs*. Ce mot est au sujet de la phrase suivante qui ne pouvoit guere être reprise que par quelqu'un qui ait fait divorce avec les sentimens purs délicats & honnêtes: (e)

„ L'union de deux amans sans mœurs n'est
 „ point de l'amour: c'est une association o-
 „ dieuse qui les fait entrer en commerce de
 „ vices, & établit entre eux une complicité
 „ réciproque". Mr. de Prémontval se recrie à propos de cette phrase: „ Maxime très-
 „ fausse & aussi misérable que ce que dit
 „ Quintilien & ses échos, qu'il n'y a point
 „ d'éloquence sans probité". Et moyennant
 cette

(e) Toujours même paragraphe & même chapitre.

cette exclamation, voilà Mr. de Prémontval qui croit avoir fait la critique de la phrase: mais la seconde partie de la proposition, dont il ne dit mot, indique si bien le sens de ma pensée, que je ne crois pas lui devoir un éclaircissement plus développé que sa critique. En tout cas les deux portraits qui suivent l'éclairciront encore.

„ *Agathon* a pris du goût pour *Céphise*.
 „ *Agathon* est un petit noble précieux &
 „ maniéré, qui marche la tête haute & sur
 „ la pointe du pié. S'il lui faut porter ses
 „ regards sur un objet qu'il n'ait point en fa-
 „ ce, sa tête mal-emboîtée sur son pivot, se
 „ détourne avec peine pour le chercher, &
 „ ne fait que la moitié du chemin; sa pru-
 „ nelle qui roule languissamment, fait le res-
 „ te, & le fait à regret. Fier de sa noblesse
 „ & de son équipage, il dédaigne les talens,
 „ & ne pardonne d'en acquérir qu'à ces hom-
 „ mes placés au dessous de sa sphere, qui
 „ n'ont que cette ressource pour se tirer du
 „ néant. L'idée de Dieu l'importune, parce
 N „ qu'el-

„ qu'elle lui rappelle un être supérieur à lui.
 „ Les vertus sociales lui répugnent , parce
 „ qu'elles l'assujettiroient à des déférences.
 „ L'équité même n'est pas faite pour lui,
 „ parce qu'elle borneroit ses prétensions.
 „ Aussi est-il impie, dur & intéressé; faux
 „ dans ses promesses, perfide dans ses enga-
 „ gemens; incapable de tendresse, de com-
 „ misération & de reconnoissance. Ce
 „ n'est point un méchant entraîné au mal
 „ par la force d'un tempérament fougueux.
 „ C'est un fat qui croit valoir assez sans
 „ se donner la peine d'être vertueux.

„ *Céphise* est vaine & impérieuse, trente
 „ amans sont à ses piés, & elle les y souf-
 „ fre, comme autant de trophées érigés à
 „ ses charmes. Un seul sera couronné:
 „ mais tous l'auront adorée. Elle comman-
 „ de en souveraine; ils lui obéissent en es-
 „ claves: & pour mieux établir son rigou-
 „ reux despotisme, elle a grand soin de ne
 „ dicter que des ordres capricieux & bi-
 „ farres. Les plus rampans de sa cour
 „ s'at-

„ s'attendent à remporter la palme: ils se
 „ trompent. Elle veut des respects sans bor-
 „ nes, & méprise ceux qui les lui rendent.
 „ Ignorant les caracteres du vrai mérite;
 „ ne jugeant des talens que par la suffisan-
 „ ce; de la noblesse que par les titres; du
 „ génie que par les pointes; de l'amour que
 „ par les fleurettes; sans religion, sans mora-
 „ le, sans goût déterminé: que de confor-
 „ mité avec Agathon! Aussi est-ce sur lui
 „ qu'elle fixe son choix. Quel peut être le
 „ nœud d'un pareil assortiment? L'amour?
 „ Non: c'est l'assurance qu'ils ont que le mé-
 „ rite de l'un ne fera pas honte à l'autre.

§. 3. *De la Haine*

Ecoutez les critiques sans me lire; il vous
 semblera que j'aye conseillé la haine: mais li-
 sez-moi, & vous verrez que je la blâme.
 „ La haine, ai-je dit (f), n'est point crimi-
 „ nelle

(f) Toujours Première partie, Chapitre II. §. 4

„ nelle en elle-même : il est *des objets odieux* :
 „ mais ne haïssez que ceux-là, & que vo-
 „ tre haine ne s'étende pas jusqu'à la ven-
 „ geance ”.

„ La haine, dit doctoralement Mr. D S,
 „ sur quelque objet qu'elle s'arrête, est un
 „ défaut réel.”

Eh pourquoi donc Salomon inspiré par l'Esprit Saint, nous dit-il en vingt endroits, qu'il y a trois choses qu'il hait, & une quatrième qu'il déteste. Voilà donc déjà la haine, qui peut tomber légitimement sur des objets odieux.

Dira-t-on qu'il ne faut pas qu'elle tombe jamais sur les personnes ? Je le veux bien aussi. Cependant il s'élève quelquefois en nous un premier mouvement d'aversion, de dépit ou d'indignation à l'égard des malfaiteurs, des fourbes ou des lâches, sans que nous soyons les maîtres de le prévenir ; & par conséquent, sans qu'il puisse être réputé criminel. Or qu'est-ce que l'aversion, le dépit ou l'indignation, si ce n'est des germes de haine ?

ne? Tout ce qu'on peut dire de ces premiers
mouvemens, c'est qu'il ne les faut pas fo-
menter; qu'il ne faut pas que l'ame s'y ar-
rête ou s'y complaise. C'est à elle de trou-
ver des motifs pour empêcher que ces faillies
momentanées ne tournent en habitudes ré-
fléchies: & ces motifs contre la haine ha-
bituelle je les ai fournis moi-même ailleurs
fort au long, dans les *Mœurs* mêmes. „ Un
„ homme véritablement humain, ai-je dit
„ (g), ne peut que n'être pas l'ami d'un au-
„ tre homme: mais il n'est jamais son enne-
„ mi.” Et un peu plus loin; „ Lorsque la
„ passion vous porte à quelque violence con-
„ tre un autre homme, jetez vite les yeux
„ sur lui, pour y voir l'empreinte de la main
„ divine, & votre propre ressemblance: ce
„ fera de quoi ralentir votre emportement.
„ Ne dites point à Dieu ce que Cain lui dit:
„ *M'avez-vous donné mon frere en garde?*
„ Oui

(g) Troisième partie, chapitre III. art. 1, à la fin
u No. 1.

„ Oui sans doute, il vous l'a donné en gar-
 „ de; & non seulement il vous défend de lui
 „ faire aucun mauvais traitement : mais il
 „ vous ordonne même de le servir de tout
 „ votre pouvoir.” On voit par-là que je ne
 suis pas plus partisan de la haine que mes
 critiques. Si pourtant il y avoit quelqu'un
 que je fusse tenté de haïr, ce seroit eux,
 lorsqu'ils me noircissent avec mauvaise foi par
 des imputations visiblement calomnieuses;
 encore résisté-je à la tentation. Il y en a tel,
 me dis-je pour les excuser, que je crois
 méchant, qui peut-être n'est que sot.

§. 4. *De la Colere,*

Je n'ai pas plus été l'apologiste de la co-
 lere portée jusqu'à l'emportement, que de la
 haine. Car dire que „ C'est une émotion
 „ de l'ame, qui la rend capable d'efforts
 „ violens, quelquefois nécessaires, qu'elle
 „ n'eût point faits sans être tirée de son af-
 „ fiette; qu'elle est utile à un bon pere, à un
 „ maî-

„ maître patient, à un supérieur indulgent,
 „ qui sans son secours pardonneroit bien
 „ des fautes qu'il est à propos de punir ;”
 c'est excuser un degré modéré d'émotion,
 mais non pas l'emportement.

Il est bien heureux pour moi que le Prophete Roi ait dit dans un Pseaume: *Irasci-
 mini & nolite peccare* ; bien étrange que
 Mr. D. S. n'ait pas songé à ce passage ; &
 bien plus étrange encore, s'il y a songé, qu'il
 m'ait chicané à propos de ce que je dis sur la
 colere. Toutes les loix divines & humaines
 s'accordent pour excuser le premier mouve-
 ment, quelles qu'en ayent été les suites. A
 plus forte raison est-il gratiable si la personne
 qui l'éprouve ne se laisse pas emporter à des
 excès de vivacité que la raison condamne.

Mais quel manque de bonne foi ou de jus-
 tesse de la part de ce même critique, que de
 clore sa réflexion par ces mots: „ Le sang-
 „ froid, qui accompagne les opérations de
 „ la raison, peut-il être mis en comparaison
 „ avec les pernicieuses boutades de la cole-

„ re? ” Comme si je les y avois mises moi, tandis qu'il a sous les yeux ces paroles de mon texte qui suivent immédiatement : Lors-
 „ qu'on s'y livre sans sujet (à la colere) c'est
 „ boutade; lorsqu'on la pousse trop loin c'est
 „ fureur.” Et puis croyez en les critiques sur leur parole.

§. 5. *De la Médifance.*

Pour la médifance, c'est une absurdité que d'avoir été m'en faire le Panégyriste; & une plus grande absurdité encore d'avoir choisi pour appuyer l'imputation, des textes où je la réproûve formellement. „ Je puis, di-
 „ fois-je (b), avoir appris, sans que ma con-
 „ science en souffre, les galanteries de Phœ-
 „ dime; mais *je suis coupable si je viens à*
 „ *les publier.*” Je crois que c'est-là se déclarer bien rondement contre la médifance. Cependant Mr. D. S. qui cherchoit noise
 n'a

(b) Seconde partie, chapitre I, article 21.

n'a pas laissé de m'épiloguer. Sur ces mots, *Sans que ma conscience en souffre*, il me prend à partie. „ Quand on écoute, dit-il, „ patiemment de telles anecdotes, on est „ supposé les entendre avec un certain plaisir, &c.

Mais qui est-ce qui parle à Mr. D. S. de médifances écoutées? Je ne lui dis pas que j'en aye écouté, ni que je n'en aye point écouté, parce que ce n'est pas là de quoi il s'agit. J'ai à établir que si je fais du mal de quelqu'un, par quelque voie que je l'aye appris, je ne dois pas le divulguer. Et lui, laissant de côté la thèse principale, perd le temps à soutenir que je n'ai pas pu innocemment apprendre les galanteries de Phœdime; & il suppose que c'est ma faute si je les fais; & part de-là pour faire un froid sermon sur le mal qu'il y a à écouter les médifans. Je suis bien fâché que ce que j'ai à lui répondre soit désobligeant: mais il me semble que c'est là précisément ce qui s'appelle ne savoir ce qu'on dit.

Je crois bien qu'il s'est apperçu après coup, que ce texte-là n'étoit pas favorable à l'en-
 vie qu'il avoit de me trouver fauteur de la
 médifance. Il en a donc cherché d'autres;
 & n'en trouvant point il en a fait un. Je
 disois trente lignes plus loin, que „ Don-
 „ ner atteinte à la réputation de quelqu'un,
 „ ou en révélant une faute qu'il a commi-
 „ se, ou en déclarant ses vices secrets, est
 „ une action de soi-même *indifférente*.” Et
 Mr. D. S. me fait dire que c'est une action
 de soi-même *nécessaire*; ce qui est une im-
 pertinence à faire jeter au feu un livre où
 elle se trouveroit. Mr. D. S. avouera, s'il
 lui plaît, qu'une pareille altération est un
 peu forte. Je voudrois bien pouvoir croi-
 re que c'est une faute typographique:
 mais outre que les critiques un peu achar-
 nés sont sujets à ces fortes d'infidélités,
 ses réflexions sur cet endroit sont consé-
 séquentes à son interpolation; ou il faudroit
 qu'il eût le don de déraisonner au suprê-
 me degré. Toujours est-il vrai que sous
 prétext-

Prétexte de me réfuter, il se perd dans des réflexions sur le danger de la médifance assurément bien déplacées, puisque tout le paragraphe, dont la phrase qu'il critique fait partie, est une déclamation contre les médifans, & que conformément aux principes les plus exacts sur cette matiere, interdisant la médifance sans restriction, je permettois seulement (j'aurois pu même les conseiller) les rapports charitables & officieux, qu'on auroit grand tort de mettre au rang des médifances. Qu'on lise le morceau, il se justifie de lui-même; ou pour mieux dire, il n'a pas besoin de justification. „ Donner „ atteinte à la réputation de quelqu'un, „ ou en révélant une faute qu'il a commise, „ ou en découvrant ses vices secrets, est une „ ne action de soi-même indifférente (c'est- „ à-dire qui n'est ou criminelle ou innocente „ que suivant les circonstances). Elle est „ permise, & quelquefois même nécessaire „ s'il en résulte un bien pour la personne „ qu'on accuse, ou pour celles devant qui

» on la dévoile. On fait bien d'informer
 » un pere, des déportemens d'un fils liber-
 » tin; un abbé ou prieur claustral des déré-
 » glemens d'un moine vagabond; l'Etat ou
 » le Prince des projets téméraires d'un sujet
 » factieux; le public même des noirceurs
 » que cache au grand jour un hypocrite dan-
 » gereux; surtout après qu'on a vainement
 » essayé de corriger les coupables, par de
 » charitables remontrances. Ce n'est pas là
 » précisément médire. On entend commu-
 » nément par médifance une satyre maligne
 » lâchée contre un absent dans la seule vue
 » de le décrier & de l'avilir. On peut éten-
 » dre ce terme aux libelles diffamatoires,
 » médifances d'autant plus criminelles,
 » qu'elles font une impression plus forte &
 » plus durable: aussi chez tous les peuples
 » policés en a-t-on fait un crime d'état qu'on
 » y punit sévèrement.

§. 6. *Sur le Mensonge.*

Sur le mensonge on m'a trouvé plus qu'ex-
 xact : on m'a même trouvé rigoriste. Je ne
 crois pourtant pas qu'on puisse l'être sur cet-
 te matiere. „ Si nos ames, ai-je dit (i), é-
 „ toient de purs esprits, dégagés des liens
 „ du corps; l'une liroit au fond de l'autre :
 „ les pensées seroient visibles, on se les com-
 „ muniqueroit, sans le secours de la parole;
 „ & il ne seroit pas nécessaire alors de faire
 „ un précepte de la sincérité. C'est pour
 „ suppléer autant qu'il en est besoin à ce
 „ commerce de pensées dont nos corps gê-
 „ nent la liberté, que la nature nous a don-
 „ né le talent de proférer des sons articulés.
 „ La langue est un truchement par le moyen
 „ duquel les ames s'entretiennent ensemble :
 „ elle est coupable si elle les sert infidèle-
 „ ment ; ainsi que le seroit une interprete
 „ imposteur qui trahiroit son ministere. Loin
 „ de nous ces raffinemens de duplicité, ces
 „ équi-

(i) Même partie, chapitre III. article 1. §. 1.

„ équivoques , ces subterfuges ces réserva-
 „ tions mentales plus propres à multiplier
 „ les mensonges qu'à les faire éviter. On
 „ ment toutes les fois qu'on donne lieu vo-
 „ lontairement à autrui de croire vrai ce
 „ qu'on fait être faux, ou de croire faux ce
 „ qu'on fait être vrai.”

Ces principes sur la véracité sont si exacts,
 que je ne tiens compte de répondre à ceux
 qui les ont critiqués : mais l'application que
 j'en faisois à Abraham dans l'*a-linea* suivant,
 a plus besoin d'apologie. „ Abraham, di-
 „ fois-je, mentit, lorsque par une prudence
 „ mal-entendue il fit passer sa femme pour
 „ sa sœur, chez Abimelech & chez Pha-
 „ raon. Qu'elle fût, si l'on veut, sa paren-
 „ te, sa sincérité n'étoit point à couvert par
 „ là. Dire qu'elle étoit sa sœur, c'étoit don-
 „ ner lieu de croire qu'elle n'étoit pas son é-
 „ pouse ; & c'étoit-là en effet ce qu'Abraham
 „ vouloit qu'ils crussent, &c.”

Dans ce morceau, dont quelques person-
 nes de piété ont été scandalisées, il y a deux
 cho-

Choses à distinguer, le ton dont il est écrit, & la doctrine qu'il contient. Pour le ton, il est mondain, profane & satyrique, il va à donner des impressions désavantageuses d'un Patriarche respecté de la nation Juive, comme le modele & le Pere des croyans. Il n'y a donc pas à le défendre de ce côté-là. Et pour preuve que je désavoue ce que j'ai dit d'irréverentieux à son sujet, je m'abstiens de le répéter ici.

Quant à la doctrine, voyons premièrement, abstraction faite d'Abraham, si dans les principes ordinaires de la morale, un homme qui feroit passer sa femme pour sa sœur, fût-elle effectivement sa sœur ou sa parente, & la laisseroit enlever sans la réclamer comme épouse, ne seroit pas censé, tant par sa réticence que par son inaction, avoir voulu faire croire qu'elle ne lui étoit effectivement que sœur; & si cette intention une fois supposée, on ne seroit pas en droit de regarder sa conduite comme contraire à la sincérité. Le fait

d'A.

d'Abraham mis à part, il n'y a qu'une voix là-dessus, même parmi les apologistes. Tout l'univers, excepté l'*Appréciateur*, qui ricane de ma doctrine sur le mensonge en homme qui a intérêt qu'on le tolere, tout l'univers, dis-je, adopte ma maxime: „ Qu'on ment „ toutes les fois qu'on donne lieu volontaire- „ ment à autrui, de croire vrai ce qu'on fait „ être faux, ou de croire faux ce qu'on fait „ être vrai.” Mais quand ce vient à en faire l'application à Abraham pour le cas dont il est question; à Isaac, dans un cas pareil; à Jacob se faisant bénir par son pere sous le nom d'Esäü, les interpretes se partagent.

Les uns supposent que les Patriarches étoient dirigés par des inspirations célestes, qu'il ne nous est pas permis d'approfondir. En ce cas la question, déjà résolue pour le commun des hommes, n'a plus d'application aux Patriarches.

D'autres forçant la valeur des termes pour trouver le vrai dans des énonciations illusoires, sauvent le mensonge aux dépens de la bonne foi.

D'au-

D'autres enfin appellent faux ce qui est faux, & se contentent de dire que l'histoire sainte, ainsi que toute autre, en rapportant des faits, ne les canonise pas ; que l'inceste de Judas avec Thamar veuve de son fils n'est pas présenté comme une œuvre pie, que les actions des Patriarches racontées dans les livres saints, sont toutes incontestables, mais ne sont pas incontestablement saintes.

J'avoue que j'inclinerois volontiers pour ce sentiment, dans lequel, sans blesser le respect dû aux livres saints, on respecte aussi la pureté de la morale, qui principalement sur le point de la sincérité est moins susceptible que sur tout autre, d'exceptions & de dispenses. Ces vues supérieures & ces voyes extraordinaires sont au moins suspectes & dangereuses à présenter : le fanatisme peut en abuser.

Quoi qu'il en soit, je suis prêt d'adopter à ce sujet le sentiment qu'on me démontrera être préféré exclusivement par l'Eglise en général : mais je veux des démonstrations avant de me relâcher sur la morale.

ARTICLE II.

Des devoirs.

Comme cet article n'est pas un traité sur les devoirs, je n'entends pas ici les passer tous en revue, mais remettre sous les yeux du lecteur, avec des explications congruentes trois ou quatre textes des *Mœurs*, qu'on a relevés, tant sur les devoirs en général, qu'en particulier sur l'amour conjugal & l'amour filial.

§. I. *Des devoirs en général.*

Sur les devoirs en général, j'ai dit entre autres choses (k) „ Qu'ils sont écrits dans „ nos cœurs en caractères ineffaçables; que „ quiconque ne les y lit point, ce n'est pas „ qu'il ait la vue trop foible pour les discerner; c'est qu'il n'y regarde point; ou que „ s'il

(k) Discours préliminaire, vers le milieu.

„ s'il est des instans où ils paroissent effa-
 „ cés, ces instans ne sont que passagers.”
 A force de tourner & retourner cette phra-
 se qui ne présentoit rien de reprehensible,
 on est venu à bout d'y trouver qu'appa-
 remment je ne reconnoissois pas l'ignorance
 de nos devoirs pour une des suites du
 péché originel. Le malheur est que cette
 induction n'est point du tout une consé-
 quence de mon texte. J'ai voulu dire tout
 simplement, (& c'étoit une fort bonne cho-
 se à dire) que l'homme n'est jamais en droit
 d'alléguer l'ignorance pour s'excuser d'avoir
 manqué à ses devoirs moraux, & je ne
 vois pas ce que la morale gagneroit à la sup-
 position contraire.

J'ai dit deux pages plus loin, que „ Quand
 „ tous les hommes seroient méchans, je
 „ n'en demeurerois pas moins persuadé
 „ qu'ils connoissent la vertu, pourvu qu'il
 „ y eût parmi eux des hypocrites; car,
 „ ajoutois-je, les Tartuffes, quoique mé-
 „ chans eux-mêmes, rendent témoignage à
 „ la

„ la loi divine qu'ils transgressent en fei-
 „ gnant de s'y conformer.” Monsieur
 Rousseau de Geneve n'a pas cru cette pen-
 sée juste, parce qu'il imagine des gens qui
 pourroient bien être hypocrites en morale
 sans y croire. L'en voilà sans doute bien
 plus persuadé depuis qu'il a trouvé dans
 son chemin de ces gens-là, qui sous pré-
 texte de venger la morale qu'ils ne con-
 noissent pas, l'ont outragé scandaleusement
 lui qui la connoît si bien, & en parle a-
 vec tant de force: mais ce sont des Phé-
 nomenes rares, qui ne tirent pas à consé-
 quence, & qui doivent leur apparition à
 des intérêts particuliers. Il n'en est pas
 moins vrai que pour l'ordinaire les hom-
 mes injustes, violens, durs & sensuels ne
 laissent pas d'avoir une secrete vénération
 pour les hommes integres, modérés, doux
 & tempérans, & voudroient bien faire
 croire qu'ils le sont eux-mêmes. C'est tout
 ce que j'ai voulu dire. Quand je n'aurai
 à m'expliquer qu'avec des hommes de la
 fran-

franchise de Monsieur Rousseau, dussé-je abandonner mon opinion, je serai bien-tôt d'accord avec eux.

§. 2. *Amour conjugal.*

Il me semble encore à présent, que je me relis avec sang-froid & impartialité, qu'il n'y avoit rien à redire au passage qui suit (1) : „ L'amour & sur-tout l'amour „ conjugal se nourrit d'amour. Pour un „ amant qui fonde un cœur, la seule es- „ pérance peut entretenir sa flamme: mais „ quand ce cœur est devenu sa conquê- „ te, il a droit d'attendre du retour & „ de la reconnoissance. Le nœud sacré du „ mariage l'y autorise encore plus; & fait „ entre les deux époux du devoir de s'ai- „ mer, un devoir de religion: sous la „ clause cependant que l'amour sera réci- „ proque; car la religion elle-même ne „ com-

(1) Troisième partie, chapitre I. article ij.

„ commande rien d'impossible. ” Cependant on a voulu y trouver que je dispensois les époux de s'aimer réciproquement. Mais je ne fais pas pourquoi on n'a pas voulu comprendre que l'amour dont je dispense l'époux qui n'est pas aimé n'est que cet amour par lequel on est amoureux, mais non pas l'amour de charité, ce lien général d'affection & de bienveillance que chacun doit à ses semblables, même à ceux dont on auroit à se plaindre; puisque rien ne dispense de ce dernier. Cette même clé, si l'on vouloit bien s'en servir, donneroit le vrai sens de ce que j'ai dit sur l'amour filial, dont on s'est formalisé: mais ce point est assez important pour mériter une discussion particulière.

§. 3. *Amour filial.*

On ne peut guere, j'ose le dire, pousser plus loin que moi dans la théorie & dans la pratique, la tendresse des affections

naturelles, d'époux, de pere & de fils. Mon livre qui a essuyé d'ailleurs sur d'autres chefs quelques critiques fondées ne respire qu'amour, affection & tendresse. Aussi ai-je été véritablement aussi affligé qu'indigné de voir que la mauvaise foi des critiques ait voulu jeter des nuages sur mes sentimens au sujet de l'amour filial. Si j'ai dit quelque chose d'inexact sur ce point, tant d'autres passages y servoient de correctifs, que c'est une malignité pure que d'en avoir voulu tirer avantage, pour m'imputer de travailler à éteindre l'amour filial dans les cœurs.

Le premier passage dont on a abusé est précisément celui où pour exciter à l'amour de Dieu, je proposois de le considérer comme un Pere. Ce n'étoit déjà pas là mettre en supposition qu'un fils pût être dispensé d'aimer son pere: mais pour fixer le point de la comparaison, & ne pas faire entrer Dieu en parallele avec les peres qui ne le sont que le moins qu'ils ont

ont pu l'être, je commençois par dire (m):
 „ Laissons de côté la part qu'a un pere à
 „ la naissance de son fils: car je ne vois
 „ pas qu'il lui soit dû aucune reconnois-
 „ sance à ce titre, &c.” J'ajoutois quel-
 „ ques lignes plus bas: „ Il n'y peut pré-
 „ tendre qu'autant qu'il remplit les devoirs
 „ que la nature attache à la qualité de
 „ pere.” Ainsi l'on a dû comprendre, &
 l'on a même compris, que je voulois dire
 simplement qu'un fils ne doit rien à un
 pere qui n'a fait pour lui que lui donner
 l'existence, & non pas en général, com-
 me l'expose frauduleusement l'auteur de la
 Comédie des *Philosophes*, dans sa petite
 préface fugitive „ Qu'un fils ne doit à
 „ son pere aucune reconnoissance de lui a-
 „ voir donné le jour: ” car ce don même en
 mérite une infinie, si les soins postérieurs
 du pere ont rendu au fils son existence
 chere & précieuse. Ces soins ont un ef-
 fet rétroactif sur le bienfait de la procréa-
 tion

(m) Première partie, chap. II. §. 2.

tion pour y donner du prix & de la valeur. Ainsi *l'anti-philosophe*, en paroissant rapporter à peu près mes termes, n'en est pas moins un faux délateur. Je ne prendrois pas au reste la peine de justifier ce morceau si je n'avois à en répondre qu'à cet homme-là. Je me fais gloire de l'avoir pour adversaire, & je regarde comme flétris ceux qui le voyent & ceux qu'il aime. Mais d'autres, en se tenant à mon sens même, qui saute aux yeux, n'ont pas laissé de se formaliser; & j'entrevois bien pourquoi. Les expressions y sont un peu au désavantage des méchans peres. Une partie de mes lecteurs, dont les trois quarts peut-être sont peres, ont crié *Tolle*. Les plus modérés, à l'avis desquels je déferé, ont cru que la réticence sur une vérité dure eût été plus sage. Mr. D. S. même, qui a juré de n'être jamais de mon avis, même lorsqu'il en est, trouve seulement „ qu'il „ est *dangereux* de produire des raisons qui „ tendent à rendre moins *respectables* aux „ hommes ceux auxquels après Dieu ils doi- „ vent tout.”

O

Mais

Mais 1. ne confondons point les termes: il ne s'agit pas ici de *respects*, je parle, de *reconnoissance*. Je respecte fort le Prince de N... mais je n'ai aucune reconnoissance pour lui, parce qu'il n'a rien fait pour moi.

2. Il ne s'agit pas non plus ici de peres à qui *on doit tout*, mais au contraire de peres à qui on ne doit rien, si ce n'est la seule existence, bienfait qu'ils n'ont pas conféré volontairement, ni en vue du sujet qui devoit en jouir; & que peut-être même ils auroient bien voulu ne pas conférer. Et j'ai paru douter que pour ce bienfait équivoque il fût dû de la reconnoissance. Voilà mon crime: est-il bien grand? Y a-t-il un seul de mes contradicteurs qui osât mettre en these la proposition contraire? Aussi personne n'a-t-il affirmé que la mienne fût fautive; on l'a trouvée seulement inconsiderée.

A ce reproche je réponds qu'il est difficile de pourvoir à tout; & que je ne pouvois guere dire en termes formels, que ceux qui n'ont fait pour leurs enfans que les procréer, sont

font bien peu peres, sans qu'il s'ensuivît que leurs enfans leur sont aussi bien peu redevables. Je suis fâché de la conséquence: mais la vérité de ma proposition, si on veut me la passer, la rend au moins gratiable.

Je me ferois bien gardé d'appuyer sur une pareille expression, en parlant *ex professo* du devoir des enfans. C'étoit au contraire du devoir des peres que j'avois à parler directement en cet endroit. C'étoit aux peres que j'adreffois la leçon: je ne supposois pas que les fils l'entendissent. Nos moralistes les plus religieux sont pleins de ces choses-là. S'ils ont à reprocher aux peres de ne pas remplir les devoirs de la paternité, ils ne manquent pas de leur représenter qu'ils courent risque d'avoir en revanche des fils sans affection. Mais une autre fois vient le tour des enfans. Et comme le cas que je suppose où un fils n'auroit reçu précisément de son pere d'autre bienfait que l'existence, est infiniment rare, on n'a pas de peine à leur trouver en général, de bonnes & justes raisons pour exciter leur re-

connoissance envers leurs parens.

Mais au reste, étoit-ce moi qu'on devoit soupçonner de vouloir donner atteinte au devoir de l'amour filial, moi qui dans cet ouvrage-ci même, quelques lignes plus bas, fais une digression d'une page entière pour encenser aux manes de mon pere; moi qui le propose pour modele aux autres peres; moi qui m'abaisse & m'anéantis à la face de l'univers, pour exalter d'autant plus ses bienfaits. Bien loin de vouloir affoiblir l'amour filial dans les cœurs, je l'ai prêché de parole & d'exemple; & j'ose assurer que depuis j'ai prêché aussi de ces deux manieres, l'amour paternel.

Je l'ai déjà dit: dans un ouvrage écrit avec quelque chaleur, il y auroit de l'équité à ne pas toujours peser les expressions au poids du sanctuaire. C'est par les vues d'un auteur & par l'ensemble de sa doctrine, qu'il faut juger de ses sentimens, & non pas par quelques expressions isolées, ou quelques mots échappés dans le feu de la composition.

L'autre passage traitoit plus expressément de l'amour filial: c'est le titre même de
l'ar.

l'article (n), & j'en parlois là *ex professo*. On va voir si mon objet étoit d'éteindre ce premier sentiment de la nature. „ Les peres & „ les meres, disois-je, dont les sentimens ré- „ pondent au vœu de la nature, sont des maî- „ tres tendres & bienfaisans, à qui par con- „ séquent leurs enfans doivent une obéissan- „ ce fondée sur un amour respectueux. Leur „ soumission n'est point celle d'un esclave „ pour un maître impérieux. Elle est aussi „ indispensable : mais elle doit être volon- „ taire & partir du cœur. Un fils bien né „ est docile par la raison qu'il aime son pe- „ re, & fait qu'il en est aimé. Dans les „ premiers siècles du monde, comme on ne „ connoissoit point de peres qui abusassent „ de leur autorité, & qu'on ne soupçonnoit „ pas que jamais aucuns le fissent, on ne l'a- „ voit point bornée. Un pere avoit dans sa „ famille tous les droits d'un souverain. Que „ risquoit-on d'abandonner les enfans à la „ dis-

(n) Troisième partie, chapitre I. article IV.

„ discrétion d'un juge dont la sévérité étoit
 „ tempérée par la tendresse ?” J'ajoutois
 pour faire un contraste : „ Mais il naît
 „ quelquefois des monstres (c'étoit une sim-
 „ ple exception qui sortoit de la regle gé-
 „ nérale) : on vit des peres sans amour ;
 „ & par une suite nécessaire on en vit de
 „ cruels ; on en vit qui trempèrent leurs
 „ mains barbares dans le sang de leurs
 „ propres enfans. On restraignit donc leur
 „ puissance ; on leur permit de se porter ac-
 „ cusateurs : mais on ne voulut plus qu'ils
 „ fussent juges & bourreaux. La nature leur
 „ interdisoit aussi la dureté, les emportemens,
 „ les violences : mais la police n'alla pas
 „ jusques-là ; elle n'étend point son pouvoir
 „ jusqu'à régler l'intérieur des maisons. Li-
 „ bres sur ce point, de la contrainte de la loi,
 „ les méchans peres s'érigerent en tyrans, ré-
 „ girent leurs enfans avec des sceptres de
 „ fer, & leur rendant insupportable la vie
 „ qu'ils leur avoient donnée, leur appri-
 „ rent à les haïr.” „ Ce n'est pas, disois-
 „ je,

„ je , aux enfans de tels peres que je recom-
 „ mande l'amour ,” (l'amour filial fans dou-
 „ te , car c'est de celui-là qu'il est question ,
 „ cet amour que j'ai défini plus bas *un at-*
 „ *tachement tendre & affectueux*) : „ je m'en
 „ tiens par rapport à eux , aux termes de
 „ la loi que Moïse imposa autrefois aux
 „ descendans de Jacob : *Honorez* , porte cet-
 „ te loi , *vos peres & vos meres* ; elle ne
 „ dit pas , aimez-les ;” & plus bas , adres-
 „ fant la parole aux enfans mêmes d'un de
 „ ces peres durs , à qui j'ai supposé toute la
 „ férocité qu'il falloit pour autoriser ma dis-
 „ pense sur l'amour *tendre & affectueux* :
 „ Quels sentimens , ajoutois-je , devez-vous
 „ avoir pour lui ? Je vous l'ai déjà dit ,
 „ *honorez votre pere* , il n'est aucun cas
 „ dans la vie où des enfans puissent en
 „ être dispensés . Soyez lui soumis , puis-
 „ qu'il est votre maître , même aux dé-
 „ pens de vos propres intérêts , mais ja-
 „ mais aux dépens de l'honneur . Rendez-
 „ lui tous les bons offices dont vous pou-

„ vez être capables: vous le devez même
 „ à l'égard de vos plus cruels ennemis:
 „ or votre pere a du moins l'avantage sur
 „ tous ceux qui vous haïssent, d'être ce-
 „ lui qui vous touche de plus près. Sa
 „ dureté n'excuseroit pas la vôtre. Quant
 „ à l'amour *filial*, il est foible dans votre
 „ cœur, je le sens bien, & ne crois pas de-
 „ voir vous en faire un reproche: mais il est
 „ une sorte d'amour que vous devez à tous
 „ les hommes. Or cet amour, votre pere
 „ puisqu'il est homme, n'a pas moins droit
 „ qu'un autre d'y prétendre; & toutes cho-
 „ ses égales d'ailleurs, vous lui devez la pré-
 „ férence." Ceci n'est point équivoque.
 Voilà au moins, outre le respect & la sou-
 mission, dont je ne dispense en aucun cas,
 une sorte d'amour que j'exige, même à l'é-
 gard des plus méchans peres, non pas peut-
 être aussi *tendre* & aussi *affectueux* que pour
 un bon pere, parce que cette égalité n'est ni
 possible ni même juste: mais c'est toujours
 de l'amour, & en un degré supérieur à celui
 qu'on.

qu'on auroit non-seulement pour tout autre ennemi, mais même pour tout autre homme dont on n'auroit point à se plaindre.

J'ajoutois, (& c'est ce qui a le plus révolté ceux qui n'ont voulu rien voir de tout ce que j'avois semé devant & après pour adoucir & interpréter cette phrase) : „ Mais pour „ l'amour filial, attachement beaucoup plus „ affectueux, il n'est pas d'une obligation si „ générale qu'il ne puisse être susceptible de „ dispense.” Sur cette phrase l'*anti-philosophe* a encore fait une falsification, qui d'une proposition au moins excusable, en fait une très-révoltante. „ L'amour filial, m'a-t-il „ fait dire, est très-susceptible de dispense.” Il semble à l'entendre que j'aye voulu faire de cette phrase une maxime de pratique journalière; au lieu qu'au contraire je faisois de l'amour filial une obligation générale, dont je n'accordois la dispense aux enfans, que dans des cas fort rares, à l'égard de peres entièrement dénaturés. Et encore de quoi est-ce que je les dispensois? De l'amour tendre &

affectueux : mais je leur enjoignois le respect, la soumission, & encore un degré *d'amour plus fort* pour leur pere, que pour tout autre homme. Voilà donc la fourberie du sycophante bien démontrée. Il est vrai qu'en me travestissant ainsi, il fait presque mon apologie; car c'est avoüer tacitement l'exactitude de mon texte, que d'en venir à l'altérer pour le rendre odieux: mais comme son intention n'étoit pas de me servir, je ne crois pas lui en devoir des remerciemens. Il a cru, par des libelles, que le gouvernement avoit la foiblesse de souffrir, pouvoir impunément calomnier un anonyme qui n'auroit jamais la liberté de répliquer. C'est un lâche qui égorge un homme atterré. Cependant comme ce n'est pas mon texte qu'il a rapporté, mais une horreur de sa façon, ce n'est pas vis à vis de lui que j'ai à justifier ma phrase. Je m'en explique en faveur de ceux qui, la lisant telle qu'elle est, l'ont encore trouvée reprehensible; & voici ce que j'ai à leur dire.

Loin d'avoir sur l'amour filial des idées

fauf-

fausses ou incomplètes, je l'ai au contraire conçu en beau, & rendu de même. Le supposant excité dans le cœur d'un fils sensible par les bontés journalières d'un pere bienfaisant, je l'ai défini comme on voit ici, un attachement *tendre & affectueux*; & c'est là précisément ce qui a donné lieu à cette malheureuse dispense qu'on m'a reprochée comme un crime, peut-être un peu trop légèrement. Car, parlant ici de l'amour *tendre & affectueux* d'un fils chéri de son pere, il falloit que j'en exemptasse celui qui est haï & vexé du sien; sauf à lui en enjoindre un autre plus assorti à sa position, comme je l'ai fait. Si écrivant plus sechement, j'avois simplement défini l'amour filial l'attachement que tout enfant doit à son pere, j'en aurois fait & pu faire un précepte absolument général, sans dispense ni exception, & personne n'auroit dit mot. J'ai été bien mal avisé de vouloir que l'amour fût plus chaud & plus véhément, plus *tendre & affectueux* dans le cœur d'un fils chéri par son pere, que dans celui

d'un infortuné que l'auteur de ses jours s'attache à persécuter sans relâche.

Mais il faut faire ma confession jusqu'au bout. J'ajoutois encore: „ On ne peut aimer, qu'autant qu'il est nécessaire d'aimer ses ennemis même, un pere dont on n'éprouve que des témoignages de haine. Toute la distinction qu'on lui doit, c'est de le traiter en ennemi respectable.”

Sur ce passage & les précédens, qui ont paru durs, on s'est, je crois, trop attaché aux termes, qui saisis dans toute la rigueur de la lettre auront donné quelque prise. Passons donc condamnation sur les termes, & justifions l'intention.

Il s'agissoit de *méchans peres, qui s'érigeant en tyrans de leurs enfans, les régissent avec un sceptre de fer, & leur rendent insupportable la vie qu'ils leur ont donnée,* (car il faut se mettre dans mon hypothese); c'est aux enfans de ces peres que je n'osois recommander l'amour, l'amour filial sans doute (car c'étoit de celui-là qu'il s'agissoit);

cet amour que j'ai défini un attachement tendre & affectueux; cet amour qui résulte dans le fils de l'amour respectif du pere, & qui faute de réciprocité laisse la place à un amour de pur instinct.

Mais je voudrois bien savoir de ceux qui ont crié le plus haut sur cet endroit, comment ils feroient eux-mêmes pour aimer *affectueusement & tendrement* des peres qui seroient leurs ennemis déclarés; car encore un coup, voilà les peres dont je parlois. Les aimer de cet amour général qu'on doit à tous les semblables, & encore d'un degré par dessus, à cause de leur qualité de peres; point de difficulté, je l'ai même expressément exigé.

„ Un tel pere, ai-je dit, puisqu'il est homme, a droit de prétendre à *votre amour*;

„ & toutes choses égales d'ailleurs, vous lui devez *la préférence*;" & c'est ce que mes détracteurs se sont bien gardés d'observer: mais les aimer *affectueusement & tendrement*, c'est-à-dire, sentir pour eux cette pointe, cette fleur, ce velouté de l'amour,

qu'on caractérise spécialement par le mot de tendresse, comme je ne le conçois pas possible, je ne l'imaginois pas exigible.

Quoi! les deux fils de Médée, que la féroce, après les avoir égorgés de ses mains, jette par morceaux sur ses pas, s'ils eussent pu survivre à cette barbare exécution, devoient sentir pour elle ces élans *tendres & affectueux* qu'inspirent les bontés d'une mère bienfaitrice? Quoi! on les exigera ces sentimens tendres d'un fils exposé par son père, ou livré aux horreurs de la servitude? Quoi! Cyrus devoit chérir bien tendrement son ayeul Attyages; & Romulus, Rhea sa mère? Quoi! ces infortunés negres, dont nous abusons si indignement, tout chrétiens que nous sommes, contre le droit de la nature, doivent sentir leurs entrailles émues d'*affection* pour les pères avarés qui les ont vendus à nos fureurs? Qui ne voit que c'est-là renverser, sous prétexte de zèle pour les pères, toutes les notions du bon sens & de la raison, avec lesquels pourtant il faut toujours que la morale se concilie? Si

Si le pere, en tant que pere, mérite déjà par cette seule qualité, comme je l'ai dit formellement un degré spécial d'amour, il en méritera plus encore s'il y ajoute celle de bienfaiteur : mais si au contraire, au lieu de la rehausser par des bienfaits, il la dégrade par des méchancetés, comme l'amour des enfans devoit augmenter dans le premier cas, il faudra bien par une conséquence nécessaire qu'il diminue dans le cas opposé. N'est-ce donc rien faire en faveur du titre de pere, que d'exiger même pour un méchant, *plus d'amour* qu'on n'en doit à tout autre de ses semblables de qui l'on n'a reçu aucun tort; & par dessus cela *des soumissions & des respects sans bornes* ?

La morale chrétienne, loin d'excepter nos ennemis de la classe générale du genre humain, dont nous devons aimer tous les individus, les y comprend nommément. Si donc quelqu'un étoit si malheureux que d'avoir son pere pour ennemi, il ne laissera pas de lui devoir de l'amour, & de lui en devoir

328 ECLAIRCISSEMENT

voir plus qu'à un autre; car c'est au moins, comme je l'ai dit, un *ennemi respectable* pour lui, un ennemi dont le sang lui coule dans les veines, & qui par conséquent lui est uni par les liens les plus étroits. Mais ces chaînes forgées par le sort & par la nécessité ne produiront le plus souvent qu'un amour de respect & de soumission; il faut quelque chose de plus pour exciter & nourrir la tendresse. C'est cet *amour tendre*, seul capable, à ce qu'il me sembloit, de remplir l'idée de l'amour filial, que je n'osois recommander aux fils des peres dénaturés: mais si l'on se contente pour amour filial, à l'égard de ces peres indignes, d'un sentiment moins affectueux, je suis en règle, je l'ai exigé non-seulement tel qu'on le doit avoir pour chacun de ses semblables, mais même *plus fort*.

Quand j'ai fait ce morceau, j'avois sous les yeux plusieurs de ces peres durs, qui n'ont retenu de la paternité que le despotisme, & n'usent de leur autorité que pour ve-

xer : c'est ce qui m'a fait appuyer sur ces images dont j'étois affecté pour l'instant ; & donner peut-être un peu trop courte, ou du moins trop juste, la mesure d'amour filial qui est dû à de tels peres. J'ai reconnu depuis qu'il ne faut pas mettre sur ce point, les enfans trop à leur aise ; & que sous prétexte qu'un pere dénaturé mérite moins d'amour qu'un pere tendre, ils pourroient bien, par haine pour la dépendance, trouver dans de bons peres, des rigueurs qui n'y seroient pas ; & s'en autoriser pour lui refuser leur tendresse. Encourageons donc les enfans à l'amour, au lieu de calculer jusqu'à quel point on peut les en dispenser. Saint Augustin, sur la question, Combien on doit aimer Dieu, dit que la mesure sur ce point n'est autre que de l'aimer sans mesure. Il en faudroit presque dire autant de l'amour filial. Quand il pourroit avoir des bornes déterminées, il seroit bien moins dangereux de les excéder, que de rester en deçà.

ARTICLE III.

Vertus.

Cet article sera court, parce que j'ai essuyé peu de contradictions sur ce que j'ai dit des vertus & des vices, sauf ce qui a pu avoir trait aux vertus chrétiennes, mais dont il a été question dans le Chapitre précédent (article III.) Je n'ai à répondre ici, en tout, qu'à deux petites chicanes que je laisserois sans réponse, si je n'avois entrepris de répondre à tout, pour n'y plus revenir.

J'ai marqué une différence entre la pudeur & la chasteté. „ Ne confondez pas, ai-je dit, (a) la pudeur avec la chasteté. La pudeur est, si l'on veut, une sorte de vertu : mais qui, j'ose le dire, n'est pourtant que de bienséance & fondée uniquement sur l'honnêteté publique. J'en apporte pour preuve, qu'il est des cas où elle peut licitement rabattre de sa rigueur (au lieu que la chasteté ne souffre point de dif- „ pen-

(a) Seconde partie, chap. I. article III. §. 2.

29 pense : or c'est là le caractère de la véritable
 29 vertu. La sincérité, par exemple en est
 29 une, elle est toujours indispensable. La
 29 pudeur & la chasteté sont deux choses si
 29 différentes, que telle femme ne laisseroit
 29 pas voir son bras nu, qui au fond du cœur
 29 brûle d'une flamme adúltere. Telles sont
 29 singulièrement les Dames Orientales, qui
 29 pour la plupart n'ont pas moins de lu-
 29 bricité que de pudeur. L'obscurité, la
 29 nuit & la solitude dispensent de la pudeur,
 29 & ne dispensent pas de la chasteté." L'*ap-
 préciateur* qui n'a lu apparemment que la pre-
 mière ligne de ce morceau, a trouvé fort ri-
 dicule que j'aye marqué une différence entre
 la pudeur & la chasteté; ces termes lui pa-
 roissoient parfaitement synonymes: qu'il reli-
 se le morceau entier; il y trouvera une leçon
 de langue dont il paroît qu'il a besoin.

Après cette tracasserie, il ne faut pas s'é-
 tonner que le même critique ait trouvé de
 trop la différence que je marquois entre la
 continence & la chasteté. Je ne fais pour-
 quoi.

quoi cet homme-là s'est déclaré l'ennemi
 des distinctions. Il paroît que ce n'est
 pas à moi tout seul qu'il en veut : il est aussi
 l'adversaire de la langue françoise , dont il
 semble qu'il ait pris à tâche de brouiller les
 termes spécifiques & distincts. Je n'insisterai
 pas pour justifier ma distinction , elle se jus-
 tifiera d'elle-même par le texte. „ On ne
 „ doit pas confondre, ai-je dit (p), la conti-
 „ nence avec la chasteté. L'abus des ter-
 „ mes entraîne avec soi la confusion des i-
 „ dées. Comme on peut être chaste sans
 „ s'astreindre à la continence : tel aussi s'en-
 „ fait une loi, qui pour cela n'est pas chaf-
 „ te. La pensée toute seule peut souiller
 „ la chasteté : elle ne suffit pas pour enfrain-
 „ dre la continence. Tous les hommes,
 „ sans exception de temps, d'âge, de sexe &
 „ de qualité, sont obligés d'être chastes :
 „ mais aucuns ne sont obligés d'être conti-
 „ nens.

(p) Même partie chapitre IV. article 1. tout au com-
 mencement.

55 nens. La continence consiste à s'abstenir
 55 des plaisirs de l'amour, la chasteté à ne
 55 jouir de ces plaisirs qu'autant que la
 55 loi naturelle le permet, & de la manière
 55 qu'elle le permet. La continence, quoi-
 55 que volontaire n'est point estimable par
 55 elle-même, & ne le devient qu'au-
 55 tant qu'elle importe accidentellement à la
 55 pratique de quelque vertu, ou à l'exécu-
 55 tion de quelque dessein généreux : hors
 55 de ces cas, elle mérite souvent plus de
 55 blâme que d'éloges." Je ne rapporte ici
 ce texte que pour justifier ma distinction en-
 tre la continence & la chasteté. Quant à ce
 qu'on pourroit y trouver d'inexact par rap-
 port au mérite de la continence, je l'ai dis-
 cuté ci-dessus, dans le Chapitre précédent,
 article III. §. 3.

ARTICLE IV.

De l'Exemple.

Je me trompe fort, si tout le monde ne
 convient pas avec moi, sans hésiter, que
 Mr.

Mr. D. S. m'a fait une mauvaise querelle à propos de ce que j'ai dit sur l'exemple. Or le voici précisément ce que j'ai dit (q) : „ L'ex-
 „ emple est une regle dangereuse & qui
 „ ne manque guere d'égarer ceux qui s'y
 „ livrent aveuglément. Il en est des exem-
 „ ples comme des conseils : si l'on en veut
 „ tirer avantage, il faut avoir assez de lu-
 „ mieres pour les apprécier. Les mauvais
 „ exemples nuisent en ce qu'ils entraînent à
 „ la pratique du mal : mais les bons nuisent
 „ aussi quelquefois en ce qu'ils bornent dans
 „ la pratique du bien : car si ceux que vous
 „ vous proposez d'imiter ne sont pas des
 „ modeles en tout genre, (& où en trouve-
 „ rez-vous de tels?) vous ne sauriez man-
 „ quer en les imitant, souvent même en les
 „ surpassant, de rester dans l'imperfection &
 „ la médiocrité. Voilà sans doute pourquoi
 „ le législateur (*) des chrétiens n'a point
 dit :

(q) Discours préliminaire vers le commencement.

(*) J'ai expliqué ci-dessus, chap. précédent, au commencement de l'article premier, pourquoi j'ai désigné
 ici

dit: *Imitez tel apôtre, tel anachorete, tel roi; mais, Soyez parfaits comme votre pere céleste est parfait. On ne va jamais au grand par l'imitation, à moins que le modele qu'on se propose ne soit inimitable.*"

Il ne faut pas, dit Mr. D. S. à propos de ce texte, interdire l'exemple aux hommes, sous prétexte qu'il ne peut pas conduire à la perfection; & d'après cette judicieuse maxime, il se répand en longueurs superflues. Mais où a-t-il lu que je l'interdisois? Est-ce l'interdire que d'observer qu'il a ses inconvéniens & ses dangers; que ceux qui s'y livrent *aveuglément* pourroient s'égarer, qu'en un mot on ne fautoit tirer avantage des exemples si l'on n'a pas assez de lumieres pour les *apprécier*? Je ne les interdisois pas: on le voit ici-même, & on le va voir encore par d'autres textes, mais je conseillois de ne les suivre qu'avec discernement.

Par

ici J. C. par le titre de législateur des chrétiens. Et l'on voit bien par la citation que je fais des paroles de ce divin maître, que loin d'extenuer son autorité j'avois intérêt de la faire valoir,

„ Par exemple , disois-je , Théophile
 „ est pieux, il ne soupire que pour Dieu:
 „ mais le dédain qu'il a pour toutes les cho-
 „ ses de la terre, s'étend sur tous les hu-
 „ mains qui l'habitent: excepté le petit cer-
 „ cle d'élus qui le visitent & qu'il édifie,
 „ tous les hommes sont à ses yeux des
 „ profanes, des mondains, des gens que
 „ Dieu hait, & qu'il doit par conséquent
 „ haïr. Vous croiriez être un saint en imi-
 „ tant Théophile: vous seriez un homme
 „ dur, fier & méprisant, incapable d'affec-
 „ tion, d'indulgence & de pitié; mauvais
 „ mari, & ce qui est pis encore, homme
 „ incorrigible dans vos défauts, que vous
 „ estimeriez des vertus.” On a voulu, par
 parenthèse trouver des finesses à ce portrait,
 & lui supposer des applications. On en fera
 tant qu'on voudra: mais la vérité est que
 je n'en ai eu aucune en vue. C'est celui qui
 applique, qui fait la satire: moi je m'en la-
 ve les mains.

Entre autres portraits à la suite de celui de
 Théo-

Théophile, par où je continuois d'établir qu'il ne faut se livrer aux impressions de l'exemple, qu'avec discernement, étoit encore celui-ci: „ On vous cite Themire „ comme un merveilleux modele de chasteté. „ Je n'entends point révoquer sa sagesse en „ doute: il y a assurément des femmes chastes; Despréaux en a compté jusqu'à trois. „ Quand il en faudroit rabattre les deux „ tiers, Themire pourroit être ce phœnix „ unique. Mais ne l'imitiez précisément „ qu'en ce point: elle croit que la chasteté „ tient lieu de toutes les vertus; & qu'on „ peut bien, quand on fait tant que d'être „ fidele à son mari, se permettre des humeurs & des crialleries, tyranniser ses enfans & harceler ses domestiques, railler, „ médire & tromper au jeu.” Quelques uns ont murmuré de cette plaisanterie innocente sur la rareté des femmes chastes: mais les parties intéressées ne réclamant point, je crois que le silence est le rôle des autres. Passons à l'essentiel. J'ai dit qu'on alloit voir

par la suite que je n'interdisois pas les exemples.

Il n'y a qu'à lire ce que j'en ai dit (r) à propos de la nécessité du culte extérieur, (qu'on a pourtant supposé que je traitois de superflu) : on verra par le même texte, que j'appuie avec force sur la nécessité du culte & sur celle des exemples. „ Si la piété, „ ai-je dit, est une vertu, il est utile qu'elle „ regne dans tous les cœurs. Qu'on me „ passe la supposition pour réalité, la conséquence est indubitable. Or il n'est rien „ qui contribue plus efficacement au regne „ de la vertu que l'*exemple*; les leçons y „ feroient beaucoup moins : c'est donc un „ bien pour chacun de nous d'avoir sous „ les yeux des modeles attrayans de piété. „ Or ces modeles ne peuvent être tracés „ que par des actes extérieurs de religion. „ (Voilà je crois la nécessité d'un culte extérieur assez disertement énoncée.) Inutile- „ ment

(r) Première partie, chap. III. vers la fin.

» ment par rapport à moi un de mes conci-
 » toyens est-il pénétré d'amour, de respect &
 » de soumission pour Dieu, s'il ne le fait pas
 » connoître par quelques *démonstrations sen-*
 » *sibles* qui m'en avertissent."

J'ajoutois à la vérité: „ Mais aussi je le
 » quitte de toutes pratiques réglées & péri-
 » diques: elles me seroient équivoques; il
 » pourroit s'y asservir par contrainte ou par
 » politique. Qu'il me donne, de quelque
 » maniere que ce soit, des marques non
 » suspectes de son goût pour la vérité, de sa
 » résignation aux ordres de la Providence,
 » d'un amour affectueux pour son Dieu;
 » qu'il l'adore, le loue & le glorifie en pu-
 » blic: il a fait alors des actes solennels de
 » religion.... Son exemple a opéré sur
 » moi; je me sens piqué d'une sainte émula-
 » tion, que les plus beaux morceaux de mo-
 » rale n'auroient pas été capables de produi-
 » re." Dire que je le quitte de toutes prati-
 » ques réglées & périodiques; ce n'étoit pas
 dire que je l'en crusse dispensé, (& ce n'étoit

pas là non plus ce que j'avois à dire en cet endroit): c'étoit dire que je l'en quittois par rapport à moi, qui n'avois pas besoin qu'il les fît pour juger de sa religion. Car on juge bien plus sûrement des sentimens de quelqu'un par les actes spontanés que son cœur lui fait faire, que par ceux qu'il fait pour obéir à la loi ou à la coutume. J'ai vu des gens assister à l'office divin, que je savois n'être pas pieux: mais je n'en ai point vu se prosterner par l'effet d'un premier mouvement, pour adorer Dieu, lui demander son secours, ou le remercier de son assistance, qui ne le fussent. Ce que j'ai voulu dire là n'est peut-être pas assez clair pour tout le monde: mais il l'est pour qui fait saisir la suite d'un raisonnement.

Mais voici bien plus en faveur des exemples: voici tout un paragraphe qui n'a d'autre objet, que d'en prouver la nécessité, l'utilité, l'efficacité (s). „ La maniere d'aimer

„ NOS

(s) Seconde partie, chapitre. I. article 111. §. 1.

„ nos semblables, disois-je, est de leur sou-
 „ haiter les biens que nous jugeons les plus
 „ propres au bonheur de l'homme, & de
 „ les leur procurer, s'il est en notre pouvoir
 „ de le faire. Rien n'y étant plus propre
 „ que la vertu, le premier & le plus impor-
 „ tant devoir de la société est donc *de la mon-*
 „ *trer* dans tout son éclat, à ceux qui nous
 „ environnent, pour leur en inspirer l'amour.
 „ Or *l'exemple* est le moyen le plus efficace
 „ pour opérer cet effet; & c'est souvent
 „ le seul qu'on ait en main. Tous les
 „ hommes ne font pas des livres, des ser-
 „ mons ou des lois; tous n'en ont pas
 „ le talent, le loisir ou l'autorité: & ce
 „ ne sont-là d'ailleurs que des tableaux
 „ sans vie, qui remuent rarement le
 „ cœur, & ne présentent de la vertu que
 „ des images imparfaites & tronquées: la
 „ plume & la parole même, ainsi que le
 „ crayon ou le pinceau, ne peignent que
 „ la superficie des sujets, ne leur donnent
 „ qu'une face, qu'une attitude unique, &

» ne sauroient imprimer le mouvement à
 » des portraits. L'*exemple* est un tableau
 » vivant qui peint la vertu en action, &
 » communique l'impression qui le meut à
 » tous les cœurs qu'il atteint. Or chacun
 » peut donner des *exemples* de vertu,
 » puisqu'il ne faut, pour le faire, qu'agir en
 » homme vertueux. Admirons la sagesse
 » divine qui de tous les moyens capables
 » de contribuer à la sainteté des Mœurs,
 » a rendu praticable à tous les hommes
 » précisément celui dont l'effet est le plus
 » sûr. Quelques uns à la vérité y contri-
 » buent plus que d'autres: mais enfin tous
 » peuvent y contribuer plus ou moins.
 » Tous les astres, sont radieux: mais tous
 » n'ont pas une sphere également étendue:
 » Il en est de même des modeles de vertu.
 » Chacun d'eux dans le cercle qu'il occupe,
 » éclaire & vivifie ce qu'il approche: mais
 » un Monarque ou un Prince, s'il est ver-
 » tueux, répand ses influences salutaires
 » beaucoup plus loin qu'un citoyen isolé qui

„ vit dans un état obscur. Ce n'est pas que
 „ l'homme vertueux , placé sur le throne,
 „ soit un astre par lui-même plus lamineux
 „ que l'homme privé : mais c'est que ses ra-
 „ yons partent d'un lieu plus élevé.” Qu'on
 me dise à présent si un critique qui a lu dans
 un ouvrage des textes aussi formels sur l'e-
 xemple, a bonne grace de faire à l'auteur cet-
 te leçon : „ Il ne faut pas interdire l'exem-
 „ ple aux hommes.”

ARTICLE V.

*Propositions des Mœurs taxées mal-à-propos
 d'Epicurisme ou de relâchement.*

Ce prétendu Epicurisme est absolument u-
 ne chimere. Ce n'est que pour répondre à
 tout que je répons à cette dernière sorte
 d'imputation ; car il n'y a personne de sensé
 qui l'ait faite. Les censeurs les plus austeres
 & les plus pieux ont dit pour la plupart
 de l'auteur des *Mœurs* : „ Qu'avoit-il be-

„ soin de s'aller enfermer dans les matieres de
 „ religion? Il avoit sans cela tant de bonnes
 „ choses à dire sur la morale.” Mais personne
 que des *Prémontval*, ou gens de cette es-
 pece, à qui il convenoit moins qu'à tous
 autres, de faire les rigoristes, ne m'a ac-
 cusé de corruption dans les principes. Et
 effectivement ma morale a pu paroître mon-
 daine par quelques coins (aussi étoit-elle faite
 pour le monde) : mais en fait de morale
 mondaine, c'étoit la plus exacte qu'il se pût.

Par exemple où est l'Epicurisme dans cet
 endroit (1) ? „ L'amour n'est un vice que
 „ dans les cœurs vicieux. Le feu, cette sub-
 „ stance si pure, envoie des fumées infectes
 „ & même dangereuses s'il s'est pris à des ma-
 „ tieres corrompues : de même, si l'amour
 „ est nourri par les vices, il ne produit que
 „ de honteux desirs, il ne forme que des
 „ desseins criminels, & n'est suivi que de
 „ troubles, de soucis & de malheurs. Mais
 „ qu'il

(1) Première partie, chapitre. I. au commencement.

„ qu'il soit né dans un cœur droit, & allu-
 „ mé par un objet aussi bien pourvu de ver-
 „ tus que d'attraits, il est à l'abri de toute
 „ censure; Dieu, loin de s'en irriter, l'approu-
 „ ve. Il n'a fait les objets aimables qu'a-
 „ fin qu'ils soient aimés." C'est dans cette
 dernière ligne surtout qu'on a cru voir de
 l'Epicurisme. On a supposé gratuitement
 qu'elle signifioit qu'il n'y avoit qu'à être a-
 moureux de toutes les belles, & partout où
 l'on en trouveroit se les approprier. Mais
 pourquoi toujours voir dans des textes ce
 qui n'y est pas? Est-ce qu'il faut être Epicu-
 rien pour croire que ce qu'il y a de beau dans
 la nature, non-seulement est l'ouvrage de
 Dieu, mais est fait à dessein? Or quel peut
 être le dessein de celui qui fait du beau, si
 ce n'est de faire quelque chose qui plaise?
 L'Écriture Sainte est pleine de passages qui
 prouvent que les Patriarches ont été sensibles
 à la beauté. Sara étoit belle; Rebecca,
 Rachel, l'étoient aussi; & leurs époux ai-
 moient en elles cette beauté. Un chrétien

peut donc être sensible aussi; & préférer pour son épouse une belle femme à une laide. D'ailleurs qu'on relise le texte; & l'on verra combien il est absurde de supposer que je favorise ici l'amour licentieux.

Pour le morceau suivant, on a pu avec justice le censurer, mais non pas comme une leçon d'Epicurisme, car ce n'étoit pas un morceau dogmatique. Après avoir dit tout uniment à quoi le sommeil est bon, „ qu'il „ répare puissamment nos forces épuisées, „ qu'il charme nos inquiétudes, qu'il dissipe nos plus noirs chagrins, & calme „ nos douleurs les plus aiguës, „ je terminois le morceau par cette apostrophe au sommeil même (1): „ Dans quelle voluptueuse situation ne plonges-tu pas les „ amans heureux, &c. „ On a trouvé avec raison cette prosopopée trop galante & trop licentieuse pour avoir place dans un ouvrage qui roule sur les Mœurs. Voilà ce que
fait

(1) Même partie chapitre. II. §. 4.

fait une imagination de trente ans, qui n'est pas tenue en bride: semblable à un peintre que son feu emporte, elle veut mettre en tableau tout ce qui l'affecte, chaste ou non. Je reconnois mon égarement, & je supprime la phrase.

Je n'abandonne pas de même la phrase d'après, à la censure arbitraire des critiques: elle est au moins très-susceptible d'apologie. J'avois à prouver dans ce paragraphe, que les besoins du corps, dont quelquefois nous nous plaignons, loin de répandre des doutes sur la bonté de Dieu pour nous, devoient nous être des marques sensibles de sa bonté paternelle; & pour suivre mon plan je disois:

„ Regardera-t-on aussi comme un besoin in-

„ commode, cette pente insurmontable qui

„ entraîne un sexe vers l'autre? J'avoue

„ qu'il est des hommes dont elle fait le sup-

„ plice. Mais pourquoi? Parce qu'ils se

„ sont follement persuadés qu'il est beau d'y

„ résister, & qu'il est honteux de contribuer

„ à la propagation de son espece. Est-ce

„ donc à Dieu qu'ils doivent s'en prendre ?
 „ Faut-il qu'ils mettent leur bisarres préju-
 „ gés sur son compte ? Qu'ils redescendent
 „ au niveau des autres hommes ; & que , sans
 „ aspirer à une prétendue perfection , qui n'est
 „ qu'une chimere , ils consentent à satisfaire
 „ ce besoin qui les presse : c'est le seul mo-
 „ yen raisonnable pour s'affranchir de son
 „ importunité.”

Troisième falsification de *l'anti-philosophe*.
 Il n'en a pas fait d'avantage , parce qu'il n'a
 cité en tout que trois de mes textes. Elle
 ne consiste au reste qu'en un petit mot. Il a
 substitué seulement *desirs* à *besoins*. Mais
 cette substitution met une différence immen-
 se dans le sens. „ Le vrai moyen , me fait-il
 „ dire , de s'affranchir de l'importunité *des*
 „ *desirs* , est de les suiivre.” C'est-à-dire qu'en
 général , au lieu de combattre ses desirs ,
 quels qu'ils soient , il n'y a qu'à s'y abandon-
 ner sans scrupule ; ce qui est un excès mon-
 strueux d'immoralité. Et moi , parlant spé-
 cialement , non pas des *desirs* , mais des *be-*
soins,

soins; & singulièrement du besoin qu'un sexe a de l'autre, je disois que ceux que ce *besoin* incommode, c'est-à-dire les célibataires qui n'étoient pas nés pour l'être, n'ont qu'à *consentir à le satisfaire* (en renonçant au célibat); que *c'est le seul moyen raisonnable pour s'affranchir de son importunité*. Quel horrible imposture qu'un travestissement aussi odieux!

Est-ce que cet homme-là ne se lasse point de hasarder des délations dont la fausseté avérée le couvre de honte? Ou est-ce qu'il seroit persuadé lui-même qu'il ne peut plus rien faire qui accroisse contre lui, le mépris & l'indignation du Public?

Rien ne le fait rentrer dans son néant. Il fait des actes humilians avec l'orgueil d'un triomphateur. Après avoir calomnié à la face de toute l'Europe dans cette même préface que j'ai citée, MM. Dal... & Did.. & le Chevalier de Jaucourt; dans la piece même (*) où il est forcé d'en faire amende hono-

(*) Sa lettre à l'Observateur littéraire,

rable, l'impudent ose encore menacer. „ Il
 „ peut, dit-il, faire une nouvelle édition de
 „ sa préface.” Qu'on prenne garde; s'il n'a
 pas été heureux cette fois-là dans ses calom-
 nies, il le fera peut-être une autre. Il n'a
 pas épuisé le fond intarissable de ses noirceurs.
 Ce boute-feu, sorti en un jour de l'obscuri-
 té, comme Erostrate, & qui sans doute y
 sera replongé sans qu'il soit besoin de pro-
 mulguer une loi, pour empêcher qu'on ne
 prononce son nom, prend des tons, & croit
 faire nombre parmi les hommes, lui que la
 bassesse connue de ses sentimens, de ses
 mœurs & de sa conduite, ravale bien loin
 au dessous de l'humanité?

Je n'aime à dire du mal de qui que ce soit:
 cependant en conséquence de la maxime *In-
 terest Reipublicæ cognosci malos*; il faut bien
 établir que cet atôme est un atôme faux &
 menteur, afin qu'il ne soit plus écouté quand
 il calomnierá; car de réfuter en détail ses
 faussetés, à mesure qu'il en fait & qu'il en
 fera, ce seroit un travail sans fin. C'est le

Catilina de la république littéraire, j'en veux être le *Tullius*.

Mr. D. S. n'a pas exposé plus fidèlement ce même texte. „ Quelle morale, dit-il! „ succomber à *ses passions* pour les vaincre! „ N'est-ce pas là donner entrée dans le monde à tous les vices? „ Il n'est pas plus question ici de *passions* que de *désirs*; il est question de *besoins*, & en particulier du besoin que le mariage appaise; besoin que je ne propofois pas d'appaiser par la débauche, mais par la voie honnête que la nature & la religion permettent & recommandent. Et il n'y avoit pas moyen de s'y méprendre. Car premierement c'étoit les mœurs que je prêchois, & non pas le dérèglement. De plus j'ai déclamé si souvent & si vivement contre l'adultère, la fornication & la débauche, qu'on n'avoit pas le plus léger prétexte pour me prêter un autre sens que celui que je proteste avoir eu en vue.

Qu'il faut entendre dans ce sens l'endroit
dont

dont il s'agit, ou il faut me supposer le plus impudent cynique. Mais quelle apparence? Et de quels Lecteurs aurois-je espéré le suffrage? Quoi, moi qui ai porté les maximes sur la chasteté à un point de sévérité qui m'a fait taxer de rigorisme par les gens du monde, on prétendra que j'aye voulu dire ici d'un ton de Diogene: „ Si le besoin „ d'aimer vous gagne, tournez-vous à droite „ & à gauche, l'espece féminine est nom- „ breuse & complaisante; ne vous en faites „ pas faute? ” Cette imputation est si absurde qu'elle tombe d'elle-même.

Non, j'ai voulu dire une chose très-simple & très-vraie. J'ai voulu dire: Si le célibat vous pèse, ne vous piquez pas d'une perfection qui passe vos forces; rentrez dans la voie commune, épousez. J'ai voulu dire en un mot ce qu'a dit Saint Paul, *Melius est nubere quam uri*; „ qu'il vaut „ mieux se marier que d'être perpétuelle- „ ment brûlé par l'ardeur d'un tempéra- „ ment amoureux.”

Mais

Mais que feront les célibataires d'obligation, tels que les religieux & les prêtres? Puisqu'ils se sont liés volontairement, ils endureront leur état, en appelant le ciel à leur aide. Ils ont dû examiner, avant de s'engager, l'étendue de leur engagement.

Pour ceux qui ne se sont pas liés par des vœux à une continence perpétuelle, loin que le célibat soit pour eux un mérite, quand leur tempérament y résiste, c'est au contraire le plus souvent une source de désordres: c'est à ceux-là que je dis, comme le leur a dit Saint Paul, de renoncer au célibat; le plutôt sera le mieux.

Pour cette phrase-ci, qui suit de fort près la précédente: „Otez de la jouissance „ les desirs & les obstacles: vous en anéantissez tous les charmes,“ elle ne mérite pas, je crois, qu'on s'en fâche, ni que je l'excuse; la morale en est mondaine & sent l'opéra: voilà ce qu'on en peut dire de pis; & je le dis moi-même, pour en épargner la remar-

remarque aux autres. Je fais bien qu'elle seroit trop profane pour des Chartreux : mais je l'ai écrite pour les gens du monde. Il faut se mettre en tête que je n'avois pas pour objet de faire un *manuel chrétien*.

Quant à celle-ci, il a semblé que son procès fût tout fait par la simple exposition :
 „ Vous avez naturellement le cœur tendre ;
 „ ne travaillez pas à le rendre insensible.”
 Ce que c'est que d'isoler une proposition !
 Mais redonnez lui tous ses entours, elle redeviendra inattaquable. „ L'amour, disois-je immédiatement avant, est une passion si nécessaire au genre humain, que sans elle il retomberoit bientôt dans le néant. Le goût d'un sexe pour l'autre sert à les perfectionner tous les deux ; il forme des unions délicieuses, des alliances & des sociétés aimables : mais ce n'est que lorsqu'une raison éclairée y préside & le dirige. Guidé par une raison dépravée, il peut causer, & cause en effet tous les jours, des perfidies, des parjures, des adulteres, des in-

„ incestes, des meurtres & des embrase-
 „ mens, & tous les maux dont une fureur
 „ aveugle est capable. Sa fin n'a rien que
 „ de conforme au vœu de la nature: il
 „ tend à l'union d'un sexe avec l'autre; &
 „ cette union est légitime. Ce n'est donc
 „ point ce goût qu'il s'agit de réprimer”
 (Et en effet dire qu'il faille réprimer ce goût
 ce seroit proscrire le mariage comme un a-
 bus). C'étoit là que j'ajoutois: „ Vous avez
 „ naturellement le cœur tendre: ne travaillez
 „ point à le rendre insensible.” On a sup-
 primé bien soigneusement ce que j'ajou-
 tois: „ Mais fixez votre tendresse sur des
 „ objets qui ne vous détournent point de
 „ la vertu, ou plutôt n'aimez que ceux qui
 „ vous y portent”; parce que ce correctif
 auroit démontré que je ne cherchois pas à
 autoriser le libertinage, mais seulement à ac-
 créditer le mariage; or on vouloit détermi-
 nément me trouver Epicurien.

Tous ces modificatifs remis sous les yeux
 du lecteur, voyons donc en quoi est si scan-
 da-

daleuse cette maxime, *Si votre cœur est tendre, ne travaillez pas à le rendre insensible?* N'y travaillez pas, premièrement parce qu'il n'y a pas d'apparence que vous en vinssiez à bout; la sensibilité ou l'insensibilité dépendant de la partie sensitive, que nous ne pouvons pas refondre. De plus je proposois pour remede à cette sensibilité une *union légitime*; j'exhortois les cœurs sensibles à fixer leur tendresse sur des objets *qui loin de détourner de la vertu, y portent.* Encore n'adressois-je mon exhortation, comme on doit le supposer, puisque je proposois *une union légitime*, qu'à ceux qui sont maîtres de disposer de leur personne; car on devine bien que je n'invitois pas nos prêtres & nos religieux à contracter des mariages, puisque s'étant voués au célibat, ils n'en peuvent pas contracter de *légitimes*. Moyennant tous ces correctifs, que je ne laissois pas à deviner, mais qui sont énoncés textuellement, ou se supposent naturellement, il y a bien à rabattre du prétendu Epicurisme de cette
 maxi-

maxime, „ *Ne travaillez pas à rendre vo-*
 „ *tre cœur insensible.*

„ Nous avons pourtant cru, dit Mr. de
 „ Prémontval, dans son *Panagiana*, qu'a-
 „ voir le cœur tendre & du goût pour le
 „ sexe, étoient des dispositions assez dange-
 „ reuses”.

Eh oui sans doute, elles sont dangereuses ;
 croyez le toujours ; toutes les passions le
 sont , j'en suis convenu formellement ; &
 c'est parce qu'elles sont dangereuses que j'ai
 modifié cette maxime par des préservatifs
 propres à obvier au danger.

Tandis que nous en sommes au chapitre de
 l'amour (chapitre sur lequel, par parenthèse,
 on m'a reproché d'être trop fécond) discu-
 tons le panégyrique même de l'amour qu'on
 a aussi tourné à l'Epicurisme. Je voudrais
 bien que ceux qui en jugent ainsi par austé-
 rité de mœurs plutôt que pour aucune pro-
 position licentieuse qui s'y soit glissée, euf-
 sent bien pesé les caractères que je donne à
 cette sorte d'amour que j'exalte : leurs senti-
 mens

mens & les miens pourroient se rapprocher de fort près: car, n'étant moi-même Epicurien ni dans les principes ni dans la conduite, il ne doit pas être arrivé que mon livre le soit. „ Qu'on aime véritablement, „ ai-je dit (x): & l'amour ne fera jamais „ commettre de fautes qui blessent la con- „ science ou l'honneur; car quiconque est „ capable d'aimer est vertueux; j'oserois „ même dire que quiconque est vertueux est „ aussi capable d'aimer. Car toutes les „ vertus se tiennent par la main: or la „ tendresse du cœur en est une.” Avant d'aller plus loin je m'arrête pour expliquer ces deux propositions inverses. Pour les entendre, il est visible, par les termes dans lesquels elles sont énoncées, qu'il ne faut les prendre que comme deux paradoxes, c'est-à-dire comme des maximes dont la vérité ne se saisit pas au premier abord, mais qui pourtant sont vraies au fond. Or voici comme
je

(x) Troisième partie, chapitre I. article 1.

jé conçois que quiconque est capable d'aimer, est vertueux. C'est que comme l'amour de sentiment, le seul que j'exalte ici, suppose de la délicatesse, de l'honneur, du discernement, celui qui aime ainsi a l'ame belle, & est par conséquent vertueux. Et voici comme je conçois l'inverse, que quiconque est vertueux est aussi capable d'aimer : c'est que l'homme vertueux ayant moins de dureté dans l'ame, moins d'amour exclusif de soi-même, moins de passions violentes qui le dominant, il a le cœur plus ouvert à la tendresse & à la sensibilité; & que cherchant autre chose dans l'objet qu'il aime, qu'une simple satisfaction sensuelle, qui ne soutiendrait pas sa constance; quand il y a trouvé ce qu'il cherchoit, il s'y attache sincèrement & pour toujours.

J'ajoutois: „ Comme ce seroit un vice
 „ de conformation pour le corps, que d'être
 „ inepte à la génération: c'en est un aussi
 „ pour l'ame que d'être incapable d'amour.
 „ je ne crains rien pour les Mœurs, de la
 „ part

„ part de l'amour : il ne peut que les
 „ perfectionner. C'est lui qui rend le
 „ cœur moins farouche, le caractère plus
 „ liant, l'humeur plus complaisante. On
 „ s'est accoutumé en aimant, à plier sa volon-
 „ té au gré de la personne chérie : on con-
 „ tracte par là l'heureuse habitude de com-
 „ mander à ses desirs, de les maîtriser & de
 „ les réprimer ; de conformer son goût &
 „ ses inclinations aux lieux, aux temps, aux
 „ personnes. Mais les mœurs ne sont pas
 „ également en sûreté quand on est in-
 „ quiété par ces saillies charnelles que les
 „ hommes grossiers confondent avec l'a-
 „ mour.” Quel est donc cet amour que
 je porte aux nues ? Je m'en suis expliqué.
 Ce ne sont point ces *saillies charnelles*,
 qui n'ont rien de commun avec l'amour : ce
 n'est pas *cette volupté sensuelle, si étrangère à*
l'amour, qu'on peut en jouir sans aimer, &
aimer sans la goûter jamais. Ce sont ces *chastes*
délices qui naissent du sentiment, où les
 plaisirs des sens ne se mêlent qu'accidentelle-
 ment

ment; ce sont ces unions où l'on aime avec délicatesse un objet digne d'être aimé, un objet qui plaît par les qualités du cœur, par l'amour de la vertu; c'est l'amour timide, respectueux, l'amour qui interdit même à la pensée toute idée sensuelle dont la délicatesse de l'objet aimé pourroit être offensée, s'il étoit possible qu'il en fût instruit; enfin c'est un amour que je suppose chaste jusque dans ses songes. Toutes ces expressions sont tirées de mon texte même dans l'article sur l'amour, qui est au commencement de la troisième partie des *Mœurs*.

De bonne foi, un Ecrivain dont le langage & les principes sur l'amour sont si châtiés & si épurés, mérite-t-il les épithètes insultantes de docteur galant, d'apôtre des sens, de la mollesse & de la volupté, que des critiques inconsiderés m'ont prodiguées, faute de sentir eux-mêmes la distinction que j'ai si énergiquement exprimée entre l'amour sensuel & l'amour de sentiment?

Et pour clore mon apologie sur ce pané-

Q

gyri-

gyrique de l'amour tant reproché, ajoutons que l'amour dont je parle est celui qui mène à contracter des unions légitimes, dont je le regarde comme la base, & la base indispensable. Aussi ne mets-je pas au nombre de mes repentirs d'avoir dit (y), „ Qu'un mariage „ contracté sans tendresse est une espèce de „ rapt; que la personne n'appartient, sui- „ vant l'instinct naturel, qu'à celui qui en „ possède le cœur; qu'on ne devoit recevoir „ les dons de l'hymen que des mains de l'a- „ mour; que les acquérir autrement c'est „ proprement les usurper.” La maxime ne me paroît pas dangereuse; & je ne vois pas qu'il y eût un grand mal que les gens qui s'épousent, s'aimassent.

Voici encore une de ces phrases qu'on a eu la malignité de travestir en Epicurisme par la précaution frauduleuse d'en séparer les accompagnemens (z). „ Mépriser, quand on a
un

(y) Article deuxième du même chapitre.

(z) Préambule de la seconde partie, tout à la fin.

„ un corps, les satisfactions des sens comme
 „ inutiles au bonheur, c'est affecter sans
 „ fondement une fausse spiritualité." On a
 eu soin de supprimer ce que j'ajoutois tout
 de suite: „ Ne rechercher que celles-là, &
 „ ne compter pour rien les plaisirs dégagés
 „ des sens, c'est ramper dans la classe des bru-
 „ tes." Ce correctif ajouté au bout, ce
 n'est plus là de l'Epicurisme, c'est du bon
 sens tout pur. Les plaisirs des sens, lorsque
 les sens sont gouvernés par la raison, sont
 des sensations agréables qui résultent natu-
 rellement & physiquement de la satisfaction
 accordée avec modération à quelque besoin
 du corps, tel que la faim, la soif, la lassitu-
 de; & je ne vois pas pourquoi on méprise-
 roit ces plaisirs qui entrent dans l'œconomie
 de la Providence, & nous servent d'encoura-
 gement à ménager soigneusement notre exis-
 tence. Comme il ne faut pas qu'un homme
 rougisse d'avoir un corps, il ne faut pas qu'il
 rougisse non plus de ce qui contribue à le

conserver. Bien entendu qu'il ne doit pas pousser le goût pour ces plaisirs jusqu'à ce degré de recherche qu'on appelle *sensualité*; mais c'est aussi ce que ne fera pas celui dont les sens seront *subordonnés à l'ame, & l'ame à Dieu*, comme je l'exigeois un peu au dessus de cette phrase, & encore quelques lignes après.

On a commencé apparemment par supposer, que je n'avois pu faire cette phrase que pour contrarier la morale chrétienne, qui prêche la mortification: & d'après cette supposition aussi absurde que méchante, on l'a trouvée Epicurienne. Lue sans cette misérable préoccupation, elle étoit parfaitement exacte & innocente.

Autre phrase supposée encore épicurienne avec autant de mauvaise foi que la précédente. A propos des appetits corporels qu'excitent en nous les besoins du corps; besoins que j'avois eu soin de spécifier, de peur qu'on n'abusât de mon texte, tels que ceux de

man-

manger, de boire, ou de prendre du repos, je disois tout naturellement (aa), qu'après avoir prouvé plus haut qu'ils sont innocens, j'étois en droit „ d'ajouter par une conséquence nécessaire, que loin de les combattre, il est juste de les satisfaire.” Les faiseurs de critiques, qui saisissent avidement tout ce qui peut donner ouverture à leur malignité, parce qu'ils croient par là faire preuve de génie, n'ont pas manqué d'abuser indignement de ce passage, pour crier à l'Epicurisme. Trouver dans un moraliste que *loin de combattre les desirs qu'excitent en nous les besoins du corps, il est juste de les satisfaire*; l'heureuse découverte! le beau champ pour le noircir! On a soin de supprimer ce qu'il ajoute; „ Mais qu'aussi *ne faut-il précisément que les satisfaire*; que tout „ ce qu'on donne au corps au delà de son „ besoin, *est un excès* qui le détruit; que rester dans l'inaction quand la fatigue est passée

(aa) Même partie, chap. I. article. 1. §. 2.

„ fée, c'est paresse; que se gorger d'alimens
 „ quand la faim est appaisée, c'est gourman-
 „ dise." On se sert même de ses restric-
 tions & de ses correctifs pour le réfuter,
 sans avertir qu'on les tire de son texte.
 Moyennant ces petites infidélités, l'auteur,
 quoiqu'exact, est déferé au tribunal du pu-
 blic comme fauteur de la mollesse & de la
 volupté.

Suivant toujours les mêmes principes sur
 les plaisirs qui résultent des besoins satis-
 faits, je disois une page ou deux plus loin:
 „ Evitez l'excès, *il est funeste & crimi-*
 „ *nel* : mais en vous renfermant dans les
 „ bornes du besoin, l'honneur ne vous
 „ prescrit pas de renoncer au plaisir." Et
 pour ces derniers mots, très-innocens en
 eux-mêmes, on m'a traité d'apôtre de la
 volupté. Mais parlons bonnement, & ne
 nous guindons point l'imagination pour
 nous faire des devoirs de caprice, que nous
 laisserions de côté après nous les être for-
 gés: y a-t-il aucun de ceux qui ont vou-
 lu.

La verfer sur cette maxime un foupçon d'Epicurifme, qui ufe des plaifirs permis avec autant de réferve & de modération que je le recommande? Qui eft-ce parmi les gens aifés, qui fe renferme fcrupuleufement *dans les bornes du befoin*? Il y a bien à fe fcandalifer de ce que je permets aux hommes des plaifirs honnêtes, comme on accorde dans les Ecoles des quarts d'heure de récréation aux enfans! Ce qui me révolte & m'indigne, c'eft que ce font prefque tous gens fans mœurs qui m'ont le plus épilogué fur mes prétendues facilités: les gens fages m'ont trouvé fage auffi.

Ceux-ci n'ont point trouvé à redire non plus à ce que j'ai ajouté que „ le „ plaifir même eft une forte de néceffité.” Pour ceux qui ne feroient pas d'accord avec moi fur cette demi-phrafe, je n'ai, au lieu de réponse, qu'une priere à leur faire: c'eft de ne jamais juger des demi-phrafes. Qu'ils lifent jufqu'au bout du paragraphe, il n'eft pas long. Je ne ferois

pas mieux mon apologie dans cet éclaircissement, que je l'ai faite dans le texte même.

» Le plaisir, disois-je pour développer cette
 » maxime, est une espece de repos & d'in-
 » termede, pendant lequel l'homme respire,
 » & reprend des forces pour se remettre à
 » souffrir. Les sensualités ne sont dangereu-
 » ses & n'amollissent que quand, par l'ha-
 » bitude elles ont dégénéré en besoins. El-
 » les ne peuvent pas corrompre celui qui fait
 » s'en priver sans chagrin. Les héros (j'en-
 » tends les héros en fait de mœurs, car je
 » n'accorde pas ce titre aux destructeurs du
 » genre humain) les héros ne sont point des
 » anachorettes qui ayent abjuré le plaisir,
 » mais des hommes qui savent s'en sevrer
 » aussi-tôt que leur honneur ou le bien de
 » la patrie l'exige." Au surplus, je n'em-
 pêche personne d'être plus sévère que moi
 dans la pratique. On l'est beaucoup plus à la
 Trappe que je ne recominande de l'être:
 mais aussi n'est-il pas nécessaire de vivre dans
 le monde comme à la Trappe, & c'étoit
 pour

pour les gens du monde que j'écrivois.

Or parmi ces gens du monde, c'est entre autres une maxime reçue, qu'il est contraire aux procédés de décrier une femme dont on auroit éprouvé la complaisance. Je n'ai donc fait que débiter la morale d'un galant homme en disant (bb) „ qu'il est des „ *faveurs* de nature à demeurer toujours se- „ cretes; qu'autant la reconnoissance oblige „ à publier les autres, autant doit-elle se „ taire plus scrupuleusement sur celles-là; „ mais que celles qu'on devoit publier, on „ s'en tait par ingratitude; & que celles „ qu'on devoit taire, on les publie par vani- „ té.” Cependant Mr. de Prémontval, qui depuis qu'il rode dans le Nord, s'est apparemment rouillé sur sa langue, me fait un crime du mot *faveurs*, & du conseil que je donne à ceux qui en auroient reçu, de ne les pas publier. „ Vous êtes, dit-il, un plaisant „ moraliste, Monsieur Panage, (car il a le

(bb) Même chapitre art. de II. §. 3.

„ ton familier) d'appeller *faveurs* des complaisances criminelles." Je suis tout ce qu'il vous plaira, Monsieur de Prémontval: mais plaisant ou non, ce que vous épiloguez là est du françois, & vous ne l'entendez pas. En deçà de la Meuse & du Rhin les complaisances d'une femme galante s'appellent en termes honnêtes des *faveurs*. Recourez à vos dictionnaires; vous le rapprendrez, & vous saurez qu'on n'est point réputé l'apologiste d'une coquette ni de ses désordres, pour avoir dit qu'elle est libérale de ses *faveurs*.

2. Quant à l'amant favorisé, vous dites qu'il n'y a dans son aventure que de quoi pleurer & gémir; & vous dites vrai: mais croyez-vous que ce qu'il peut faire de mieux pour expier ce qui s'est passé, soit de diffamer sa complice? Ne me faites donc pas de ces mauvaises querelles-là: vous me donnez trop d'avantage sur vous.

3. Ce même Monsieur de Prémontval, que j'ai cité le moins souvent que j'ai pu, parce qu'il est d'un lourd assommant, m'a chicané
tout

tout auffi mal-à-propos fur ce qu'une page
 plus loin, dans un paragraphe *sur les dis-*
cours libres, j'ai déclaré que „ je n'enten-
 „ dois point exclurre des conversations les
 „ matieres galantes; que je ne voulois qu'in-
 „ diquer le ton fur lequel il convient d'en
 „ parler.” Il a employé fept mortelles pages
 à glofer fur cette petite phrase, & à faire des
 exclamations niaïses telles que celles-ci:
 „ Eh quelles font ces matieres galantes? Eh
 bien, Monsieur Panage, vous n'entendez-
 „ donc pas exclurre des conversations ces
 „ matieres-là? &c.” Je n'entends point les ex-
 clurre, parce que ce seroit une tentative inu-
 tile, & que du plus au moins elles font tou-
 jours partie des conversations dans les cercles
 les plus honnêtes: mais je veux qu'on ne
 laiffe rien échaper de licentieux fur ces matie-
 res. „ La maxime d'un galant homme, dis-
 „ je deux pages plus bas, est de ne jamais
 „ hafarder aucun discours licentieux dont les
 „ Dames qui l'entendent puissent rougir &
 „ s'offenser. Dans le monde poli un cyni-

„ que est un vrai monstre.” Je ne saurois trop
 le redire, mon objet n'étoit pas de prêcher
 la réforme à des moines, j'écrivois pour le
 monde & en homme du monde. Aussi
 l'Ecole où j'ai renvoyé mes lecteurs pour
 apprendre jusqu'à quel point il faut por-
 ter la décence sur les matieres de galante-
 rie, est la bonne compagnie, que j'ai dé-
 finie de maniere que c'est effectivement la
 bonne, dans l'acception la plus exacte.
 „ Retranchez d'abord, ai-je dit, les gros-
 „ siers & les impolis, les gens sans
 „ mœurs, sans délicatesse & sans goût;
 „ écarterz aussi les dévotes & les précieu-
 „ ses, les pédans & les petits-mâîtres:
 „ ce qui vous restera pourra former la bon-
 „ ne compagnie. Ce sera une société de
 „ gens de bien, d'une humeur facile & lian-
 „ te, où la vertu, le bon ordre & les bien-
 „ séances seront toujours respectés. On y
 „ fera un fond commun d'enjouement,
 „ d'esprit, de gaieté, où chacun des mem-
 „ bres contribuera pour sa part. La liberté

„ y aura place, la licence en sera exclue; on
 „ y admettra le plaisir, mais sans en ban-
 „ nir la sagesse.

Mais l'article de ma morale que j'ai le plus à cœur de tirer au clair, c'est ce que j'ai dit sur le concubinage. Comme je me suis plaint amèrement dans ma préface, de l'injustice des imputations qui m'ont été faites sur ce chef, c'est ici le moment de prouver que ces imputations sont des calomnies; je promets même de le démontrer. Pour base de démonstration, j'ai à opposer des textes précis où j'ai réprouvé le concubinage.

Dans le portrait de la galante Valerie (qui est dans les *Mœurs*, vers la fin du Chapitre premier de la première partie & que j'ai rapporté ici page 27.) après avoir dit que c'est le dépit qui l'a fait d'abord changer de conduite, j'ajoutois: „ Mais qu'importe? ce dépit „ la tire du désordre.” Or puisque j'appelle *désordre* les écarts d'une femme galante, je ne suis donc pas l'apologiste du concubinage.

Ailleurs, où j'exigeois le consentement du pere ou des tuteurs pour le mariage d'un mineur, j'ajoutois que „ jusqu'à ce qu'il „ l'ait contracté avec ces autorisations, la „ continence est un devoir pour lui.” (cc) Il n'est donc pas vrai que je regarde comme licites les amours furtifs & clandestins.

Plus loin (dd), après avoir déduit mes griefs contre l'adultere, je disois que „ le „ double adultere est plus criminel que le „ simple, & le simple plus criminel aussi „ que tout autre commerce illicite.” Voilà donc d'autres unions que l'adultere, que je reconnoissois pour illicites & criminelles; & ces unions-là, il faut bien que ce soit des commerces concubinaires.

Plus haut, peignant la débauche d'amour avec des traits hideux, je disois „ qu'elle est „ encore plus criminelle que le concubinage:” Je reconnoissois donc le concubinage pour criminel. Je

(cc) Seconde partie, chapitre IV. article 1. tout au commencement.

(dd) *ibidem infra.*

Je pourrois m'en tenir là: car puisque j'ai prononcé tant de fois que le concubinage est toujours illicite, s'il se trouvoit dans quelque coin du livre un mot qui parût l'excuser, ce feroit plutôt une inconséquence qu'une assertion positive: encore ne me trouvera-t-on pas une seule de ces inconséquences-là.

Le passage d'après lequel on a supposé que je favorisois le concubinage est celui-ci, où à propos d'un des motifs qui détournent de contracter un engagement solennel,

„ C'est sans doute, disois-je, à cette cause
 „ qu'il faut attribuer ces commerces clan-
 „ destins qu'on nomme concubinage.” D'a-
 bord cette épithete de *commerce clandestin*, n'est pas l'expression de quelqu'un qui entendroit en faire l'éloge. J'ajou-
 tois le portrait de deux amans vivans en-
 semble conjugalement, sans s'être épou-
 sés. „ Depuis dix ans, disois-je, Her-
 „ mogene & Junie, maîtres de leurs ac-
 „ tions, vivent ensemble sur le pié d'é-
 „ poux, sans tenir par d'autres liens que
 „ ceux

„ ceux d'un amour constant. La possibi-
 „ lité d'une rupture les allarmant, ils sont
 „ toujours sur leurs gardes. Il craint de
 „ déplaire à Junie; elle, d'offenser Hermo-
 „ gene; & de cette appréhension, que l'af-
 „ surance d'être aimé tempere, naissent des
 „ égards mutuels, des complaisances & des
 „ soins..... Libres de se séparer ils n'en
 „ sont que plus unis, &c." Puis à cette
 objection que je me supposois faite par
 quelqu'un; „ Si c'est-là ce qu'on appelle
 „ concubinage, sous quel prétexte ose-t-on
 „ le qualifier de crime? C'est une union
 „ durable entre deux fideles amans, qui
 „ n'ont qu'un cœur, qu'une volonté, qu'une
 „ ame. L'instinct de la pure nature exige-
 „ t-il quelque chose de plus? Eh, qu'a donc
 „ de préférable le dur joug du mariage? Son
 „ indissolubilité? Une union fondée sur la
 „ tendresse, n'est-elle pas plus pure plus
 „ sainte & plus estimable que celle qui
 „ n'est affermie que par la nécessité?" Je
 répondois: „ J'en conviens sans contester,

„ Le

„ Le commerce d'Hermogene & de Junie
 „ est un lien que *la Nature* approuve;
 „ surtout si vous supposez qu'ils soient dans
 „ l'intention de ne le point rompre. Les
 „ mariages de nos premiers peres, qu'il
 „ ne nous fiéroit par de critiquer, n'a-
 „ voient rien de plus solemnel. Les deux
 „ amans consentoient de se prendre pour
 „ époux; ils agissoient comme tels; & dès-
 „ lors ils l'étoient en effet.”

Si l'on a cru trouver dans mon livre quelque chose de favorable au concubinage, il faut absolument que ce soit dans ces derniers textes; car il n'y a rien ailleurs qui concerne le concubinage de près ni de loin.

Seroit-ce le tableau même des amours d'Hermogene & de Junie? Il est vrai que j'y ai répandu des couleurs agréables, parce que je ne voulois pas faire grimacer un sujet galant. Mais en laissant peut-être entrevoir quelques agrémens dans cette association furtive, ai-je dit qu'elle fût licite?

J'ai

J'a dit précisément le contraire. Je l'avois qualifiée d'abord de *commerce clandestin*; ensuite je déclame avec force comme on va voir contre ces phantômes prohibés de mariages sans consistance & sans effets. Si je n'ai pas cité Saint Paul, qui les défend expressément, c'est que Saint Paul n'auroit pas été une autorité pour un Turc ou pour un Indien.

Seroit-ce le morceau suivant, où j'introduis un interlocuteur qui préfère cette union clandestine au mariage même? Mais ce morceau est accolé de guillemets; on est averti que ce n'est pas moi qui parle. Il seroit de la mauvaise foi la plus infâme, de m'imputer à moi, ce qu'un autre dit, & que je réfute.

Et qu'on ne dise pas que je mets cette apologie du concubinage dans la bouche d'un autre, pour la faire goûter indirectement sans me commettre? Outre que c'est là une de ces suppositions gratuites, qui ne prouvent rien que la méchanceté de celui qui les fait, elle est démentie par la solide réfutation que j'en

j'en fais immédiatement après.

Mais pourtant, m'ont dit quelques uns, est-ce que votre réponse à cette apologie n'est pas une adhésion complète? „ Je conviens, „ dites-vous, sans contester que le commerce d'Hermogene & de Junie est un lien „ que la nature approuve”.

Eh bien, oui: voilà de quoi je conviens. Est-ce que tous les Théologiens, tous les casuistes du monde, si sévères qu'ils soient, n'en conviennent pas aussi? Mais les Théologiens & les casuistes ajoutent que la religion & l'état réprouvent ces unions furtives qu'on s'est permises sans leur aveu, & méconnoissent les fruits qui en sont provenus. Et je n'ai pas manqué de le dire aussi moi-même très nettement.

Tout de suite après avoir parlé de la simplicité des mariages sous la loi naturelle, j'ai ajouté: „ Mais aujourd'hui que la Police de „ presque toutes les nations pour des considérations d'état, attache à ces mariages „ une note d'infamie, qui flétrissant les „ époux,

„ époux , rejailit jusque sur les enfans :
 „ comment , si vous joignez l'estime à l'a-
 „ mour , pourrez-vous proposer à la beauté
 „ qui vous l'inspire , une union qui la des-
 „ honore ? Comment si vous vous aimez
 „ vous-même dans votre postérité , consen-
 „ tirez-vous à ne donner à la patrie que des
 „ enfans qu'elle méconnoît & défavotte ;
 „ tristes rebuts de la société , qu'une injuste
 „ prévention rendra éternellement responsa-
 „ bles de l'incontinence de leur pere ? Est-
 ce donc-là excuser , louer ou encourager ces
 demi-mariages que les loix réprouvent ?

C'est trop peu que de dire simplement
 qu'il y a de la fausseté , il y a même de l'im-
 pudence à prétendre que j'aye fait l'apologie
 du concubinage. On a trompé indignement
 l'Avocat Général qui a donné le réquisitoire
 pour l'arrêt de suppression des *Mœurs* , en le
 lui suggérant. Je ne réclame pas contre la
 suppression : mais je réclame contre deux ou
 trois faussetés , (celle-ci entre autres) dont on
 l'a motivée. J'ai été plus jeune & moins
 scrup.

scrupuleux que je ne suis ; & cependant je n'ai jamais poussé la liberté de penser jusqu'à croire le concubinage permis, ni la licence jusqu'à m'y livrer. Bien des zelés qui ont élevé leurs voix contre moi, ne pourroient pas en dire autant. Je connois les mœurs d'une partie de ces détracteurs des *Mœurs*.



CHAPITRE SIXIEME.

Propositions relatives au Gouvernement.

QUoique je parle ici de propositions relatives au gouvernement, ce n'est pas qu'il y en ait aucune dans les *Mœurs*, dont le Prince ou l'Etat ayent pu se tenir offensés : aussi l'autorité publique n'a-t-elle fait aucune plainte à ce sujet. Il n'y a eu que quelques littérateurs mal-intentionnés, qui abusant de mes textes, ont taché en les présentant sous de faux jours, d'y faire découvrir des maximes contraires à l'ordre établi. Tels sont quatre

pas.

passages dont un touche aux rois, l'autre aux fermens, l'autre aux jugemens, & le quatrième aux supplices.

L'Etat auroit grand tort s'il ne considérait pas l'ordre des gens de lettres comme le moins dangereux de tous. Ce sont de bons citoyens, fort éloignés de faire ligue, comme le pourroient les autres classes d'hommes qui forment des corps. Chacun d'eux est pour l'ordinaire bien sincèrement ennemi de son confrere. L'un déferre l'autre aux tribunaux. Ils n'attendent pas même pour s'accuser respectivement d'irreligion, de vues contraires au bien de la patrie, que des textes bien formels leur en aient fourni les preuves, il ne leur faut que des présomptions, des à-peu-près. Et ils ne mettent point de finesse à tout cela: ils suivent bonnement la rivalité qui les guide, sans trop en faire mystere. Comme la Providence a bien fait toutes choses! Ces gens-là, avec leur esprit, (quand ils en ont pourtant, car tous les littérateurs n'en ont pas) ces gens-là, dis-je, se-

feroient à craindre pour des ministres & des magistrats, s'ils n'avoient pas soin de se diviser & de se combattre; comme ces soldats enfans de la Terre, dont la défunion facilita le triomphe de Cadmus, & dans la suite celui de Jason.

§. 1. *Rois.*

Pour entrer en matière, à quelle intention par exemple un Mr. D. S. va-t-il relever cette proposition (a) qui ne donne pas la moindre prise: „ Qu'un Roi qui fait son devoir est le „ plus misérable de tous les hommes, & „ que celui qui ne le fait pas est le plus „ odieux”? J'ai été fort surpris quand j'ai vu cette phrase au nombre de celles que la critique honoroit de son attention: mais je l'ai été bien davantage quand j'ai vu comment on la réfutoit.

„ Pourquoi, dit ce Mr. D. S. dire qu'un
„ Roi

(a) Première Partie, chapitre II,

„ *Roi qui fait son devoir est le plus miséra-*
 „ *ble de tous les hommes?* Ses devoirs, je
 „ l'avoue, sont importans. Il est chargé de
 „ travailler un bonheur de la multitude, ce
 „ n'est qu'ainsi qu'il peut être heureux.
 „ Mais un bon Prince aidé de sages ministres en trouve *aisément* les moyens.....
 „ Qui dira que Louis XII. ait été le plus misérable de tous les hommes, parce qu'il fut le meilleur prince de son siècle?

Plus Louis XII. a été bon Prince, & plus sans doute il a été travaillé de soins, de peines & de contrariétés: car s'il en coûte à un pere de famille pour conduire & rendre heureux le petit nombre de personnes qui dépendent de lui, combien en doit-il plus coûter à un Roi pour faire le bonheur de vingt millions d'ames? Or c'est-là visiblement tout ce que j'ai voulu dire, comme l'a compris avec tout le public, un galant homme que je n'ai pas l'avantage de connoître, l'auteur de la *Contre-critique* dont j'ai parlé dans la préfa-

ce du présent éclaircissement.

„ Le critique, dit-il, s'étonne que l'auteur ait écrit qu'un Roi qui fait son devoir, est le plus misérable de tous les hommes. Sa surprise cessera, s'il fait attention que l'auteur a cru ces rois sur leur parole. Eux-mêmes s'en sont expliqués, & je les maintiens très-dignes de foi sur ce point. Et pour ne parler ici que de Louis XII. l'histoire nous apprend que la haine implacable de Jules II, les scrupules de la reine, son humeur chagrine, incommode, quoiqu'au reste la plus honnête, la plus sage & la meilleure reine de son temps; les malheurs de l'Etat, les guerres civiles, qu'il fut obligé de soutenir avec différens succès, la mauvaise foi du Roi d'Arragon; sa tendresse même pour ses peuples, dont il ne respiroit que le soulagement, lui ont fait passer de cruels momens, quoiqu'il fût soulagé par le Cardinal d'Amboise son premier ministre, homme dont la mémoire sera éter-

R

nel-

„ nellement en bénédiction.”

J'ai trouvé aussi dans un auteur anglois un passage qui semble fait pour être encadré ici; tant il peint bien les peines de cet état, qu'il plaît à Mr. D. S. de trouver si *aisé* à remplir. „ Supposons, dit cet
 „ écrivain, qu'un paysan vil & grossier fût
 „ à portée d'observer un Roi pendant l'es-
 „ pace de quinze jours. D'abord il ver-
 „ roit bien des choses qu'il trouveroit de
 „ son goût: mais aussi il en trouveroit un
 „ bien plus grand nombre qu'il voudroit
 „ réformer, si on lui offroit d'échanger sa
 „ condition avec celle du Monarque; aussi
 „ seroit-il tout étonné de voir que le Roi
 „ s'y soumet. Tournons la médaille. Si
 „ le souverain examinoit le paysan, que
 „ trouveroit-il de rebutant & d'insupporta-
 „ ble dans l'état de ce dernier? Ce seroit
 „ sans doute, son travail, sa saleté, sa mal-
 „ propreté, sa nourriture, ses amours, ses
 „ amusemens & ses récréations. Mais
 „ combien ne seroit-il pas enchanté de la

„ tran-

„ tranquillité d'esprit, du calme & de la
 „ paix de l'ame dont jouit ce bon cam-
 „ pagnard! Il verroit que dans cette situa-
 „ tion on n'a pas besoin d'user de diffi-
 „ mulation avec aucun de sa famille, ou
 „ de feindre de l'affection pour ses plus
 „ mortels ennemis; qu'on n'a pas à se
 „ défier de femmes gagnées par une na-
 „ tion étrangere; qu'on n'a point de com-
 „ plots à découvrir, point de poison à
 „ appréhender; qu'on n'a point de minis-
 „ tre populaire pour qui il faille avoir des
 „ condescendances; qu'on n'a point de cour
 „ rusée qu'il faille ménager; qu'on n'a point
 „ de prétendus défenseurs de la Patrie à cor-
 „ rompre; point de favoris insatiables à sa-
 „ tisfaire; point de seigneurs intéressés dont
 „ il faille suivre les volontés; point de na-
 „ tions divisées à qui l'on soit obligé de com-
 „ plaire; point de populace légère, à l'hu-
 „ meur de laquelle il faille se prêter. (*Es-
 „ sai sur les Ec. de Ch. par l'auteur de la
 „ Fable des Abeilles.*)

§. 2. *Sermens.*

A propos de quoi encore s'être avisé de me faire un reproche grave sur ce que j'ai dit contre l'abus du serment? „ A quoi, disois-je (b), peut jamais servir un serment? Un fourbe ne trouve pas plus difficile de se parjurer que de mentir: & l'homme véridique, après les plus affreux sermens, ne peut pas dire plus vrai qu'il n'auroit fait en affirmant simplement. La vérité n'est pas susceptible de plus ou de moins.” Car pourquoi donc tant se récrier sur ce qu'un moraliste regarde l'exaction du serment comme un abus, si ce n'est peut-être par une sorte de despotisme & de tyrannie qu'on veut exercer jusques sur les sentimens? Comme si c'étoit toujours un attentat que de penser autrement que la multitude. Et qu'importe à la Religion, au Prince ou au Gouvernement, que moi particulier, raisonnant philosophique-

(b) Seconde partie, chapitre III. article. 1. §. 1.

quement, je croye & écrive que le serment n'est bon à rien? Est-ce que le sort de l'Etat & de l'Eglise dépendroit de l'usage du serment? Ou est-ce que j'aurois dit une chose si bisarre qu'elle dût révolter par sa singularité? Cependant Jésus-Christ lui-même avoit tenu la même doctrine. „ Ne jurez point, disoit-il, ni par le ciel, ni par la terre : mais dites seulement, Cela est, ou cela n'est pas.”

Dira-t-on que ceci ne regarde que la conduite particuliere, mais qu'il en est autrement par rapport aux tribunaux?

Je ne vois pas pourtant que J. C. ait fait cette exception. La pratique du serment dans les tribunaux n'est qu'un usage, susceptible d'abolition, quand il plaira au Prince de l'abroger, & qui loin d'être sacré est de ces choses qu'on peut discuter sans témérité.

J'ai su même d'honnêtes gens traduits en justice, qui ont refusé de prêter serment, par délicatesse de conscience, en promettant simplement de dire vérité. Les Quakers en

Angleterre le refusent; & l'état a eu la complaisance de s'accommoder à leurs scrupules: on leur a fait exprès pour eux une formule d'affirmation, où il n'entre aucune forme de serment.

Je ne prétends pas au reste par ces argumens & par ces exemples, ruiner la pratique du serment, ni la réformer. Mes réflexions, purement spéculatives, laissent agir l'autorité publique. Je fais bien que le gouvernement autorise le serment: mais il autorise aussi les spectacles, dont quelques-uns sont très-licentieux; & fait des pensions aux acteurs, que l'Eglise de son côté excommunie. Fait-on pour cela un crime aux directeurs des ames ou même aux prédicateurs de décrier les spectacles comme des écoles de corruption? Il faut que la morale & la politique ayent la complaisance de se prêter un peu l'une à l'autre: mais dans les matieres où la conscience seroit essentiellement intéressée, ce ne seroit pas la morale qui devroit céder.

J'a-

J'ajoutois : „ C'est outrager gratuitement
 „ les hommes que d'exiger d'eux des ser-
 „ mens." On aura beau murmurer de cet-
 te demi-phrased, j'en appelle au jugement de
 tout homme qui sent au fond de son ame
 cette noble fierté qu'inspire l'honneur bien
 entendu. Si rapportant un fait dans un cer-
 cle, on lui disoit, Jurez que le fait est vrai,
 manqueroit-il de prendre ce propos pour un
 outrage ?

Qu'on dise, si l'on veut, que le juge sur
 son tribunal n'est pas le maître de dispenser
 qui que ce soit du serment. Que s'ensuit-il
 de-là ? Que l'exaction du serment est pour
 celui qui comparoit un outrage inévitable ;
 mais en est-ce moins un outrage ?

Le Philosophe Xénocrate, qui s'étoit ac-
 quis à Athenes, autant par ses mœurs que par
 ses leçons, la réputation d'homme sans repro-
 che, étant traduit devant l'Aréopage, je ne
 fais pour quelle affaire, s'approchoit du tri-
 bunal pour prêter serment, suivant l'usage,
 sur les faits qu'il alléguoit. Les juges tous

d'une voix lui crierent qu'ils l'en dispensoient.
Val. Max. lib. II. cap. X.

Quel est l'homme d'honneur qui ne préféreroit pas à une couronne une distinction aussi flatteuse? Quel est l'homme d'honneur par conséquent qui ne se trouve pas humilié de ce qu'on la lui refuse?

Aussi disois-je pour faire sentir quelle injure on fait à des gens d'honneur, en exigeant d'eux des sermens: „ C'est les supposer tout „ à la fois & capables de mentir, & assez „ superstitieux pour mettre de la différence „ entre un mensonge & un parjure.” Ce dernier trait me fournit tout naturellement l'occasion de montrer par un exemple entre mille, la noirceur de ces chetifs censeurs obscurs qui décochent leurs traits perfides dans des brochures anonymes. Dans un chiffon éphémère qui s'est produit sous le titre de *Catéchisme des Cacouacs*, le Profélyte (Question XIII.) propose ce cas de conscience.

„ J'ai avancé une chose fausse; je n'ai pas „ un grand scrupule de ce mensonge: mais on

„ veut

„ veut que je l'affirme avec serment. J'ai
 „ de la peine à m'y résoudre: que pen-
 „ sez-vous de cette délicatesse?

Le Catéchiste répond: „ Je pense que
 „ c'est être superstitieux que de mettre de
 „ la différence entre le mensonge & le
 „ parjure;” & il cite les *Mœurs*.

Peut-on plus indignement abuser des tex-
 tes mêmes d'un auteur pour lui imposer
 des sentimens précisément contraires à ceux
 qu'on voit bien qu'il a?

1. Est-ce que j'ai dit ici ou ailleurs qu'on
 peut mentir? L'*Appréciateur* trouve au con-
 traire que je suis sur le mensonge d'une austé-
 rité ridicule.

2. Quant à cette comparaison du parju-
 re avec le mensonge, n'est-il pas visible
 qu'au lieu d'amoindrir le crime du parjure
 en le rabattant au niveau du mensonge, c'é-
 toit au contraire le mensonge que je portois
 au niveau du parjure, surtout quand il est ré-
 fléchi, fait publiquement & en matière grave.
 Voyez le morceau & ses entours dans le tex-
 te même des *Mœurs*. R 5 Et

Et le public avale de pareilles impostures. On aura trouvé sans doute cet endroit des *Caconacs* fort plaisant; & le trait des *Mœurs*, qui y est cité, fort impertinent.

Cependant tous ces petits Messieurs ont beau faire, ils n'enleveront pas à l'auteur des *Mœurs*, le caractère d'honnête-homme, qu'il a empreint dans toutes les pages de son livre; ils ne feront pas disparaître du livre même, cette pureté, cette austérité de morale, du moins sur les points importants, qui y regnent d'un bout à l'autre. Echos infideles & malins de gens plus respectables qu'eux, ils auront beau, pour donner une couleur à leurs clameurs forcenées, se prétendre inspirés du zèle de la religion, qu'on leur a dit être outragée par les *Mœurs*: en bonne foi, l'apostat *Prémontval*, l'antiphilophe *Palissot*, l'insipide *Appréciateur*, & l'auteur obscur des *Caconacs*, sont-ils taillés pour en être les vengeurs? Ce n'est pas du moins pas
des

des Apôtres de leur espece qu'elle a été prêchée dans le monde.

Ainsi, quoi qu'en puissent dire des gens de cette espece, pour qui sans doute l'affirmation & le serment sont deux choses différentes, je me tiens à ma maxime, que „ le meilleur secret pour obvier au parjure seroit de ne point exiger de sermens; „ & voici mes raisons pour la soutenir. J'ai vécu dans des pays où l'on a des sermens à faire à chaque pas. Faut-il déposer d'un fait arrivé dans une place publique, ou révéler des turpitudes cachées, la mauvaise conduite d'un mari, les galanteries d'une femme: on fait serment. Se charge-t-on d'une tutelle, d'une curatelle, d'une jurande, d'un rapport, d'un arbitrage: on fait serment. Donne-t-on son avis comme parent dans une affaire de famille: on fait serment. Prend-on qualité dans quelque profession: oh! les sermens ne finissent pas. Enfin on en fait dans tant d'occasions, qu'en choisissant parmi les plus honnêtes

gens, je doute qu'on en puisse trouver un qui n'ait faussé vingt fois dans sa vie plusieurs de ceux qu'il a faits; & cela d'autant plus que par ces sermens on s'est engagé à beaucoup de choses que souvent le bon sens, l'honneur ou l'humanité ne permettent pas d'effectuer. Par exemple en France, dans la plupart des communautés d'artisans, on jure de dénoncer les chambrelans, pauvres gagne-deniers, en qui l'on n'a rien à reprendre que de n'avoir pas des fonds tout prêts pour acheter le droit d'exercer un métier qu'ils savent. Beaucoup de ceux qui l'ont juré se croiroient cent fois plus coupables par ces délations odieuses, que par l'infraction de leur serment, à quoi ils ne s'avisent pas même de songer.

En général pour se mettre à l'aise sur cette matière, on a imaginé d'appeller ces sermens-là de pures formalités; & d'après cela on n'en tient plus compte. C'étoit là l'effet qui devoit suivre de cette multitude

tude de sermens. On a pour ainsi dire forcé les hommes à perdre leurs scrupules par rapport au faux, en les liant à trop de choses par la voie du serment: il ne sert plus qu'à doubler les fautes qu'ils commettent. Voilà les raisons que j'ai eues de dire que le meilleur secret pour obvier au parjure, seroit de ne point exiger de sermens.

§. 3. *Jugemens.*

» On est dans l'usage, disois-je (c), de
 » décider les contestations en justice, à
 » la pluralité des voix. C'est, je crois,
 » faire beaucoup trop d'honneur à nos ma-
 » gistrats: c'est supposer que le plus grand
 » nombre d'entre eux est suffisamment pour-
 » vu de droiture & de discernement. Je ne
 » fais s'il ne vaudroit pas mieux que ce fût le
 » plus petit nombre qui formât l'arrêt.
 » N'est-il pas plus raisonnable de supposer
 » qu'il

(c) Même chapitre, vers la fin.

„ qu'il y ait cinq conseillers prudens sur
 „ vingt-cinq, que de présumer qu'il y en ait
 „ vingt? La prudence n'est pas un don si
 „ vulgaire." Plusieurs critiques ont pris la
 peine, qu'ils auroient dû sans doute s'épargner,
 de relever sérieusement ce morceau, qu'il
 est visible que je ne présentois pas comme
 sérieux. Aussi pour donner du corps & du
 prétexte à leur censure, ont-ils insinué faus-
 sement & contre l'évidence des termes, que
 c'étoit une vraie réforme, un vrai règlement
 que je propoisois. Choisissons entre ces mes-
 sieurs celui qui a le plus appuyé sur cet en-
 droit; c'est Mr. de Prémontval. Je deman-
 de pardon à mon lecteur, si le texte que je
 vais lui mettre sous les yeux, n'est ni correct
 ni amusant. Il s'agit du fond: si par hasard
 il étoit solide, il faudroit bien faire grace à
 la diction.

D'abord Mr. de Prémontval commence
 par être de mon avis. Il convient „ qu'on
 „ a dit souvent qu'il vaudroit mieux prendre
 „ les voix à la minette qu'à la majeure." Il
 le

le passe même aux autres, & le trouve assez raisonnable: ce n'est qu'à moi qu'il ne veut rien passer. „Mais, ajoute-t-il, cela n'est vrai „ que relativement au peu de capacité des „ Juges.” Eh mais, c'est bien aussi dans cette vue-là que je le dis; & je ne le laisse pas ignorer, lorsque j'ajoute: „ N'est-il pas „ plus raisonnable de supposer qu'il y ait „ cinq conseillers prudens sur vingt-cinq, „ que de présumer qu'il y en ait vingt? ” Qui croiroit après nous avoir entendus tous deux, que ce Mr. de Prémontval est d'un autre avis que moi? Aussi ne l'est-il pas au fond; & ce n'est qu'à force de déraisonner, qu'en partant des mêmes prémisses que moi, il vient à bout de conclurre autrement.

„ Cependant, dit-il, les personnes sensées voyent bien que la chose n'est pas faisable; & qu'elle entraîneroit au souverain degré les mêmes inconvéniens qu'on veut éviter. Il est plus facile de séduire deux ou trois juges que d'en séduire vingt.”
Alte-là, Monsieur le Discoureur, il ne s'agit pas

pas entre nous de séduction, mais d'incapacité: & pour ce cas vous trouvez mon idée juste. Voilà encore le texte sous vos yeux.

„ Il y a plutôt cinq conseillers prudens, que
 „ vingt, sur vingt-cinq.” Vous y venez
 même de lire dix lignes plus haut, que
 „ pour un juge digne du siège qu'il occupe,
 „ il y en a trente qui ne devraient avoir d'au-
 „ tre emploi dans le barreau, que d'imposer
 „ silence aux causeurs.” Vous voyez donc
 bien que c'est nous tirer hors de notre hypo-
 these, que de nous jeter dans celle de la sé-
 duction. Ayant professé les mathémati-
 ques, vous deviez faire montre de justesse.

Mais je le rappelle en vain: il ne veut rien entendre. Il s'enfonce de plus en plus dans l'écart où il s'est détourné, & finit par cette conclusion aussi fautive qu'impolie: S'il fut
 „ donc extravagance, c'est cette idée-ci,
 „ dès-qu'on en veut faire une réalité plutôt
 „ qu'un souhait.”

Ce n'en seroit donc pas une, si je n'avois voulu en faire qu'un souhait, & non pas u-
 ne.

ne réalité ? Eh bien , Mr. de Prémontval , relisez moi , j'ai fait encore moins qu'un souhait , je n'ai fait que proposer une conjecture en plaisantant. „ Je ne fais , ai-je dit , s'il „ ne vaudroit pas mieux , &c.” Et comme si ce ton de doute pouvoit induire à croire que j'aye voulu faire de cette *idée* une réalité , vous avez le front de dire : „ C'est ce „ que fait sans façon ce grand politique & „ moraliste Mr. Panage.”

Ecoutez , Mr. de Prémontval , on fait bien qu'un critique a quelquefois besoin de calomnier son auteur : mais il ne faut pas pour son honneur , qu'il s'y prenne si mal-adroitement que la calomnie saute aux yeux ; car alors ses traits retombent sur lui-même ; il fait horreur & pitié.

J'ajoutois pour excuser cette *idée* , & non pas pour la faire passer en objet de législation : „ Malgré l'air de paradoxe que cette „ *idée* semble présenter d'abord , le législa- „ teur des Juifs l'avoit eue avant moi. Il „ leur recommançoit de *ne pas asseoir leurs*
 „ ju-

„ jugemens sur l'avis du plus grand nom-
 „ bre ” *; & j'ai regret de l'avoir ajouté,
 puisque cela me force à ferrailer encore une
 fois avec ce Mr. de Prémontval, le plus im-
 pudent de tous les hommes, qui énonce une
 fausseté que tout le monde voit, avec autant
 d'assurance que s'il disoit une vérité démontrée.

Après m'avoir fait un reproche de ce que
 je supposois que Moÿse avoit eu la même
idée avant moi: „ Rien de plus faux, dit-
 „ il, & jamais le sage législateur des Juifs
 „ n'a dit une pareille sottise”. (Notez que
cette sottise le Mr. de Prémontval l'adoptoit
 quelques lignes plus haut) „ C'est le Sieur
 „ Panage qui la lui prête, en tronquant ses
 „ paroles d'une odieuse façon.

J'en appelle à tout l'univers. Voici le tex-
 te, tel que je l'ai cité dans les *Mœurs*, & tel
 qu'il est dans la Bible: qu'on voye s'il est
 tronqué dans ma traduction. Je l'ai plutôt
 affoibli au désavantage de mon *idée* (car je
 n'ai

* Non, in judicio, plurimorum acquiesces sententiæ.
Exod. xxiij. 2.

n'ai appelé cette proposition qu'une idée & non pas une thèse ni une maxime) que je ne l'ai forcé ou chargé pour le tirer à mon sens. Et en effet *asseoir ses jugemens sur l'avis du plus grand nombre*, pouvoit ne signifier qu'autoriser ses sentimens sur le grand nombre: au lieu que le texte a dit plus positivement, sur le tribunal, *in judicio*.

Et ce qui est une chose incroyable, tant elle est absurde & inconséquente, c'est que cet homme qui m'accuse d'avoir *tronqué* les paroles de Moïse *d'une odieuse façon*, & prétend me redresser en les traduisant lui-même, les rend en des termes qui seroient plus concluans en ma faveur que ma propre traduction: „ Lorsque tu *prononceras*, tra-
 „ duit-il, *dans un procès*, tu ne te laisseras
 „ ni détourner ni pervertir par le plus grand
 „ nombre”. Notez encore que la seconde partie de la phrase est mal traduite. Cependant telle qu'elle est, je ne m'étois pas si bien servi moi-même. C'est un furieux que la passion de nuire aveugle: c'est un assassin in-

con-

considéré à qui sa rage même, en lui rendant la main tremblante, fait manquer son coup.

Autre imposture. „ En conscience, dit-il, „ est-il quelqu'un qui puisse voir là un règlement politique” ?

Mais moi, est-ce que j'ai prétendu qu'on y en vît un? Moi qui n'ai présenté cette imagination de prendre les voix à la mineure, que comme une *idée* qui me passoit dans la tête, & étoit pourtant venue aussi à Moïse. Quoi, une *idée* est un *règlement politique*? Remarquez que je ne dis pas même que Moïse *commandoit* aux Juifs, mais seulement qu'il leur *recommandoit* de ne pas *asseoir leurs jugemens sur l'avis du plus grand nombre*. *Commander* seroit faire un règlement: mais *recommander* ce n'est que donner un conseil.

Si c'est avec cette bonne foi, comme il y a apparence, que Mr. le Professeur a *abjuré*, selon son expression, notre communion Romaine, pour embrasser celle des Protestans, il ne nous met pas dans le cas de leur envier leur conquête.

§. 4. *Supplices.*

Le dernier chef sur lequel j'ai à me justifier est plus grave. „ Une sorte de gens,
 „ ai-je dit (*d*), contre lesquels on ne se fait
 „ pas scrupule de sévir, ce sont les malfai-
 „ teurs, terme par où l'on entend commu-
 „ nément les voleurs & les meurtriers. Pour
 „ ces derniers, on ne balance pas à les juger
 „ dignes de mort, en vertu de la loi du ta-
 „ lion, qu'on regarde comme émanée de la
 „ loi naturelle, je ne fais sur quel fondement.
 „ Car je ne crois pas que cette loi sainte,
 „ qui par rapport aux devoirs de la société,
 „ n'inspire que la bonté, la douceur & l'in-
 „ dulgence, souffre qu'on réprime les mé-
 „ chans par des méchancetés, & qu'on pu-
 „ nisse les homicides par le meurtre. Je n'ai
 „ jamais été persuadé que Dieu ait permis
 „ aux hommes de se détruire les uns les au-
 „ tres. Un citoyen trouble la police de l'E-
 „ tat

(g) Troisième partie, chapitre III. art. 1.

„ tat, empêchez-le de le faire, vous le pou-
 „ vez sans l'attacher à un gibet. Pour les
 „ voleurs qui ne tuent point, on fait bien
 „ qu'au fond ils ne méritent pas la mort,
 „ même à les juger par cette loi du talion
 „ qu'on fait valoir contre les meurtriers; qu'il
 „ n'y a aucune proportion entre un effet, quel-
 „ quefois très-modique, qu'ils auront déro-
 „ bé, & la vie qu'on leur ôte impitoyable-
 „ ment: mais on les sacrifie, dit-on, à la su-
 „ reté publique. Employez-les comme for-
 „ çats à des travaux utiles: la perte de leur
 „ liberté les punira encore assez rigoureuse-
 „ ment de leur forfait, assurera suffisam-
 „ ment la tranquillité publique, tournera en
 „ même temps au bien de l'Etat, & vous
 „ sauvera le reproche d'une injuste inhumani-
 „ té".

On a pris ceci au sérieux comme si c'étoit
 une erreur à bouleverser tous les Etats. On
 me fait trop d'honneur, si l'on croit qu'une
 phrase de mon livre puisse apporter quelque
 altération aux usages généralement reçus. La
 lé-

législation est faite; elle ira son train, je ne suis pas venu pour la réformer. En considérant les supplices par des vues d'humanité, je les trouvois durs: c'est mon cœur qui a parlé, je n'égorgerois pas un poulet: mais dès qu'on viendra m'opposer les raisons de politique qui ont déterminé la pratique des supplices, à savoir entre autres, cette raison banale de la sûreté publique, qu'on a cru m'apprendre en me l'objectant, quoique j'en eusse fait mention dans le morceau même qu'on critique, je me rends; pendez alors, répondrai-je, & rouez tant que vous voudrez. Je ne ferai qu'une petite remontrance bien soumise & bien modeste. Est-ce qu'il ne seroit pas néanmoins possible de pourvoir à la sûreté publique par des voies plus douces? Si l'on me démontre que non, je me rends alors sans répliquer.

Quant à ce que j'ai paru douter que la loi du talion fût émanée de la loi naturelle, j'en doute encore; & ne connois aucune décision sur ce point qui m'interdise le doute:
mais

mais il ne s'enfuit pas de-là que j'en blâme l'usage.

La loi du talion a servi de mesure pour quelques peines ordonnées par la loi de Moïse: „ œil pour œil, y est-il dit, dent pour „ dent, plaie pour plaie, contusion pour „ contusion;” & dès qu'on admettra les supplices, c'est la meilleure manière de les régler.

Il faut prendre garde à une chose par rapport aux loix de police, en quoi elles different essentiellement des préceptes moraux. Ceux-ci doivent être exactement conformes à la loi naturelle; au lieu qu'au contraire les loix de police sont pour l'ordinaire des dérogations au droit naturel. Dès que les hommes ont vécu en société, il a fallu que chaque particulier renonçât à quelque portion de sa liberté naturelle pour le bien général. Il n'y a pas de loi de police qui ne gêne la liberté naturelle: mais on la peut gêner licitement par des conventions ou des loix. Les défenses sur
la

la contrebande sont assurément bien déro-
gatoires à la liberté naturelle : mais il étoit
pourtant juste que chaque Etat pourvût à
la consommation de ses denrées & de ses
marchandises, par préférence à celles des
Etats voisins; il a donc fallu des loix pé-
nales qui défendissent l'entrée des marchandi-
ses étrangères.

Il en sera de même de la loi du talion : el-
le est belle & bonne, dès qu'on fait tant que
d'admettre les supplices. Mais la loi naturel-
le les admettoit-elle ? Il n'importe, si la su-
reté des hommes vivans en société l'exige. Et
la loi du talion admise, c'est sans doute con-
tre les meurtriers qu'elle doit avoir singulie-
rement son application. Mais pourquoi donc
ne s'y pas tenir par rapport aux simples vo-
leurs ? La sûreté publique me crie-t-on enco-
re. On pourroit répondre que malgré ce
grand motif, qui a dû être le même pour
tous les temps & pour tous les lieux, bien
des nations & bien des siècles ont puni le
vol moins rigoureusement. Mais puisque

S

j'ai

j'ai une fois accordé que les Législateurs peuvent déroger au droit naturel, qu'ils y dérogent tant qu'il leur plaira, je n'ai rien à leur contester; je n'ai jamais entendu donner ma réflexion sur les supplices comme une maxime d'état.

J'ajoute un mot seulement pour prouver que si elle n'est pas admissible, elle n'est au moins ni absurde ni hétéroclite. La souveraine d'un très-grand état, actuellement régnante, observe inviolablement de n'ôter la vie à aucun de ses sujets: il y a pourtant dans cette nation autant de brigands au moins que dans aucune autre. Il y a eu des temps en Europe où tous les crimes se rachetoient par des amendes ou par l'asservissement des coupables. Et pour citer des lois connues & respectées de toutes les nations: la loi Mosaique, qui étoit divine, ne punissoit le vol que par la restitution du double ou du quadruple, suivant les cas; & les lois Romaines ne permettoient de mettre à mort aucun citoyen Romain, pour quelque délit que ce fût,

fût, si ce n'étoit pour crime d'Etat: encore, pour peu que le cas fût gratiable, se contenoit-on de la relégation ou de l'exil.

Je ne puis résister à la tentation de clore & couronner ma réflexion sur les supplices par deux beaux passages de saint Augustin qui viennent de me tomber sous la main sans les chercher. Ils font partie de deux lettres écrites par ce saint docteur à Marcellin & Apringius Magistrats Romains, résidens en Afrique, en faveur d'hérétiques de la Secte des Circoncellions, convaincus d'avoir assassiné quelques Ecclésiastiques, & pour ce condamnés à mort. „ Je vous prie, dit-il dans sa „ lettre 159, non-obstant l'énormité des crimes dont ils sont convaincus, *d'épargner* „ *au moins leur vie.* Je vous le demande „ tant parce que *ma conscience m'en fait un* „ *devoir*, que pour donner un exemple signalé de la douceur des Catholiques. Leur „ conviction aura du moins fourni cet avantage à l'Eglise, de lui donner une occasion „ de montrer sa clémence pour des ennemis „ si cruels, car après la barbarie qu'ils ont

412 ECLAIRCISSEMENT

„ exercée , tout supplice qui n'ira pas jus-
qu'à la mort , doit paroître une grace.

Et dans la lettre suivante (160) ; „ Nous
„ ne voulons pas *user de la loi du talion* ,
„ pour venger le meurtre des serviteurs de
„ Dieu ; non que nous trouvions mauvais
„ qu'on ôte à des méchans la faculté de com-
„ mettre des crimes : mais nous estimons
„ qu'il *vaudroit mieux les laisser vivre* , &
„ conserver même tous leurs membres : se
„ contentant d'employer la rigueur des loix
„ pour réprimer par une salutaire contrainte,
„ l'inquiétude qui les porte au mal ; ou les
„ détourner du crime , *en les occupant à des*
„ *travaux utiles*. C'est bien là , si l'on veut ,
„ une sorte de châtimens ; mais à le bien nom-
„ mer , c'est plutôt une faveur qu'un suppli-
„ ce , puisqu'en même temps qu'on punit le
„ criminel , on lui donne le moyen d'expier
„ ses forfaits. Etant chrétien aussi-bien que
„ juge , faites l'office d'un bon pere : songez
„ en punissant les crimes , à ne pas blesser
„ vous-même l'*humanité*.

F I N.

✓

67



30

~~Oct 10~~

1 line 50



